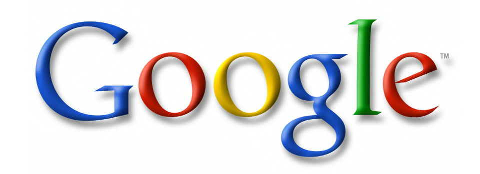


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

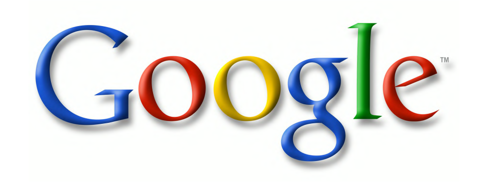
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

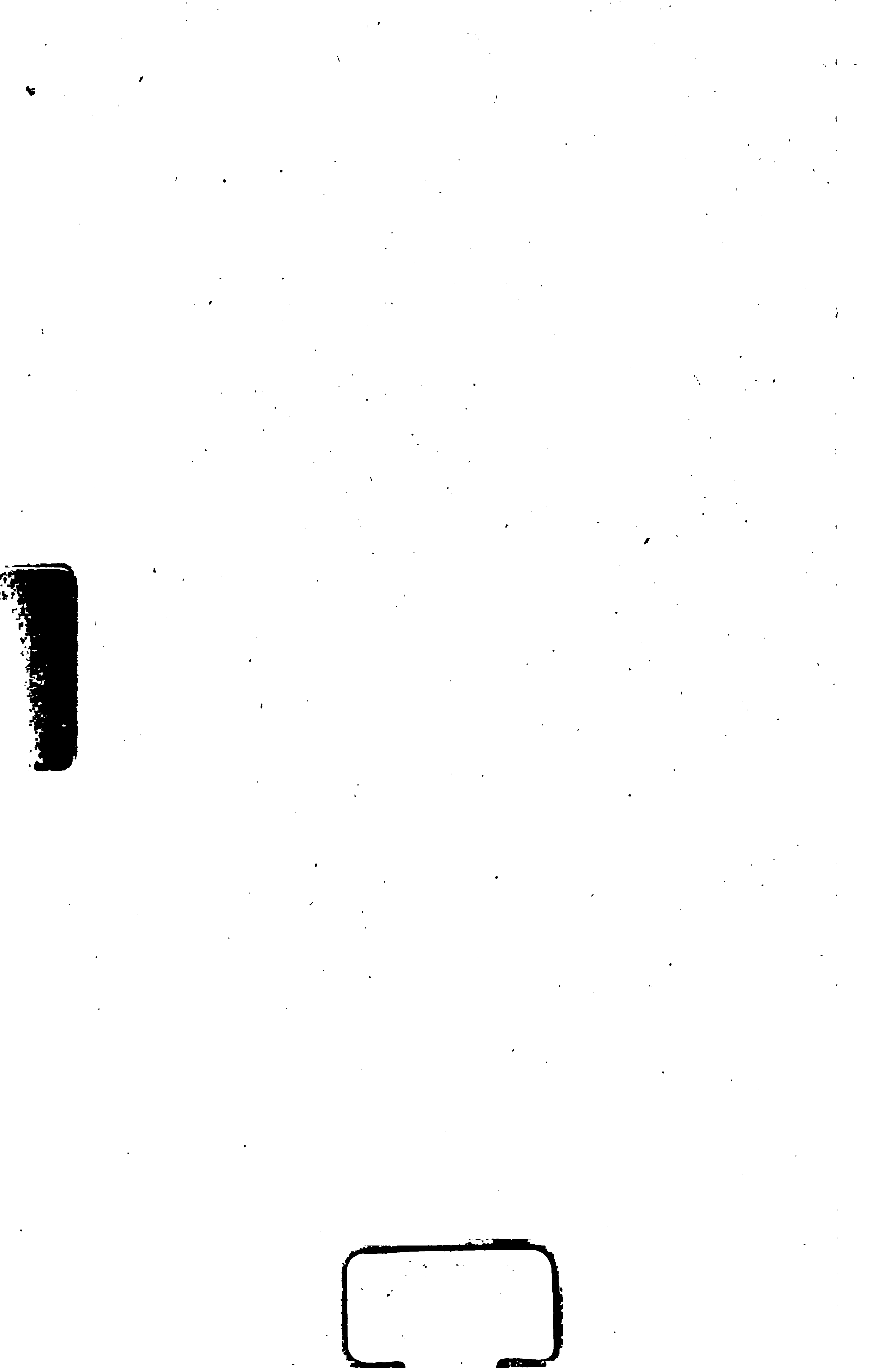
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 08174309 2





LETTRES

SUR

L'ILE D'ANTICOSTI

A

L'HONORABLE MARC-AURELE PLAMONDON

Juge de la Cour Supérieure, en retraite, à Arthabaskaville

PAR

MONSEIGNEUR CHARLES GUAY

Protonotaire Apostolique (Ad instar Participantium)



MONTRÉAL

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN (à responsabilité limitée)

256 et 258, rue Saint-Paul

1902

571

G

LETTRES

SUR

L'ILE D'ANTICOSTI

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS



MONSEIGNEUR CHARLES GUAY

LETTRES

SUR

L'ILE D'ANTICOSTI

A

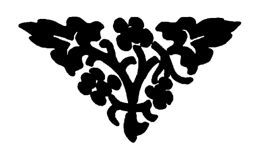
L'HONORABLE MARC-AURÈLE PLAMONDON

Juge de la Cour Supérieure, en retraite, à Artabaskaville

PAR

MONSEIGNEUR CHARLES GUAY

Protonotaire Apostolique (ad instar Participantium)

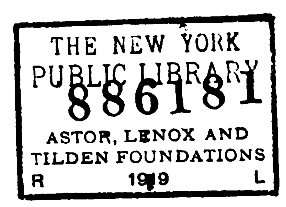


MONTRÉAL

C. O. BEAUCHEMIN & FILS, LIBRAIRES-IMPRIMEURS

256 et 258, rue Saint-Paul

1902



ENREGISTRÉ, conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'année mil neuf cent deux, par C. O. BEAUCHEMIN & FILS, de Montréal, au Bureau du Ministre de l'Agriculture à Ottawa.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS



MONSIEUR HENRI MENIER

LETTRES
SUR
L'ILE D'ANTICOSTI

LETTRE I[RE]

Saint-Joseph de Lévis, le 8 octobre 1899.

Mon cher et honorable Juge,

Selon ma promesse, je vous adresse aujourd'hui ma première épître sur mon récent voyage à l'île d'Anticosti.

Dès qu'on peut se fier à l'humide élément,
Sitôt que de l'Auster l'heureux frémissement
Promet à notre course une mer sans naufrage,
Le vaisseau reposé s'élance du rivage :
On part, on vole au gré d'un vent rapide et doux,
Et la ville et le port sont bientôt loin de nous.

Le départ s'effectua de Québec, le 18 du mois dernier, par une de nos belles soirées d'automne, à bord du "Savoy", joli yacht à vapeur, d'une capacité de 300 tonneaux, courant lestement ses neuf à dix nœuds à l'heure. M. J.-Bte Bélanger en est l'habile capitaine, toujours poli, toujours obligeant envers ses passagers (1)

---

(1) M. Jean-Bte Bélanger, chef du service maritime, est né au Cap-Saint-Ignace, le 1er janvier 1852 ; après avoir étudié au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, il se donna à l'étude de la navigation. Ayant obtenu ses diplômes de compétence au long cours, M. Bélanger fut employé au service de la marine et des pêcheries du Canada pendant vingt ans.

M. Henri Menier, s'étant adressé au département de la marine et des pêcheries pour obtenir un capitaine de vaisseau, M. J.-Bte Bélanger lui fut désigné, et, depuis 1895, il est chargé du steamer *Savoy*, qui fait régulièrement, durant la belle saison, du service de l'île d'Anticosti à Québec.

Ce yacht a été acheté en Angleterre par M. Henri Menier, pour le service de l'île; aussi tous les quinze jours, fait-il régulièrement son trajet à Québec, pour le transport des ouvriers et des objets nécessaires à l'exploitation de l'*Anticoste*, comme disent les marins.



CAPIT. J.-B. BÉLANGER

Nous avions en proue, au moment du départ, une brise légère, et un calme plat nous promettait une belle nuit. Une heure après, le vent devint tout à coup violent, la mer se fit houleuse et la brume épaisse. Notre capitaine jugea prudent de passer la nuit à l'abri de l'île aux Grues. Je lui en fus reconnaissant; ce qui me permit de bien dormir sans roulis ni tangage, deux associés désagréables sur le voyage, et que peu de personnes aiment, bien que le mal de mer, ce terrible mal, me soit inconnu depuis bientôt déjà trente ans.

Après 46 heures de trajet, par une mer plus ou moins

houleuse, nous étions dans la baie Ste-Claire, sur la partie nord-ouest de l'île, à deux milles du phare de la Pointe-Ouest.

C'est sur les bords de cette baie que se trouvent les premiers établissements de M. Menier. Elle portait jadis le nom de "Baie-des-Anglais", en souvenir du capitaine Rainsford, commandant une des frégates de l'amiral Phipps, en 1690, et qui y fit naufrage.



SS. SAVOY

J'aurai occasion de vous parler de ce désastre, avec plusieurs autres, lorsque je vous ferai le récit des nombreux naufrages dont les récifs de cette île ont été les inexorables et impitoyables témoins.

M. Menier, propriétaire de l'Anticosti, a donné à cette baie le nom de Ste-Claire, en mémoire de sa mère.

Il était 8 heures sonnées de la soirée, lorsque notre ancre à la dent mordante, en tombant, captiva notre vaisseau. Une pluie froide et battante nous fouettait la figure et la marée était toute fine basse. Comme le débarquement s'o-

pérait en chaloupe, je résolus de passer la nuit à bord dans ma bonne cabine. Je n'avais pas cependant compté avec Monsieur le Gouverneur de l'île, qui m'envoya chercher tout de suite, et coûte que coûte, il fallut m'exécuter.

Je dois vous dire immédiatement que je n'ai pas eu le moindre regret de m'être rendu à son aimable invitation: une bonne voiture tirée par deux forts chevaux m'attendait sur les galets, à basse marée, et dans un clin d'œil, j'étais l'hôte de M. Comettant.

Les expressions me manquent pour vous dire combien Monsieur le Gouverneur et toute sa famille ont été attentifs et bienveillants à mon égard. Jamais je ne pourrai oublier cette hospitalité si gaie, si franche et si cordiale; aussi les quelques jours passés sous ce toit ami ont été pour moi vraiment pleins de charmes.

M. le Gouverneur est un homme dans la quarantaine, qui a beaucoup voyagé, très instruit, d'une mémoire prodigieuse, parlant la langue française avec une grande pureté, ayant toujours le mot propre, et d'une conversation des plus intéressantes.

M. Arthur Buies, dans un récent article publié dans le *Soleil* en trace de main de maître un portrait parfait dans les lignes suivantes:

“ Quand il a un visiteur en mesure, soit par sa condition, soit par son état, de contribuer en quoi que ce soit à faire ressortir dans le Dominion ou à l'étranger la beauté de cette œuvre et de ses prodigieuses conséquences, il déborde envers lui de complaisance et de courtoisie, il se met à son service tout entier, le promène partout où le visiteur pourra trouver quelque notion à prendre ou à corriger, et saura avec une verve qui ne tarit point, avec un entrain de méridional convaincu, l'échauffer et l'éclairer à la flamme qui l'anime, et en même temps lui donner cette jouissance inexprimable pour tout homme désireux de connaître, qui est d'être renseigné sur tous les points, d'apprendre tout ce qu'il désire savoir.

" Dans sa maison, M. Comettant est un boute-en-train infatigable. Là il s'épanche, déborde et redevient uniquement le camarade, le bon compagnon, l'ami avec lequel on croit avoir passé de longues années de jeunesse. Il parle, parle, mais dit toujours quelque chose. Il peut toucher à tous les points, car il a tout vu et connaît à fond le monde américain qu'il a pratiqué pendant de longues années au service de la Compagnie Transatlantique, dont il était un



MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE L'ILE D'ANTICOSTI

des officiers. Il a invariablement le mot clair, net, frappant. Toujours prêt, toujours chargé, il faut qu'il éclate et il ne pourra en finir avec son endiablé de verve qu'après que tous les aliments auront été épuisés, sans que lui-même soit près de l'être. Monsieur Menier aurait pu difficilement se passer d'un homme de ce tempérament, aux débuts d'une entreprise qu'il tentait avec tous les risques d'un effrayant inconnu et avec toutes les grimaces du destin folichonnant autour de lui."

Vous voyez que M. Buies a encore une plume jeune et toujours finement taillée.

Ces lignes tracent au parfait le caractère de cet homme pratique, intelligent, consciencieux et toujours à son devoir.

Monsieur Lucien-Oscar Comettant, gouverneur de l'île d'Anticosti, est né à New-York le 18 juin 1853, pendant le séjour qu'y fit son père, M. Oscar Comettant, le littérateur si connu, qui a écrit sur les Etats-Unis cinq ouvrages différents qui sont dans toutes les bibliothèques. Il a fait ses études au Lycée de Versailles où il était considéré comme un excellent élève.

Pendant la guerre franco-allemande de 1870, quoique âgé de 17 ans seulement, il contracta un engagement volontaire et servit, aux côtés de son père, engagé comme lui et âgé de 51 ans, dans l'armée de Paris, au 116e régiment de marche. Il supporta vaillamment les horreurs du siège, et combattait à l'affaire de la gare aux Bœufs et à la fameuse sortie du 19 janvier 1871, à Buzenval.

Il s'unit, à l'âge de 25 ans et demi, à la fille d'un gros industriel de la ville de Nancy, M. Alfred Mangeot, facteur de pianos.

Quand M. Henri Menier s'assura des services de M. Comettant, ce dernier était attaché à la Cie Générale Transatlantique, depuis seize ans déjà, en qualité de commissaire, et avait fait, à bord des paquebots de cette compagnie, trois cent quarante fois la traversée de l'Atlantique-Nord.

M. Comettant est titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction qui lui a été décerné par le Ministre de la Marine à la date du 17 février 1890, " pour l'énergie et le dé-" vouement dont il a fait preuve, le 4 janvier 1890, à New-" York, lors de l'incendie du paquebot de la Compagnie Gé-" nérale Transatlantique " La Champagne." M. Comettant est également titulaire d'une médaille de vermeil de la Société des Sauveteurs de la Seine, d'une médaille de vermeil

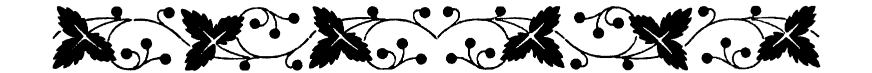
de la Compagnie Générale Transatlantique et d'une médaille d'argent de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés. Nous ajouterons qu'il est Commandeur du Venezuela.

A ses heures, M. Comettant, qui est très bon musicien et qui a fondé la fanfare et l'orphéon d'Anticosti, est aussi habile pianiste que compositeur intéressant.

Dans ma prochaine lettre, mon cher juge, je tâcherai de vous faire l'historique du premier seigneur de l'Anticosti et de son digne compagnon de voyage.

Saluts et bien cordialement, etc.





LETTRE IIE

St-Joseph de Lévis, le 27 octobre 1899.

Mon cher et honorable Juge,

Dans ma dernière lettre, je vous ai promis de vous faire le récit historique du premier seigneur de l'île d'Anticosti et de son digne compagnon de voyage.

J'ai beaucoup retardé à vous écrire, parce que j'ai été prêcher une retraite la semaine dernière à la Pointe-aux-Trembles, ce qui m'a mis dans l'impossibilité d'accomplir plus tôt ma promesse.

Je remets à plus tard pour vous dire tous les progrès qui se sont accomplis dans l'Ile depuis que M. Menier en est devenu le seul et unique propriétaire.

L'île d'Anticosti, d'une longueur de 135 milles, sur une largeur moyenne de 30 à 40 milles, ayant 2.460.000 acres en superficie, fut nommée par Jacques Cartier, en 1535, dans son second voyage au Canada, l'île de l'Assomption.

On a toujours cru que le mot Anticosti venait de la langue des Montagnais et signifie *terre à l'ours*, parce que il y a encore aujourd'hui beaucoup de ces animaux sauvages qui font la joie des chasseurs, et la terreur de ceux qui les rencontrent sans armes. Quoi qu'il en soit, je vous donnerai son origine et son étymologie plus tard.

Cette île est située presqu'en travers du golfe St-Laurent, à 360 milles environ de Québec, et présente en temps de brume et par une mer démontée, de véritables dangers à la navigation; aussi les marins l'ont-ils baptisée du nom

2

un peu lugubre de *Cimetière du Golfe*. Ses rives sont généralement basses du côté de l'ouest et du sud-ouest, mais son sol s'élève graduellement en allant vers le nord et le nord-est, à une hauteur de 400 à 600 et même 700 pieds du niveau de la mer.

Cette île concédée à Louis Jolliet par le roi Louis XIV, en 1680, " en récompense de ses services, dit l'abbé Ferland, valait alors beaucoup par sa position au milieu des riches pêcheries du Saint-Laurent, et par ses avantages pour la traite des pelleteries."

ACTE DE CONCESSION DE L'ILE D'ANTICOSTI.

JACQUES DUCHESNEAU, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, intendant de la justice, police et finances en Canada, Acadie, Terre-Neuve et autres pays de la France Septentrionale.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut:

Sçavoir faisons, que sur la requête à nous présentée par le sieur LOUIS JOLLIET, demeurant à Québec, à ce qu'il nous plust luy vouloir accorder en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, l'Isle d'Anticosti, scituée à l'embouchure du fleuve St-Laurent, dans laquelle il désirerait faire des establissements de pesche de molue verte et sèche, huile de loupsmarins et de ballaines et par ce moyen commercer en ce pays et dans les Isles de l'Amérique; Nous, conjointement avec Monsieur le Comte de FRONTENAC, conseiller du roy en ses conseils, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Canada, Acadie, Isle de Terre-Neuve et autres pays de la France Septentrionale, et en considération de la découverte que le dit sieur Jolliet a faite du pays des Illinois, dont il nous a donné le plan, sur lequel la carte que nous avons envoyée depuis deux ans à Monseigneur COLBERT, ministre et secrétaire d'Etat, a esté tirée, et du voyage qu'il vient de faire

à la Baye d'Hudson pour l'interrest et l'avantage de la ferme du roy en ce pays, avons au dit sieur Jolliet donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons par ces présentes la dite Isle d'Anticosty, estant à l'embouchure du fleuve St-Laurent, pour en jouir, par luy, ses hoirs et ayans cause à l'avenir en titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice, à la charge de la foy et hommage que le dit sieur Jolliet, ses dits hoirs et ayans causes seront tenus de porter au Château St-Louis, de Québec, duquel ils relèveront, aux droits et redevances accoutumés et au désir de la coutume de la prévosté et vicomté de Paris qui sera suivie pour cet égard par provision en attendant qu'il en soit autrement ordonné par Sa Majesté, et que les appellations du Juge qui pourra estre estably au dit lieu ressortiront par devant le lieutenant général de Québec, en attendant qu'il en soit estably un plus proche de la dite Isle d'Anticosty; comme aussi qu'il tiendra et fera tenir feu et lieu par ses tenanciers sur les concessions qu'il leur accordera, et faute de ce faire qu'il rentrera de plein droit en possession d'icelles, et conservera, le dit Jolliet, et fera conserver par ses tenanciers les bois de chesne qui se trouveront propre pour la construction des vaisseaux, dans l'étendue de la dite Isle, et qu'il donnera incessament avis au roy ou à nous, des mines, minières, ou minéraux si aucuns s'y trouvent, et laissera et fera laisser tous chemins et passages nécessaires, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté de laquelle il sera tenu de prendre la confirmaiton des présentes, dans un an.

En témoin de quoy nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le sceau de nos armes et contresigner par notre secrétaire. Donné à Québec, en mars mil six cent quatre-vingt.

(Signé) DUCHESNEAU.

Registré au greffe du Conseil Souverain à Québec, par moy greffier en chef en iceluy soussigné,

(Signé) PEUVRET.

La concession de cette seigneurie fut ratifiée par Louis XIV, le 29 mai 1680, et sieur Louis Jolliet reçut en même temps le titre d'hydrographe du roi. Il fut nommé dix-sept ans plus tard, professeur d'hydrographie au collège des Jésuites de Québec, le 30 avril 1697, en même temps qu'il reçut la concession d'une autre seigneurie, en arrière de la seigneurie de Lauzon, celle de la rivière Etchemin (1).

Le R. P. Rochemonteix, de la savante Compagnie de Jésus, dans sa magistrale histoire, *les Jésuites de la Nouvelle-France*, nous fait mieux connaître Louis Jolliet, comme j'aurai occasion de vous le démontrer, un peu plus loin.

Louis Jolliet est né à Québec, où il fut baptisé le 21 septembre 1645. Il était fils de Jean Jolliet, natif (1574) de Sezanne, en Brie, et appartenait à une famille originaire de La Rochelle. Jean Jolliet devint charron de la compagnie des Cent-Associés, et épousa à Québec, le 9 octobre 1639, Marie d'Abancourt. De cette union naquirent cinq enfants. Louis fut le second de la famille et devint orphelin à l'âge de cinq ans (2).

Louis Jolliet entra encore jeune au collège des Jésuites, de Québec, où il fit de fortes études. A l'âge de 21 ans, en 1666, il terminait son cours de philosophie par une soutenance brillante et publique, dans la langue de Virgile, en présence de l'intendant Talon et des principaux citoyens du temps.

---

(1) Louis Jolliet, par M. Ernest Gagnon.

(2) Voici son extrait de baptême, que j'ai pu me procurer, grâce à la bienveillance de M. l'abbé A.-A. Faucher, vicaire à la basilique de Québec :

" Anno Domini 1645, die 21 sept., ego, Bartholomœus Vimont, Societatis Jesu, vices agens Parochi hujus Ecclesiæ Conceptionis Immaculatæ Virginis Beatæ Mariæ Quebeci, baptizavi in eadem ecclesia infantem recens natum ex Joanne Joliet et Maria d'Abancourt, conjugibus, cui nomen impositum est Ludovicus, patrini fuerunt Ludovicus Maheu et Francisca Giffart, parochiæ Quebeci.

(TRADUCTION)

En l'année de Notre-Seigneur 1645, le 21 septembre, moi, Barthélemi Vimont, de la Compagnie de Jésus, faisant les fonctions de curé de cette église de l'Immaculée-Coception de la sainte Vierge Marie, de Québec, ai baptisé dans la dite église un enfant, né récemment, de Jean Joliet et de Marie d'Abancourt, ses père et mère, à qui a été imposé le nom de Louis. Le parrains furent Louis Maheu et Françoise Giffard, de la paroisse de Québec.

Le "Journal des Jésuites," à la date du 2 juillet 1666, nous dit: "Les premières disputes de philosophie se font dans la congrégation avec succès. Toutes les puissances s'y trouvent. Monsieur l'intendant (Talon) entre autres y a argumenté très bien. Monsieur Louis Jolliet et Pierre Francheville y ont très bien répondu de toute la logique."

Louis Jolliet avait reçu la tonsure et les ordres mineurs quatre ans auparavant, le 11 août 1662, et abandonna l'état ecclésiastique vers 1667, pour entreprendre pendant plusieurs années des voyages de découvertes où ses goûts l'appelaient plus particulièrement. Dès l'année 1669, on le voit en compagnie du P. Marquette et de quelques autres, avec une flottille de quatre canots, partir de Québec, sur la demande du gouvernement, pour le lac Supérieur, à la recherche de mines et pour la traite des pelleteries avec les sauvages de l'Ouest.

La même année, il fait un voyage en Europe sur le *Saint-Sébastien*, vaisseau de guerre. Le départ eut lieu de Québec, le 28 août 1667, et il fut de retour l'année suivante.

Ses voyages et ses talents le firent connaître de l'intendant Talon qui, avec beaucoup d'autres, désirait la découverte du *grand fleuve* dont les sauvages de l'Ouest disaient tant de merveilles.

Depuis de longues années on l'appelait du nom de *grand lac*, *grande rivière*, *mer douce*, *Meschacébé* ou *Père des eaux*, etc. On savait que son cours allait vers le sud, et en le suivant, on espérait arriver au golfe du Mexique, ou dans la mer vers la Virginie, ou à l'ouest vers la Californie. On croyait généralement à l'existence d'un fleuve plus long et plus large que le Saint-Laurent.

Les RR. PP. Jésuites Allouez et d'Ablon avaient évangélisé plusieurs tribus sauvages à l'ouest du Michigan, et avaient appris par leurs relations avec eux l'existence de ce vaste cours d'eau.

Ce fut le P. Allouez qui le premier, en 1666, donna à ce

grand fleuve le nom de *Mississipi.* Il l'avait appris des sauvages et ce furent les RR. PP. Jésuites qui exprimèrent les premiers l'idée de l'explorer (1).

Dans la relation de 1640, le R. P. Paul Le Jeune en constate l'existence et désire en faire la découverte. " Ce serait, dit-il, une entreprise généreuse d'aller découvrir ces contrées... Peut-être que ce voyage se réservera pour l'un de nous qui avons quelque petite connaissance de la langue algonquine." " Le P. d'Ablon voulut réaliser ", nous dit le R. P. Rochemonteix, " trente ans plus tard, le rêve du P. Le Jeune. A l'automne de 1670, il part du saut Sainte-Marie et va, accompagné du P. Allouez, prêcher l'Evangile aux Illinois. Là, il s'enquiert de la grande rivière et il informe la même année le général de la compagnie, Paul Oliva, du résultat de ses investigations, qui lui semblent assez positives pour tenter, l'année suivante, un voyage au Mississipi. Sur ces entrefaites, un ordre de ses supérieurs le rappelle à Québec, où il doit remplir les fonctions de supérieur général de la mission de la Nouvelle-France."

La découverte du grand fleuve et l'exploitation de ses rives étaient donc réservées à un de ses confrères, le R. P. Marquette, et un jeune Canadien, Louis Jolliet, qui, tous deux, ont immortalisé leur nom.

Le R. P. Marquette arriva à Québec en 1666, et après avoir passé deux ans à l'école du R. P. Druillettes, à l'étude de la langue algonquine, il fut envoyé par ses supérieurs à la mission du Saint-Esprit, à l'extrémité occidentale du lac Supérieur, en remplacement du P. Allouez, au mois de septembre 1669.

Arrivé dans sa nouvelle mission, il se met tout de suite en rapport avec les trappeurs, les coureurs de bois, prend toutes les informations possibles en vue d'entreprendre le périlleux voyage de la découverte du *grand fleuve.* Il inter-

---

(1) R. P. Rochemonteix, *les Jésuites de la Nouvelle-France.*

roge les sauvages et recueille de leurs lèvres les renseignements les plus précieux.

Les Illinois lui dirent que " leur nation, très considérable, habite vers une grande rivière, que cette rivière située à quelques journées de la baie des Puants, est large d'une lieue et davantage, qu'elle vient des quartiers du nord et coule vers le sud; qu'elle va si loin que les sauvages après quantité de journées de navigation, n'en ont point trouvé l'embouchure." (Relation de 1670.)

Le P. Marquette, dans une lettre adressée à son supérieur, lui dit qu'il a employé tous ses loisirs de l'hiver à étudier la langue des Illinois, à recueillir beaucoup de renseignements sur la grande rivière, et qu'au printemps prochain (1670), il ira commencer une mission au milieu d'eux, et que de là " nous irons dans cette rivière tant que nous pourrons avec un Français et ce jeune homme qu'on m'a donné." (Relation de 1670.)

Une guerre survenue entre ces différentes tribus l'empêche d'entreprendre ce voyage tant désiré; il en remet l'entreprise à plus tard, lorsque les circonstances lui sembleront plus favorables.

Le P. Marquette suivit les Hurons à Michillimakinak, et la mission prit le nom de St-Ignace. Il était là prêchant, catéchisant ses chers sauvages, lorsque, le 8 décembre 1672, " il fut rejoint par Louis Jolliet, jeune homme de vingt-sept ans, plein de résolution, prudent et intrépide, fort entendu dans les découvertes," écrit le R. P. Rochemonteix.

Tous deux eurent de longs entretiens sur leur voyage projeté, et passèrent l'hiver de 1672 à 1673 à prendre de nouvelles informations et à se bien renseigner sur leur expédition, qui présentait de si grandes difficultés.

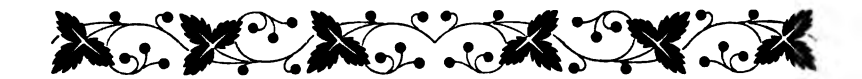
Je m'arrête pour aujourd'hui. Vous voyez que je suis loin, bien loin de mon *Anticoste*, puisque me voilà en train de vous faire voyager à prix tout à fait réduit, et sans trop

de fatigue, sur le *Père des eaux*, en la bonne compagnie du P. Marquette et du sieur Jolliet.

Je vous félicite, mon cher Juge, d'avoir atteint si gaiement, ces jours derniers, vos 77 ans révolus. " Ad multos et felices annos." Bonne santé toujours.

Salut et bien cordialement à vous, etc.





LETTRE IIIE

Saint-Joseph de Lévis, 8 novembre 1899.

Mon cher et honorable Juge,

Je continue mon récit historique sur le premier seigneur d'Anticosti.

L'intendant Talon, connaissant les voyages et les talents du sieur Louis Jolliet, le recommande au comte de Frontenac, en lui adjoignant le R. P. Marquette, pour aller à la découverte de cette mystérieuse rivière qui, depuis un grand nombre d'années, préoccupait tant les esprits.

Celui-ci nous raconte l'arrivée de son compagnon, leurs préparatifs de voyage et leur départ de Michillimakinak.

" Le jour de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge fut justement celui auquel arriva M. Jolliet avec les ordres de M. Frontenac, notre gouverneur, et de M. Talon, notre intendant, pour faire avec moi cette découverte. Je fus d'autant plus ravy de cette bonne nouvelle, que je voyais que mes desseins allaient estre accomplis, et que je me trouvais dans une heureuse nécessité d'exposer ma vie pour le salut de ces peuplades, et particulièrement, pour les Illinois, qui m'avaient prié avec beaucoup d'instance, lorsque j'étais à la pointe du Saint-Esprit, de leur porter chez eux la parole de Dieu. Nous ne fûmes pas longtemps à préparer notre équipage, quoyque nous nous engageassions dans un voyage d'où nous ne puissions pas prévoir la durée; du blé d'Inde avec quelque viande boucanée furent toutes nos provisions, avec lesquelles nous nous embarquâmes sur deux canots d'écorce, M. Jolliet et moi, avec

cinq hommes bien résolus à tout faire et à tout souffrir pour une si glorieuse entreprise.

"Ce fut le dix-septième jour de may 1673, que nous partîmes de la mission de Saint-Ignace, à Michillimakinak, où j'estais pour lors. La joye que nous avions d'estre choisis pour cette expédition, animait nos courages et nous rendait agréables les peines que nous avions à ramer depuis le matin jusqu'au soir" (1).

Après quelques jours de navigation dans leurs frêles esquifs, ils s'arrêtent à un endroit appelé la "Folle-Avoine," aujourd'hui Menomini, sur la rive du lac Supérieur.

"Les sauvages chrétiens du lieu s'efforçent de les détourner de leur projet: "Vous rencontrerez, disent-ils, des nations qui ne pardonnent jamais aux étrangers, auxquels ils cassent la tête sans aucun sujet; la guerre qui est allumée entre divers peuples qui sont sur votre route, vous expose à un danger manifeste, d'être tuez par les bandes de guerriers qui sont toujours en campagne; la grande rivière est très dangereuse, quand on n'en sçait pas les endroits difficiles;... les chaleurs sont si excessives en ces pays-là qu'elles vous causeront la mort infailliblement." (2)

"Malgré ces avis charitables, le P. Marquette et son compagnon n'en continuèrent pas moins leur expédition, et arrivèrent, le 7 juin 1673, au village des Mascoutans, situé sur les bords de la rivière aux Renards.

"Les PP d'Ablon et Allouez, trois ans auparavant, avaient évangélisé ce pays, "mais c'était là le terme des découvertes faites par les Français."

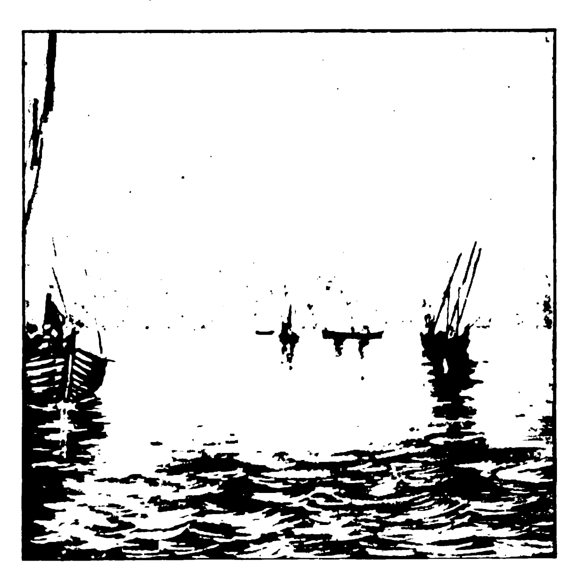
"On demande deux guides pour accompagner l'expédition, et deux Miamis s'offrent pour aller à la rivière du Wisconsin.

"La petite colonne expéditionnaire y pénètre à travers

(1) Récit des voyages et découvertes du P. Marquette, par le R. P. Rochemonteix, *les Jésuites de la Nouvelle-France*, IIIe vol., pages 12 et 13.

(2) *Ibid.*

un dédale de petites îles, par des marais et des lacs d'une traversée difficile, et une fois sur la rivière, profondément encaissée entre deux rangées de falaises couronnées de belles et sombres forêts, elle se laisse aller à la rapidité du courant, pour déboucher, le 17 juin, trente-quatre jours après son départ de Michillimakinak, dans le grand fleuve, le *Père des eaux* " (1).



VAISSEAUX A VOILE SUR LE MISSISSIPI

" Les deux canots ", nous dit l'historien Bancroft, " ouvrirent alors leurs voiles sous de nouveaux cieux, à des brises nouvelles; ils descendirent le cours calme et majestueux du tributaire de l'Océan, tantôt glissant le long de larges et arides bancs de sable, refuge d'innombrables oiseaux aquatiques, tantôt rasant les îles qui s'élèvent au milieu du fleuve, et que couronnaient d'épais massifs de verdure."

Voguaient à pleines voiles, et de l'onde docile
Fendaient d'un cours heureux les bouillons écumants.

(1) R. P. Rochemonteix, *les Jésuites de la Nouvelle-France*, IIIe vol., pages 16 et 17.

Nos deux intrépides explorateurs, au milieu du silence profond de la nature vierge, descendent le Mississipi pendant plus de soixante lieues, sans trouver sur ses rives aucune trace humaine.

" Le 25 du même mois, le R. P. Marquette et Jolliet aperçoivent sur les bords de l'eau des pistes d'hommes, et un petit sentier assez battu, qui entre dans une belle prairie." Ils laissent la garde de leurs canots aux cinq Français qui les accompagnent, et suivent courageusement le sentier qui les conduit à deux lieues à un village d'Illinois. Ceux-ci les reçoivent avec une grande cordialité, comme de vrais amis, et la journée se passe à visiter les trois villages indiens qui se trouvaient sur les bords d'une petite rivière, situés à une demi-lieue les uns des autres. Cette rivière se nommait Moïngona, qu'on appelle, par corruption, la rivière des Moines.

Ces Ilinois étaient venus se fixer sur la rive droite du Mississipi pour éviter les incursions des Iroquois, leurs plus cruels ennemis, et là ils vivaient en paix et heureux, sous un climat charmant, ayant le poisson et la chasse en abondance.

" Le lendemain, ils rejoignent leurs cinq compagnons, suivis d'une escorte de près de six cents sauvages ", et les deux canots continuent paisiblement leur marche jusqu'au delà du confluent du Missouri et de l'Ohio, et arrivent au village des Arkansas où ils ne pouvaient plus être compris que par des interprètes."

Enfin le grand problème cherché depuis si longtemps était résolu, le Mississipi était découvert, et il n'y avait plus à douter que ses eaux ne se déversassent dans le golfe du Mexique.

Ces deux intrépides voyageurs partirent de Michillimakinac (17 mai 1673), nous dit le cher Frère Symphorien, des Ecoles chrétiennes, dans son intéressante histoire du Canada. Après avoir pénétré jusqu'au fond de la baie des

Puans (1), ils s'engagèrent dans la rivière des *Outagamis*, puis dans le *Wisconsin* qui les conduisit au Mississipi, qu'ils remontèrent jusqu'à l'*Arkansas*. La végétation luxuriante qu'ils remarquèrent de tous côtés, annonçait la fertilité du pays. Après avoir fait plus de 350 lieues, et s'être assurés que le Mississipi se décharge dans le *golfe du Mexique*, ils rebroussèrent chemin. Le père Marquette se fixa chez les sauvages de l'Ouest, et Jolliet revint à Québec."

Epuisés de fatigue, n'ayant plus ni vivres ni munitions, nos deux courageux explorateurs se décident à retourner sur leurs pas, ayant beaucoup à redouter de tomber entre les mains des Espagnols. Ils remontent lentement le cours.

Et de leurs bras nerveux nos ardens matelots
Font écumer la mer et bouillonner les flots.

Ils arrivent à l'embouchure de la rivière des Illinois qui les conduit à l'endroit où Chicago, la reine de l'Ouest américain, s'élève aujourd'hui toute-puissante et orgueilleuse, avec ses superbes palais de marbre qui semblent atteindre les nues, séjour de l'activité et de la fortune.

L'année suivante le P. Marquette, pour tenir sa parole donnée aux Illinois, retourne sur les bords du Mississipi évangéliser ces trois villages indiens, mais l'épuisement et la maladie le contraignent à abandonner ses chères missions, voulant aller mourir à St-Ignace. Chemin faisant, étant sur le lac Michigan, et voyant sa fin prochaine, il demande à ses guides de le déposer sur une petite élévation qu'il aperçoit du côté mérédional du rivage où il désire être inhumé.

C'est là que les restes mortels de ce grand découvreur, de cet homme de Dieu, de cet apôtre infatigable, furent confiés à la terre, à l'âge encore bien jeune de 38 ans.

" Ainsi se termina, dit l'historien Garneau, dans le

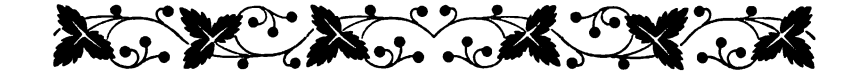
(1) Aujourd'hui, *Green Bay*, baie Verte.

silence des forêts, la vie d'un homme dont le nom retentit aujourd'hui plus souvent dans l'histoire que celui de bien des personnages qui faisaient alors du bruit sur la scène du monde, et qui sont pour jamais oubliés.

"Ce jésuite, objet aujourd'hui de tant de sympathie et d'honneurs, a été longtemps condamné à un oubli volontaire et injuste. De son vivant et après sa mort, on a tout fait pour étouffer les témoignages et les documents établissant ses droits à la découverte du Mississipi."

Je me souscris, mon cher Juge, votre très humble et tout dévoué.





LETTRE IVE

Saint-Joseph de Lévis, 10 novembre 1899.

Mon cher et honorable Juge,

Revenons maintenant au sieur Louis Jolliet qui, au printemps de 1674, partit pour Québec, afin de rendre compte de ses découvertes à M. de Frontenac. Malheureu-



VAISSEAU DE LOUIS JOLIET

sement, il fait naufrage au saut Saint-Louis, perd tous ses papiers et n'échappe à la mort qu'après bien des difficultés. " Je fus sauvé, écrivait-il quelques jours plus tard, après avoir été quatre heures dans l'eau, ayant perdu la vue et la

connaissance, par des pêcheurs qui n'allaient jamais dans cet endroit, et qui n'y auraient jamais été si la sainte Vierge ne m'avait pas obtenu cette grâce de Dieu, qui arrêta le cours de la nature pour me tirer de la mort. "

Son arrivée à Québec est saluée au son des cloches, et le 11 novembre de la même année, le comte de Frontenac écrivait au ministre Colbert: "Le sieur de Jolliet, que M. Talon me conseilla d'envoyer à la découverte de la mer du Sud, lorsque j'arrivai de France, en est de retour depuis trois mois, et il a découvert des pays admirables et une navigation aisée par les belles rivières qu'il a trouvées. "

Une carte de l'expédition, dressée de mémoire et signée par Jolliet, était aussi adressée au ministre, avec les "Remarques dont ce découvreur s'est pu souvenir. "

Le P. Marquette avait heureusement écrit une relation de son voyage qui est encore conservée aujourd'hui.

Vous relirez sans doute avec plaisir les beaux vers suivants de notre ami M. Louis Fréchette, qui font partie d'une pièce de poésie éloquemment récitée, dans la grande salle de promotion, à l'Université Laval de Québec, à l'occasion du deuxième centenaire de la découverte du Missisipi.

Le voyez-vous, là-bas, debout comme un prophète,
Le regard rayonnant d'audace satisfaite,
La main tendue au loin vers l'Occident bronzé,
Prendre possession de ce domaine immense,
Au nom du Dieu vivant, au nom du roi de France
Et du monde civilisé ?

Jolliet ! Jolliet, deux siècles de conquêtes,
Deux siècles sans rivaux ont passé sur nos têtes,
Depuis l'heure sublime où de ta propre main,
Tu jetas, d'un seul trait, sur la carte du monde
Ces vastes régions, zone immense et féconde,
Futur grenier du genre humain.

Oui, deux siècles ont fui ! La solitude vierge
N'est plus là. Du progrès le flot montant submerge
Les vestiges derniers d'un passé qui finit.
Où le désert dormait, grandit la métropole ;
Et le fleuve asservi courbe sa large épaule
Sous l'arche aux piliers de granit.

"Une chose étonnera sans doute, dit le R. P. Rochemonteix, c'est que les ministres de Louis XIV qui avaient désiré si ardemment la découverte de la mer du Sud et avaient, deux ans auparavant, prié Talon d'assurer une bonne récompense à ceux qui la découvriraient, n'eurent pas l'air de comprendre alors l'importance du fait accompli. Non seulement ils ne firent rien pour tirer parti de la belle découverte des deux explorateurs, mais ils n'eurent pas la généreuse pensée de récompenser Louis Jolliet, ce Français de cœur et d'origine, qui venait de donner à la France tout un monde inconnu. Subit-il le contre-coup de son affection pour les religieux de la Compagnie de Jésus, que le gouverneur de Québec n'aimait pas? C'est fort probable, sinon certain. En tous cas, il sollicita, trois ans après son expédition, la concession d'une petite colonie chez les Illinois, en récompense de ses services; et Colbert, prévenu contre lui par le comte de Frontenac, répondit de Saint-Germain le 28 avril 1677: "Sa Majesté ne veut point accorder au sieur Jolliet la permission qu'il demande de s'aller establir avec vingt hommes dans le pays des Illinois."

Louis Jolliet s'était marié à Québec, le 7 octobre 1675, à Claire Bissot, de la Pointe de Lévy (tel qu'on l'écrivait autrefois); son beau-père, feu François Bissot, sieur de La Rivière, en son vivant, avait de grands établissements de pêche à la morue et de chasse aux loups marins, à Tadoussac, à l'Ile-aux-Œufs, à Mingan, et une grande tannerie à la Pointe de Lévy, la première qu'on ait vue au pays (1).

Il s'était marié à Québec (1648) à Marie Couillard, et concéda en même temps, une terre de deux cents arpents dans la seigneurie de Lauzon. Parmi ses douze enfants, on remarque la femme de Louis Jolliet, et Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vincennes, officier distingué de la marine.

---

(1) J.-Edmond Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, 1er vol.

François Bissot avait d'abord commencé son premier établissement de pêche et de chasse à l'Ile-aux-Œufs, puis il avait installé sur la terre ferme, le long de la côte, différents postes échelonnés de distance en distance, en faisant du havre de Mingan son entrepôt principal. Après sa mort arrivée en 1678, Louis Jolliet et Jacques de Lalande devinrent acquéreurs des îles et îlots de Mingan, le 10 mars 1679; " côte nord du fleuve, qui se suivent jusqu'à la baie ou anse aux Espagnols, pour y faire des établissements de pêche de morue et de loup marin (1).

Quelque temps avant, Louis Jolliet avait acquis tous les droits que pouvait avoir le seigneur Etienne Charest, son beau-frère, de la Pointe de Lévy, dans la seigneurie de Mingan, aux Sept-Iles, à l'Ile-aux-Œufs, à la baie aux Espagnols, sur le côté nord, et la rivière Etchemin, sur le côté sud. En retour Jolliet lui cédait sa part d'héritage qu'il tenait de son épouse, à la Pointe de Lévy, moyennant une compensation de 1000 livres.

Jacques de Lalande épousa en secondes noces la veuve François Bissot, et tous deux devaient diriger sur les lieux les opérations de la pêche (2).

" On frétait les bâtiments à Québec ", écrit M. J.-Edmond Roy: *Histoire de la seigneurie de Lauzon.*

" Un bâtiment avait d'ordinaire six hommes d'équipage auxquels on donnait de vingt-cinq à trente livres chacun par mois. Le chargement se composait de fusils, de fers à flèche, battefeux, haches, capots, couvertures, rassades, étoffes bien voyantes, chaudières, hains de morue, pour faire la traite, des planches, du clou, des balles, de la poudre, du pain, des pois, du sel, du lard."

Pierre Lalande, frère de Jacques, sieur de Gayon, se joignit à la société pour conduire les embarcations de pêche.

---

(1) Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français.*
(2) J.-Edmond Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, Ier vol.

Jacques de Lalande avait été nommé quelque temps auparavant juge sénéchal de la côte de Lauzon, mais il résigna bientôt sa charge, aimant mieux la mer et ses aventures que sa position, pour se livrer avec Louis Jolliet aux occupations de marin et de pêcheur. Quelque temps après, il abandonna la société pour retourner en France.

Louis Jolliet se livrait avec une grande activité à l'exploitation de ses riches pêcheries, lorsqu'au mois de mars 1680, à la suite d'une expédition heureuse à la baie d'Hudson, il reçut la concession de l'île d'Anticosti, dans le golfe St-Laurent, par *moquerie sans doute* (in mokery), dit Gilmary Shea.

Cependant, nous lisons dans les mémoires du temps que cette île d'Anticosti fut donnée à Jolliet "en considération de la découverte que le dit sieur Jolliet avait faite du pays des Illinois, dont il avait envoyé la carte, depuis transmise à monseigneur Colbert, ainsi que d'un voyage qu'il venait de faire à la baie d'Hudson dans l'intérêt et l'avantage de la ferme du Roy.

L'historien Garneau nous dit que Jolliet reçut dans la suite l'île d'Anticosti en récompense de sa découverte du Mississipi et d'un voyage fait à la baie d'Hudson. Il fut aussi nommé hydrographe du roi, et obtint, en 1687, une seigneurie près de Montréal.

Le gouverneur Frontenac concédait, le 30 juillet 1697, à Louis Jolliet, en arrière de la seigneurie de Lauzon, une autre seigneurie, de trois lieues de haut sur autant de profondeur, sur les bords de la rivière Etchemin. Jolliet avait obtenu cette concession pour y former un établissement et y attirer des colons, mais occupé comme il était aux pêcheries de Mingan et d'Anticosti, il ne put pas mettre son projet à exécution (1).

Louis Jolliet se livra pendant plusieurs années à l'exploi-

(1) J.-Edmond Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, IIe vol.

tation de ses riches pêcheries et à la traite des pelleteries avec les sauvages du Labrador, et en retirait de bons bénéfices.

" En 1685, dit M. Margry, il (Jolliet) avait déjà hiverné deux fois à Anticosti, dans la maison qu'il avait fait faire, et l'hiver lui avait paru beaucoup moins rude qu'à Québec. Il avait fait élever aussi aux îles Mingan une autre maison et un magasin pour fournir aux Français et aux sauvages leurs petites commodités.

" Tout l'avantage de ces dernières îles était, comme pour Anticosti, dans les bons mouillages, dans l'abondance de la morue et du loup marin, dont l'huile et les peaux se vendaient un bon prix.

" L'été, Jolliet pêchait au nord de ces îles, dans plusieurs rivières, cinq à six milliers de saumons.

" Jolliet, au moyen de ces deux établissements, songea dès lors à approvisionner la colonie. Il fournissait du poisson à tout Québec et à la plupart des soldats; mais cet approvisionnement demandait autre chose que la petite barque dont il pouvait disposer, et, en 1685, il demandait au roi de lui prêter un navire pour quatre ans, afin d'agrandir cette entreprise et d'employer à la navigation les jeunes Canadiens qui seraient ainsi détournés de la vie libertine qu'ils menaient dans les bois " (1).

Il se donnait en même temps à des travaux hydrographiques considérables, puisqu'il fit quarante-neuf voyages dans le fleuve et le golfe St-Laurent avant d'en dresser la carte (1).

" C'est un fait digne de remarque que le premier travail connu du célèbre explorateur fut précisément une carte de cette île d'Anticosti qui devait plus tard devenir son domaine et peut-être son tombeau " (2). Cette carte du

---

(1) Ernest Gagnon.

(2) Ernest Gagnon, *Louis Jolliet.*

golfe St-Laurent fut dressé en 1698, " suivant les observations magnétiques qu'il avait faites pour donner aux pilotes les moyens de naviguer sûrement dans le golfe St-Laurent et surtout entre l'île d'Anticosti et le pointe de Gaspé."

Il signait toujours ses actes Louis Jolliet d'Anticosti, et plus tard, un de ses fils s'appelait Jean Jolliet de Mingan.

Dans un recensement cité par l'abbé Ferland, on voit Jolliet en 1687, dans son domaine anticostien, apparaître âgé de 42 ans, son épouse Claire Bissot, de 23 ans; leurs enfants, Louis, de 5 ans, Jean, de 3 ans, Anne de 2 ans, et Marie de 1 an. Il avait à son service six domestiques armés de six fusils, propriétaires de deux bêtes à cornes et de deux arpents de terre défrichée.

Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, et les profits réalisés étaient assez considérables, lorsqu'en 1690, l'amiral Phipps en remontant le fleuve avec une flotte de trente-cinq vaisseaux, montée par plus de 2000 hommes, détruisit les principaux établissements de pêche des Français sur l'île d'Anticosti, à Percé et à la côte de Mingan (1).

" Cete île appartenait à Jolliet ", nous dit Lahontan, dans ses mémoires. " Il y a fait faire un petit magasin fortifié ", afin que les marchandises et sa famille soient à l'abri des surprises des Esquimaux. Ces Esquimaux sont des peuples féroces qu'on n'a jamais pu humaniser. Ce n'est pas avec eux mais avec les Pépinachois et les Montagnais que Jolliet trafiqua des armes et des munitions pour des peaux de loups marins et quelques autres pelleteries."

Lahontan place, dans sa carte du St-Laurent, l'établissement de Jolliet dans la partie ouest d'Anticosti, et l'abbé Ferland à la baie Ste-Claire.

Je n'ai aucun doute que Jolliet avait élevé son fort dans la baie de l'Ouest, aujourd'hui baie Gamache. Depuis que

---

(1) J.-Edmond Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, Ier vol.

ces lignes sont écrites, j'ai eu l'honneur d'adresser la lettre suivante à M. Ernest Gagnon, à la date 8 sept. 1900, dans laquelle je lui disais:

" Pendant mon séjour sur l'île d'Anticosti, au mois d'août dernier, grâce à la bienveillance de M. le gouverneur, j'ai fait des recherches à la baie Gamache, avec deux hommes, pour trouver l'emplacement du fort de Louis Jolliet, premier seigneur d'Anticosti.

" D'après certains renseignements que m'avaient fournis une des filles de feu Louis-Olivier Gamache, aujourd'hui âgée de 84 ans, j'ai pu découvrir l'endroit où Jolliet avait élevé son fort.

" J'ai trouvé à un pied et demi sous terre une plaque de poêle, des cercles de fer, de vieilles charnières de porte, et une brique jaunâtre avec le nom de Ramezay incrusté sur un des côtés.

" Ramezay ou Ramesay, comme quelques-uns l'écrivent, fut gouverneur des Trois-Rivières vers 1699, et je crois qu'avant cette époque, il était marchand à Québec.

" Vous pouvez donc affirmer dans votre histoire si intéressante de Louis Jolliet, sans crainte de vous tromper, que son fort d'Anticosti était à la baie Gamache, élevé à deux arpents environ à l'est de la rivière aux Chaloupes. Ce site, dominant toute cette vaste baie, fut des mieux choisis.

" Un vieux four à chaux en ruine, tout couvert de mousse, a été aussi découvert tout dernièrement dans la même baie. Tout cela indique que Jolliet avait choisi cette baie pour y fixer sa résidence; d'ailleurs c'était à cette époque le seul havre connu où les navires étaient à l'abri de tous les vents."

A la date du 2 novembre dernier, M. le docteur Schmitt m'écrivait:

" J'ai l'honneur de vous annoncer que nous avons trouvé ces jours-ci dans l'endroit que vous avez indiqué, le fort de Jolliet, et qu'en creusant avec une pioche nous avons dé-

couvert un vieux couteau, des briques assez informes et une jatte de lait brisée, tout cela de l'époque, à n'en pas douter."

Quelques jours après la destruction de son fort sur l'île, Jolliet descendait paisiblement le fleuve sur son vaisseau, en compagnie de sa femme, de sa belle-mère, Madame Jacques de Lalande, et de quelques matelots. Tous furent faits prisonniers par l'amiral Phipps et amenés à Québec sur la flotte ennemie où ils passèrent le tems du siège (1).

Au nombre des prisonniers se trouvaient M. Granville, M. l'abbé Trouvé, missionnaire, plusieurs pêcheurs qui avaient été pris à Port-Royal avec quelques colons acadiens.

Après cinq jours de vaines tentatives, le 23 octobre, les Anglais levèrent le siège devant Québec et se retirèrent à deux lieues plus bas, entre la Pointe de Lévy et Beaumont.

Madame Lalande, qui était au nombre des prisonniers de guerre, propose à l'amiral l'échange des Anglais détenus à Québec avec les captifs sur son vaisseau. Phipps accepta sa proposition et l'envoya auprès de Frontenac accompagnée d'un de ses officiers. M. de La Vallière, aide de camp du comte de Frontenac, fut chargé de se rendre auprès de l'amiral, et les négociations durèrent toute une journée.

Les Anglais refusaient de rendre l'abbé Trouvé, probablement parce qu'ils avaient eu trop de difficultés à le trouver, mais pendant ce temps un ministre protestant, aumônier d'une des frégates, était débarqué à terre, et on prit les moyens de le garder pour forcer l'ennemi à remettre le missionnaire français en liberté.

Enfin les négociations se terminèrent et les prisonniers de part et d'autre furent relâchés.

Lahontan, qui était à Québec pendant le siège, écrit les lignes suivantes qui nous paraissent peu conformes à la

(1) Lahontan.

vérité: " Après que les troupes de l'amiral Phipps eurent essuyé deux défaites sur les battures et sur les hautes falaises de Beauport, dans lesquels il perdit près d'un millier de soldats, et après avoir bombardé Québec pendant vingt-quatre heures sans succès," il ajoute, " tout le furieux fracas de son artillerie se réduisit à faire voler quelques tuiles, à découvrir quelques maisons, et le dommage fut à peu près de cinq ou six pistoles.

Avant de partir, il envoya demander à M. de Frontenac, mais d'un style radouci et bien différent de celui de la lettre, l'échange de quelques prisonniers anglais avec le sieur Jolliet, sa femme, sa belle-mère et quelques matelots que la flotte ennemie avait pris sur le fleuve Saint-Laurent dans une barque appartenant au dit sieur Jolliet."

Alors Louis Jolliet se voyant ruiné, recommença avec une nouvelle énergie ses excursions, l'exploitation de ses pêcheries et la traite avec les sauvages, lorsqu'en 1688, M. François Viennay Pachot était entré dans la société pour sept ans. Le produit de la pêche et les achats de pelleteries des sauvages Montagnais et Papinachois lui étaient consignés à Québec.

" M. François Viennay Pachot, un riche bourgeois de Québec, allié des Juchereau de La Ferté, qui pendant plusieurs années avait été le pourvoyeur et l'associé de Jolliet, fournit à celui-ci tout ce qu'il lui fallait pour reprendre l'exploration du Labrador. Il fit les choses largement, — la traite d'objets de fabrication française, en échange de fourrures, de morue et d'huile de marsouin, devant l'indemniser de ses déboursés.

" Un Père franciscain récollet, trois cadets et quatorze hommes d'équipage s'embarquèrent avec Jolliet sur le navire *St-François*, qui partit de Québec, le 28 avril 1694, en destination des îles de Mingan, du détroit de Belle-Ile et du Labrador océanique. Jolliet amenait avec lui sa femme, son fils aîné, Louis, âgé de dix-huit ans, — qui, le mois pré-

cédent, avait quitté l'habit ecclésiastique, après avoir passé un an au Grand Séminaire de Québec, et les autres membres de sa famille.

" Il les laissa aux îles de Mingan, où Madame de Lalande avait passé l'hiver précédent. Deux de ses fils cependant — probablement Louis et Charles — l'accompagnèrent au Labrador, ainsi qu'un jeune Juchereau de La Ferté.

" Le *St-Francois* était " muni de six pierriers, de quatorze pièces de canon ", les navires marchands étant exposés alors à livrer bataille contre les flibustiers de toutes races et de toutes catégories " (1).

La durée du contrat étant expirée, les héritiers Bissot louèrent et affermèrent pour cinq ans à Jolliet les ports qu'ils possédaient dans la seigneurie de Mingan, depuis l'Ile-aux-Œufs jusqu'à la baie des Espagnols, ne pouvant les faire valoir à leur profit.

Cependant Jolliet et son épouse s'étaient associé, le 15 juillet 1696, les sieurs Charles et François Bissot, et Charles Jolliet, pour cinq ans, afin d'aller à Mingan y faire tout le négoce qu'ils pourraient sur les terres de feu François Bissot, sieur de La Rivière, depuis l'Ile-aux-Œufs jusqu'à la baie des Espagnols.

Louis Jolliet était en pleine activité, occupé à surveiller les intérêts qu'il avait dans ses pêcheries et dans son commerce de pelleteries, lorsque la mort, cette impitoyable moissonneuse, est venue tout à coup trancher le fil de ses jours, à l'âge de 55 ans. Jolliet mourut très pauvre, dans un état voisin de la misère, en 1700, sur son île d'Anticosti, affirment les uns; sur une des îles de Mingan, celle située en face du gros Mécatina, prétend M. Margry, conservateur des archives du ministère de la marine, à Paris.

Il écrivait, en 1873: " feu mon honorable ami, M. l'abbé Ferland, supposait qu'il était décédé *dans son île d'Anticosti.*

---

(1) Ernest Gagnon.

Un document me permet de dire qu'il fut inhumé dans une des îles de Mingan, celle qui est située devant le gros Mécatina " (île à la Chasse).

Le document indiqué par M. Margry n'a jamais été publié.

On a beaucoup discuté la date précise de la mort du découvreur du Mississipi, que les uns ont placée en 1699, et les autres en 1701.

Voici les deux documents sur lesquels on s'appuie pour préciser l'année de sa mort, entre le 4 mai et le 18 octobre 1700.

Louis Jolliet apparaît comme témoin au mariage de Jérôme Corda et Anne Normand dit Brière, à la date du 4 mai 1700, à Notre-Dame de Québec, et signe " Jolliet, hydrographe du Roy."

Le 18 octobre 1700, la lettre suivante écrite conjointement par M. de Callières et M. de Champigny et expédiée en France, dit: " Le sieur Jolliet qui enseignait l'hydrographie à Québec, étant mort et les Pères Jésuites s'offrant d'en tenir une classe, nous supplions Sa Majesté de leur en faciliter le moyen en leur accordant les quatre cents livres par an, dont le sieur Jolliet jouissait."

D'après les documents précités, il n'y a plus de doute possible et, on est forcé de conclure que Louis Jolliet est mort en 1700, entre le 4 mai et le 17 octobre (1).

Il eut huit enfants de son mariage, savoir:

1° Louis; 2° Marie-Charlotte; 3° Charles; 4° François; 5° Anne; 6° Jean-Baptiste; 7° Marie-Geneviève; 8° Claire. Celle-ci se maria à Joseph Fleury de Lagorgendière, et à la mort de celui-ci (1749), son épouse lui avait donné trente-deux enfants (2).

" Celui qui avait donné la moitié d'un hémisphère à la

---

(1) Monseigneur Cyp. Tanguay, *A travers les Registres.*

(2) Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, tome VIII, p. 89.

France, celui que la Grèce aurait placé au nombre de ses dieux et que Rome aurait porté au Capitole, ce grand découvreur fut modestement enfoui, sur une plage quelconque, par une main inconnue, n'ayant pour monument funèbre que la page reconnaissante de l'histoire" (1).

Le P. Marquette et Louis Jolliet avaient découvert le pays le plus riche du monde, un sol d'une fertilité prodigieuse, arrosé par d'innombrables rivières, couvert de forêts magnifiques, refuge d'oiseaux aux plumages variés, et parsemé de riches et verdoyantes prairies dans lesquelles abondaient le bison, le cerf et toutes sortes d'animaux sauvages.

On a donné le nom de Jolliet à une petite ville près de Chicago, en souvenir de ce grand explorateur, et à une montagne sur les bords de la rivière des Plaines, l'un des affluents de l'Illinois.

Une petite anse au pied du cap ouest, à Saint-Joseph de Lévis, porte encore son nom, parce que c'est là qu'il mettait ses vaisseaux, chaque fois qu'il venait à la Pointe de Lévy, chez son beau-père François Bissot (2).

Barthélemi Jolliet, fondateur de la ville de Joliette, mort en 1850, est descendant à la 5e génération d'Adrien Jolliet, frère du premier seigneur de l'île d'Anticosti.

M. Ernest Gagnon, aussi bon historien que musicien distingué, est actuellement à publier une vie des plus intéressantes de Louis Jolliet, et il nous dit: "C'est une figure bien sympathique de notre histoire que celle de Louis Jolliet, le premier propriétaire et seigneur de l'île d'Anticosti. Versé dans les sciences exactes, latiniste, musicien, dessinateur, logicien, un peu théologien, tel il nous apparaît dans son adolescence, à la fin de sa vie d'étudiant. Puis nous le retrouvons dans le monde, tantôt à Québec, objet

---

(1) Faucher de Saint-Maurice, *les Iles dans le golfe Saint-Laurent.*

(2) Une pointe située à deux milles à l'ouest de la rivière Moisic, où il avait un établissement de pêche, porte encore son nom.

de l'estime et de la confiance de ses concitoyens, tantôt dans la région des grands lacs, se familiarisant avec les langues algonquine et huronne, parlées par les sauvages de l'Ouest; puis au pays des Illinois, qu'il fait connaître à la société civilisée; dans les cantons iroquois, où il se rend en qualité d'ambassadeur; à la baie d'Hudson, au Labrador, aux îles de Mingan, à Anticosti, — tout à tour explorateur, négociant, armateur, hydrographe, artiste, seigneur féodal."

"Louis Jolliet... devint un des meilleurs élèves des Jésuites; il sut capter, dès ses premiers pas dans la vie pratique, la confiance de Tracy, de Courcelles, de Talon, comme, plus tard, celle de Frontenac, de Champigny et de Denonville, et partagea avec un des missionnaires de la Compagnie de Jésus, la gloire d'avoir découvert le grand fleuve qui traverse le pays des Illinois et roule ses eaux profondes jusqu'au golfe du Mexique."

"Comme son aïeul maternel, Adrien d'Abancourt, Louis Jolliet mourut sur une des îles du bas du fleuve Saint-Laurent, à une date non précise et dans des circonstances dont personne, de nos jours, n'a pu pénétrer le mystère."

Malgré toutes mes recherches faites l'été dernier, durant mon voyage sur les côtes du Labrador, il m'a été impossible de découvrir la tombe de Louis Jolliet. Je le crois inhumé au pied du cap appelé Gros-Mécatina où se trouve un très ancien cimetière, dans lequel repose un grand nombre de personnes. Ce cimetière date des premiers temps de la colonie.

Zacharie Jolliet était frère puîné du célèbre découvreur du Mississipi. Il étudia pendant quelque temps chez les RR. PP. Jésuites, apprit le métier de son père et se livra par la suite aux voyages et à la traite (1).

---

(1) Ernest Gagnon, *Louis Jolliet,—Etude historiographique.*

M. Ernest Gagnon nous raconte de lui un trait qui lui fait honneur: " En 1689, l'année qui précéda le siège de Québec par sir William Phipps, il s'opéra parmi les sauvages de l'Ouest un mouvement inquiétant. M. de la Durantaye, qui commandait à Michillimakinak, crut devoir en avertir le gouverneur général. Or, dit l'abbé Ferland, " on était à près de quatre cents lieues de Québec; l'hiver allait commencer, les rivières se couvraient de glaces; des bandes d'Iroquois parcouraient les forêts sur la route qu'il fallait suivre; trouverait-on un homme assez hardi et assez intelligent pour porter un avis capable de sauver le pays? Un simple traiteur, un enfant du pays, le sieur Zacharie Jolliet, s'offrit d'aller annoncer à Québec qu'un orage se formait dans l'ouest contre la colonie française." Tantôt en canot, dans l'eau vive, tantôt sur les bordages ou sur les glaces flottantes, Zacharie Jolliet, accompagné d'un seul homme, parcourut cette longue distance dans un temps relativement court. Il arriva à Québec vers la fin du mois de décembre 1689, et surprit M. de Frontenac autant par la hardiesse de son entreprise que par l'étrangeté des nouvelles qu'il apportait."

Les fils de Louis Jolliet, Jean Jolliet de Mingan et François Jolliet d'Abancourt, après la mort de leur père, continuèrent le commerce sur la côte du Labrador, avec les sieurs Charles et François Bissot.

Marie Couillard, épouse de Jacques Lalande, dont j'ai parlé plus haut, mourut à St-Pierre, île d'Orléans, à l'âge de 76 ans, le 22 juin 1703.

Son mari revint de France à Québec l'année suivante, et donna à Claire Bissot tous les biens qu'il possédait dans la colonie à " la veuve de Louis Jolliet, vivant, hydrographe du roi, en considération de l'amitié qu'il lui portait " (1).

---

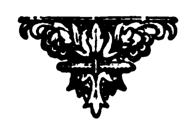
(1) J.-Edmond Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon.*

La veuve de Louis Jolliet mourut à l'âge de 54 ans, et sa sépulture eut lieu à Québec, le 2 mars 1710.

Il est bien vrai de dire avec le poète,

> Et le temps de son aile emportera nos traces,
> Comme l'aile des vents emporte nos soupirs.

Agréez, mon cher Juge, les sentiments de haute considération, avec lesquels je demeure toujours, votre tout dévoué serviteur.





LETTRE Ve

Saint-Joseph de Lévis, 16 novembre 1899.

Mon cher et honorable Juge,

Je vous raconterai dans cette nouvelle lettre, les différentes mutations qui se sont opérées, depuis 1680 jusqu'à nos jours, touchant l'île d'Anticosti.

Le titre d'érection et de concession du fief et seigneurie de l'île d'Anticosti a été émis au mois de mars 1680, en faveur de Louis Jolliet, par l'intendant Duchesneau, sous le gouvernement de Monsieur Frontenac "pour y faire des établissements de pêche de morue verte et sèche, huiles de loups-marins et baleines, et, par ce moyen, commercer en ce pays et dans les îles d'Amérique."

Par un acte daté du 12 avril 1725, c'est-à-dire, vingt-cinq ans après la mort de Louis Jolliet, l'île d'Anticosti fut divisée en parties égales entre trois de ses enfants, savoir, à Jean Jolliet, sieur de Mingan, à Charles Jolliet, sieur d'Anticosti, et Claire Jolliet, épouse de Joseph Fleury de La Gorgendière.

"Dans un acte d'aveu et dénombrement portant la date du 18 avril 1725, le sieur Joseph Fleury de La Gorgendière, au nom de tous les héritiers de Louis Jolliet, déclare que l'île d'Anticosty a "environ cent lieues de tour, dont quinze lieues donnant sur le fleuve St-Laurent, et le surplus dans la Baie (Golfe) du dit fleuve."

De plus, il déclare ce qui suit: (1)

" Que sur le dit fief d'Anticosty, il y a, dans la partie de l'île qui donne partie dans le dit fleuve et partie dans la Baie, et au côté nord, deux établissements à la distance de vingt-cinq lieues ou environ, l'un de l'autre, occupés par le dit sieur Charles Jolliet d'Anticosty et ses engagés, sur lesquels établissements il y a, sur chacun, une maison en bois de vingt pieds en carré, et huit à dix arpents de désert.

" Qu'au bas de la dite île, il y a un établissement de pesche sédentaire pour la morue, tenu par le sieur Jolliet.

" Que sur le dit fief des Isles Mingan, il y a, sur une des îles du dit fief, du côté du dit fleuve, une maison de bois de vingt pieds en quarré et environ dix à douze arpents de désert, et sur une autre isle du dit fief, dans la Baie, vis-à-vis le lieu appelé Mécatina, une autre maison aussi de vingt pieds en quarré et cinq ou six arpents de désert, lesquels lieux sont ordinairement occupés par le sieur Jean Jolliet de Mingan et ses engagés pour la chasse et la pesche au loup marin et au moyac."

Il paraît qu'à partir de cette date la question des propriétaires de l'Ile devint fort compliquée.

Je parlerai seulement des mutations les plus essentielles pour n'être pas trop long.

Le 18 mai 1778, par saisie, à la poursuite des héritiers de Joseph Fleury de La Gorgendière, contre les héritiers de Charles Jolliet d'Anticosti et Jean Lemelin, les neuf vingtièmes du fief et seigneurie de l'île d'Anticosti furent vendus à William Grant, époux de Dame Catherine Fleury de La Gorgendière, par acte du 21 janvier 1779.

M. William Grant, par un acte du 17 novembre 1779, fait encore l'acquisition d'autres parties indivises de l'Ile, appartenant aux enfants de Joseph Fleury de La Gorgendière, et de Claire Jolliet.

---

(1) Ernest Gagnon.

Le 28 mai 1781, dans un acte de foi et hommage, les sieurs Nicolas, Joseph et François de La Fontaine de Belcourt, François Cugnet, époux de Marie-Joseph de La Fontaine de Belcourt, William Grant, Thomas Dunn, Louis Jolliet et Bissot de La Rivière sont reconnus être seigneurs et propriétaires par indivis de l'île d'Anticosti et des îles et îlets Mingan.

Par contrat notarié devant maître Berthelot d'Artigny, le 6 du mois d'août 1784, M. William Grant déclare que l'adjudication de ces neuf vingtièmes devait être tenue comme ayant été faite moitié à lui, un quart à l'honorable Dunn, et un quart à M. Peter Stuart.

Par acte passé en présence du notaire Deschesneau, de Québec, le 12 décembre 1789, l'honorable William Grant et la baronne douairière de Longueuil, née La Gorgendière, son épouse, tant en leurs noms que comme représentants des héritiers de Fleury d'Eschambault, d'une part; l'honorable Thomas Dunn, de seconde part, et M. Peter Stuart, de troisième part, déclarent qu'ils sont les propriétaires "de presque le total des fiefs et seigneuries de Mingan et de l'île d'Anticosti; du total des dits fiefs et seigneuries sont à distraire les "parts et droits" de Monsieur le baron de Castelneau et Dame son épouse, et du sieur Gilles Belcourt de La Fontaine, absent de cette province depuis plus de trente ans, si aucuns (droits) ils ont, en outre de la partie vendue par M. Joseph Belcourt de La Fontaine à M. Lymburner, en l'année mil sept cent quatre-vingt-huit."

Cet acte du 12 décembre 1789, nous fait connaître les diverses mutations qui ont mis MM. Grant, Dunn et Stuart en possession de la presque totalité de l'Ile.

A partir de 1801, aucun nom français n'apparaît comme propriétaire de l'île d'Anticosti, dans les documents conservés aux archives du département des terres de la couronne, à Québec.

La moitié du fief d'Anticosti appartenant à la succession

vacante de William Grant, fut vendue par le shérif de Québec, le 30 juillet 1808, et adjugé à Patrick Longan, pour la somme de $175,000.

C'est vers cette époque que l'on doit placer les essais infructueux du gouverneur Craig de coloniser l'île d'Anticosti.

Cette moitié indivise de l'Ile passa aux héritiers Longan, à Madame Forsyth, Charlotte Langan, Madame Leslie, Julia Langan, Madame Johnson et Maria Langan.

Madame Johnson vendit sa part à sa sœur, Madame Forsyth, par acte passé à Québec, le 4 juillet 1826 par le notaire McPherson.

En 1837, le 9 octobre, les héritiers de Peter Stuart; Mary Stuart, James T.-S. Stuart et W.-T.-P. Stuart, se déclarent propriétaires d'un quart indivis de l'île d'Anticosti.

Il y eut encore plusieurs autres mutations qu'il est inutile de rapporter, lorsqu'en 1874, on essaya à nouveau de fonder une colonie permanente sur l'île. Pour cette fin, on fit venir plusieurs familles de pêcheurs de Terre-Neuve attirées par d'alléchantes promesses de la Compagnie Forsyth, sous la conduite d'un aventurier.

" Il ne s'agissait ni plus ni moins, écrit M. J.-U. Gregory, dans son intéressant opuscule " En racontant ", que de fonder une vaste colonie et de changer la face de l'île. On devait construire des chemins de fer, y créer des magasins et y faire la culture et la pêche sur une grande échelle. Ceux qui vinrent ainsi s'y établir reçurent des avances tant pour se loger que se pourvoir de provisions,ces avances devant être remboursées en produits de pêche."

" Malheureusement, cette compagnie qui promettait tant n'eut qu'un règne éphémère, car dès l'automne de la même année, elle n'était déjà plus en état de fournir des provisions aux nombreuses familles qui dépendaient d'elle."

La conséquence fut que le gouvernement fut obligé de

venir au secours de ces pauvres malheureux pour les empêcher de mourir de faim. Il leur distribua par le *Napaléon III*, cent quarts de farine et autres provisions.

L'automne suivant les surprit encore dans le même état, n'ayant rien pour affronter les rigueurs d'un long hiver de six mois.

Le gouvernement, en bon et tendre père de la grande famille canadienne, les assista de nouveau.

M. J.-U. Gregory, du département de la Marine et des Pêcheries, à Québec, fut chargé de se rendre sur les lieux, de s'enquérir des besoins de chacun et de faire la distribution. Il donna à chaque famille trois quarts de pommes de terre et autres provisions nécessaires. Il eut l'heureuse idée de confier en mains sûres une certaine quantité de ce tubercule pour la semence du printemps suivant, et " deux ans plus tard, nous dit-il, les pommes de terre étaient en telle quantité sur l'île, qu'il en fut exporté une charge de goélette sur notre marché."

Bien respectueusement, mon cher Juge, votre tout dévoué serviteur.





LETTRE VIe

Saint-Joseph de Lévis, 18 novembre 1899.

Mon cher et honorable Juge,

Je continue mon sujet commencé dans la lettre précédente.

La compagnie Forsyth fit de grandes dépenses sans aucun succès, trompée comme elle fut par ses agents d'Angleterre.

M. Faucher de Saint-Maurice, dans une de ses croisières au golfe St-Laurent, l'année suivante, visita les hangars de la compagnie à la baie des Anglais, aujourd'hui baie Ste-Claire, où on aurait voulu commencer les premiers défrichements.

" Nous étions arrivés, dit-il, et dans les vastes hangars qui s'élevaient devant nous, on avait entassé...

" Des pelles, des pioches, des charrues, des vivres, des habillements, enfin tout ce qui convient à de nouveaux colons, dira le lecteur prévoyant.

" Nenni! homme prudent. A la place de ces premières nécessités de la vie, on voyait pour des milliers de piastres de chevilles en fer pour les bottes, des masses, des enclumes, des perches de lignes superbes, des marchepieds de carrosses, des poignées de cercueils, une imprimerie, bric-à-brac impossible envoyé d'Angleterre par des gens qui avaient trompé la compagnie, et qu'il fallut vendre plus tard à des prix infimes.

" Au milieu de cette pacotille impossible, continue-t-il,

pendant que dans les vitrines s'étalaient des selles anglaises, des livrets d'hameçons et de mouches, des boucles de harnais, on avait oublié le nécessaire; et le lard se vendait une piastre la livre."

Voici les faits suivants et indéniables qui m'ont été racontés.

Un nommé Closter, Scandinavien, représentait la dite compagnie et demeurait à la baie Gamache, en qualité d'agent local.

La Compagnie lui confia un jour une somme de $6000, pour acheter l'outillage nécessaire à la colonisation de l'île.



MATELOTS DU SS. SAVOY

Il se rendit à Montréal, et acheta au rabais un fonds de magasin en faillite, et ses achats furent transportés à grand frais à Anticosti. Ils consistaient dans six quarts remplis de cordes de violon; une quantité assez considérable de perches à pêcher, de mouches de toute espèce pour la pêche; de paquets innombrables de limes de toutes dimensions, d'un nombre incalculable de poignées de cercueil, de plusieurs milliers de livres d'acier en barre, etc.,

etc., et d'un bric-à-brac indescriptible!!! M. Closter, aidé de son géologue, M. Taylor, avait fixé la métropole de l'île à la baie Gamache, et la capitale future avait reçu le nom poétique de Nora. Les rues et les boulevards en avaient été tracés et bien alignés; la nouvelle cité devait occuper plusieurs milles carrés.

Au moment où cette mise en scène se déroulait à la grande satisfaction de ses auteurs, il y avait sur l'île, à Belle-Baie, une demi-douzaine de nouveaux colons qui se mouraient de faim, et l'état-major, qui se composait de MM. Closter et Taylor, devait avoir recours aux expédients d'un cuisinier français, pour prendre leurs trois repas par jour. Celui-ci allait à la pêche à la truite, et avait recours à d'autres moyens pour leur conserver la vie.

Quelques Terre-Neuviens attirés sur l'île par les prospectus alléchants de M. Closter, furent réduits à la dernière des misères.

Trois d'entre eux — deux pères de famille et un célibataire, — réparèrent un vieille chaloupe pour se rendre à Gaspé et y chercher des vivres.

Ils laissèrent Belle-Baie dans l'automne de 1873 et se noyèrent dans la traversée.

Le gouvernement fédéral, dans l'automne suivant, envoya un croiseur à l'île d'Anticosti pour rapatrier les débris de cette colonie naissante.

Les officiers du croiseur trouvèrent les deux veuves des maris noyés l'automne précédent, dans la plus grande pauvreté et dans un dénuement complet. Elles furent transportées au port aux Basques, sur l'île de Terre-Neuve.

Le même croiseur, en revenant à Québec, ramena M. Taylor avec sa famille, et le cuisinier français qui se trouvait à la baie Gamache sans aucune ressource quelconque.

Quant au bric-à-brac de M. Closter, il fut vendu à une maison de commerce à Charlottetown, île du Prince-Edouard, dans l'automne de 1874.

Ainsi finit la comédie.

Je tiens ces renseignements d'un des officiers du croiseur, qui est encore plein de vie, et qui se promet de vivre encore de longues années, pour raconter à ses auditeurs les exploits de cette compagnie anglaise.

Après les essais infructueux de la compagnie Forsyth, il y eut encore plusieurs autres mutations, lorsqu'en 1884, l'île d'Anticosti fut vendue par licitation, en vertu d'un ordre de la Cour supérieure siégeant au district du Saguenay, et fut adjugée à M. T.-W. Stockwell, en date du 22 septembre 1884.

M. T.-W. Stockwell vendit ensuite un tiers indivis de son Anticosti au baron Headley. Celui-ci revendit ce tiers indivis à M. T.-G. Stockwell, frère du précédent.

En 1888, par un acte passé à Québec, devant le notaire Meredith, M. T.-W Stockwell et son frère M. T.-G. Stockwell revendirent toute l'île d'Anticosti à une société connue sous le nom " The Governor and Company of the Island of Anticosti."

Enfin, le 16 décembre 1895, le liquidateur de la susdite compagnie anglaise vendait toute l'île d'Anticosti à M. H.-E.-A. Menier, par acte passé à Québec devant M. le notaire Campbell, pour la somme de $125,000.

L'île d'Anticosti ayant été vendue par le shérif en 1884, les droits de l'acquéreur deviennent indiscutables.

Les deux frères Stockwell en deviennent les propriétaires; ceux-ci à leur tour vendent à une compagnie anglaise en 1888, puis le liquidateur de cette compagnie revend, en 1895, à M. Menier, qui aujourd'hui en est l'unique propriétaire devant Dieu, devant les hommes, et de par la loi qui nous régit.

Messieurs les Anglais ont eu, pendant tout un siècle, la pleine et entière jouissance de l'île d'Anticosti; ils ont eu par conséquent tout le temps nécessaire et voulu de la coloniser, mais tous leurs efforts n'ont abouti, chaque fois, qu'à un fiasco complet.

Pourquoi aujourd'hui poussent-ils tant de clameurs, en constatant qu'elle est passée aux mains d'un riche et noble Français?

Mais, messieurs, pourquoi donc ne l'avez-vous pas défrichée cette île pendant que vous en étiez les paisibles propriétaires? Pourquoi encore ne l'avez-vous pas peuplée et couverte de cent villes superbes lorsque vous en étiez les seuls maîtres?

Certains journaux anglais ont été jusqu'à écrire que M. Menier avait élevé, sur son île, des fortifications, protégées de nombreuses pièces d'artillerie, etc.

Vous voyez que ça sent la poudre d'assez loin.

Vous ne pourriez vous imaginer quelles sont ces puissantes forteresses qui semblent tant inquiéter certains loyaux sujets de Notre Gracieuse Souveraine! et cette artillerie donc qui leur paraît si peu rassurante?

Ces terribles fortifications consistent en trois grandes caves isolées, pratiquées en terre, bien remplies de quarts de lard, de farine, de pommes de terre et autres provisions de bouche, en cas d'incendie.

Elles n'offrent certainement pas un danger imminent à la paix britannique!

Mais l'artillerie, me direz-vous?

Un vieux canon arraché du fond de la mer, provenant probablement du naufrage de Rainsford, en 1690, est silencieux sur son affût, au pied d'un mât de pavillon; il est là solitaire et isolé, n'ayant même pas un seul boulet à ses côtés comme compagnon de son exil.

Ce n'est pas dangereux, n'est-ce pas, pour la couronne d'Angleterre?

Aussi, Messieurs les Anglais peuvent-ils bien dormir en paix sur leurs deux oreilles! La guerre ne nous viendra pas assurément de ce côté-là.

N'a-t-on pas vu d'autres journaux aux couleurs multiples et variées demander avec emphase à leurs lecteurs,

si notre gouvernement avait bien le droit d'effectuer la vente de l'île d'Anticosti. Ils ont même essayé de créer une certaine agitation sur une question aussi simple.

En lisant de telles choses, on reste vraiment stupéfait de constater une ignorance aussi profonde des faits, de la part d'hommes qui se donnent la mission de renseigner leurs semblables. Mais il ne faut pas oublier que quelques-uns d'entre eux croient fermement avoir reçu, de par le droit divin et humain, le devoir impérieux d'enseigner, d'éclairer et de conduire les peuples au flambeau de leurs inspirations surnaturelles et infaillibles. Aussi à les entendre parler et à lire leurs écrits au nom des bons principes qui, d'après eux, sont toujours sur le point de disparaître, et de la religion constamment menacée dans ce qu'elle a de plus sacré, ils restent intimement convaincus qu'ils sont divinement inspirés; qu'ainsi avec l'assistance de l'Esprit-Saint, ils sont les véritables piliers de l'autel, les inébranlables colonnes du temple et les mystérieux sauveurs du pays. Malheur, trois fois malheur à celui ou à ceux qui ne pensent pas et surtout que ne disent pas comme ces bons pharisiens!

Prêtres et laïques doivent, de par leur autorité suprême, se soumettre à leur volonté inexorable: ils ne prêcheront le respect dû aux premiers, qu'à la condition qu'ils pensent et disent comme eux, car il n'est pas même permis d'avoir des opinions autres que les leurs.

Ils sont si bien habitués au jeu, que voilà trente ans bientôt qu'ils se servent de la religion comme manteau pour couvrir leurs hypocrisies, et elles sont nombreuses, comme vous le savez par une longue expérience! Voilà trente ans et plus qu'ils exploitent une partie notable du clergé et qu'ils s'en servent, comme marche-pied, pour escamoter les pouvoirs; aussi sont-ils dans un souverain mécontentement de l'arrivée d'un délégué apostolique permanent au milieu de nous.

Ils poussent l'impertinence jusqu'à demander, mais que vient-il faire au pays?

Pieux pharisiens, consolez-vous, le délégué apostolique vient démasquer vos hypocrisies et faire cesser votre exploitation religieuse qui a causé un mal incalculable et à la religion et au clergé du Canada; ce qui n'arrange pas du tout vos petites affaires, n'est-ce pas? Que voulez-vous, il faut pourtant, bon gré mal gré, en prendre son parti, et faire contre fortune bon cœur.

M. Arthur Buies a peint au parfait cette catégorie de l'espèce humaine, dans les lignes suivantes:

"Ces hommes, que le Créateur ne s'est décidé à former qu'avec bien des précautions et après avoir longtemps d'avance pétri un limon spécial, sont tout charpentés d'arrogance et d'outrecuidance. Ils consentent à la rigueur à passer pour faire partie de l'espèce humaine, mais à la condition qu'on reconnaisse qu'ils sont nés pour lui commander, que l'autorité leur est dévolue naturellement, qu'ils ont un droit unique et exclusif de l'exercer, de la tenir, et que là où le pouvoir leur échappe, ils ne sont pas tenus, pour le ressaisir, d'user, comme les autres hommes, des moyens vulgairement appelés légitimes. Aussi, quand ces hommes-là sont des catholiques, de par leur nature supérieure, sont-ils plus catholiques que le pape, et tous ensemble, avec ceux de leur espèce qui sont protestants, sont-ils plus loyaux que le roi."

Je vous salue bien cordialement, mon cher Juge, en me souscrivant votre tout dévoué serviteur.





LETTRE VIIE

Saint-Joseph de Lévis, 30 novembre 1899.

Mon cher et honorable Juge,

Je vous parlerai maintenant des nombreux naufrages sur l'île d'Anticosti, que les marins appellent du nom triste et lugubre de "Cimetière du Golfe."

Vous qui aimez toujours la poésie, malgré vos 77 ans révolus, et qui vous plaisez à réciter encore de mémoire les plus beaux vers de l'Enéide, vous lirez avec plaisir, j'en suis sûr, les strophes suivantes de Victor Hugo:

Ah ! combien de marins, combien de capitaines
Qui sont partis joyeux pour des courses lointaines,
Dans ce morne horizon se sont ensevelis !
Combien ont disparu, dure et triste fortune !
Dans une mer sans fond, par une nuit sans lune,
Sous l'aveugle Océan à jamais enfouis.
Combien de patrons morts avec leurs équipages !
L'ouragan de leur vie a pris toutes leurs pages,
Et d'un souffle il a tout dispersé sur les flots !
Nul ne saura leur fin dans l'abîme plongée,
Chaque vague, en passant, d'un butin s'est chargée ;
L'une a saisi l'esquif, l'autre les matelots.

Un des premiers naufrages connus est celui du capitaine John Rainsford en 1690, commandant une des frégates de l'expédition de l'amiral William Phipps. Celui-ci partit de Boston avec trente-cinq navires de guerre, portant deux mille hommes de débarquement, et se dirigea vers Québec.

On connaît la fière réponse de Frontenac à la sommation du parlementaire envoyé par l'amiral auprès du gouverneur de Québec. "Allez, lui dit-il, je vais répondre à votre maître par la bouche de mes canons."

Après avoir bombardé Québec sans succès, l'ennemi leva le siège au bout de six jours, et la flotte reprit la haute mer où elle fut assaillie par d'horribles tempêtes.

Luctantes ventos tempestatesque sonoras.
Les vents tumultueux, les tempêtes bruyantes,
S'agitant de fureur dans leurs prisons tremblantes,
En tourbillons bruyants l'essaim fougueux s'élance,
Trouble l'air, sur les eaux fond avec violence.
Tous bouleversent l'onde, et des mers turbulentes
Roulent leurs vastes flots sur leurs rives tremblantes.
On entend des nochers les tristes hurlements,
Et des câbles froissés les affreux sifflements ;
Sur la face des eaux s'étend la nuit profonde,
Le jour fuit, l'éclair brille, et le tonnerre gronde ;
Et la terre et le ciel, et la foudre et les flots,
Tout présente la mort aux pâles matelots. (1)

Plusieurs vaisseaux sombrèrent, d'autres furent pourchassés par l'ouragan jusqu'aux Antilles, et une des frégates, commandée par le capitaine John Rainsford, vint s'échouer et se briser sur les récifs de la pointe ouest de l'île d'Anticosti, le 28 octobre 1690, où une grande partie de l'équipage mourut de faim, de froid et du scorbut durant l'hiver.

" Plusieurs se noyèrent, nous dit M. Faucher de St-Maurice, en voulant prendre terre trop précipitamment; et comme les survivants n'avaient que peu de provisions, il fut entendu que la ration de chaque homme serait de deux biscuits, une demi-livre de lard, une demi-livre de farine, une pinte et quart de pois et deux petits poissons, par semaine. Quelques épaves du navire leur servirent à élever une hutte, où ils s'installèrent tant bien que mal, jusqu'à ce que le froid et le scorbut fussent venus éclaircir leurs rangs. Le premier qui mourut fut le chirurgien. On l'enterra le 20 décembre 1690; et quarante hommes le suivirent en quelques semaines. La faim de ces malheureux était extrême. Nuit et jour, les plus faibles étaient obligés de se cacher ou de veiller, crainte de se voir voler leur

(1) *Enéide*, trad. de Delille.

maigre ration ou d'être assommés et mangés par les plus forts. Un jour, un matelot irlandais enfonça, malgré les protestations de tous, le dépôt aux provisions, et mangea à lui seul dix-huit biscuits, ce qui le fit tellement enfler que, deux heures après, il faillit crever comme une peau de bouc. Enfin, à bout de ressources et d'expédients, cinq matelots de Rainsford se décidèrent, le 25 mars 1691, à mettre en mer une petite chaloupe échappée au naufrage et qu'ils avaient calfatée du mieux possible. Ils mirent le cap sur Boston, où ils arrivaient à demi-morts d'épuisement," après quarante-quatre jours de navigation, et après avoir parcouru dans cette embarcation ouverte 900 milles.

Un vaisseau fut immédiatement expédié au secours de ceux qui étaient restés sur l'île et que la mort avait épargnés, et les ramena au lieu du départ.

" Il n'en revint que 17. Rainsford avait laissé 21 hommes sur l'île d'Anticosti, le 25 mars précédent.

" Yesterday (28 juin 1691), Rainsford arrived with 17 men that remained alive on Anticosti, 4 dead of small-pox since the Longboat's coming ".

Des 67 hommes qui montaient, au départ de Québec, le brigantin de John Rainsford, 45 étaient morts (1).

Plus de mille hommes étaient morts dans cette expédition de l'amiral Phipps.

" There were three or four vessels which totally miscarried: one was never heard of, a second was wrecked, but most of the men were saved by an other in company; a third one was wrecked, so that all the men were either starved, drowned or slain by the Indians, except one, which, a long while after, was, by means of the French, restored; and a fourth, a brigantine whereof captain John Rainsford was commander, having about three score men abord, was in a very stormy night, October 28th

(1) *William Phipps devant Québec*, par Ernest Myrand.

1690, stranded upon the desolate and hidous island of Anticosti, an island in the mouth of the mighty river of Canada...

The captain and his men, finding that they should be obliged to winter on the island, built a store house and several huts to shelter themselves from the cold with planks of the wreck. As they were short of provisions they agreed each man's allowance to be two biscuits, half a pound of pork, half a pound of flour, one pint and a quarter of peas, and two small fishes per week. It was not long before the dismal effects of hunger and cold began to appear among them.

For on the twentieth of December, their surgeon died, and, after him, forty men in a few weeks. And though they were all convinced of the necessity of keeping to their allowance, unless they would at last eat each other, yet their store house was frequently broken open. An Irishman, once, got to the provisions, and eat no less than eighteen biscuits, which swelled him to such a degree that he was in great pain and was near bursting.

" On the twenty-fifth March, five of the Company resolved to venture out to sea in their skiff, which they lengthened out so far as to make a sort of cabin for two or three men, and having procured a sail, they shipped their share of provisions on board, and steered away for Boston.

It was on the ninth of May before these poor wretches arrived there, through a thousand dangers from the sea and ice, almost starved with hunger and cold; upon their arrival, a vessel was immediately dispatched away to the island and brought off the few unfortunate wretches that had been left behind."

C'est alors que les habitants de Québec, en reconnaissance de l'heureuse délivrance de l'ennemi, dédièrent la petie église de la basse ville à la sainte Vierge, sous le vo-

cable de NotreD-ame de la Victoire, et 21 ans plus tard, ce pieux sanctuaire fut consacré de nouveau à la Reine du ciel sous le titre de Notre-Dame des Victoires, en souvenir de la disparition d'une partie de la flotte de l'amiral Hovenden Walker, qui, dans la nuit du 22 août 1711, alla se briser et s'éventrer sur les rochers de l'Ile-aux-Œufs.

Le naufrage de la *Renommée* est le deuxième connu et un des plus navrants.

C'est le R. P. Emmanuel Crespel, récollet, qui nous le raconte et qui se trouvait au nombre des malheureux naufragés. Rien n'est plus triste que ce naufrage et le long hiver passé sur cette île déserte d'Anticosti.

Le P. Emmanuel Crespel vint au Canada en 1724 sur le vaisseau du roi le *Chameau*, commandé par MM. Tilly et Meschain. Il partit le 24 juillet de La Rochelle et arriva à Québec deux mois et demi après son départ de France.

La traversée des mers ne se faisait pas alors avec la rapidité de nos jours, et le confort à bord de ces voiliers était loin de celui que nous trouvons aujourd'hui sur nos palais flottants.

Le R. P. Crespel reçut les ordres sacrés de la prêtrise, le 17 mars 1726, des mains de Mgr de St-Valier, deuxième évêque de la Nouvelle-France, et fut envoyé peu de temps après son ordination à la mission de Sorel. Après un séjour de deux ans, il fut nommé aumônier d'un parti de quatre cents Français, commandés par M. de Ligneris, auxquels se joignirent huit à neuf cents sauvages de différentes tribus..

Ceux-ci eurent pour aumônier le R. P. Jacques-David Quentin de la Bretonnière, jésuite, et M. l'abbé François-Michel Pellet, prêtre séculier.

Cette petite armée devait porter la guerre à une tribu de sauvages appelés " Renards ", à plus de quatre cent cinquante lieues de Montréal.

Elle partit de Montréal le 25 juin 1728, en remontant la

5

rivière d'Outaouais jusqu'à Mataouen, puis traversa le lac Nipissing, et continua sa route par la rivière des Français, les lacs Huron, Michigan, Supérieur pour atteindre le terme de son voyage, le 25 août de la même année, à la "grande habitation" de l'ennemi, qui avait pris la fuite à son arrivée.

Les soldats ne trouvèrent dans le village ennemi que quelques femmes qu'ils firent prisonnières, et un vieillard que les sauvages alliés brûlèrent, après lui avoir fait subir les plus cruels tourments.

Quelques jours auparavant, à l'embouchure de la rivière aux Renards, les ennemis se sauvèrent dans la profondeur de la forêt à l'approche de l'expédition, à l'exception de quatre qui furent faits prisonniers, massacrés et brûlés.

"Je fus avec peine témoin de cet horrible spectacle, écrit le R. P. Crespel, et je ne pouvais accorder avec la façon dont nos sauvages m'avaient paru penser quelques jours auparavant, le plaisir qu'ils prenaient à faire souffrir ces malheureux en les faisant passer par l'horreur de trente morts avant de leur ôter la vie."

Les Français et leurs alliés passèrent quelques jours à ruiner le village et à détruire les moissons, afin d'enlever à l'ennemi tous moyens de subsistance.

"*De Ligneris*, comandant 450 Canadiens et 700 à 800 sauvages, marcha contre les *Outagamis* ou *Renards* (1728), qui cherchaient à interrompre les communications entre la Louisiane et le Canada. Cette petite troupe partit de Montréal et se rendit à *Chicago*, par l'Outaouais et le lac Huron. Les *Malhomines* ou Folles-Avoines, alliés des Outagamis, éprouvèrent une déroute complète en voulant s'opposer au débarquement de Ligneris. En apprenant la défaite de leurs alliés, les Outagamis se dispersèrent dans les bois. Ligneris mit le feu à leur bourgade et détruisit leurs moissons. La campagne de Ligneris amena les Outagamis à

signer un traité de paix qu'ils gardèrent pendant quelques années" (1).

L'expédition fut de retour à Montréal dans les derniers jours de septembre, et le R. P. Crespel y passa l'hiver.

Au printemps suivant, il fut nommé aumônier du fort Niagara, où il demeura trois ans.

"Je trouvai, écrit-il, l'endroit fort agréable, la chasse et la pêche y produisent beaucoup, les bois y sont de toute beauté et remplis surtout de Noïers, de Chataigniers, de Chênes, d'Ormes et d'Erables comme il ne s'en trouve point en France."

De Niagara, le R. P. Crespel vint à Québec y passer l'hiver de 1732 à 1733, au couvent des Récollets.

Au printemps de 1733, son supérieur l'envoie comme aumônier au fort Frontenac, où il séjourne deux ans. En 1735, il est transféré au fort St-Frédéric, sur les bords du lac Champlain, à la Pointe-à-la-Chevelure, appelée aujourd'hui par Messieurs les Anglais qui ont une profonde et souveraine horreur des noms français, "Crown-Point."

Les Français y avaient construit, en 1731, sous l'administration du gouverneur Beauharnois, le fort St-Frédéric.

D'après le "Gazetteer of the State of New York" les remparts et les parapets étaient en terre et en bois, couvrant un espace de 1500 verges carrées, et entourés d'un fossé large et profond, creusé à grand frais dans le roc. Les murailles avaient 16 pieds de hauteur et 22 pieds d'épaisseur, et renfermaient une double rangée de casernes en pierre, pouvant loger 2000 hommes. De tout cela, il ne reste plus que des ruines.

Sic transit gloria mundi.

Au mois d'août 1736, le R. P. Crespel est rappelé en France par son supérieur, et quitte le fort St-Frédéric, le 21 septembre suivant, pour se rendre à Québec.

---

(1) *Histoire du Canada*, par le R. F. Symphorien, des Ecoles chrétiennes.

Il demeure quelques jours dans cette ville, en attendant une occasion favorable pour traverser la mer.

Deux navires se présentent à lui, le premier, le vaisseau du roi, *le Héros*, dont il ne profite pas; le deuxième, *la Renommée*, commandé par M. de Fréneuse, Canadien de naissance, issu de la famille d'Amours. *La Renommée* était un vaisseau neuf, fort, bien charpenté, bon voilier et offrant assez de confort à ses passagers. Son chargement était de trois cents tonneaux, consigné pour le trésor du Roy, à La Rochelle, et armé de quatorze pièces de canon.

M. de Fréneuse, habile capitaine, d'une expérience de quarante-six ans de navigation, avait sollicité le R. P. Crespel d'embarquer sur son navire en qualité d'aumônier.

Il accepta avec d'autant plus de plaisir l'offre qui lui était faite qu'il connaissait déjà personnellement M. de Fréneuse et sa valeur de marin.

Plusieurs demandèrent " pour leur sûreté et agrément " de faire le voyage sur ce vaisseau, et en tout, ils se trouvèrent cinquante-quatre hommes au départ.

Bien amicalement, mon cher Juge.





LETTRE VIIIE

Saint-Joseph de Lévis, 24 décembre 1899.

Mon cher et honorable Juge,

Me voilà de retour d'Ottawa, où j'ai passé quelques jours à consulter nos archives canadiennes.

Pendant mon séjour dans la capitale, j'ai été l'hôte de Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa, qui, comme d'habitude, reçoit toujours avec une grande bienveillance et une aimable courtoisie.

Au palis archiépiscopal, on est entièrement chez soi. Monseigneur Routhier, vicaire général, et Messieurs les chanoines de la cathédrale, vous entourent de leur délicate attention et de leurs soins empressés.

Je n'ai pu voir sir Wilfrid Laurier qu'un instant pour lui dire bonjour. J'ai été aussi présenter mes hommages à Sa Grandeur Monseigneur Falconio, délégué apostolique au Canada, qui m'a paru d'une grande amabilité. Il demeure temporairement à l'Université d'Ottawa.

A mon retour, pendant mes quelques jours passés à Montréal, je suis descendu au pensionnat du Mont-Saint-Louis, tenu par les chers Frères des Ecoles chrétiennes.

Quelle belle et grandiose institution que cette maison, qui compte cette année plus de 450 élèves! Quarante-cinq frères sont dévoués à l'enseignement, avec en plus cinq professeurs laïques attachés à l'institut.

Le directeur de l'établissement est le Rév. Frère Sym-

phorien, Québecquois; homme très instruit, et d'une prudence et d'une rare habileté dans la direction des études et des élèves.

M. l'abbé C. Thérien, vicaire général de Mgr l'Archevêque de St-Boniface, est chapelain, depuis bon nombre d'années, de cette florissante institution. Par son caractère doux et aimable, il sait s'attirer l'estime des élèves, qui le considèrent tous comme un père.

Je vais maintenant poursuivre mon récit sur l'île d'Anticosti.



VUE D'UNE CHALOUPE TIRÉE PAR UN CHEVAL A LA POINTE SUD

Je vous citerai textuellement les lettres du R. P. Crespel sur son naufrage, en conservant son orthographe, sa ponctuation, ses nombreuses lettres capitales. Je crois qu'elles vous offriront ainsi plus d'intérêt.

Dans sa troisième lettre adressée à son frère Louis Crespel, en 1742, c'est-à-dire six ans après son naufrage, il dit:

" Nous levâmes l'ancre et mîmes à la voile le trois de

Novembre (1736), avec plusieurs autres Navires, et mouillâmes tous ensemble au *Trou St-Patrice*, à trois lieues de *Québec*.

"Le lendemain, nous fîmes la traversée, c'est-à-dire que nous traversâmes du Sud au Nord le *Fleuve St-Laurent;* nous arrivâmes le même jour au bout de l'*Isle d'Orléans*, distante de *Québcc* d'environ neuf lieues, et nous jettâmes l'ancre au *Cap Maillard*.

"Le cinq, nous appareillâmes pour passer le *Gouffre*, mais il nous fut impossible d'en venir à bout ce jour-là, et nous nous vîmes contraints de retourner à l'endroit d'où nous étions partis pour éviter d'être entraînés par le courant, qui attire de fort loin à cet endroit.

"Nous fûmes plus heureux le lendemain, car nous passâmes ce gouffre sans danger, avec le Sr. Veillon, qui commandait un Brigantin pour la *Martinique*, et qui, comme nous, n'avoit pû le passer la veille.

"Les Navires avec lesquels nous avions mis à la voile l'avaient passé dès la première fois, ainsi nous nous trouvâmes sans compagnie et jettâmes l'ancre à *la Prairie*, proche de l'*Isle aux Coudres*.

"Le sept, nous continuâmes notre route jusqu'à l'*Isle aux Lièvres*, et de là jusqu'à Mathan (aujourd'hui Matane), où il s'éleva un petit vent de Nord dont notre Capitaine, qui en connaissait la malignité, surtout dans la saison où nous étions, nous avoüa qu'il y avait tout à craindre. Il jugea donc à propos de relâcher pour trouver un moüillage, c'est-à-dire un endroit propre à nous servir d'abri contre la Tempête qui nous menaçait. Peu de temps après, les Vents nous obligèrent à virer de bord, et le lendemain, onze du mois, vers huit heures du soir, ils se jettèrent au Nord-Nord-Est, au Nord-Est, à l'Est-Nord-Est, à l'Est, enfin jusqu'au Sud-Sud-Est, où ils dominèrent près de deux jours. Pendant tout ce tems nous louvoïâmes le long de l'*Isle d'Antiscosti*, les Ris pris dans nos Huniers; mais dès

que les Vents eurent sauté au Sud-Sud-Ouest, nous gouvernâmes sur le compas au Sud-Est-quart-Ouest et au Sud-Est jusqu'au quatorze matin. Ce jour-là nous tâchâmes de faire côte, mais nous échouâmes à un quart de lieuë de terre, sur la pointe d'une batture de Roches plattes, éloignée d'environ huit lieues de la pointe méridionale de l'*Islc d'Antiscosti* (1).

" Les coups de talon que notre Navire donnoit étoient si fréquents, que nous craignions à chaque minute de le voir ouvrir sous nos pieds. Il falloit que le tems fût bien mauvais et que les Matelots désespérassent beaucoup de notre salut, puisqu'aucun d'eux ne voulut travailler à serrer notre mâture et les voiles, quoique la fatigue qu'ils causoient à notre Bâtiment pût avancer notre perte. L'eau entroit avec abondance; la crainte avoit ôté la présence d'esprit à plus de la moitié de nos gens; et le désordre général sembloit nous annoncer notre mort.

" Sans notre Canonier, notre situation seroit devenuë bien plus affreuse; il courut à la soute au biscuit, et, quoique l'eau y fût déjà, il en jetta pourtant une partie en Entre-Pont; il pensa aussi que quelques fusils, un baril de poudre, et une caisse de gargousse nous deviendroient nécessaires en cas que nous échapassions au danger; c'est pourquoi il fit transporter tout cela dans les Hauts; Sa précaution ne fut pas inutile, et sans les effets qu'elle produisit, je n'aurois pas, mon cher frère, la consolation de vous écrire. La Mer étoit aussi forte que le Vent, ni l'une ni l'autre ne diminuoient, les vagues avoient emporté notre gouvernail; et nous fûmes obligés de couper notre mât d'artimon pour le jetter à Babord; nous mîmes ensuite notre Canot à la Mer, en prenant toutes fois la précaution de le passer en avant de peur qu'il ne fût poussé et brisé contre le Navire; la vuë de la mort, et l'espérance de la

(1) *Rivière au Pavillon.*

retarder donna du courage à tout le monde, et quoique nous fussions sûrs d'être malheureux dans cette Isle inhabitée, du moins pendant plusieurs mois, chacun de nous croïoit gagner beaucoup en s'exposant à tout souffrir pour se conserver à la vie.

" Après avoir mis notre Canot à la Mer, nous suspendîmes la chaloupe aux palans, afin d'embarquer plus aisément tout ce que nous avions, et gagner bien vite le large pour nous garantir de la Mer, qui nous auroit peut-être poussés contre le vaisseau, si nous ne nous en étions pas éloignés promptement. Mais c'est en vain que les Hommes s'appuïent sur leur prudence; lorsque Dieu veut apésantir sa main sur eux, toutes leurs précautions sont inutiles.

" Nous entrâmes dans la chaloupe au nombre de vingt personnes, et dans l'instant la boucle du palan de devant manqua; jugez de notre état: la chaloupe resta suspendue par derrière, et de ceux qui étoient dedans plusieurs tombèrent dans la Mer, d'autres restèrent attachés aux barres, et quelques-uns, par la moïen des cordages qui pendoient le long du Navire, remontèrent dans le Bord.

" Le Capitaine voïant ce désastre fit couper ou filer le palan de derrière, et la chaloupe étant revenue à sa tournure, je me rejettai dedans pour sauver M. Lévêque, et Dufresnois, qui étoient prêts d'être noïés. Pendant ce tems, la Mer maltraita si fort notre chaloupe, que l'eau y entroit de tous côtés. Point de gouvernail, point de force, un Vent affreux, une Pluye continuelle, une Mer en fureur, et dans son reflux; que pouvions-nous espérer qu'une fin prochaine? Nous fîmes pourtant nos efforts pour gagner le large; une partie jettoit l'eau, un aviron nous servoit de gouvernail, tout nous manquoit ou nous étoit contraire, et pour comble de malheur deux vagues qui nous couvrirent nous donnèrent de l'eau jusqu'aux genoux; une troisième auroit infailliblement fait fendre notre Chaloupe sous nos pieds; nos forces diminüoient à mesure qu'elles nous de-

venoient plus nécessaires, nous avancions fort peu, et nous craignions avec raison que notre Chaloupe ne fût pleine d'eau avant que nous pûssions toucher terre: La Pluye nous empêchoit de distinguer les endroits propres à un débarquement, tout ce que nous voïons nous paraissoit fort escarpé, ou plutôt nous ne voïons que la mort.

"Je crus qu'il étoit tems d'exhorter tout le monde à se mettre par un acte de contrition en état de paroître devant Dieu; j'avois jusques là différé pour ne point augmenter l'épouvante, ou diminuer le courage; mais il n'y avoit plus à reculer, et je ne voulois pas avoir à me reprocher de ne m'être pas acquitté de mon devoir: Chacun fit sa prière, et après le *Confiteor* je donnai l'Absolution générale. C'étoit un spectacle bien touchant que tous ces hommes qui travailloient à jetter l'eau et à ramer dans le tems qu'ils prioient le Seigneur d'avoir pitié d'eux, et de leur pardonner les fautes qui pouvoient les rendre indignes de participer à sa gloire; enfin ils étoient disposés à la mort et l'attendoient sans murmurer. Pour moi je recommandai mon âme à Dieu, je récitai le *Miserere* à voix haute, tout le monde le répétoit après moi, je ne voïois plus d'espérance, la Chaloupe étoit prête à couler à fond, et je m'étois déjà couvert la tête de mon manteau pour ne point voir l'instant de notre perte, lorsqu'un tourbillon de vent nous poussa brusquement à terre.

"Vous pouvez vous imaginer avec quel empressement nous sortîmes de la Chaloupe; mais nous ne fûmes pas d'abord à l'abri du danger: plusieurs vagues nous couvrîrent à différentes reprises, quelques-unes nous abbatîrent, et peu s'en fallut qu'elles nous emportassent dans la haute Mer; nous résistâmes pourtant à leur violence, et nous en fûmes quittes pour avaler beaucoup d'eau et de sable.

"Dans ce désordre quelqu'un eut la présence d'esprit de prendre l'amarre ou cordage qui étoit attaché à la Cha-

loupe afin de la retenir; nous étions perdus sans cette précaution, comme vous le verrez dans ma quatrième Lettre, et peut-être même sur la fin de celle-ci.

" Notre premier soin fut de remercier Dieu de nous avoir délivrés d'un si grand danger, et en effet sans un secours particulier de la Providence, il étoit impossible que nous évitassions la mort.

" Nous étions sur une petite pointe de sable, séparée du gros de l'Isle par une Rivière qui sort d'une Bayë, un peu au-dessus de l'endroit où nous nous trouvions. Ce fut avec une peine extrême que nous traversâmes cette Rivière; sa profondeur nous exposa à périr une troisième fois. La Mer qui commençoit à se retirer nous permit enfin d'aller prendre ce que nous avions dans la chaloupe, et de l'apporter dans l'Isle, ce fut pour nous une nouvelle fatigue, mais il n'y avoit pas à différer. Nous étions moüillés jusqu'aux os, tout ce que nous avions l'étoit aussi, comment en cet état pouvoir faire du feu? nous en vînmes pourtant à bout après un tems considérable, il nous étoit plus nécessaire que tout autre secours, et quoiqu'il y eût déjà du tems que nous n'avions pris aucune nourriture, et que la faim dût nous presser, nous ne pensâmes à satisfaire ce besoin qu'après que nous nous fûmes un peu réchaufés.

" Vers trois heures après midi le Canot vint à terre, avec six hommes seulement; la Mer étoit si grosse, qu'il n'étoit pas possible que plus de personnes s'y exposassent. Nous allâmes au devant, et prîmes toutes les précautions nécessaires pour le tirer à nous sans l'endommager; c'étoit notre unique ressource; sans ce Canot, nous n'aurions jamais pu aller chercher dans le Navire les Vivres que le Canonier avait sauvés, ni ramener les dix-sept hommes qui étoient encore dans le Bord.

" Personne n'osa pourtant entreprendre d'y aller ce jour là. Nous passâmes la nuit bien tristement. Le feu que nous avions fait n'avoit encore pû nous sécher, et nous

n'avions rien qui pût nous servir de couverture dans une saison si rigoureuse. Le Vent nous paraissoit augmenter, et quoique le Navire fut fort, neuf, et bien lié, nous avïons lieu de craindre qu'il ne pût tenir jusqu'au lendemain sans se briser, et que ceux qui y étoient ne périssent misérablement.

" Vers minuit les Vents diminuèrent, la Mer s'adoucit, et dès le point du jour, voïant le Navire dans le même état où nous l'avions laissé, plusieurs Matelots y allèrent dans le Canot, ils y trouvèrent tous nos gens en bonne santé, et qui avoient passé la nuit beaucoup plus à leur aise que nous, puisqu'ils avoient eu de quoi boire et manger, et qu'ils étoient à couvert. On mit quelques Vivres dans le Canot, nos gens y passèrent, et on les amena auprès de nous fort à propos, car la faim commençoit à nous presser cruellement.

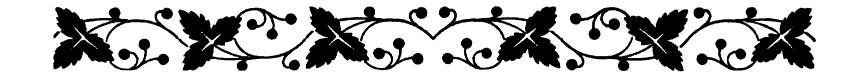
" Nous prîmes donc ce qui nous étoit nécesaire pour un repas, c'est-à-dire environ trois onces de viande pour chacun, un peu de boüillon et quelques légumes que nous y avions mis. Il falloit nous ménager, et ne pas nous exposer à manquer si tôt de Vivres. On envoïe une seconde fois au Navire pour sauver les outils du charpentier, du goudron, ce qui étoit nécessaire pour raccommoder la Chaloupe, une hache pour couper du bois, et quelques voïles pour cabaner. Tout cela nous fut d'un grand secours, et principalement les voiles, car il tomba la nuit près de deux pieds de Neige.

" Le lendemain, seize Novembre, pendant que les uns allèrent à Bord chercher les Vivres, les autres travaillèrent à tirer la Chaloupe du sable, et parvinrent à la mettre à sec par le moïen d'une double calliorne. L'état où nous la trouvâmes nous fit voir combien nous avions été près de notre perte, et nous ne pouvions comprendre comment elle avoit pû nous amener à terre: nous emploïâmes tous nos soins à la remettre en état. La vergue d'artimon, qui étoit venuë à la Côte, nous servit à lui faire une quille. Nous

fîmes l'étambot avec un morceau de bois que nous coupâmes dans la Forêt, l'on fit les deux bordages du fond avec des planches que l'on alla chercher à Bord, enfin elle fut rétablie aussi bien qu'il nous étoit possible de le faire."

Je vous souhaite, mon cher Juge, un joyeux Noël ainsi qu'à toute votre excellente famille, et me souscris bien amicalement votre tout dévoué serviteur.





LETTRE IXE

Saint-Joseph de Lévis, 28 décembre 1899.

Mon cher et honorable Juge,

"...Pendant le tems que l'on travailla au rétablissement de la Chaloupe, nous ne faisions qu'un repas dans vingt-quatre heures; encore étoit-il plus modique que celui dont je vous ai parlé dans ma précédente, il étoit de la prudence d'en agir de la sorte! Nous n'avions dans le Navire que pour deux mois de Vivres; c'est la provision ordinaire que l'on fait en partant de *Québec* pour la France; tout notre biscuit étoit perdu, et plus de la moitié de notre fourniture avoit été consumée ou gâtée pendant les onze jours que nous avions été en Mer. Ainsi, avec toute l'économie possible, nous n'avions que pour cinq semaines de Vivres. Ce calcul, ou si vous voulez cette réflexion, nous annonçoit notre mort au bout de quarante jours, car enfin il n'y avoit pas d'apparence que nous pussions avant ce tems trouver l'occasion de sortir de cette Isle déserte.

"Les Navires qui passent aux environs de cet endroit sont tout à fait hors de portée d'apercevoir les signaux qu'on pourroit leur faire; d'ailleurs de quelle ressource pouvoient-ils nous être? nos provisions n'étoient que pour six semaines tout au plus, et ces Navires ne devoient passer que dans six ou sept mois.

"Je voïois approcher le désespoir, le courage étoit abbatû et le froid, la Neige, les glaces, et la Maladie sem-

bloient s'être réunies pour nous faire souffrir davantage. Nous succombions sous le poids de tant de maux. Le Navire devenoit inaccessible par les Glaces qui se formoient autour, le Froid nous causoit une insomnie continuelle, nos voiles ne suffisoient pas à beaucoup près pour nous garantir de la Neige qui tomba cette année là en si grande abondance, qu'elle couvrit la terre à la hauteur de six pieds, et la fièvre avoit déjà surpris plusieurs de nos Camarades.

" De pareilles circonstances étoient trop fâcheuses pour ne pas chercher à les disposer autrement; aussi pensâmes-nous à prendre un parti.

" Nous savions qu'à *Mingan*, qui est un endroit situé à la *grande terre du Nord*, il y avoit des François qui hivernoient pour faire la Pêche de *Loup-Marin* dont ils font des huiles; il étoit presque sûr que nous en obtiendrions du secours, mais la difficulté étoit de s'y rendre dans une telle saison; toutes les Rivières étoient déjà glacées, la Neige couvroit la terre à la hauteur de trois pieds, et augmentoit tous les jours, et la route étoit fort longue, eû égard à la saison et à notre état, car il nous falloit faire quarante lieues pour gagner la Pointe d'en haut, ou du Nord-Nord-Ouest de l'Isle (1), ensuite descendre quelque peu, et traverser enfin douze lieuës de haute Mer. Nous étions résolus à surmonter tous ces obstacles; notre situation présente ne nous permettoit pas d'en craindre une plus affreuse, mais une réflexion nous arrêta quelque tems. Il étoit impossible que nous partissions tous pour *Mingan*, et il falloit que la moitié de nos gens restassent dans cet endroit dont nous nous croïns trop heureux de pouvoir nous éloigner, en nous exposant même aux plus cruels dangers.

" Il n'y avoit pourtant point d'autre parti à prendre, il

(1) La pointe nord-ouest de l'île où se trouve aujourd'hui le phare dont le gardien est M. Alfred Malouin.

falloit ou se résoudre à mourir tous en cet endroit au bout de six semaines, ou se séparer pour quelque tems. Je fis entendre à tout le monde que le moindre retardement nous mettoit dans l'impossibilité de suivre ce projet, que pendant ces irrésolutions le mauvais tems augmentoit, et que le peu de Vivres que nous avions se consumoit: j'ajoutai que je concevois bien que chacun devoit avoir de la répugnance à rester où nous étions, mais en même temps je représentai que cette séparation étoit absolument nécessaire; et que j'espérois que le Seigneur disposeroit le cœur des uns à laisser partir les autres pour aller chercher du secours; enfin je finis par leur dire qu'il falloit faire sécher les ornements de la chapelle; que pour attirer sur nous les lumières du St-Esprit j'en célébrerois la Messe le vingt-six, et que j'étois sûr que nos prières auroient l'effet que nous en attendions. Chacun applaudit à ma proposition; je dis la Messe du St-Esprit, et le même jour vingt-quatre hommes s'offrirent à rester à condition qu'on leur laisseroit des Vivres, et qu'on leur promettroit sur l'Evangile de leur envoïer du secours aussitôt qu'on seroit arrivé à *Mingan.*

"Je communiquai à mes Camarades que j'étois dans la résolution de rester avec les vingt-quatre hommes qui venoient de s'offrir à demeurer au Lieu du Naufrage, et que je tâcherois de les aider à attendre patiemment le secours qu'on leur promettoit; mais tout le monde s'opposa vivement à mon dessein, et l'on dit pour m'en détourner que, sçachant la Langue du Païs, il falloit que j'accompagnasse ceux qui partoient, afin que si Messieurs de Fréneuse et de Seneville venoient à mourir ou à tomber malades en chemin, je pûsse servir d'Interprête en cas que nous rencontrassions quelques sauvages dans cette Isle; ceux qui restoient exigèrent surtout que je partisse; ils me connaissoient incapable de manquer à ma parole, et ils ne doutoient pas qu'à mon arrivée à *Mingan* mon premier soin

ne fut de les secourir; ce n'est pas que ceux qui devoient partir ne fussent très-disposés à leur envoïer une Chaloupe le plus tôt qu'il leur seroit possible, mais ils comptoient apparemment davantage sur la foi d'un Prêtre que sur celle d'un simple Particulier. Lorsque la chose fut résoluë j'exhortai à la patience ceux que nous laissions au Naufrage; je leur dis que le moïen d'attirer sur eux les bénédictions du Ciel, c'étoit de ne point se livrer au désespoir, et de s'abandonner entièrement aux soins de la Providence; qu'ils devoient s'entretenir dans un exercice continuel pour écarter d'eux la maladie; et ne point tomber dans le découragement; qu'il étoit de la prudence qu'ils ménageassent ce que nous leur laissions de Vivres, quoique j'espérasse leur envoïer du secours avant qu'ils fussent consumés, mais qu'il valloit mieux en avoir de reste, que de risquer d'en manquer. Après leur avoir donné ces conseils, ceux qui devoient être du voïage songèrent à faire leur petit équipage; et le vingt-sept, nous nous disposâmes à partir; nous embrassâmes nos Compagnons qui nous souhaitèrent un heureux voïage et de notre côté nous leur témoignâmes combien nous désirions pouvoir bientôt les tirer de peine; nous étions bien éloignés de penser que nous les embrassions pour la dernière fois; cet adieu fut des plus tendres, et les larmes qui l'accompagnèrent étoient une espéce de pressentiment de ce qui devoit nous arriver.

" Treize se mirent dans le Canot, et dix-sept dans la Chaloupe; nous partîmes après midi et fîmes ce jour-là près de trois lieuës à la rame, mais nous ne pûmes toucher terre, et nous fûmes obligés de passer la nuit sur l'eau où nous endurâmes un froid qu'on ne peut exprimer.

" Le lendemain nous ne fîmes peut-être pas tant de chemin, mais nous couchâmes à terre, et une partie de la nuit, il nous tomba sur le corps une prodigieuse quantité de Neige.

"Le vingt-neuf nous eûmes encore le Vent contraire, et nous fûmes contraints par la Neige, qui continuoit à tomber en abondance, d'aller à terre de très-bonne heure.

"Le trente, le mauvais tems nous obligea d'arrêter à neuf heures du matin, nous descendîmes à terre, et fîmes bon feu pour cuire des Pois dont plusieurs de nos gens se trouvèrent fort incommodés.

"Le premier Décembre, les Vents nous empêchérent de remettre à l'eau, et comme nos Matelots se plaignoient de leur faiblesse, et disoihent qu'ils ne pouvoient plus ramer, nous fîmes cuire un peu de viande que nous mangeâmes après en avoir pris le bouillon: c'étoit la premiére fois depuis notre départ que nous nous étions si bien traités: les autres jours nous ne mangions chacun qu'un peu de Moruë séche et crüe, ou bien de la colle que nous faisions avec de la farine et de l'eau. Le deux, matin, les Vents s'étant jettés au Sud-Est, nous mîmes à la voile, et fîmes assez de chemin; vers midi, nous nous joignîmes au Canot pour manger tous ensemble; notre joie étoit extrême de voir le beau tems continüer, et les Vents devenir de plus en plus favorables à notre route; mais cette joye ne dura guéres, et fit place à la consternation la plus affreuse. Après notre repas nous continuâmes à marcher, le Canot alloit mieux que nous à la rame, mais à la voile nous avions l'avantage sur lui; le Vent s'étoit élevé vers le soir, et avoit tant-soit-peu tourné; nous crûmes devoir tenir le Large pour doubler une Pointe que nous apercevions, et nous fîmes signe au Canot de nous suivre; mais il se laissa affaler à terre et nous le perdîmes de vuë.

"Nous trouvâmes à cette Pointe une Mer affreuse, et quoique le Vent ne fût pas des plus forts, nous ne pûmes la doubler qu'avec bien de la peine, et après avoir pris beaucoup d'eau; cela nous fit trembler pour le canot qui étoit tout près de la terre où la Mer brise toujours plus qu'au Large, il y fut battu si cruellement qu'il y périt, et

nous n'en eûmes de nouvelles qu'au Printems, comme vous le verrez par la suite de ma Relation. Quand nous eûmes passé la Pointe, nous cherchâmes à aborder, mais la nuit étoit trop avancée, et nous ne pûmes d'abord en venir à bout: la Mer était bordée de Rochers escarpés, et fort hauts pendant près de deux lieuës, et voïant au bout une Anse de sable, nous y donnâmes à pleines voiles, et nous y débarquâmes sans nous moüiller beaucoup. Ausitôt nous allumâmes un grand feu afin de montrer au Canot que nous étions là, mais cette précaution fut inutile puisqu'il avoit été brisé.

" Lorsque nous eûmes mangé un peu de colle, chacun de nous s'enveloppa dans sa couverture et passa la nuit auprès du feu. A dix heures le tems se couvrit, la Neige tomba fort abondamment jusqu'au lendemain, et comme le feu la faisoit fondre, nous nous en trouvâmes si fort incommodés, que nous aimâmes mieux nous exposer au froid, que de reposer dans l'eau.

" Vers minuit, les vents devînrent si violents, que notre Chaloupe, qui étoit à une fort petite distance de terre, aïant chassé sur son ancre, vint en côte où elle manqua d'être brisée. Les deux hommes qui étoient dedans s'éveillérent, et se mirent à crier de toute leur force, nous y courûmes aussitôt, le Capitaine et moi. Nous jettâmes à terre ce que nous pûmes sauver de notre équipage, les autres ramassoient ce que nous jettions et le portoient à une distance qu'ils croïoient inaccesible au Flux; mais la Mer devint si furieuse, que dans son Reflux elle auroit tout emporté ce que nous venions de sauver, si nos Camarades n'avoient eû soin de transporter à trois différentes fois ce qu'ils avoient crû sauver dès la prémiére. Cela ne suffisoit pas; il falloit songer à tirer notre voiture, et empêcher qu'elle ne pût être emportée par les flots; la peine que nous eûmes à la mettre à sec n'est pas concevable, et nous n'en vînmes à bout que vers les dix heures du matin; elle

étoit fort maltraitée et demandoit une réparation considérable. Nous remîmes au lendemain à la raccommoder, nous fîmes du feu pour sécher nos hardes, ensuite nous mangeâmes un morceau pour nous rétablir de la fatigue que nous avions essuïée toute la nuit. Dès le matin, le Charpentier et tous ceux qui étoient en état de l'aider travaillèrent à remettre les choses en état, et une partie de nos gens furent à la découverte du Canot, mais inutilement, et ce fut en vain que nous restâmes plusieurs jours dans cet endroit pour en apprendre des nouvelles. La veille de notre départ, nous tuâmes deux Renards qui nous aidérent à ménager nos provisions; dans une situation pareille à la nôtre il falloit profiter de tout, aussi la crainte de mourir de faim nous empêcha-t'-elle de laisser échapper aucune occasion de prolonger notre vie.

" Le sept du mois, nous partîmes dès la pointe du jour, avec un petit vent favorable qui nous fit faire assez de chemin; Vers dix heures nous mangeâmes nos deux Renards; cinq heures après le tems se couvrit, et le Vent augmentant avec la Mer, il fallut chercher un Havre, mais il n'y en avoit point. Nous fûmes donc obligés de tenir le Large et de mettre nos voiles au Vent pour nous soutenir. La nuit avançoit, une Pluyë mêlée de Grêle, qui survint tout-à-coup, eut bientôt fermé le jour, le Vent nous poussoit avec une telle véhémence que l'on avoit peine à gouverner, et notre Chaloupe avoit eû trop d'assauts pour être en état de soutenir contre un pareil tems. Il fallut cependant céder aux conjonctures.

" Au fort du danger nous fûmes jettés dans une Baye où le Vent nous tourmentoit encore, et où il n'étoit pas possible de trouver un débarquement; notre ancre ne pouvoit tenir dans aucun endroit, le mauvais tems augmentoit à chaque minute, et notre Chaloupe aïant été poussée violemment contre quelques Battures, nous crûmes que nous n'avions pas une heure à vivre.

" Nous essaïâmes pourtant, en jettant à la Mer une partie de ce qui chargeoit la Chaloupe, de retarder l'instant de notre perte. A peine avions nous fini cet ouvrage, que nous nous trouvâmes environnés de Glaces; cette circonstance redoubloit d'autant plus notre crainte, que ces Glaces étoient furieusement agitées, et qu'elles se hissoient contre nous; je ne puis vous apprendre où elles nous poussèrent, mais je n'exagérerai point en vous disant que les divers mouvemens qui nous agitèrent pendant cette nuit sont au-dessus de toute expression. L'obscurité augmentoit l'horreur de notre état, chaque coup de Vent sembloit nous annoncer notre mort; j'exhortois tout le monde à ne pas désespérer de la Providence, et en même tems à se mettre en état d'aller rendre compte à Dieu d'une vie qu'il ne nous avoit accordée que pour le servir, et je leur représentai qu'il étoit le maître de nous l'ôter quand il lui plaisoit.

" Enfin le jour parut, et nous tachâmes de gagner entre les Rochers le fond de la Baye où nous fûmes un peu plus tranquilles; chacun de nous se regardoit comme échappé des portes du Trépas et rendit grâce à la Main toute puissante qui nous avoit conservés au milieu du danger le plus éminent.

" Quelques efforts que nous fissions, nous ne pûmes approcher terre: l'eau étoit trop basse pour porter la Chaloupe; il fallut jetter l'ancre, et nous fûmes obligés pour aller à terre de nous mettre dans l'eau en plusieurs endroits jusqu'à la ceinture, et partout jusqu'à la jarretière. Nous avions porté avec nous la chaudière, et de la farine pour faire de la colle. Après avoir pris quelque nourriture, nous songeâmes à sécher nos habits, afin de partir le lendemain."

Voilà l'année qui touche à sa fin, encore quelques heures et elle nous aura échappé pour toujours.

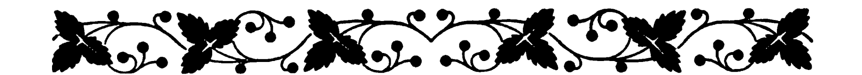
Hélas! que la vie passe vite! Les années se succèdent

avec la rapidité de l'éclair, et nous arrivons au terme de notre course sans y songer pour ainsi dire. Aussi nos Livres saints nous avertissent-ils que la vie est un coursier qui se précipite, un oiseau qui passe sans laisser de traces dans l'air, un vaisseau qui traverse les ondes sans laisser aucun vestige de son passage. La vie est une fleur que le même soleil voit naître et mourir. *Dies quasi umbra.*

Bien amicalement, heureuse année, saluts.

Votre tout dévoué et très humble serviteur.





LETTRE X[E]

Saint-Joseph de Lévis, 5 janvier 1900.

Mon cher et vénérable Juge,

" ...Le Froid augmenta si fort pendant la Nuit, que toute la Baye fut glacée, et notre Chaloupe prise de tous côtés, en vain espérâmes-nous que quelque coup de Vent la détacheroit, le Froid devint plus violent de jour en jour, les Glaces se fortifièrent, et nous n'eûmes point d'autre parti à prendre que de mettre à terre le peu de choses qui n'avoient pas été jettés à la Mer, et d'apporter nos Vivres auprès de nous. Nous fîmes des Cabanes que nous couvrîmes de branches de Sapin; le capitaine et moi étions assez au fait de la manière de les construire, aussi la nôtre fut-elle une des plus commodes: Les Matelots élevèrent la leur à côté de nous; et nous construisîmes pour mettre les Vivres un petit endroit où personne ne pouvoit entrer qu'en présence de tous les autres. C'étoit une précaution nécessaire, et pour prévenir les soupçons qui auroient pû naître contre ceux qui en auroient eû la direction, et pour empêcher que quelqu'un ne consumât en peu de jours ce qui devoit nourir longtems plusieurs personnes.

" Voici quels étoient les meubles des Appartemens que nous nous étions construits: Le pot de fer dans lequel on faisoit chauffer le gaudron nous servoit de chaudière; nous n'avions qu'une seule hache, encore manquions-nous de pierre propre à l'affiler; et pour tout préservatif contre

le froid, nous n'avions que nos habits et des couvertures à demi brûlées. Un de ces meubles venant à nous manquer, il falloit nécessairement périr. Sans le pot, il nous étoit impossible de rien faire cuire pour nous sustenter, sans la hache nous ne pouvions avoir de bois pour faire du feu, et sans nos couvertures, toutes mauvaises qu'elles étoient, il n'y avoit pas moïen de résister pendant la nuit au froid excessif qu'il faisoit.

"Cet état est bien affreux, me direz-vous, et l'on n'y peut rien ajoûter; pardonnez-moi, mon cher frère, car dans quelque tems il vous paroîtra incroïable, son horreur doit augmenter à chaque ligne, et j'en ai beaucoup à vous écrire avant que d'arriver au comble de la misère où je me suis vû réduit.

"Toute notre ressource étoit de pouvoir prolonger nos jours jusqu'à la fin du mois d'Avril et d'attendre que les Glaces fussent fonduës afin de pouvoir avec notre Chaloupe achever notre Voïage: le hazard seul pouvoit nous apporter du secours dans cet endroit, ç'auroit été nous flater que d'espérer qu'il nous en vint aucun. Dans cette conjecture, il étoit nécessaire d'examiner mûrement ce que nous avions de Vivres, et d'en règler la distribution de telle sorte, qu'ils pussent durer jusqu'à ce tems. Nous réglâmes donc notre Nouriture de la manière suivante: le matin nous faisions boüillir dans de la Neige fonduë deux livres de farine pour avoir de la colle ou de la boüillie à l'eau; le soir nous cuisions de la même façon environ le même poids de viande; nous étions dix-sept, et par conséquent chacun de nous avoit environ quatre onces de nourriture par jour. Il n'étoit pas question de pain ni d'autre chose. Une fois la semaine seulement nous mangions des Poix au lieu de la viande, et quoique nous n'en prissions chacun que plein une cueïllière à bouche, c'étoit en vérité le meilleur de nos repas. Ce n'étoit pas assez d'avoir fixé la quantitét de la nourriture que nous devions prendre; il falloit encore

règler quelles seroient nos occupations. Nous entreprîmes, Léger, Basile et moi, de couper quelque tems qu'il fît, tout le bois nécessaire; quelques-uns se chargèrent de le porter; et d'autres s'offrirent à écarter la Neige, ou plutôt à en diminuer l'épaisseur sur la route que nous prendrions pour aller dans la Forêt.

" Vous serez peut-être surpris de ce que je me chargerai de couper le bois, cet exercice ne vous semble pas fait pour moi, et peut-être croïrez-vous qu'il est au-dessus de mes forces; vous avez raison dans un sens; mais en faisant réflexion que les exercices violents ouvrent les pores, et donnent passage à quantité d'humeurs qu'il seroit dangereux de laisser croupir dans le sang, vous comprendrez facilement que c'est à ces exercices que je dois ma conservation, j'ai toujours eu la précaution de me fatiguer extraordinairement lorsque je me suis senti appésenti, ou attaqué de la fiévre; et surtout lorsque j'ai dû être surpris du mauvais air. J'allois donc tous les jours au Bois, et malgré les efforts que l'on faisoit pour écarter la Neige, nous y entrions souvent jusqu'à la ceinture. Ce n'était point là la seule incommodité que nous recevions dans cet exercice; les bois qui se trouvoient à notre portée étoient fort branchus, et tellement chargés de Neige, qu'aux prémiers coups de hache, elle abattoit celui qui les avoit donnés; nous étions tous trois alternativement abattus, et souvent nous tombions chacun deux ou trois fois; alors nous continuïons l'ouvrage, et quand par des secousses réitérées, l'arbre se trouvoit déchargé de neige, nous l'abattions, le mettions en pièces, et revenions tous les trois à la cabane avec chacun notre charge: pour lors nos Camarades alloient chercher le reste, ou plutôt ce qu'il en falloit pour toute la journée; Nous trouvions ce métier là bien dur, mais il falloit absolument le faire, et quoique la fatigue fut extrême, il y avoit tout à craindre si nous négligions de la prendre avec la même assiduité; elle augmentoit de

jour en jour, car à force d'abattre du bois, nous étions obligés d'en aller chercher plus loin, et conséquemment de frayer une route plus longue. Notre faiblesse devenoit plus grande à proportion que notre travail étoit plus fort. Des branches de Sapin jetées indifféremment nous servoient de lit, la Vermine nous rongeait, car nous n'avions pas de quoi changer de linge, la fumée et la Neige nous causoient aux yeux des douleurs incroïables, et pour comble de maux nous ne pouvions aller à la selle, et nous avoins un flux d'urine qui ne nous donnoit pas un moment de relâche. Je laisse aux Médecins à examiner d'où ces deux incommodités pouvoient provenir; quand nous en aurions sçu la cause, cette connaissance ne nous auroit servi de rien; il est assez inutile de découvrir la source d'un mal quand on n'est pas à portée d'y trouver aucun remède.

" Le vingt-quatre Décembre, nous fîmes sécher les ornements de la Chapelle, nous avions encore un peu de vin, je le fis dégéler, et le jour de Noël, je célébrai la Messe; lorsqu'elle fut finie, je prononçai un petit discours pour exhorter nos gens à la patience. C'étoit une espèce de parallèle de ce qu'avoit souffert le Sauveur du Monde, avec ce que nous souffrions; et je finis en leur recommandant d'offrir leurs peines au Seigneur, et en les assurant que cette offrande étoit un tître pour en obtenir la fin et la récompense. On exprime beaucoup mieux les maux que l'on sent que ceux qu'on voit sentir aux autres. Mon discours eut l'effet que j'en attendois, chacun reprit courage, et se résigna à souffrir jusqu'à ce qu'il plairoit à Dieu de nous appeller à lui, ou de nous tirer du danger.

" Le premier Janvier, une Pluye considérable qui tomba tout le jour et dont il nous fut impossible de nous garantir, nous mit dans le cas de nous coucher tout moüillés, et la nuit un Vent de Nord très-violent nous gêla pour ainsi dire dans notre Cabane, brisa toutes les glaces de la Baye,

et les emporta avec notre Chaloupe; un nommé Foucault nous apprit cette triste nouvelle par un grand cri, nous cherchâmes inutilement à découvrir l'endroit où la Chaloupe avoit été poussée, jugez de notre consternation; cet accident mettoit le comble à notre infortune, et nous ôtoit toute espérance de la voir finir; j'en sentois toutes les conséquences; je voïois le désespoir s'emparer de tout notre monde; les uns vouloient manger tout d'un coup ce que nous avions de nourriture et aller ensuite mourir au pied d'un arbre; les autres ne vouloient plus travailler, et disoient pour justifier leurs refus qu'il étoit inutile de prolonger leurs peines, puisqu'il n'y avoit plus d'apparence qu'ils pûssent éviter de mourir. Quelle situation, mon cher frère, le cœur le plus barbare en seroit touché, je verse des larmes en vous la dépeignant, et je vous connois trop sensible aux maux des autres pour penser que vous lisiez ma Lettre sans être attendri.

" J'eus besoin de rappeller toutes mes forces pour m'opposer aux résolutions de mes Camarades; les meilleures raisons que je leur alléguois, sembloient les impatienter, et leur faire sentir davantage la tristesse de leur état. La douceur avec laquelle j'espérois pouvoir les détourner de leur dessein ne produisant aucun effet, je pris un ton que mon Créateur authorisoit; je leur dis avec une force dont ils furent surpris que " Dieu étoit sans doute irrité contre
" nous, qu'il mesuroit les maux qu'il nous envoïoit, aux
" crimes dont nous nous étions autrefois rendus coupables;
" que ces crimes étoient sans doute énormes, puisque la
" punition en étoit des plus rigoureuses, et que le plus
" grand de tous étoit notre désespoir qui, s'il n'étoit bien-
" tôt suivi du repentir, deviendroit irrémissible. Que sça-
" vez-vous, mes frères, continuai-je, si vous ne touchez pas
" à la fin de notre pénitence? le tems des plus grandes
" souffrances est celui de la plus grande miséricorde; ne
" vous en rendez pas indignes par vos murmures; le pré-
" mier devoir du chrétien est de se soûmettre aveuglément

" aux ordres de son Créateur, et vous, cœurs rebelles, vous " voulez lui résister, vous voulez perdre en un instant le " fruit des maux que Dieu ne vous envoye que pour vous " rendre dignes des biens qu'il destine à ses Enfans; vous " voulez devenir homicides; et pour vous soustraire à des " souffrances passagères, vous ne craignez pas de vous " précipiter dans des tourmens qui n'ont de bornes que " l'Eternité. Suivez donc votre criminelle résolution, ac- " complissez votre horrible dessein, j'ai fait mon devoir; " c'est à vous à penser que vous êtes perdus pour toujours. " J'espère cependant, ajoutai-je, que, parmi vous, il y aura " du moins quelques âmes assez attachées à la Loi de Dieu, " pour avoir égard à ma remontrance, et qu'elles se join- " dront à moi pour lui offrir leurs peines, et pour lui de- " mander la force de les soutenir."

" Lorsque j'eus fini, je voulus me retirer, mais tous nos gens m'arrêtèrent, et me prièrent de leur pardonner l'excès du désespoir dans lequel ils étoient tombés, ils me promirent, en versant un torrent de larmes, qu'ils n'irriteroient plus le Ciel par leurs murmures ou leur impatience, et qu'ils alloient redoubler leurs efforts pour se conserver une vie qu'ils reconnaissoient tenir de Dieu seul, et dont ils n'étoient pas maîtres de disposer. A l'instant chacun reprit son occupation ordinaire; je fus dans la Forêt avec mes deux Camarades, et les autres, lorsque nous fûmes revenus, allèrent chercher le bois que nous avions coupé. Quand tout le monde fut rassemblé je dis, qu'aïant encore du vin pour deux ou trois Messes, il étoit à propos d'en célébrer une pour demander au St-Esprit les forces et les lumières dont nous avions besoin. Le Tems s'éclaircit le cinq de Janvier; je choisis ce jour-là pour dire la Messe; j'avois à peine fini que M. Vaillant, et le Maître-Valet, homme fort et vigoureux, nommé Foucault, nous communiquèrent la résolution qu'ils avoient prise d'aller à la découverte de la Chaloupe. Je loüai beaucoup leur zèle de s'exposer ainsi pour le salut de leurs compagnons. Dans

quelque situation que l'on soit, on aime toujours à s'entendre loüer; l'amour propre ne nous quitte qu'avec la vie. Il n'y avoit pas encore deux heures que ces hommes étoient partis, lorsqu'on les vit revenir avec un air de satisfaction qui fit croire qu'ils avoient quelque bonne nouvelle à nous apprendre; cette conjecture ne fut pas fausse, car M. Vaillant dit qu'après avoir marché pendant une heure avec Foucault, ils avoient apperçu au bord du Bois une petite cabane et, deux Canots d'écorce, qu'y étant entrés, ils y avoient trouvé de la graisse de Loup-Marin, et une hache qu'ils apportoient, et que l'impatience d'annoncer cette nouvelle à leurs Camarades les avoit empêché d'aller plus loin. J'étois dans le Bois lorsqu'ils revînrent, le Sr. de Senneville accourut pour m'annoncer la découverte que M. Vaillant et Foucault venoient de faire; je me dépêchai de retourner à la cabane, et je priai nos deux hommes de me détailler ce qu'ils avoient vû: ils me répétèrent tout ce qu'ils avoient dit aux autres; chaque mot répandoit l'espérance et la joye dans mon cœur. Je saisis cette occasion pour exalter les soins de la Providence sur ceux qui s'y abandonnent entièrement, et j'exhortai tout le monde à rendre grâce à Dieu de la faveur qu'il venoit de nous faire: Plus on est près du précipice, et plus on a de reconnaissance envers son Libérateur; vous pouvez penser si la nôtre fut vive; peu de jours auparavant nous nous perdions sans ressource, et lorsque nous désespérions de recevoir aucun secours, nous apprenions qu'il y avoit des sauvages dans l'Isle, et que, vers la fin de Mars, ils pourroient nous secourir lorsqu'ils reviendroient à leur Cabane pour reprendre leurs Canots.

"Cette découverte renouvella le courage de ceux qui l'avoient faite; ils partirent le lendemain, remplis de cette confiance que donnent les premiers succès; ils comptoient retrouver notre Chaloupe, leur espoir ne fut pas trompé; car après avoir fait un peu plus de chemin que la veille, ils l'aperçurent au Large, et en revenant ils trouvèrent et

prirent avec eux une malle pleine de hardes que nous avions jettée à l'eau dans cette nuit dont je vous ai parlé.

"Le dix, quoique le tems fut très-froid, nous allâmes tous ensemble pour tâcher de mettre notre Chaloupe en sûreté, mais étant pleine de glaces, et celles qui l'environnoient la rendant semblable à une petite montagne, il nous fut impossible de la tirer à bord; cent hommes n'en seroient venus à bout que très-difficilement, encore plusieurs auroient-ils risqué de périr dans cette entreprise. Cet obstacle ne nous causa pas beaucoup de chagrin, il y avoit apparence que ceux auxquels appartenoient les deux canots avoient une Chaloupe, ou bien un autre Bâtiment avec lequel ils avoient traversé, et nous comptions en profiter. Nous reprîmes donc la route de notre Cabane, à peine eûmes-nous fait cinquante pas que le froid saisit Maître Foucault au point de l'empêcher de marcher; nous fûmes obligés de le porter, et lorsqu'il fut dans la cabane il rendit son âme à Dieu.

"Le vingt-trois, notre Maître-Charpentier succomba à la fatigue; il eut le tems de se confesser, et mourut en vrai Chrétien.

"Quoique beaucoup de nos gens eussent les jambes enflées, nous n'en perdîmes aucun depuis le vingt-trois Janvier jusqu'au seize Février; l'attente de la fin de Mars nous soutenoit, et nous croïons déjà voir arriver ceux de qui nous espérions notre salut; mais Dieu ne vouloit pas que tous profitassent du secours qu'il nous destinoit, les desseins de sa Providence sont impénétrables, et quoique les effets nous en soient contraires, nous ne pouvons sans blasphême les accuser d'injustice; ce que nous appelons mal est souvent un bien selon les vuës de notre Créateur, et soit qu'il nous récompense, ou nous punisse, soit qu'il nous éprouve par l'infortune ou par la prospérité, nous lui devons toujours des remerciements..."

Bien cordialement, mon cher Juge, votre tout dévoué serviteur.



LETTRE XIe

Saint-Joseph de Lévis, 8 janvier 1900.

Mon cher et honorable Juge,

" ...Je finis la dernière Lettre que je vous écrivis pour vous dire que nous étions au commencement de Février, soutenus par l'espérance de voir bientôt finir nos peines, mais que Dieu en avoit résolu autrement; et c'est, mon cher frère, ce que je veux vous écrire aujourd'hui.

" Le seize, le Sr. de Freneuse, notre capitaine, mourut après avoir reçu l'Extrême-Onction. Quelques heures après, le nommé Jérôme Bosseman se confessa, et quitta cette vie avec une résignation admirable. Vers le soir, un jeune homme nommé Girard paya le même tribut à la nature: il y avoit plusieurs jours qu'il se disposoit à paroître devant Dieu; un mal de jambes qui lui venoit de s'être chauffé de trop près, l'avoit fait penser à mettre ordre à sa conscience; je l'aidai dans ce travail; il fit une confession générale, et le repentir qu'il me parut avoir de ses fautes me fait croire qu'il en a mérité le pardon.

" Notre Maître-Canonnier tomba la nuit suivante dans une faiblesse dont il ne revint pas. Enfin un nommé Robert Bosseman fut attaqué de la maladie qui avoit emporté les autres; j'eus soin de le disposer à faire l'abjuration; il étoit Calviniste, et je vous avouë qu'il ne me fut pas aisé de le rendre catholique: heureusement la bonté de la cause

que je deffendois me tint lieu des talens nécessaires pour la défendre; les Prétendus-Réformés sont bien instruits, il faut en convenir; je fus vingt fois étonné des raisonnements de ce Robert: quel dommage que le fondement du Calvinisme soit appuïé sur un faux principe! Je m'explique, quel dommage que les Calvinistes ne soient pas de la Communion Romaine! Avec quels succès ne défendroient-ils pas la bonne cause, puisqu'ils soutiennent si vigoureusement la mauvaise.

"Enfin le Sr. Robert comprit et voulut éviter le danger qu'il y a à mourir dans untre autre croïance que la nôtre. Le vingt-quatre Février il fit abjuration, répéta sa profession de foi, et alla recevoir dans une meilleure vie le prix des maux qu'il avoit soufferts dans celle-ci. A mesure qu'il nous mouroit quelqu'un, nous le mettions dans la neige à côté de la Cabane; il y avoit sans doute de l'imprudence à déposer nos Morts si près de nous, mais nous manquions de courage et de force pour les aller porter plus loin: d'ailleurs notre situation ne nous permettoit pas de penser à tout, et nous ne croyïons pas devoir craindre le voisinage de ce qui pouvoit nous apporter un air assez corrompu pour avancer notre fin; ou plutôt nous pensions que le froid excessif qui dominoit empêcheroit la corruption de produire sur nous aucun des effets qu'il auroit été naturel d'en craindre dans une autre saison.

"Tant de morts arrivés en si peu de tems répandirent l'alarme partout. Quelque malheureux que soit un homme, il n'envisage qu'avec horreur le moment qui doit mettre fin à ses peines, en le privant de la vie. Les uns regrettoient leurs Femmes et leurs Enfans, et pleuroient sur l'état de misére dans lequel leur mort plongeoit leur Famille, les autres se plaignoient au Ciel de se voir enlever à la vie dans un âge où l'on commence seulement à en jouir; quelques-uns sensibles aux charmes de l'amitié, attachés à leur Patrie, et destinés à des Etablissemens également

agréables et avantageux, jettoient des cris qu'il étoit impossible d'entendre sans verser des larmes: chaque mot qu'ils prononçoient me perçoit le cœur; à peine me restoit-il la force de les consoler: je joignis d'abord mes larmes aux leurs; je ne pouvois sans injustice leur refuser cette consolation ni condamner leurs plaintes. Il y avoit du danger à prendre ce parti; et je n'en voïois point de plus convenable que de laisser passer les effets de leurs prémières réflexions. Les objets de leurs regrets ne les rendoient point coupables, que pouvois-je condamner dans leur douleur? C'est vouloir étouffer la Nature que de lui imposer silence dans une occasion où elle seroit méprisable si elle étoit insensible.

" Les circonstances dans les quelles nous nous trouvions, ne pouvoient être plus fâcheuses; se voir mourir, voir mourir ses amis sans être en état de les secourir, être incertain du sort des treize personnes dont le Canot avoit été brisé, ne pas douter que les vingt-quatre du Vaisseau ne fussent pour le moins aussi malheureux que nous; être mal nourris, mal vêtus, fatigués, incommodés des jambes, rongés par la Vermine, aveuglés continuellement par la Neige ou par la fumée: voilà notre état, chacun de nous étoit l'image de la Mort, nous frémissions en nous regardant; et ce qui se passoit en moi justifioit les plaintes de mes Camarades.

" Plus la douleur est violente, moins elle dure, et l'expression manque plutôt aux maux extrêmes qu'aux médiocres. Dès que je les vis plongés dans ce silence qui suit ordinairement les pleurs qu'un grand malheur fait répandre, et qui est la marque d'une douleur plus excessive; j'éssaïai de les consoler, et voici à peu-près ce que je leur dis:

" Je ne puis condamner vos plaintes, mes chers Enfants, " et Dieu les écoutera sans doute favorablement: Nous " avons plusieurs fois dans notre malheur senti les effets

886181

" de sa bonté. Notre chaloupe ouverte de tous côtés, et " toutes fois soutenuë et conservée pendant la nuit de notre " Naufrage; la résolution des vingt-quatre hommes qui " se sont sacrifiés pour notre salut; et surtout la décou- " verte des deux Canots sauvages, sont des événemens qui " prouvent manifestement la protection que Dieu nous ac- " corde. Il ne nous distribuë ses faveurs que par degrés, " il veut avant d'y mettre le comble que nous nous en ren- " dions dignes par notre résignation à souffrir les maux " qu'il lui plaira de nous envoïer. Ne désespérons pas de " sa Providence, elle n'abandonne jamais ceux qui se sou- " mettent entiérement à ses volontés. Si Dieu ne nous dé- " livre pas en un instant, c'est qu'il juge à propos de se ser- " vir pour cet effet de moïens qui paroissent naturels; il a " déjà commencé en conduisant le Sieur Vaillant et Maître " Foucault vers le lieu où sont les Canots, soïons sûrs qu'il " voudra bien achever cet ouvrage. Pour moi, je ne doute " pas qu'il ne destine ces Canots à notre délivrance. Ce " secours, mes chers Enfants, ne peut tarder à nous être " offert, nous touchons au mois de Mars, c'est le temps " auquel les Sauvages viendront prendre leurs Canots, le " terme n'est pas long, ayons patïence, et redoublons d'at- " tention pour découvrir l'arrivée de ceux dont nous espé- " rons du secours. Ils ont sans doute une Chaloupe; prions " Dieu qu'il les dispose à nous y donner place, il tient en " ses mains les cœurs de tous les Hommes, il attendrira " pour nous ceux de ces Sauvages, il excitera leur compas- " sion en notre faveur, et notre confiance en ses bontés " joint au sacrifice que nous lui ferons de nos peines nous " méritera ce que nous lui demandons."

" Alors je me jetai à genoux, et récitai quelques prières qui convenoient à notre situation, et à nos besoins; tout le monde m'imita, et personne ne pensa plus à ses maux que pour les offrir à Dieu. Nous fûmes assez tranquilles jusqu'au cinq de Mars; nous voyions avec joye approcher

le moment de notre délivrance, nous comptions y toucher, mais Dieu vouloit encore nous affliger, et mettre notre patience à de nouvelles épreuves.

"Le six Mars, jour des Cendres, vers deux heures après minuit, une grosse Neige poussée par un Vent de Nord très-violent mit le comble à notre malheur; elle tomboit en si grande quantité, qu'elle remplit bien-tôt notre Cabane, et nous obligea de passer dans celle des Matelots où elle n'entroit pas moins que dans la nôtre, mais comme elle étoit plus grande, nous y étions plus au large; notre feu fut éteint, il n'y avoit pas moïen d'en faire, et pour nous échauffer nous n'avions que la ressource de nous mettre tous ensemble et de nous serrer les uns auprès des autres. Nous passâmes donc dans la Cabane des Matelots le Mercredi, vers huit heures du matin, nous y portâmes nos couvertures, et un petit Jambon crû que nous mangeâmes aussitôt que nous y fûmes entrés; nous jettâmes ensuite la Neige dans un coin de la Cabane, nous étendîmes la grande couverture par terre, nous nous mîmes tous dessus, et les lambeaux des petites servoient à nous garantir de la neige, beaucoup plus que du froid. Nous restâmes dans cet état, sans feu, et sans boire ni manger autre chose que de la Neige jusqu'au Samedy matin.

"Je pris alors la résolution de sortir, quelque froid qu'il fit, pour tâcher d'apporter un peu de bois et de la farine pour faire de la colle. Il y alloit de la vie à ne pas s'exposer pour chercher du secours contre le froid et contre la faim; j'avois vû mourir pendant les trois jours et les trois nuits que nous avions passés dans la Cabane des Matelots, quatre ou cinq hommes dont les jambes et les mains étoient entièrement gelées; nous étions bien heureux de n'avoir pas été surpris de la même façon, car le froid fut si vif le Mercredy, le Jeudy et le Vendredy, que l'homme le plus dur seroit mort infailliblement s'il étoit seulement sorti de la Cabane pendant dix minutes. Vous en jugerez par

ce que je vais vous dire: le tems s'étant un peu radouci le samedy je me déterminai à sortir; Léger, Basile et Foucault, voulurent me suivre, nous ne mîmes pas plus d'un quart d'heure à aller prendre de la farine, et cependant Basile et Foucault eurent les pieds et les mains gelées dans cette sortie, et mourûrent peu de jours après.

"Il ne nous fut possible d'aller jusqu'au Boïs, la Neige le rendoit inaccessible, et nous aurions risqué de nous perdre si nous avions voulu forcer cet obstacle. Nous fûmes donc obligés de faire notre colle à froid, chacun de nous en eut environ trois onces, et pensa païer de sa vie ce petit soulagement, car pendant toute la nuit nous fûmes tourmentés par une si cruelle altération, et dévorés par une ardeur si violente, que nous nous croïons à tout moment sur le point d'en être consumés.

"Le dimanche dix, Messieurs Fürst, Léger et moi, nous profitâmes du tems qui étoit assez beau, pour aller chercher un peu de bois; nous étions les seuls en état de marcher, mais peu s'en fallut que le froid que nous endurâmes, et la fatigue qu'il nous fallut essuïer en écartant la neige, ne nous réduisissent dans le même état que les autres: heureusement nous tînmes bon contre l'un et l'autre, nous apportâmes du bois, nous fîmes du feu, et avec de la neige et fort peu de farine nous eûmes une colle fort claire qui nous désaltéra tant-soit-peu.

"Tout le bois que nous avions apporté fut consumé vers huit heures du soir, et cette nuit fut si froide que le Sr. Vaillant père fut trouvé mort le lendemain. Cet accident fit penser à Mrs. Fürst et Léger, et à moi qu'il étoit à propos de retourner dans notre Cabane, elle étoit plus petite et par conséquent plus chaude que celle des Matelots, il ne tomboit plus de Neige, et il n'y avoit point d'apparence qu'il en tombât davantage. Quelque grande que fut notre faiblesse, nous entreprîmes de jetter dehors de notre première demeure les Glaces et la Neige dont elle étoit remplie, nous y portâmes des nouvelles branches de Sapin

pour nous servir de lit, nous allâmes chercher du bois, et fîmes grand feu au dedans et au dehors de la Cabane pour l'échauffer de tous côtés. Après cet ouvrage qui nous avoit beaucoup fâtigués, nous fûmes chercher nos Compagnons, je portai les Sieurs de Senneville et Vaillant fils qui avoient les jambes et les mains gelées: Monsieur le Vasseur, Basile et Foucault moins incommodés que les autres tâchèrent de se traîner sans secours; nous les couchâmes sur les branches que nous avions préparées, et pas un d'eux n'en sortit qu'après sa mort.

"Le dix-sept, Basile perdit connaissance et mourut le dix-neuf.

"Foucault qui étoit d'une constitution robuste et qui avoit de la jeunesse souffrit une violente agonie; les mouvements qu'il en donnoit pour se défendre contre la Mort nous faisoient trembler, et je n'ai guéres vû de spectacle plus horrible. Je tâchai de m'acquitter de mon devoir dans ces tristes occasions, et j'espère de la Bonté Divine que mes soins n'auront pas été inutiles au Salut de tous ces Mourans.

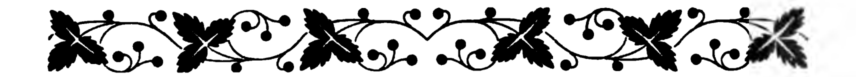
"Nos Vivres commençoient à tirer à leur fin, nous n'avions plus de farine; il nous restoit à peine dix livres de Pois; nous n'avions pas sept livres de chandelles, ni autant de Lard, et le Jambon qui nous restoit ne pésoit tout au plus que trois livres. Il étoit tems de penser à chercher d'autres moïens de vivre; nous allâmes donc, Léger et moi, car Mr. Fürst notre second Capitaine étoit hors d'état de sortir, chercher à Mer basse des coquillages; le tems étoit assez beau, nous cherchâmes près de deux heures, l'eau jusqu'aux genoux, et nous trouvâmes enfin sur un Banc de sable des espéces d'Huîtres dont la coquille est unie; nous en apportâmes le plus qu'il nous fut possible, elles étoient bonnes, et toutes les fois que le tems et la Mer le permettoient nous en allions faire provision; mais elles nous coutoient bien cher, car en arrivant à la Cabane nos pieds et nos mains étoient également enflés et presque

gelés. Je ne me dissimulois pas le danger qu'il y avoit à réïtérer trop souvent cette sorte de pêche; j'en sentois les conséquences, mais que faire? il falloit vivre ou plutôt retarder de quelques jours le moment de notre mort.

"Nos malades empiroient tous les jours; la cangrêne s'étoit mise dans leurs jambes, et personne ne pouvoit les panser; je me chargeai de ce soin; il étoit de mon devoir de donner l'exemple de cette Charité qui est la base de notre sainte Religion; je fus pourtant combattu quelques momens entre le mérite de remplir mes obligations, et le danger qu'il y avoit à m'en acquitter; Dieu me fit la grâce de triompher de ma répugnance; mon devoir l'emporta, et quoique le tems auquel je pansois les playes de mes Camarades fut pour moi le plus cruel de la journée, jamais je ne ralentis les soins que je leur devois. Je vous détaillerai dans ma septième Lettre de quelle nature étoient leurs playes, et vous jugerez si la répugnance que j'avois eûë d'abord à les panser étoit bien fondée, ou plutôt vous verrez si elle n'étoit pas excusable à la prémiére réflexion. Je fus bien récompensé de mes peines; la reconnaissance de nos Malades n'est pas concevable: "Quoi! me disoit l'un, vous "vous exposez à la mort pour nous conserver à la vie; "laissez-nous à nos douleurs; vos soins peuvent bien les "adoucir, mais ils ne les dissiperont jamais. Retirez-vous, "me disoit l'autre, et ne privez pas ceux qui ne doivent "point mourir de la consolation de vous avoir avec eux; "aidez-nous seulement à nous mettre en état d'aller rendre "compte à Dieu des jours qu'il nous a laissés, et fuïez en-"suite l'air corrompu que l'on respire auprès de nous.

"Vous jugez bien que leurs instances furent de nouveaux liens qui m'attachèrent auprès d'eux, elles augmentoient le plaisir que l'on sent à faire ce que l'on doit, et me donnoient les forces et le courage dont j'avois besoin..."

Bonne santé, saluts et amitiés à vous, mon cher Juge, et à votre excellente et pieuse famille.



LETTRE XIIE

Saint-Joseph de Lévis, 15 janvier 1900.

Mon cher et honorable Juge,

" ...Je vis bien que nos Malades ne pouvoient éviter la mort; et quoiqu'ils y parussent disposés, je ne me crus pas dispensé de les servir dans les derniers jours de leur vie. Je faisois soir et matin la prière auprès d'eux; ensuite je les confirmois dans la soumission qu'ils avoient à la volonté du Ciel. " Offrez vos souffrances à Jésus-Christ, " leur disois-je, elles vous rendront dignes de recüeillir le " fruit du sang qu'il a versé pour le salut du Genre Hu- " main; cet Homme-Dieu est le parfait modèle de cette pa- " tience et de cette résignation que j'admire en vous; votre " exil est sur le point de finir, et quelles grâces n'avez-vous " pas à rendre au Seigneur de vous avoir fourni par un " Naufrage les plus sûrs moïens d'arriver au Port du Sa- " lut! Vous laissez, il est vrai, des Femmes qui attendent " tout de vous, mes chers amis, vous laissez des Enfans " dont l'établissement devoit être votre ouvrage, mais es- " pérez en Dieu, c'est un bon Père, il n'abandonne jamais " les Siens, et soïez sûrs qu'en vous appellant à lui, il n'ou- " blira pas qu'il vous enléve à des Familles qui auront " besoin après votre mort des soins de sa Providence. Il a " promis lui-même d'être le soutien de l'Orphelin et de la " Veuve, sa parole est stable, ses promesses ne sont jamais

" sans effets, et par vos souffrances vous méritez particu-
" lièrement qu'il jette sur vos Femmes et sur vos Enfans
" un regard favorable, et qu'il fasse pour eux beaucoup
" plus que vous n'auriez fait vous-mêmes."

" Ces pauvres Moribonds ne me répondoient qu'en m'assurant que toute leur espérance étoit en Dieu, et qu'elle étoit si ferme qu'ils se voïoient prêts à quitter le monde sans penser à ceux qu'ils y laissoient que pour les recommender à sa Divine protection.

" Lorsque j'avois fini de leur parler des choses spirituelles, je songeois à panser leurs playes; je n'avois que de l'urine pour les nettoïer; je les couvrois ensuite de quelques morceaux de linge que je faisois sécher, et quand il me falloit ôter ces linges, j'étois sûr d'enlever en même tems des lambeaux de chair qui par leur corruption répandoient un air infecté aux environs même de la Cabane.

" Au bout de douze jours, il ne resta plus à leurs jambes que les os; les pieds s'en étoient détachés et leurs mains étoient entièrement décharnées.

" J'étois obligé de les panser à plusieurs reprises, l'infection qui en sortoit étoit si grande qu'il me falloit prendre l'air à chaque instant pour n'en être point suffoqué.

" Ne croïez pas, mon cher frère, que je vous en impose, Dieu m'est témoin que je n'ajoûte rien à la vérité, et que la chose est encore plus horrible que je ne puis vous la dépeindre. Les expressions sont au-dessous d'une situation pareille à celle où je me trouvois alors. Que de choses touchantes n'aurois-je pas à vous dire, si je voulois vous rapporter les discours de ces pauvres malheureux! je tâchois sans cesse de les consoler par l'espérance d'une récompense éternelle, et je joignois souvent mes larmes à celles que je leur voïois répandre.

" Le premier Avril, le Sieur Léger prit le chemin de l'endroit où étoient les Canots sauvages, et je fus au Bois vers

huit heures du matin: Je me reposois sur un abre que j'avois abattu, lorsqu'il me sembla entendre un coup de fusil; comme nous avions plusieurs fois oui le même bruit, et qu'il ne nous avoit pas été possible de découvrir ni d'où il partoit, ni ce que c'étoit, je n'y fis pas grande attention. Vers dix heures je revins à la Cabane pour prier M. Fürst de venir m'aider à apporter ce que j'avois coupé de bois; je lui contois en marchant ce que j'avois crû entendre, et je regardois en même temps si je ne verrois pas revenir M. Léger. Nous avions à peine fait deux cens pas, que j'apperçus plusieurs personnes; je courus à leur rencontre, et M. Fürst se dépêcha d'aller apprendre cette heureuse nouvelle à nos Malades. Lorsque je fus à portée de distinguer les objets, je vis un Sauvage avec une femme que M. Léger nous amenoit. Je parlai à cet homme, il me répondit, et me fit ensuite plusieurs questions auxquelles je satisfis comme je le devois. A la vue de notre Cabane, il parut surpris et touché de l'extrémité dans laquelle nous étions réduits; il nous promit que le lendemain il reviendroit, qu'il iroit à la chasse, et qu'il nous apporteroit le gibier qu'il auroit tué.

"Nous passâmes la nuit dans cette attente, et nous rendions à chaque instant grâce au Ciel du secours qu'il venoit de nous envoïer. Le jour parut, et sembloit nous apporter le soulagement qui nous avoit été promis la veille; mais notre espérance fut trompée: la matinée passa, et le Sauvage ne tint point sa parole. Quelques-uns se flattoient qu'il pourroit venir après midi; mais pour moi qui soupçonnoit la cause de son retardement, je dis qu'il étoit de la prudence d'aller jusqu'à sa Cabane, de lui demander pourquoi il n'était pas revenu comme il nous l'avoit promis, et s'il hésitoit dans sa réponse de le forcer à nous découvrir l'endroit où étoit la Chaloupe avec laquelle il avoit traversé.

"Nous partîmes, mais jugez de notre consternation; à

notre arrivée nous ne trouvâmes plus ni Sauvage ni son Canot, il l'avoit emporté pendant la nuit, et s'étoit retiré dans un endroit qu'il nous fut impossible de découvrir.

" Pour vous apprendre la cause d'un pareil procédé, il est nécessaire de vous dire que les Sauvages craignent la mort plus que personne, et par conséquent la maladie: la fuite de celui-ci partoit de cette crainte excessive qui est particulière à cette Nation, l'étalage de nos Morts, l'état affreux de nos Malades, et l'infection de leurs playes avoient tellement effraïé cet homme, que pour éviter d'être surpris du mauvois air, il avoit crû devoir ne point tenir sa parole, et changer de demeure de peur que nous n'allassions le forcer à revenir dans notre Cabane et à nous donner du secours.

" Quoique ce contre-tems nous affligeât beaucoup, nous y aurions été bien plus sensibles, s'il n'y avoit pas eû un second canot; mais il falloit prendre des mesures pour empêcher que ceux aux quels il appartenoit ne nous échappassent: Nous avions à craindre que le Sauvage qui nous avoit joüé, n'avertit son camarade du danger qu'il y auroit pour lui de venir dans notre Cabane, et ne lui persuadât d'aller prendre son Canot pendant la nuit, et de s'éloigner de l'endroit où nous étions.

" Cette réflexion nous fit prendre le parti d'emporter le Canot avec nous, afin d'obliger le Sauvage à venir dans notre Cabane, et à nous secourir quelque répugnance qu'il parût avoir à le faire. Sans cette précaution nous étions perdus; pas une des deux occasions que nous avions eûes de nous sauver ne nous auroit servi, et notre mort étoit certaine.

" Quand le Canot fut apporté, nous l'attachâmes à un arbre de façon qu'il n'étoit pas possible de l'enlever sans faire assez de bruit pour nous avertir que quelqu'un cherchoit à le détacher.

" Quelques jours se passèrent dans l'attente du Sauvage

auquel ce Canot appartenoit; nous ne vîmes personne, et pendant ce tems nos trois Matelots mourûrent.

" Le sept au soir, Mr. Vasseur fut surpris d'une faiblesse dont il ne revint point, et les deux autres voïant que le secours même du Sauvage que nous attendions leur seroit inutile, puisqu'ils étoient hors d'état de marcher, se mirent de nouveau en état de paroître devant Dieu.

" Le Sr. Vaillant fils mourut le dix, après avoir souffert pendant un mois entier tout ce qu'il est possible d'imaginer; sa patience égala toujours ses douleurs: il étoit âgé de seize ans; ce Mr. Vaillant que nous avions perdu le onze Mars étoit son père; sa jeunesse ne lui parut jamais un tître pour se plaindre d'être si-tôt enlevé à la vie; en un mot, il expira avec cette résignation et ce courage qui caractérisent le parfait Chrétien.

" Le Sieur de Senneville imita les vertus de Mr. Vaillant fils, ou plutôt ils se servirent de modèle l'un à l'autre; mêmes douleurs, même patience, même résignation; que ne puis-je bien rendre tout ce que ces deux jeunes hommes me dirent quelques jours avant leur mort? Ils me faisoient rougir de n'avoir pas autant de courage à les consoler, qu'ils en avoient à souffrir. Avec quel respect, et quelle confiance ne parloient-ils pas de la Religion, et de la miséricorde du Seigneur! dans quels termes ne m'exprimoient-ils pas leur reconnaissance! C'étoit bien les deux plus belles âmes, et les deux meilleurs cœurs que j'aie connus de ma vie.

" Le dernier m'avoit plusieurs fois prié de lui couper les jambes, pour empêcher que la Cangréne ne gagnât plus haut; vous jugez bien que ses prières furent inutiles, je refusai constamment de faire ce qu'il souhaitoit, et je lui représentai que je n'avois point d'instrument propre à cette opération, et que quand même je voudrois la risquer, loin de le soulager, elle ne feroit qu'augmenter ses douleurs, sans pour cela le garantir de la mort. Alors il mit

ordre à ses affaires, il écrivit à ses Parens de la manière du monde la plus touchante, et rendit son esprit à Dieu le treize vers le soir, âgé d'environ vingt ans. Il étoit Canadien, et fils du Sieur de Senneville, qui fut autrefois Page chez Madame la Dauphine, ensuite Mousquetaire, et aujourd'hui Lieutenant du Roi à *Montréal* où il joüit d'un bien considérable (1).

"La Mort de ces trois Victimes de la faim et du froid nous affligea beaucoup quoiqu'en effet leur vie nous fût, pour ainsi dire, à charge; j'avois pour eux une tendresse de pére, et j'étois paié d'un parfait retour; cependant en réfléchissant que si le Sauvage étoit arrivé lorsqu'ils vivoient encore, il auroit fallu les laisser dans la Cabane seuls et sans secours, ou perdre l'occasion de partir, je crus devoir remercier le Seigneur de m'avoir épargné, en appellant à lui tous nos Malades, une si cruelle alternative. D'ailleurs, nous n'avions plus de Vivres, il ne nous restoit que le petit Jambon dont je vous ai parlé, nous craignions d'y toucher, et nous nous contentions de quelques coquillages que Léger et moi allions ramasser de tems en tems sur les bords de la Mer. Notre faiblesse augmentoit de jour en jour et nous avions peine à nous soutenir lorsque je pris la résolution de chercher les Sauvages dont nous attendions l'arrivée, et de nous servir pour cet effet de leur Canot; nous tirâmes pour l'accommoder de la gomme des arbres, et fîmes avec notre hache des avirons le moins mal qu'il nous fut possible; je sçavois parfaitement cannotter, c'étoit un grand avantage pour exécuter notre dessein, et même pour nous exposer, en cas que nous puissions trouver les Sauvages, à courir le risque de traverser avec le Canot; c'étoit notre dernière ressource: quand il s'agit de conserver sa vie on s'expose volontiers à tout. Il étoit sûr qu'en

(1) Ce fief était situé dans l'île de Montréal, dans la paroisse de Sainte-Anne du Bout-de-l'Ile, et il porte encore de nos jeurs le nom de *Fief Senneville*.

restant dans cette Isle nous n'avions que peu de jours à vivre; en passant la mer nous ne risquions pas davantage; et nous pouvions espérer que cette tentative nous réussiroit.

" Tout fut prêt le vingt-six Avril; nous fîmes cuire la moitié du Jambon; nous en prîmes d'abord le bouillon, et comptions réserver la viande pour notre route, mais sur le soir la faim nous pressa si fort, que nous fûmes obligés de tout manger.

" Le lendemain, nous n'eûmes pas plus de force que la veille, et le vingt-huit nous nous vîmes sans ressource, et sans espérance d'en trouver assez tôt pour nous empêcher de mourir. Nous nous disposâmes donc à la mort en récitant les Litanies des Saints, ensuite nous nous jettâmes à genoux, et levant des mains vers le Ciel je prononçai cette prière.

" Grand Dieu, si c'est votre volonté que nous aïons le " même sort que les quatorze personnes qui ont péri sous " nos yeux, ne tardez point à l'accomplir; ne permettez pas " que le désespoir nous surmonte, appelez-nous à vous tan- " disque nous sommes résignés à sortir de ce monde sans " regret: Mais, Seigneur, si vous n'avez pas encore résolu " notre mort, envoïez-nous du secours, et donnez-nous la " force de supporter sans murmure les afflictions que votre " justice nous prépare encore, afin que nous ne perdions " pas en un instant le fruit de la soumission que nous avons " euë jusqu'à présent pour les décrèts de votre Providence."

" Je finissois ma prière lorsque nous entendîmes un coup de fusil auquel nous répondîmes bien vite, nous jugeâmes bien que c'étoit le Sauvage auquel appartenoit le Canot que nous avions; il vouloit voir si quelqu'un de nous étoit encore en vie, et s'en étant aperçu par notre coup de fusil, il alluma du feu pour passer la nuit; il ne nous croïoit pas en état d'aller le rejoindre, et n'avoit assurément pas envie que nous le fissions, car aussitôt qu'il nous vit, il cacha

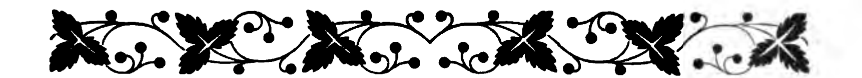
dans le Bois une partie d'un Ours qu'il avoit tué, et prit la fuite.

"Comme nous étions en bottes, nous eûmes bien de la peine à nous rendre à son feu; il nous avoit fallu traverser une Rivière assez grosse et déglacée depuis quelques jours; nous vîmes les traces de sa fuite, nous les suivîmes avec une fatigue incroïable, et qui auroit été inutile si ce Sauvage n'avoit été contraint de rallentir sa marche pour que son fils âgé d'environ sept ans pût le suivre; Cette circonstance fit notre salut; vers le soir, nous arrivâmes auprès de cet homme qui nous demanda si nos Malades étoient morts; cette question qu'il nous avoit faite avec un air de crainte qu'ils ne vécussent encore, ne nous permit pas de douter que le premier Sauvage ne l'eût averti de notre situation, et du risque qu'il y avoit de s'approcher de notre demeure. Je ne jugeai pas à propos de répondre d'abord à sa demande, et sans autre compliment je le pressai de nous donner des Vivres et pour cet effet de retourner sur ses pas. Il n'ôsa résister; nous étions deux contre un, bien armés, et encore plus résolus de ne pas le quitter un moment. Il nous avoüa qu'il avoit un Ours presqu'entier, et qu'il ne refusoit pas de le partager avec nous. Lorsque nous fûmes à l'endroit où il avoit caché cet Ours, nous en mengeâmes chacun un morceau cuit à demi, ensuite nous fîmes prendre le reste au Sauvage et à sa femme et les conduisîmes à l'endroit où nous avions laissé Mr. Fürst. Ce pauvre homme nous attendoit avec une impatience extrême. Quand nous arrivâmes il étoit prêt d'expirer; vous pouvez vous imaginer quelle fut sa joyë lorsque nous lui dîmes que nous avions des Vivres et du secours; il mangea d'abord un morceau de l'Ours, nous mîmes le pot au feu et prîmes du boüillon pendant toute la nuit que nous passâmes sans dormir de peur que le Sauvage qui n'avoit pas voulu coucher dans la Cabane ne décampât. Lorsque le jour fut venu, je fis entendre à cet homme qu'il falloit

absolument qu'il nous menât à l'endroit où étoit la Chaloupe sur laquelle il avoit traversé; et pour l'engager à ne pas refuser ce que je lui demandois, je lui dis que nous le traiterions fort mal, s'il tardoit à nous y conduire. La crainte d'être tué le fit bien vite travailler à construire un traîneau sur lequel il mit son Canot; il nous fit signe à Léger et à moi de le traîner, il vouloit sans doute nous fatiguer et nous obliger par là à renoncer à un secours qu'il nous vendoit trop cher. Nous aurions bien pû le forcer à porter lui-même le Canot; mais cette violence ne me parut pas à sa place: il convenoit de ménager ce Sauvage, et tout ce que nous pouvions faire c'étoit de prendre avec lui des précautions pour n'être pas les dupes; je vous dirai dans ma huitième Lettre quelles furent ces précautions, et je crois qu'elle suffira pour vous apprendre la fin de mon Naufrage, et mon retour en France... "

Je vous salue bien cordialement, mon cher Juge, en me souscrivant votre très humble serviteur.





LETTRE XIIIE

Saint-Joseph de Lévis, 26 janvier 1900.

Mon cher et honorable Juge,

" ...J'exigeai du Sauvage et de sa Femme qu'ils marchassent devant nous, sous prétexte de nous frayer le chemin, mais je ne bornai pas là mes précautions avec eux, je leur dis que l'Enfant qu'ils avoient seroit trop fatigué dans cette route, qu'il falloit le mettre dans le Canot, et que nous nous ferions un plaisir de lui procurer ce soulagement.

" Les cœurs des Pères sont partout les mêmes; il n'y en a point qui n'ait obligation du bien que l'on veut faire à ses Enfans, et qui ne l'accepte avec plaisir. Le Fils de celui-ci fut pour nous un otage de la fidélité de ses Parens; nous marchâmes plus d'une lieuë dans la neige, dans l'eau, dans les glaces, notre fatigue étoit extrême, mais l'espérance du fruit qui devoit nous en revenir nous soutenoit, et nous donnoit du courage: il ne nous fut pourtant pas possible de tirer toujours ce traîneau, nous succombâmes, et le Sauvage, touché de notre épuisement, prit le Canot sur ses épaules, le porta jusqu'à la Mer, et y fit d'abord entrer sa femme et son fils: il fut alors question de sçavoir qui de nous embarqueroit; le canot ne pouvoit contenir que quatre personnes, et par conséquent il n'y avoit qu'un de nous trois qui pût en profiter. Je m'offris d'abord à rester, et je dis à Messieurs Fürst et Léger de convenir

ensemble lequel des deux partiroit; chacun vouloit avoir la préférence sur l'autre, et craignoit d'échapper cette occasion d'éviter une fin malheureuse; pendant qu'ils disputoient, le Sauvage me fit signe d'avancer, et après m'avoir dit qu'il imaginoit bien la cause de l'espèce de dispute qui s'étoit levée entre mes deux camarades, il me déclara qu'il ne vouloit recevoir que moi dans son Canot, et sans me donner le tems de répondre il m'y entraîna avec lui, et gagna le Large.

" Mrs. Fürst et Léger se crûrent alors perdus; leurs cris exprimoient leur désespoir: je n'y pus résister, et je priai le Sauvage de rapprocher terre, afin que je pûsse dire un mot de consolation à mes camarades. Lorsque je fus à portée d'en pouvoir être entendu, je me justifiai auprès d'eux en leur rapportant le discours du Sauvage, je leur conseillai de suivre la Mer, et promis, foi de Prêtre, qu'aussitôt que je serois arrivé à la Cabane des Sauvages j'irois au devant d'eux avec un Canot. Ils me connaissoient incapable de me rendre parjure, les assurances que je leur donnai les consolèrent, et ils nous virent reprendre le Large sans inquiétude.

" Ce jour là nous descendîmes à terre; le Sauvage prit son Canot sur ses épaues, le porta près du Bois et le mit sur la neige: comme j'étois fatigué d'avoir été si long-tems à genoux dans le Canot, je me reposai sur une pierre au bord de la Mer, ensuite coïant que le Sauvage allumoit du feu pour coucher en cet endroit je pris mon fusil, deux avirons, et deux gros morceaux de viande que j'avois embarqués pour épargner à Mrs. Fürst et Léger la peine de les porter, et je montai sur des bordages de glaces qui avoient pour le moins six pieds de hauteur; je n'y fus pas plutôt que je vis que mon Sauvage et sa femme avoient mis leurs raquettes qui sont des espèces de patins dont les Habitans du Canada se servent pour aller plus vite sur la neige; le Mari tenoit son fils sur ses épaules, et tous les deux cou-

roient de toute leur force; les cris que je poussai pour les arrêter, ne firent que redoubler la vitesse de leur course; aussitôt je jettai mes avirons, je descendis les bordages, et avec ma viande et mon fusil je suivis leur piste assez de tems.

" En montant sur les glaces, je m'étois fait à la jambe droite une playë très-considérable qui se renouvelloit dans ma course toutes les fois que j'enfonçois dans la neige, c'est-à-dire à chaque instant; je ne pouvois plus risquer, et je fus plusieurs fois contraint de reprendre haleine et de me reposer sur le bout de mon fusil; j'étois dans cette postûre lorsque j'entendis la voix de Mr. Léger; cette rencontre nous causa à tous deux un plaisir extrême; je lui dis ce qui s'étoit passé, et lui de son côté m'apprît que M. Fürst, accablé de fatigue, n'avoit pû le suivre, et qu'il étoit resté étendu sur la neige dans un endroit assez éloigné de celui où nous nous trouvions alors.

" Dans toute autre occasion j'aurais volé à son secours, mais il étoit de la dernière importance de joindre notre fuïard; M. Léger sentit comme moi combien nous risquions à tarder plus longtems de marcher sur ses traces.

" Dans l'instant nous courûmes vers l'endroit où esçavions qu'il s'étoit enfui, mais comme il avoit quitté la neige pour prendre le bord de la Mer, qui étoit basse et bordée de sable, nous fûmes arrêtés quelque tems; nous ne laissâmes pourtant pas de continüer notre chemin, et après un quart d'heure de marche nous retrouvâmes la piste du Sauvage qui avoit quitté ses raquettes, ne croïant pas sans doute que j'eusse pû le suivre jusques-là. Cette circonstance nous fit croire qu'il n'y avoit pas loin jusqu'à sa Cabane; nous redoublâmes de vitesse, et lorsque nous fûmes auprès du Bois nous entendîmes un coup de fusil; nous ne jugeâmes pas à propos d'y répondre, de peur que si celui qui l'avoit tiré étoit le Sauvage que nous poursuivions, il ne remit ses raquettes pour fuir avec une nouvelle vitesse, dès qu'il nous sçauroit si près de lui.

"Nous continuâmes donc à marcher et, peu de tems après le prémier coup de fusil, nous en entendîmes un second; celui-ci nous fit soupçonner que le Sauvage avoit envie d'allumer du feu dans cet endroit, et de s'y reposer avec sa femme et son fils, mais qu'il vouloit auparavant s'assurer que personne n'étoit à sa suite. Cette conjecture étoit fausse comme vous le verrez bientôt.

"Dix minutes après le second coup, nous en entendîmes un troisième dont nous vîmes l'amorce; point de réponse de notre part. Nous avançâmes en silence. Sur notre chemin nous trouvâmes une Chaloupe à laquelle on avoit travaillé la veille, et vingt pas plus loin nous vîmes une grande Cabane. Nous y entrâmes avec l'air qui convenoit à notre situation; le ton de suppliant étoit le seul qui allât, nous le prîmes d'abord, mais l'Ancien, qui parloit françois, ne voulut jamais permettre que nous le continuassions: "Tous les hommes ne sont-ils pas égaux, nous "dit-il, du moins ne doivent-ils pas l'être? Votre malheur "est un titre qui vous rend respectables, et je le regarde "comme une faveur du Ciel de m'avoir fourni, en vous con-"duisant ici, une occasion de faire du bien à des gens que "l'infortune persécute encore. J'exige seulement de vous, "que vous m'appreniez ce qui vous est arrivé depuis que "vous avez été jettés sur cette Isle; je serai bien aise de "m'attendrir avec vous sur vos peines passées, ma sensibi-"lité sera pour vous une consolation de plus."

"En même temps il ordonna que l'on fît cuire notre viande avec des pois et qu'on n'épargnât rien pour nous "prouver que l'humanité est aussi bien une vertu des Sauvages Américains que des Peuples les plus civilisés. Lorsque cet Ancien eût donné ses ordres, il nous pria de satisfaire sa curiosité; je tâchai de n'oublier aucune des circonstances que vous sçavez avoir accompagné notre malheur, et après avoir fini mon récit, je priai ce Vieillard de me dire pourquoi les deux Sauvages que nous avions vûs

dans le fort de notre infortune, avoient refusé de nous secourir.

" Les Sauvages, me dit-il, tremblent au seul nom de ma-
" ladie; et tous mes raisonnemens n'ont encore pû dissi-
" per cette terreur dont ceux que vous voïez dans cette Ca-
" bane sont remplis. Ce n'est pas qu'ils soient insensibles
" aux maux de leurs Frères; ils voudroient pouvoir les
" soulager, mais la crainte de respirer un air corrompu
" s'oppose aux mouvemens de leur cœur naturellement
" porté à la compassion. Ils craignent la mort, non pas
" comme le commun des Hommes, mais à un tel point que,
" pour l'éviter, je ne sçai s'ils ne se rendroient pas cou-
" pables des plus grands crimes. Voilà, dit-il, en me mon-
" trant un Sauvage qui étoit derrière les autres, celui qui
" vous a manqué de parole, il vint ici vers le commence-
" ment du mois, et nous conta la triste situation où il avoit
" vu des François qu'il croïoit morts alors, et auxquels il
" auroit volontiers donné du secours si la corruption n'a-
" voit pas été parmi eux. Voilà l'autre, continua l'Ancien,
" en me montrant celui après lequel j'avois couru; il est
" arrivé ici une heure avant vous, pour nous avertir qu'il
" y avoit encore trois François vivans, qu'ils n'étoient plus
" dans le voisinage de leurs Morts, qu'ils se portoient bien,
" et qu'il croïoit qu'on pouvoit les secourir sans craindre
" qu'ils apportassent avec eux le mauvais air; nous avons
" délibéré un instant; ensuite nous avons envoïé un Sau-
" vage vers l'endroit où vous étiez pour vous indiquer par
" trois coups de fusil le lieu de notre demeure. Au reste,
" vos Malades nous ont seuls empêchés de vous aller se-
" courir, et peut-être y serions-nous allés, si l'on ne nous
" avoit assurés que le secours que nous pourrions vous en-
" voïer ne vous serviroit de rien, et pourroit nous apporter
" un grand dommage, puisque votre Cabane étoit environ-
" née et remplie d'un air infecté qu'il seroit très dangereux
" de respirer."

" Un pareil discours dans la bouche d'un homme qui faisoit partie d'une Nation qu'un faux Préjugé nous fait croire incapable de penser et de raisonner, et à laquelle nous ôtons injustement le sentiment et l'expression, me surprit beaucoup. Je vous avouë même que pour avoir des Sauvages l'idée que je vous en donne, il ne m'a pas fallu moins que les entendre.

"Lorsque ce vieillard eut fini, je tâchai de lui exprimer toute la reconnaissance dont nous étions pénétrés; je le priai d'accepter mon fusil que sa bonté et les ornemens dont il étoit couvert rendoit préférable à tous ceux qui étoient dans la Cabane; je lui dis ensuite que la fatigue avoit empêché un de nos Camarades de nous suivre, et que ce seroit mettre le comble à ses bienfaits s'il vouloit envoïer audevant de lui deux hommes pour l'aider à se rendre auprès de nous. Mes instances furent inutiles; les Sauvages craignent de sortir la nuit, et personne ne voulut entreprendre d'aller secourir Monsieur Fürst. On me promit pourtant que le lendemain on iroit de grand matin; ce refus me fit bien de la peine. L'Ancien s'en aperçut, et me dit pour me consoler, qu'il seroit assez inutile de vouloir chercher mon ami dans l'obscurité; qu'il n'avoit point de fusil pour faire entendre où il étoit, et qu'il valloit mieux attendre que le jour fût venu. Monsieur Fürst passa donc la nuit sur la Neige où Dieu seul put le garantir de la mort, car dans la Cabane Même nous endurâmes un froid inexprimable; jamais les Sauvages ne font de feu quand ils se couchent; ils n'ont pas même de couverture, et par conséquent nous passâmes une très-mauvaise nuit.

" Le lendemain, comme nous nous disposions à aller au devant de Monsieur Fürst, nous le vîmes arriver; nos traces l'avoient guidé, et pour nous joindre il avoit profité du tems auquel la Neige, durcie par le froid de la nuit, ne cède pas au poids de ceux qui marchent dessus; notre premier soin fut de le réchauffer, nous lui donnâmes

ensuite quelque nourriture, et nous nous témoignâmes réciproquement le plaisir que nous avions de nous voir réunis.

" Nous passâmes avec les Sauvages le vingt-neuf et le trente Avril; ils sembloient être jaloux de ceux qui nous marquoient le plus d'attention, et ils tâchoient de se surpasser les uns les autres à cet égard. La viande d'Ours et de Caribou ne nous manqua point pendant ces deux jours, et l'on avoit soin de nous donner les endroits les plus délicats; je ne sçai si les devoirs de l'hospitalité sont mieux remplis par les Européens que par ces Sauvages, du moins suis-je tenté de croire que ceux-ci les remplissent de beaucoup meilleure grâce.

" Le prémier de May, ils mîrent la Chaloupe à l'eau, nous embarquâmes tous, et mîmes à la voile. Le Vent nous manqua vers midi, environ à six lieuës de la grande terre: ce contretems m'affligeoit; je craignois de ne pouvoir secourir assez tôt ceux de nos Camarades qui étoient restés dans le lieu de notre Naufrage; cette crainte me fit prier l'Ancien de me donner deux hommes avec un Canot d'écorce pour gagner la terre. J'essaïai de l'engager à m'accorder ma demande, en lui promettant d'envoïer du Tabac et de l'Eau-de-vie à tous ceux qui étoient dans la Chaloupe aussitôt que je serois arrivé chez les François; quelqu'envie qu'il eût de m'obliger, il tint conseil avant de me rien promettre; et ce ne fut pas sans peine qu'on eut égard à ma prière. On craignoit qu'un trajet de six lieuës ne fût trop long pour un Canot, et l'on ne voulait pas nous exposer à périr. Nous partîmes donc, et vers onze heures et demie du soir nous arrivâmes à terre. J'entrai dans la maison des François: le premier que j'y aperçus fut Monsieur Valant originaire de *Saint-Germain-en-Laye*, mon ami, et Maître de ce poste; et je ne pouvois tomber en de meilleures mains: je trouvois dans un seul homme le désir sincère et le pouvoir réel de me rendre service. Il ne me re-

connut pas d'abord, et en effet je n'étois pas reconnoissable; dès que je lui eus dit mon nom, il me prodigua les marques de son amitié et le plaisir que nous eûmes de nous embrasser fut extrême de part et d'autre. Je lui dis d'abord à quoi je m'étois engagé envers les Sauvages, il remplit ma promesse, et chacun de nos libérateurs eut de l'Eau-de-vie et du Tabac. Ils n'arrivèrent là que sur les dix heures du matin; jusqu'à ce tems je fis à Monsieur Valant le récit de tout ce qui m'étoit arrivé, et j'insistai exprès sur le sort des vingt-quatre hommes qui étoient au Naufrage: mon ami en fut d'autant plus touché qu'ils étoient encore dans la peine. Aussitôt il arma une Chaloupe pour aller les secourir, et pour tâcher de découvrir lui-même si quelqu'un des treize hommes du Canot vivoit encore. Lorsqu'il fut parvenu aux environs du lieu de notre Naufrage, il fit tirer quelques coups de fusil pour se faire entendre à ceux que nous y avions laissés; en même tems il vit quatre hommes qui se jettèrent à genoux, et qui les mains jointes le supplièrent de leur sauver la vie. Leurs visages décharnés, pour ainsi dire, le son de leur voix qui annonçoit qu'ils étoient sur le bord du tombeau, et leurs plaintes percèrent le cœur de Monsieur Valant. Il avança auprès d'eux, leur fit prendre quelque nourriture, mais avec modération de peur de leur causer la mort en les rassasiant tout d'un coup. Malgré cette sage précaution un de ces quatre hommes, nommé Tenguay, Breton d'origine, mourut après avoir bû un verre d'Eau-de-vie.

" Mon ami fit enterrer les vingt et un hommes qui étoient morts depuis que nous les avions quittés, et ramena les trois autres qui avoient résisté aux fatigues, à la faim et à la rigueur de la saison: il s'en falloit pourtant beaucoup qu'ils fussent en parfaite santé, l'un d'eux, nommé Tourillet contre-maître, du département de *Brest*, avoit le cerveau troublé, et les deux autres nommés Baudet et Bonau, originaires de l'*Isle de Rhé*, étoient enflés par tout le corps.

"La bonne nourriture qu'on leur donna, et les soins qu'on prit d'eux les rétablirent sinon parfaitement, du moins assez pour les mettre en état de partir pour *Québec*.

"En revenant, M. Valant apperçut vers la Côte deux hommes qui paraissoient avoir été noïés, et quelque débris d'un Canot: il avança pour s'assurer de ce qu'il appercevoit; et par quelques coups de fusil, il voulut voir s'il y avoit quelqu'un en cet endroit: personne ne parut, on ne répondit point, et tout ce que je puis vous dire c'est que les treize hommes du Canot sont morts de faim et de froid, puisque mon ami vit à quelque distance de la Mer une espèce de Cabane qui prouvoit qu'ils étoient descendus à terre, et que n'aïant trouvé aucun secours, ils y étoient morts misérablement.

"Je crois qu'il est assez inutile de vous dire les mouvemens dont nous fûmes agités lorsque nous vîmes arriver les trois hommes échappés au Naufrage; vous devez bien penser que cette entrevüe fut des plus touchantes, et que les larmes n'y furent point épargnées.

"Après nous être bien tendrement embrassés, je leur demandai comment ils avoient pû vivre jusqu'à présent, et de quelle manière les autres étoient morts: ils me dirent que le froid et la faim leur avoient enlevé une partie de leurs Camarades, et que l'autre avoit été rongée par des ulcères dont la vue seule faisoit horreur; que pour eux, manquant de nourriture, ils avoient mangé jusqu'aux souliers de leurs Morts, après les avoir fait boüillir dans la neige fondue, et rôtir sur des braziers; que cette ressource leur aïant manquée ils avoient pris jusqu'aux calottes de peau de ceux que la mort leur avoit enlevés; et qu'ils n'en avoient plus qu'une ou deux lorsque Monsieur Valant leur avoit apporté du secours.

"Vous voïez bien que l'état de ces pauvres gens n'avoit pas été moins déplorable que le nôtre, et peut-être avoient-ils souffert beaucoup plus que nous, ne fût-ce que par l'o-

bligation où ils s'étoient trouvés de manger jusqu'aux dépoüilles de ceux de leurs Camarades qu'ils avoient perdus. Nous restâmes près de six semaines à *Mingan;* nous emploïâmes tout ce tems à rendre grâce à Dieu de nous avoir conservés au milieu de tant de dangers, et nous ne passâmes pas un jour sans implorer sa miséricorde pour les âmes des quarante-huit hommes qui avoient péri depuis notre Naufrage.

" Le Sr. Léger nous quitta, et partit pour *Labrador*, dans le dessein de passer en France sur un Navire de *St-Malo*, et le huit Juin nous profitâmes d'un petit Bâtiment pour retourner à *Québec.* Le Vent nous fut si favorable que le treize au soir, nous débarquâmes; tout le monde fut étonné de nous revoir, on nous croïoit en France, et chacun s'empressa de nous demander le sujet de notre retour, et ce qui nous étoit arrivé depuis notre départ: Nous satisfîmes au désir de ceux que leur attachement pour nous faisoit prendre part à tout ce qui nous regardoit.

" Le lendemain, on mit à l'Hôpital les trois Matelots que Monsieur Valant avoit été cherché au lieu de notre Naufrage; Monsieur Fürst et moi fîmes chacun de notre côté ce qu'il falloit pour nous rétablir entièrement. Dès qu'on vit que je me portois un peu mieux on me donna la petite cure de *Soulanges*, que je desservis pendant un an; alors je reçus une seconde Obédience pour repasser en France; je m'embarquai pour cet effet en qualité d'Aumônier sur le Vaisseau du Roi le *Rubis*, commandé par Monsieur de la Jonquière, capitaine de Haut-Bord.

" Nous partîmes de *Québec*, le vingt et un d'Octobre 1738, et le deux Décembre, nous entrâmes au *Port Louis*, en Brétagne, pour faire des vivres qui commençoient à nous manquer; nous y restâmes environ vingt jours, et nous en sortîmes le vingt deux du mois avec le Vaisseau *Jason*, commandé par Monsieur le Marquis de Chavagnac, qui venoit de l'Isle Roïale.

“Vers minuit, nous moüillâmes pendant près de deux heures sous *Belle-Isle* pour attendre le Vent, nous fîmes ensuite voile pour Rochefort, et nous arrivâmes le lendemain dans cette Ville, où mon devoir m'arrêta jusqu'à l'entier débarquement.

“Je partis quelques jours après pour *Paris*, d'où l'on m'envoïa à *Doüay*, en Flandres; j'y demeurai jusqu'au commencement de 1740, que l'on me nomma Vicaire de notre Couvent d'*Avesnes*, en Haynaut. J'y arrivai le vingt-cinq Janvier, le même jour que j'en étois parti il y avoit seize ans; mes Supérieurs en m'envoïant dans cette Maison avoient compté qu'une résidence de quelques années dans mon Pays natal, achéveroit de me rétablir des fatigues que j'avois essuïées dans mes Voïages; j'avois conçu la même espérance, mais il en arriva tout autrement; mon estomac ne pouvoit plus supporter la nourriture de ce Pays, j'avois pour ainsi-dire contracté un nouveau tempérament, le repos m'étoit nuisible, et il falloit m'y accoutumer petit-à-petit.

“Cela me fit solliciter auprès de mes Supérieurs une Obédience pour retourner à *Paris* dont l'air me convenoit beaucoup mieux que celui de ma Province, on eut la bonté d'avoir égard à ma demende, et lorsque je fus parfaitement rétabli on me nomma Aumônier dans l'Armée de France, commandée par Monsieur le Maréchal de Maillebois.

“Voilà, Mon cher Frère, la Relation de mes Voïages, et de mon Naufrage; j'espére que vous en serez plus content que celle que je vous avois envoïée d'abord. Au reste, vous devez être sûr que je n'ai rien avancé qui ne soit conforme à la plus exacte vérité.”...

Vous voyez, mon cher Juge, par les différentes lettres du R. P. Crespel, que rien n'est plus navrant que le naufrage de ces pauvres malheureux, sur cette île déserte d'Anticosti.

Six seulement des cinquante-quatre naufragés ont échappé comme par miracle aux étreintes cruelles de la mort,

après des souffrances poignantes, des angoisses inouïes, et cela pendant plus de six longs mois, dans la saison la plus rigoureuse de nos hivers sibériens.

Ils sont bien nombreux ceux qui, pendant la tempête, ont été engloutis dans les flots grondant et bondissant avec rage sur les rochers escarpés de cette île, ou sur ses récifs écumants; jamais nous n'en connaîtrons le nombre, et la plupart de ces malheureuses victimes resteront pour toujours ignorées. Personne ne nous dira leurs angoisses terribles, leurs tourments affreux et leurs douleurs atroces avant de passer de vie à trépas.

Eternité profonde, Océan sans rivage,
Près du terme fatal, c'est toi que j'envisage.

Le R. P. Crespel revint au Canada en 1752, et au mois d'octobre 1758, fut nommé commissaire provincial des Récollets, en remplacement du R. P. Maurice Imbeault.

Il mourut à Québec, le 28 avril 1775, entouré de la confiance et de l'estime universelles de ses concitoyens, à l'âge de 72 ans, après avoir passé quarante-neuf ans en religion, ayant donné, pendant sa longue carrière sacerdotale, les plus beaux exemples de vertu, de sacrifice et de dévouement.

Sa mort causa un deuil général, et on publia à cette occasion l'inscription suivante:

Hic jacet in tumulo celeber virtute sacerdos.
Hic una gentis pectora juncta manent.
Semper amore Dei casus toleravit iniquos,
Protectorque simul pauperis ille fuit.

Quelqu'un du temps traduisit cette épitaphe par ces vers:

Ci-gît dans le tombeau un prêtre dont toujours
La vertu, la piété,
Ont de tous ses travaux accompagné le cours ;
Qui, dans l'adversité,
Souffrit tout pour son Dieu et fut toujours l'appui
Des pauvres affligés ;
Nos cœurs vers sa tombe volent en foule avec lui.

Je demeure, avec un profond respect, mon cher Juge, votre tout dévoué et très humble serviteur.



LETTRE XIVe

Saint-Joseph de Lévis, 31 janvier 1900.

Mon cher et honorable Juge,

Je vais vous donner aujourd'hui la longue liste des différents naufrages connus sur l'île d'Anticosti, qui sont au nombre de 144.

LES VAISSEAUX.

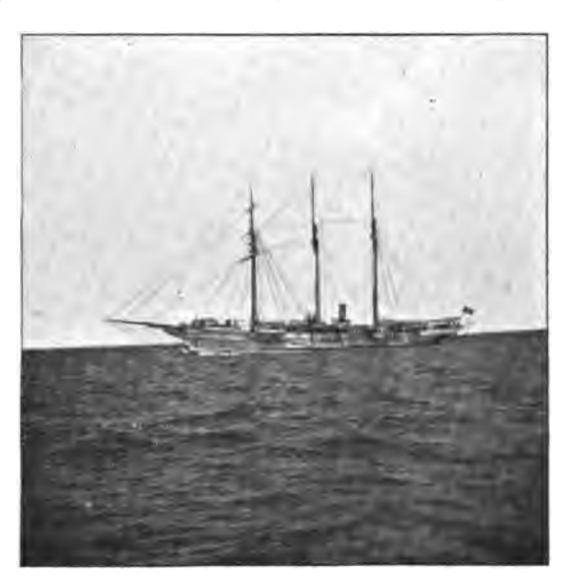
Ils partent : l'aiguillon gonfle, en sifflant, leurs voiles :
Au gré du souffle heureux qui frémit dans leurs toiles,
Ils fendent de la mer les bruyants tourbillons,
Et la proue en fuyant laisse au loin ses sillons.
Le bord fuit : devant nous s'étend la mer profonde ;
Partout les cieux, partout les noirs gouffres de l'onde.
Tout à coup la tempête, apportant la terreur,
Sur l'onde au loin répand sa ténébreuse horreur ;
Le vent tonne en courroux sur les mers qu'il tourmente ;
Le flot monte et retombe en montagne écumante ;
L'œil ne distingue plus ni le jour, ni la nuit ;
Le pilote éperdu, que la frayeur conduit,
Abandonne au hasard sa course vagabonde.
Le ciel mugit sur nous ; sous nos pieds la mer gronde ;
Sur nous la foudre éclate ; et d'un ciel ténébreux
Mille horribles éclairs sont les astres affreux.
Le jour est sans soleil, et la nuit sans étoiles ;
L'onde brise la rame, le vent rompt les voiles ;
Et la troisième aurore a revu nos vaisseaux
Abandonnés, sans guide, à la merci des eaux.
Une île est au milieu des ondes écumeuses,
Fière d'un sol fécond, de cent villes fameuses
Au sein du profond des mers, à l'aspect du rivage,
S'élève un vaste roc, qui, dans les jours d'orage,
Cache son front battu des vents impétueux.
Quand la mer aplanit ses flots tumultueux,
Il paraît ; et, sortant de la vague immobile,
Offre aux oiseaux des mers un refuge tranquille.
Là, le vaisseau s'élance, emporté par les ondes ;
Le roc heurté s'ébranle avec un long fracas,
Les avirons brisés s'envolent en éclats,
Et la proue au rocher demeure suspendue.
L'épouvante est partout ; une foule éperdue
De lamentables cris fait retentir les cieux. (1)

---

(1) Delisle.

La frégate du capitaine Rainsford, en 1690, alla se briser sur les battures de la pointe nord-ouest de l'île. Plusieurs marins se noyèrent en voulant prendre terre et bon nombre moururent de faim et de froid durant l'hiver de 1690 à 1691. Je vous ai parlé de ce naufrage dans une de mes lettres précédentes.

La *Renommée*, en novembre 1736. Sur cinquante-quatre hommes, six seulement échappèrent comme par miracle à



LA "BACCHANTE"—YACHT DE M. MENIER

la mort. Vous en connaissez tous les détails navrants par mes dernières lettres.

L'*Active*, frégate anglaise, conduisant en Angleterre lord Dorchester (1), lady Dorchester et sa famille, après son terme d'office comme gouverneur du Canada, alla s'échouer sur les récifs de la pointe sud de l'île, dans une nuit de brume, le 15 juillet 1796. Tous furent débarqués à terre

(1) Carleton, très estimé des Canadiens, a été deux fois gouverneur du Canada ; la première, de 1766 à 1778 ; la seconde, sous le nom de lord Dorchester, de 1786 à 1796.

où ils passèrent onze jours, lorsqu'une goélette en route pour Percé les recueillit à son bord, le 26 du même mois.

Un vaisseau fut envoyé d'Halifax à Percé pour transporter l'ex-gouverneur et sa famille en Angleterre, où ils arrivèrent le 19 septembre de la même année.

Une autre frégate, *Pearl*, fut envoyée au secours de l'*Active*. Elle sauva tout ce qu'elle put du naufrage, abandonna ensuite le vaisseau et transporta les marins naufragés en Angleterre (1).

Le navire *Doubt*, capitaine John Teasdale, dans les derniers jours de l'automne 1807, par une nuit de tempête, s'échoua sur les rochers à l'embouchure de la rivière Jupiter. Les matelots et les passagers, au nombre de trente-quatre, furent sauvés avec beaucoup de difficulté, car la mer était dans toute sa fureur, et furent recueillis par la famille Duchesneau.

Vers la même date, une goélette *Lauzon*, appartenant à M. Caldwell, de Québec, eut le même sort que le *Doubt*. Elle était montée de douze marins, qui furent reçus aussi par la famille Duchesneau.

Il n'y avait à cette époque que deux familles dans l'île; M. Duchesneau, près de l'embouchure de la rivière Jupiter, et M. Beaudoin, à la " Belle-Baie ", aujourd'hui rivière aux Renards.

Les pauvres naufragés, dans l'impossibilité où ils se trouvaient de reprendre la haute mer à cette saison avancée de l'automne, et n'ayant plus aucun vaisseau en état de les transporter à Gaspé, sur la rive sud du St-Laurent, se virent forcés d'hiverner dans l'île. Mais comment affronter les rigueurs de notre hiver boréal sans aucune provision de bouche, sans pouvoir obtenir du secours de l'intérieur, manquant de tout, d'habits comme de nourriture? Leur position était d'autant plus critique que les deux

(1) Archives canadiennes d'Ottawa.

seules familles de l'île n'avaient que le strict nécessaire pour leur hivernement, et ce surcroît inattendu de quarante-six hommes, à nourrir pendant près de six longs mois, était une lourde charge que l'on ne pouvait envisager sans beaucoup d'effroi.

Le gouvernement alors n'avait pas encore établi de dépôts aux provisions pour secourir les marins naufragés; ce ne fut que l'année suivante, en 1808, qu'il en installa deux, l'un à la rivière Jupiter et l'autre à Belle-Baie, en en confiant la garde à MM. Duchesneau et Béaudoin, et en leur payant un salaire.

Les nau'ragés se divisèrent en deux groupes, l'un resta sous le toit hospitalier de M. Duchesneau, et l'autre accepta la bienveillante hospitalité de M. Beaudoin.

On s'installa le mieux possible dans l'un et l'autre endroit, et tous les jours, quand le temps le permettait, les uns partaient pour la pêche sur les rivières et les lacs, et s'efforçaient de remporter une bonne quantité de poissons, mais souvent il arrivait que la pêche était sans succès. Les autres se livraient avec plus ou moins d'habileté à la chasse, soit à travers la forêt, soit sur les rivages glacés de l'île.

On fut obligé de tuer les quelques bêtes à cornes et les deux chevaux que l'on avait, et tout fut si bien calculé que ces pauvres malheureux purent échapper aux horreurs de la faim.

Après l'hiver passé, les naufragés retournèrent à Québec et conservèrent une éternelle reconnaissance envers ces deux braves familles canadiennes qui, par leurs soins empressés et leur généreuse hospitalité, les avaient sauvés d'une mort certaine (1).

En novembre 1828, le *Granicus*, chargé de bois, fit naufrage à la baie aux Renards, sur la partie nord-est de l'Anticosti.

---

(1) Archives canadiennes d'Ottawa.

Voici ce qu'en dit M. J.-U. Gregory, dans ses " Récits de voyages."

" La baie aux Renards a aussi son lugubre souvenir.

" Un pêcheur, un jour, en visitant ses pièges, aperçut une corde sur le rebord d'un rocher, mais dans le mouvement qu'il fit pour s'en saisir, il entendit, non sans effroi, une cloche de navire qui se mit à tinter. Voulant reconnaître la cause de ce fait extraordinaire, il contourna le rocher, et se trouva en présence de trente cadavres, triste débris du vapeur le *Granicus,* jeté sur la côte en novembre 1828.

" Tous ces hommes avaient succombé à une mort terrible, ayant eu à lutter contre le froid et la faim.

" Les scènes qui précédèrent l'agonie de ces malheureux avaient dû être épouvantables, car çà et là gisaient des lambeaux de cadavres qui avaient dû leur servir de pâture."

Voici d'amples détails que j'ai recueillis l'été dernier (1901) au sujet de ce naufrage, appelé *Massacre de l'île d'Anticosti.*

Un drame terrible se déroulait au printemps de 1829, sur l'île d'Anticosti, à l'endroit appelé autrefois Belle-Baie, et que les Acadiens nomment *Havre d'Anticosti,* et que MM. les Anglais ont décoré du nom de Fox Bay, baie au Renard.

Belle-Baie se trouve située au nord-est de la pointe est de l'île, et offre aux navires un abri des plus sûrs contre tous les vents.

Cette sanglante tragédie eut lieu entre les hommes de l'équipage du *Granicus,* bâtiment à voiles qui se brisa sur les récifs de la pointe est de l'île, en novembre 1828.

Voici ce qui fut raconté un jour à M. Placide Vigneau, gardien du phare à l'île aux Perroquets, une des îles de Mingan, par le capitaine Basile Giasson, des îles de la Madeleine, mort à la Pointe-aux-Esquimaux, en 1873, à l'âge avancé de 93 ans.

M. Placide Vigneau qui tient, au jour le jour, depuis de longues années, un journal des faits les plus importants qui se passent sur les côtes du Labrador et des îles adjacentes du golfe St-Laurent, a consigné dans ses notes le récit de ce massacre, tel qu'il lui fut raconté par M. Basile Giasson, capitaine d'une goélette faisant la chasse aux loups marins.

" Le 8 mai 1829, dit-il, arrivé à la hauteur du Havre d'Anticosti (Belle-Baie), le vent nous étant contraire et notre provision d'eau épuisée, je décidai d'y mouiller pour la nuit. En entrant dans le havre, nous aperçûmes une chaloupe à haute marée, et qui semblait être là depuis peu de temps. Ne voyant personne, ni aux alentours de cette embarcation, ni aux environs d'une maisonnette qui jadis avait été construite par le gouvernement pour secourir les naufragés, nous en fûmes un peu intrigués. Il était alors 5 heures de l'après-midi. Je résolus de me rendre à terre avec trois de mes hommes. C'est ce que nous fîmes en quelques minutes en sautant dans mon canot pour aller constater ce qui en était. Arrivés sur le rivage, notre premier soin fut de visiter la chaloupe; elle contenait quelques effets dispersés çà et là sur les bancs, et les avirons étaient ensemble à cinq ou six pas de la haute marée. Ne voyant personne, nous nous mîmes à crier et à appeler, mais aucune réponse ne nous fut donnée; un silence de mort semblait régner dans cette solitude. La peur nous prit, et nous retournâmes à bord pour nous armer de deux bons fusils et pour nous assurer ensuite s'il y avait bien à cet endroit quelques êtres vivants. A notre retour, à une vingtaine de pas de la hutte, le premier objet qui frappa nos regards fut une robe de soie qui avait évidemment appartenu à une femme, et tout auprès un habillement d'enfant d'environ un an. Je pris les deux robes et je les examinai avec soin. Elles étaient couvertes de taches de sang et percées de trois coups de couteau sur le corsage,

dans la région du cœur. La peur s'empara à nouveau de nous, parce que nous fûmes sous l'impression que des meurtriers étaient cachés non loin de là dans la forêt et nous fûmes sur le point de retourner à notre bord. M. Jacques Bourgeois, qui était avec nous et qui n'avait pas froid aux yeux, nous dit sur un ton bien décidé "qu'il fallait continuer nos recherches, que nous étions bien armés, et que personne n'aurait le temps de nous attaquer sans recevoir du plomb dans les jambes." Son avis fut suivi et nous nous décidâmes à pénétrer dans la hutte. Pour y entrer, il fallait passer par un bas-côté. A peine eûmes-nous ouvert la porte qu'un bien triste spectacle frappa nos yeux. Des débris de cœurs, de boyaux, de fressures, etc., gisaient sur le plancher, et accrochés au plafond, six cadavres éventrés, la tête coupée ainsi que les jambes et les bras, à la jointure du coude et des genoux, et un bout de bois tenait les cuisses ouvertes. Je n'oublierai jamais la profonde horreur qui s'empara de nous tous, lorsque nous reconnûmes que c'étaient bien des êtres humains qui avaient été ainsi massacrés. Nos cheveux se hérissèrent et notre courage voulait nous abandonner malgré nous, à la vue d'une telle horreur. Ce qui nous parut fort étrange, c'est que tous ces cadavres avaient une tranche de chair d'enlevée sur la cuisse, de sept à huit pouces carrés.

" D'après ce que nous venions de constater, il était facile de conclure que de malheureux naufragés avaient épuisé leurs vivres, que la faim avait déterminé les plus forts à sacrifier les plus faibles. Il s'agissait alors de savoir où étaient les survivants.

" Nous pénétrâmes à l'intérieur de cette cabane. Le spectacle qui s'offrit de nouveau à nos yeux n'était pas de nature à calmer notre excitation. Tout dans cette pièce était dans un désordre indescriptible. Dans la cheminée se trouvaient quelques charbons éteints et deux grandes

chaudières suspendues à la crémaillère, dont l'une était remplie de jambes et l'autre de bras humains, de sorte que les pieds et les mains étaient à la surface de l'eau. Il y en avait plusieurs qui étaient à demi rongés. Les mains surtout étaient tournées la paume en dehors et semblaient demander miséricorde. Nous ne pûmes nous empêcher de verser d'abondantes larmes à la vue de ce lugubre spectacle.

" Nous entrâmes ensuite dans une seconde pièce où il y avait des habits suspendus aux cloisons, et là se trouvaient trois grands coffres et un quart dans lequel il y avait encore un peu de sel. Comme l'un des coffres était à demi fermé, j'en soulevai le couvercle. Quelle horreur encore! Il était rempli de chair humaine, et chaque morceau était de sept à huit pouces carrés, et salé avec autant de précaution qu'un quart de lard. Les deux autres coffres étaient aussi remplis de chair humaine salée. Toutes ces choses nous démontrèrent que tous ces malheureux naufragés n'avaient pas terminé leur vie de la même manière et que les auteurs d'une telle boucherie ne pouvaient pas être éloignés puisque la chaloupe était en lieu sûr, et que les traces de ce massacre ne paraissaient pas remonter à plus de cinq à six jours.

" En ouvrant la porte de la troisième pièce, qui était une chambre à coucher, nous aperçûmes un homme tout habillé, couché dans un hamac et qui semblait dormir. A ses côtés se trouvait un grand couteau dont le manche était enveloppé d'un mouchoir de soie. Il nous fut difficile d'en déterminer la couleur primitive, car il était tout couvert de sang. On y distinguait cependant l'empreinte des doigts de la main. Sur le plancher gisait une jambe dont la chair était toute rongée jusqu'aux os, et tout près un vaisseau en fer-blanc rempli de bouillon. Après nous être assurés que cet homme était seul dans cette chambre, nous voulûmes connaître s'il était vivant ou mort. Je m'approchai

le premier, avec précaution, auprès du hamac et je saisis le couteau. Je l'appelai plusieurs fois, mais aucune réponse. M. Jacques Bourgeois vint lui toucher la main; elle était froide. Il lui mit la main aussi sur le cœur et l'oreille près de sa bouche; il ne donna aucun signe de vie et semblait être mort depuis quarant-huit heures.

" Comme il se faisait nuit, nous décidâmes de retourner à notre bord, en remettant au lendemain matin la continuation de nos recherches.

" La nuit se passa bien triste, personne ne put clore l'œil; nous avions l'esprit hanté du lugubre spectacle de ces cadavres mutilés, et nous semblions apercevoir leurs ombres se promener sur le lieu même du sinistre.

" Un de mes hommes fut de quart toute la nuit dans la crainte que quelqu'un n'eût appelé au secours; mais la nuit se passa dans un profond silence.

" Le lendemain, une heure après le lever du soleil, nous étions sur le lieu de nos perquisitions. Notre premier soin fut de visiter l'homme au hamac. C'était un mulâtre, de couleur assez noire, ayant plus de six pieds, aux épaules colossales. Il paraissait avoir joui d'une force herculéenne. Après l'avoir examiné avec soin, nous fûmes tous convaincus qu'il était mort subitement d'une indigestion. Il ne portait sur le corps aucune trace de violence, si ce n'est une coupure légère sur le dessus de la main gauche. Il est probable que lorsque le massacre eut lieu, il avait laissé fairé et ménagé ses forces pour tout exterminer. Telle fut au moins notre opinion.

" Pourquoi n'avait-il pas épargné au moins un seul de ces pauvres malheureux pour lui tenir compagnie? Mystère!

" Nous ne pouvions abandonner tous ces êtres humains sans leur donner une sépulture quelconque. Mais comment creuser une fosse à cette saison de l'année? la terre était encore gelée, et nous n'avions en notre possession ni pelle, ni pioche, ni pic. Dans notre embarras, je trouvai une

vieille herminette et avec le secours d'une vieille hache, nous pûmes creuser, non sans difficulté, une fosse assez profonde et assez large pour y mettre tous ces débris humains. Tandis que nous étions occupés à creuser notre fosse, j'envoyai deux de mes hommes visiter un petit hangar qui se trouvait à quelques pas de nous, et dont l'entrée était fermée d'un morceau de vieille toile. Nous l'avions oublié. Tout à coup un cri formidable s'échappe de leur poitrine. Grand Dieu! Grand Dieu! Venez donc voir ce qu'il y a encore ici d'horrible. A peine avaient-ils poussé avec force cette exclamation qu'ils avaient reculé d'horreur en perdant leurs chapeaux. Qu'y a-t-il donc encore, leur demandai-je?—Venez voir vous-même, me répondirent-ils! Nous nous rendîmes tous ensemble et le spectacle qui s'offrit à nos yeux était de nature à faire reculer les plus hardis. Huit cadavres éventrés gisaient sur le pavé de ce hangar. Eparses çà et là, les têtes de toutes ces malheureuses victimes au nombre de vingt-trois. C'était horrible à voir, les unes avaient le front broyé, les autres le crâne ouvert d'où s'échappait la cervelle, celles-ci le nez coupé, celles-là les yeux sortis de leur orbite. Les cheveux étaient remplis de sang, et toutes ces têtes, à l'exception de quelques-unes, étaient fracassées et semblaient avoir subi une mort des plus violentes. Après le premier moment de frayeur passé, je dis à mes hommes: Il ne faut pas perdre inutilement notre temps, travaillons à leur donner au plus tôt une sépulture, pour nous éloigner au plus vite de ce lieu de malheur. La fosse creusée, nous nous mîmes à transporter tous ces débris humains. On descendit d'abord dans la fosse les trois coffres, et ensuite le mulâtre que nous traînâmes comme un loup marin, car il nous paraissait évident que c'était lui qui avait accompli la plus grande partie de cette horrible boucherie.

" Nous avons cru qu'il ne méritait pas les honneurs d'être porté. Nous coupâmes de grandes branches de sapin et

d'épinette sur lesquelles nous déposâmes les débris des autres cadavres, et à l'aide de crochets de branches d'aulne que nous avions été couper à cet effet, nous pûmes transporter tous ces restes humains dans la fosse commune. Une vieille cuve trouvée sur le lieu du sinistre, nous servit à transporter les têtes, les jambes et les intestins de ces vingt-trois malheureuses victimes. Ce triste devoir terminé et la fosse comblée, nous retournâmes à la cabane pour y visiter les effets que nous avions aperçus. Il n'était que juste de s'approprier les habits et autres objets qui se trouvaient dans cet obscur réduit plutôt que de les laisser à la merci des premiers venus. Je fis transporter à bord six coffres remplis de linge en assez bon état et dans lequel je trouvai une somme de deux cents piastres. On transporta aussi quatre boîtes remplies de marchandises de différentes espèces, quelques ustensiles, certains outils, etc., etc.

“Les habits suspendus aux cloisons étaient remplis de vermine morte, et dans la crainte qu'il y en eût encore de vivante, nous ne voulûmes pas les transporter avec nous.

“Vers les sept heures du soir le vent tourna au nord, je mis à la voile et le surlendemain matin, nous arrivions aux îles de la Madeleine. Aussitôt après mon arrivée, je remis le journal de bord à M. Colbeck, agent de l'amiral Coffin, seigneur des îles de la Madeleine. Je lui donnai en même temps tous les autres papiers que nous avions trouvés.

“Quelques jours plus tard, après qu'il eut lu le journal de bord, M. Colbeck me dit que c'était un navire qui avait fait naufrage au cap Noir (cap Est) d'Anticosti, dans l'automne précédent. Avant de faire côte le *Granicus* avait talonné sur les galets qui se trouvent au large du havre, et que dans le même temps, un matelot se trouvant sur la vergue d'artimon, et n'ayant pas exécuté assez promptement une manœuvre commandée par le capitaine, celui-ci lui brûla la cervelle d'un coup de pistolet.

" Le journal finissait le 28 avril 1829, et il était dit que l'équipage avait beaucoup souffert durant l'hiver, et que le capitaine paraissait prévoir, sur les derniers jours, ce qui était arrivé.

" Quelques semaines plus tard, je recevais la visite d'un officier du gouvernement. Je lui fis voir l'argent et tous les objets que j'avais emportés. Après avoir répondu aux questions qu'il jugea à propos de m'adresser, il me demanda s'il était bien certain que j'avais enterré tous les cadavres et autres débris que j'avais trouvés. Sur ma réponse affirmative, il me dit que tout ce que j'avais sauvé de ce naufrage m'appartenait et de partager avec les hommes de mon équipage suivant la part qui revenait à chacun. C'est ce que je fis le même jour.

" Dans le cours du mois de juin de la même année, les hommes d'un équipage d'Arichat, Cap-Breton, débarquaient à l'anse du Beau-Cap, Anticosti, en attendant la marée pour seiner le capelan. Un d'entre eux s'éloigna des autres et dans sa course il trouva deux cadavres étendus l'un à côté de l'autre, déjà en décomposition, sous un gros arbre. Tout auprès d'eux se trouvait un bout de madrier sur lequel on avait écrit avec la pointe d'un couteau les mots suivants: What sadness! What pity! Quelle tristesse! Quelle pitié! Il y avait encore quelques autres mots qu'il fut impossible de comprendre. Quelques jours après, vers la fin du même mois, un coup de vent du nord-nord-ouest pourchassa deux goélettes des îles Saint-Pierre et Miquelon, au cap Noir, Anticosti. A peine eurent-elles jeté l'ancre que les hommes des deux équipages entendirent le son d'une cloche. Ils débarquèrent vers l'endroit d'où venait le son et trouvèrent en effet une cloche supendue aux branches d'un arbre que le vent agitait. A quelques pas de là, ils trouvèrent le lieu du campement où avait hiverné le malheureux équipage du *Granicus*, avec une bonne partie de ses agrès et quantité d'autres objets qui avaient appartenu au navire naufragé.

" Ils retournèrent à bord et transbordèrent poissons et sel dans une seule goélette, et l'autre chargea d'effets provenant du *Granicus.*

" La longue-vue du malheureux navire naufragé fut trouvée par un homme du Chéticamp, Cap-Breton, au-dessus de la porte de la masure dont nous avons parlé plus haut. On m'a rappporté que le mari de la femme qui fut tuée dans cette horrible boucherie, en apprenant la triste et lamentable fin de son épouse, perdit complètement la raison et alla mourir quelque temps après dans une maison de santé."

Monsieur Basile Giasson, après avoir terminé son récit, raconta comment il se faisait que les malheureux naufragés n'avaient trouvé aucun dépôt de vivres placés par le gouvernement à l'endroit même du sinistre. La hutte même où nous avions trouvé les cadavres suspendus au plafond servait de dépôt aux provisions.

Mais alors comment se faisait-il qu'il n'y avait ni gardien ni vivres?

Voici les circonstances.

Le dépôt aux provisions était confié à un nommé Godien, c'était un homme robuste, fort et dans la soixantaine. Il demeura là seul avec sa femme; celle-ci mourut au printemps de 1828. Godien n'eut pas la force ni le courage de lui faire un cercueil et de lui donner la sépulture.

Il avait enveloppé sa femme d'une couverte et déposée sur des planches dans un angle du bas-côté. Ce furent les hommes de deux goéletes venant de la chasse au loup marin qui lui donnèrent la sépulture. Godien profita d'une de ces goélettes pour y mettre son ménage et retourner lui-même aux îles de la Madeleine. De là, il se rendit à Québec, résigna sa charge, et se rendit dans le même automne sur la côte nord, sur l'île St-Charles, près de la Pointe-aux-Esquimaux, avec un compagnon, pour y faire la chasse durant l'hiver.

Le gouvernement n'ayant trouvé personne pour le remplacer, expédia une goélette à Belle-Baie, Anticosti, pour rapporter à Québec les vivres et autres effets qui se trouvaient là.

J'étais là moi-même, dit M. Basile Giasson, quand la goélette du gouvernement chargea à son bord les vivres et autres effets du dépôt aux naufragés.

C'est l'unique raison pour laquelle les naufragés du *Granicus* ne trouvèrent ni gardien ni provisions de bouche. M. Placide Vigneau termine son récit par la réflexion suivante: " Je suis convaincu que M. Basile Giasson m'a dit en tout la vérité, car ce vieillard était trop respectable pour y mettre du sien, puis il ajoute: nous disons quelquefois entre nous: " il est assez vieux pour mentir; mais M. Basile Giasson était trop vieux pour ne pas dire la vérité."

Je me permettrai d'emprunter encore quelques récits intéressants de M. J.-U. Gregory, concernant les naufrages du *Bristolian* et du *Pamlico.*

Par la haute position qu'il occupe depuis de longues années, au bureau du ministère de la Marine, à Québec, M. Gregory est des mieux renseignés sur les désastres maritimes.

" En novembre 1880, la barque anglaise *Bristolian*, commandée par le capitaine McLimont, et montée par quinze hommes d'équipage, de même que le brigantin canadien le *Pamlico*, avec neuf hommes d'équipage, vinrent s'échouer sur l'île d'Anticosti, le premier près de la rivière Becscie, et le second dans la baie aux Fraises.

L'on m'a rapporté que les quelques pêcheurs qui se trouvaient dans la baie aux Fraises pénétrèrent dans l'eau à travers la glace jusqu'aux épaules, pour porter secours à l'équipage du *Pamlico.* Ces hommes, presque gelés et trempés jusqu'aux os, furent amenés sur le rivage, où l'on alluma des feux pour les réchauffer; le dévouement et la charité de ces pêcheurs généreux les sauvèrent d'une mort

certaine; ils ne tardèrent pas à reprendre leurs forces, et purent regagner leurs foyers.

Mais le sort des victimes du *Bristolian* fut bien pire.

D'énormes paquets d'eau glacée balayent le pont du navire, et emportent un homme de l'équipage, incapable de résister au choc des glaces.

Les pauvres matelots sont épuisés et mouillés jusqu'aux os, et deux d'entre eux s'affaissent sur le pont, où leurs cadavres gelés demeurent ensevelis sous, probablement, douze pieds de glace.

Deux autres succombent au froid et expirent en atteignant le rivage.

Le reste de l'équipage, possédant sans doute des vêtements plus chauds, trouva un abri dans le cabanon du seul pêcheur de l'endroit, qui les accueillit avec la plus touchante charité, quoique ce surcoît de personnes dût se faire sentir bien lourdement sur cette pauvre famille, déjà maigrement pourvue des choses nécessaires à la vie.

On dépêcha un homme vers la station télégraphique de la pointe sud-ouest, à une distance de 42 milles, la seule qui fût alors en opération; quelques heures plus tard, j'apprends la nouvelle de ce désastre, et mon département avisa de suite aux moyens de secourir les naufragés.

On expédia le premier navire qu'on put trouver, avec des provisions, des médicaments, et un médecin dont les soins seraient sans doute requis.

Ce vaisseau, après deux jours de navigation, arriva en vue de l'île, dans la baie Ellis, où les survivants de l'équipage reçurent tous les soins possibles. Il leur fallut faire cependant un trajet de quatorze milles pour se rendre à cette baie, qu'ils atteignirent non sans avoir surmonté de nouvelles et terribles difficultés. Le délire s'était emparé du capitaine McLimont. Il fut emmaillotté de couvertures et attaché sur un traîneau à chiens appelé cométique, et amené sur la côte couverte de glaces jusqu'à cet endroit.

Le long du chemin, le traîneau enfonça sous la glace; le

capitaine, déjà si souffrant, fut plongé dans l'eau jusqu'au cou, et l'on craignait même pour un instant qu'il ne disparût tout à fait. Ses hommes, cependant, quoique transis par le froid, le tirèrent de ce mauvais pas, avant que l'eau pût pénétrer l'épaisseur des couvertures qui le recouvraient, mais quand il arriva à la baie Ellis, on aurait dit une masse de glaçons. Quelques jours après, un goéleton fut pris dans les glaces à cete même baie Ellis, et ne put s'en dégager.

Quant au capitaine McLimont et aux équipages du *Bristolian* et du *Pamlico*, surpris par un changement subit de température qui avait tourné sérieusement au froid, ils furent embarqués à la hâte à bord du vaisseau qui fit voile vers Gaspé, où ils arrivèrent heureusement le jour suivant, les voiles complètement raides et formant autant de nappes de glaces. Là, ils s'habillèrent chaudement, se munirent de mocassins et de plusieurs paires de bas, pour se protéger les pieds devenus sensibles par la gelée, et se rendirent, après un trajet par terre de six jours, à Campbelton, d'où ils regagnèrent leurs foyers, les uns par chemin de fer, les autres par steamer venant d'Halifax.

L'infortuné capitaine McLimont fut laissé à Gaspé dans un état critique. Ses membres avaient tellement souffert du froid qu'il lui fallut subir l'amputation d'une partie des pieds et des mains.

Un autre homme de l'équipage fut aussi laissé à Gaspé, sous les soins du médecin, mais j'ai su depuis qu'il était en voie de guérison ainsi que le capitaine.

Comme plusieurs des hommes de l'équipage du *Bristolian* ne furent pas en état de quitter l'île en même temps que leurs compagnons, le gouvernement chargea le docteur Shea de les visiter, de les soigner et de les ramener à terre; mais un contretemps leur ayant fait manquer la goélette *Wasp*, envoyée au-devant d'eux, ils se sont trouvés prisonniers sur l'île, où ils ont passé l'hiver."

Tous les naufrages qui ont eu lieu sur les côtes d'Anti-

costi ont leurs lugubres histoires; bien des marins ont été engloutis dans les flots tourmentés du golfe St-Laurent, aux abords dangereux de cette île, sans qu'on ait jamais connu les moments d'angoisses et les terribles souffrances qui ont précédé ou accompagné leur fin tragique.

Lorsqu'on parcourt les rivages solitaires de cette île, ça et là, vous rencontrez d'humbles croix de bois, ou une planche quelconque, qui vous indiquent le dernier repos de quelques malheureux naufragés. C'est bien alors que l'on fait malgré soi de pieuse et salutaires réflexions sur la brièveté de la vie et sur les vanités frivoles des choses de ce monde, et c'est avec vérité que l'on dit: "Vanitas "vanitatum, omnia vanitas, præter amare Deum."

Le *Merrimack* venait de Bristol, en route pour Montréal. Son chargement consistait plus particulièrement en fer-blanc et tôle. Dans une journée de brume épaisse, le 14 juillet 1899, vers les cinq heures de l'après-midi, il alla donner sur les battures du cap est d'Anticosti, dans un endroit appelé la baie aux Goélands, près de la baie aux Renards, et fut renfloué, le 6 du mois d'août suivant, et remorqué au bassin de radoub à Saint-Joseph de Lévis, pour y subir quelques réparations temporaires. Après un chargement complet de bois aux chantiers Kennedy (Anse-aux-Sauvages), il reprit la haute mer dans la nuit du 23 au 24 octobre, l'automne dernier, avec quarante-quatre hommes d'équipage. Depuis son départ de l'Anse-aux-Sauvages, on n'en a eu aucune nouvelle, et l'opinion générale est qu'il a péri corps et biens.

Il avait à son bord un jeune homme de cette paroisse, nommé Alfred Manny, ingénieur en second, qui passait en Angleterre pour subir ses derniers examens et obtenir son brevet d'ingénieur en chef. Il laisse une mère désolée pour pleurer sa perte.

Le *Leader*, commandé par le capitaine Benoît Vigneau, de la paroisse de St-Grégoire, comté de Nicolet, avec un

chargement complet de fleur et de lard, consigné à St-Jean de Terre-Neuve, quitta Montréal, le 22 novembre 1863, avec sept hommes d'équipage.

Arrivé à Québec, il y passa huit jours pour réparer certaines avaries causées à son vaisseau durant le trajet. Les vents contraires retardèrent beaucoup sa marche et à son entrée dans le golfe, le navire fut assailli par une furieuse tempête. Un paquet de mer emporta le grand mât et



CHALOUPE A VAPEUR DE LA "BACCHANTE"

balaya tout ce qu'il y avait sur le pont, en jetant quatre hommes à la mer. Le second du vaisseau, du nom de Mercier, était alors attaché à la roue du gouvernail. Sa position devint alors des plus critiques; les autres hommes de l'équipage étaient hors d'état d'aider à la manœuvre; ils étaient ou blessés ou malades.

Par une nuit de neige épaisse et de noire tempête, le *Leader* alla donner sur les rochers à l'entrée de Belle-Baie ou baie au Renard.

A la pointe du jour, Mercier se reconnut et comme il avait encore conservé la plus grande partie de ses forces, il se jeta à la nage pour aller porter un câble à terre, afin de pouvoir sauver ses trois compagnons d'infortune; le vaisseau était à la bande et sur le point de sombrer. Le sauvetage fut opéré avec beaucoup de difficulté. Rendus sur l'île, trempés jusqu'aux os, ils se mirent à marcher, dans l'espoir de rencontrer quelques habitations où ils pourraient trouver du secours. Après avoir marché une grande partie de la journée sans avoir pris aucune nourriture, ne trouvant rien, ils résolurent de revenir sur leurs pas au lieu du naufrage. Au retour, comme le froid avait beaucoup augmenté, ils se gelèrent les pieds et les mains.

La glace s'était déjà formée solide autour du navire naufragé.

Mais alors comment passer la nuit, réchauffer leurs membres engourdis par le froid, préparer un peu de nourriture dont ils avaient tant besoin pour réparer leurs forces? Il leur fut impossible de faire du feu, et pour toute nourriture, il y avait à bord de la farine et du lard en quart. Ils se logèrent donc tant bien que mal dans la cale du vaisseau pour y passer la nuit en s'enveloppant dans quelques morceaux de voiles, la chambre du capitaine étant remplie d'eau. Les trois compagnons de Mercier moururent quelques jours après de froid et d'épuisement. Celui-ci conserva leurs cadavres gelés jusqu'au printemps suivant. Au mois de mars, Mercier aperçut quelques hommes marchant sur le rivage; c'étaient des pêcheurs de loups marins, venant de Terre-Neuve.

Mercier, qui avait passé tout l'hiver dans ce navire sans aucun feu, n'ayant pour nourriture que du lard cru avec de la farine détrempée à la neige, appela à son secours, mais ces chasseurs, loin de venir vers lui, se sauvèrent, croyant apercevoir un fantôme. Comme il continuait à crier et à appeler, un d'entre eux, plus courageux que les

autres, se rendit à l'appel; et ses compagnons, rassurés, le suivirent de près. Ils trouvèrent Mercier dans la plus profonde des misères, pouvant à peine marcher, souffrant beaucoup de douleurs aiguës, car les doigts des pieds lui étaient tombés, et ses plaies n'avaient pu se guérir, par suite du froid. Ils lui prodiguèrent les premiers soins, et donnèrent la sépulture à ses trois compagnons qu'il avait gardés à ses côtés durant quatre mois. Mercier fut transporté par ces chasseurs à Terre-Neuve.

M. Benoît Vigneau, père, ayant appris le naufrage de son fils, alla chercher son corps dans l'été suivant, accompagné de Mercier, qui lui indiqua l'endroit précis où il était inhumé.

M. Benoît Vigneau, en reconnaissance, emmena Mercier et sa famille à St-Grégoire.

Quatre ans plus tard, M. Benoît Vigneau, père, avec un de ses fils, à bord de la *Babineau-Beaudry* et ses hommes d'équipage, alla faire naufrage sur les récifs de l'île d'Anticosti. On ne connaît rien de ses derniers moments.

Il fut rapporté qu'il rencontra dans le golfe un navire auquel il demanda du secours, faisant connaître au moyen de signaux que son gouvernail était perdu et demandant assistance.

Mais comme la tempête était alors dans toute sa fureur, il fut impossible au navire d'aborder la *Babineau-Beaudry*.

J'ai reçu avec plaisir votre dernière missive. Je vous remercie bien cordialement de votre aimable invitation, que j'accepterai dès que mon travail sur mon *Anticoste* sera terminé.

J'ose espérer que vous vous rétablirez promptement de votre indisposition passagère, et que vous avez encore conservé toute votre gaieté de jadis.

Mes respect affectueux à tous les membres de votre respectable famille, et croyez-moi toujours, mon cher Juge, avec les sentiments de la plus haute considération, votre tout dévoué serviteur.

Liste des naufrages sur l'île d'Anticosti par ordre chronologique.

Nom du navire.	Désignation.	Capitaine.	Chargement.	Lieu du naufrage.	Nombre de personnes sauvées ou perdues.	Année-mois.
Capricieuse	Brigantin	I. Bernier	Rum, Mélasse	Pointe Est.	Toutes sauv.	1828—nov.
Hibernian	Brick	Pollock	Bois	Pointe Ouest.	1 perdue	do
Gge Canning	Navire	Inconnu	do	Pte S.-Ouest.	13 perdues	1829—nov.
Speedwell.	do	do	Provisions	Pte Sud	3 perdues	1830—nov.
Flora	Barque	do	do	Baie Renards	Toutes sauv.	1832—nov.
Columbus	Brick	do	Bois.	Chicotte	Toutes perd.	1835—nov.
Zéphir	do	do	do	Riv. Becksie.	do	1835—déc.
Ott. of London	Navire	do	do	Pte Ottawa	5 perdues	1835—déc.
Townley	Brick	Mills	do	Riv. Jupiter.	Toutes sauv.	1841—juillet.
Agnès	Brigantin.	Tysick	Provisions	Pte S.-Ouest.	do	1841—déc.
Add. Thomson	Brick	Inconnu	do	Riv. Jupiter.	4 perdues	1842—nov.
Maria	Goélette	Audet	do	Riv. Becksie.	Toutes perd.	1842—déc.
Sir T. Wallace	Navire	Percival	Bois	Baie Gamache	Toutes sauv.	1842—déc.
Ospray	Barque	Sheene	do	Pointe aux Bruyères.	Sauvées	1845—août.
Dumfrieshire	Navire	Inconnu	Balast	Belle-Rivière	do	1845—nov.
Greenlow	Barque	Fraser	do	Riv. Pavillon	do	1846—mai.
M. Liverpool.	Navire	Morton	Charge génér.	Riv. Becksie.	1 perdue	1846—août.
5,711	Brick	Stubbs	Bois	Riv. Ferrée.	Sauvées	1846—sept.
Phœnix.	do	Inconnu	Balast.	do	do	1846—sept.
Thorn	Goélette.	do	Farine	Riv. Caillou.	Toutes perd.	1846—sept.
P. of Waterloo	Navire	Forbes	Bois	Rivière à la Loutre O.	Sauvées	1847—juillet.
Terrasse	Barque	Inconnu.	do	Baie Gamache	do	1847—juillet.
Heatlerbell	do	Jenkins	Madriers	Riv. Becksie.	do	1850—juillet.
James	Brick	Brown	Bois	do	do	do
Jane.	Barque	Miller.	do	Riv. Lachatte	do	1850—août.
Wemleydale	do	Inconnu.	do	do	Sauvées	1850—sept.
Lockmabee	do	Poole	do	Pte S.-Ouest.	do	1851—oct.
Ann Grenock	Navire	McMiller	do	Riv. Ferrée.	do	1853—juillet.
Sea Belle	Goélette.	Inconnu	Farine	do	Toutes perd.	do
Mary Argate	Brick	do	Bois	Anse aux Fraises	Sauvées	1853—sept.
Arith. Castle	do	do	Charbon	La Lacroix	do	do
Sarah	do	Hagleton	Bois	Rivière Mc-Karty.	do	do
Ann	Barque	Atkinson	do	Riv. Becksie.	do	do
Johh & Mary	Brick	Inconnu	do	Pte Ouest	do	1854—juillet.
China	do	Sowerly	do	Pte Est.	do	do
St-George	Barque	Daly	Balast	Anse à la Chaloupe.	1 perdue	do
Odessa	Brick	Darling	Bois.	Pte Est.	Sauvées	1854—nov.
Piscator	Brigantin.	Power	Provisions.	Pte Sud	do	do
Bonito	Brick	Inconnu	Bois.	Baie Gamache	do	1854—déc.
Patriot	Goélette	do	Balast.	Rivière aux Oies.	do	do
Hero	Navire	do	Charbon.	Belle-Rivière	do	do
Warburton	do	Robinson	Bois	Lac Salé.	do	1857—nov.
Tay	do	Brand	do	Baie Gamache	do	do
Prince George	Brick	Inconnu	do	Pte Nord	do	1859—juillet.
L. Warrington	Navire	Holsteds	do	Belle-Rivière	do	1860—déc.
Commerce	Barque	Lee	Sel	Rivière aux Plats.	do	1861—mai.
Gràce.	Goélette	Sowden	Poisson	Riv. Ferrée.	do	1861—déc.
Neva	Brick	Inconnu	Charbon.	Belle Rivière.	do	1862—juille
C. of London	Barque	Monday	Bois.	Anse à la Chaloupe.	do	1862—oct.
Dykes	Brigantin	Avane	Charbon	Riv. Renards.	do	
Jane Elassin	Navire	Dick	do	Riv. Pavillon.	do	1868—sept.

Liste des naufrages sur l'île d'Anticosti, etc.—(SUITE)

Nom du navire.	Désignati n.	Capitaine.	Chargement.	Lieu du naufrage.	Nombre de personnes sauvées ou perdues.	Année-mois.
Leader	Brigantin.	Vigneau, fils.	Fleur et lard.	Belle-Baie	Perdues	1863—
Marinette	Navire	Inconnu.	Charbon	Pte Comoran.	Sauvées	1864—sept.
Clarinda	Barque	Ross	do	Rivière à la Loutre O.	do	1864—oct.
Ward	Navire	Doyle	Bois.	Pte Sud	do	1865—juillet.
Tadoussac	do	Tait	Charbon	Riv. McKane.	do	1868—oct.
B. & Gaudry	Brigantin.	Vigneau	Fleur	Rivière aux Plats	Toutes perd.	1868—déc.
Th. Elwin	do	White.	Sel	Rivière à la Loutre O.	do	1868—déc.
Tanora	Barque	Inconnu.	Bois	Pte Ouest	Sauvées	1870—juillet.
M. Séraphine	Goélette	do	do	do	do	1870—sept.
Annie Laurie	do	do	Provisions	Baie Gamache	do	1870—oct.
F. Churchill	Brigantin	Forest	Fruits	Riviere à la Loutre Est.	do	do
Clutha	Navire	Whitehouse.	Charbon.	Riv. au Canon	do	1871—sept.
Russia	Barque	Reddem	Bois	Pte Ottawa	1 perdue.	1871—dec.
Franklin	do	Johansen	Charbon.	BaieRe ards.	Sauvées	1872—avril.
Tadmor	do	Reid	do	do	do	do
Royal Charter	Navire	Murphy	Charge génér.	do	do	do
Lake Huron	Barque.	Gilmore	G. et pommes	Pte Sud-O.	do	1872—mai,
Natalia	Navire	Inconnu.	Charbon	Riv. Becksie.	do	do
Agda	do	Olstricks	Grains.	Riv. McKane.	do	1872—oct.
Labanon	do	Nicholson	Madriers	Pte Bilo a au.	do	do
Elisabeth	Goélette	Inconnu	Boissons.	Riv. Jupiter.	do	1873—juillet.
Medway	Steamer	do	Charge génér.	do	do	1873—août.
Confederate	Goélette	do	do	do	do	do
Back Fox	do	do	do	do	do	do
Orient	Brick	Joyce	Provisions	Pte Sud-O.	8 perdues	1873—oct.
Renfrewshire	Barque	Sims	Bois	Rivière à la Loutre Est.	Sauvées	1873—nov.
Alexina	Brigantin.	Desjardins	Huile, poisson	Pte de Sable.	do	do
Henry Thomae	Goélette.	Desjardins	do	do	do	do
Sunbeam	Navire	Desjardins	do	Riv. Becksie.	do	1874—juillet.
Victory	do	Desjardins	do	Pte Sud-O	do	do
Ste-Anne	Goélette	Desjardins	do	do	do	1874—sept.
Langden	Barque	Desjardins	Balast	Rivière aux Oies	do	do
Shandorf.	Navire	McVicar	Charge génér.	Pointe Sud	do	1874—nov.
Maggie Lauder	do	Alcock	Bois	Riv. au Canon	do	do
Daunless	Barque	Remo	do	Riv. Jupiter	do	1875—mai.
G. Causeway	Navire	Morris	Charbon	Pte Comoran.	do	do
Wooding	do	Morris	do	Pte Est.	do	do
Chillianwallak.	do	Colfer	do	Chicotte	do	1875—sept.
Marie Dina	Goélette	Colfer	do	do	do	do
North Star	do	Colfer.	do	do	do	do
Caspe Léss	do	Colfer	do	do	do	1875—nov.
Haro	Goélette	Inconnu	Huile	do	do	do
Standard	Steamer	do	Charge géner.	Pte Sud	do	do
Alderbarau	Barque	Swendsen	Bois	do	do	1876—oct.
Fly	Goélette	Inconnu	Poisson	do	do	do
Harrien	do	do	Provisions.	Baie Sainte-Claire	do	do
B itish Lion	Navire	Wilkins	Balast	Pte Est	do	1877—août.
Glenbannon	Goélette	Wilkins	do	do	do	1877—sept.
Cameo	Barque	Halton	Bois	Riv. Pavillon.	do	do
Northumbria	Navire	Nicholson	Grains.	Galets Blancs	do	1877—nov.
May Flower	Goélette	Nicholson	Balast	do	do	1878—avril.
Adriatic	do	Nicholson	do	do	do	do
L. Mégantic	Steamer	Batteraby	Animaux	Rivière à la Loutre Est.	do	1878—juillet.
Vendolana	do	Batteraby	Charbon	do	do	1878—août.

Liste des naufrages sur l'île d'Anticosti.—(Suite).

Nom du navire.	Désignation.	Capitaine.	Chargement.	Lieu du naufrage.	Nombre de personnes sauvées ou perdues.	Année-mois.
Ste-Anne	Goélette	Inconnu	Charbon	R. à la Loutre	Sauvées	1878—oct.
O. Phanton	Barque	Torrance	Balast	do	do	1879—mai.
Cyprus	do	Holt	do	do	do	1879—juillet.
Selma	do	Stumberg	Madriers	Anse aux Fraises	do	1880—juin.
Cybele	Steamer	Clotworthy	Charge génér.	Pointe aux Bruyères	do	1880—août.
Flying Fish	Goélette	Inconnu	Provisions.	do	do	1880—nov.
Bristolian	Barque	McLimont.	Pois	Riv. Becksie.	4 perdues	do
Pamlico	Brick	Stone	do	Anse aux Fraises	Sauvées	do
Lartington	Steamer	Hunter	Madriers	Riv. Becksie.	do	1881—nov.
Arragon	do	Cole	Charge génér.	Baie Renards.	do	1882—oct.
Marion	Navire	Robbins	Sel	Riv. Pavillon.	do	1883—mai.
Nelson	Barque	Kendall	Charbon	Pte Bilodeau.	do	do
Marietta	do	Losman	Madriers	Riv. Lachatte	do	1883—juin.
Viking	Steamer	Christie	Animaux	Anse à la Chaloupe	do	1883—sept.
Annie Maud	Barque	Read	Bois	Riv. Becksie.	do	do
Alice	do	Boulanger	Charbon	Pointe aux Bruyères	do	do
Titania (1)	Steamer	Inconnu	Balast	do	do	1885—oct.
Brooklin.	do	do	Charge génér.	Baie Renards.	do	do
Harvest House	Barque	do	Balast	Pointe aux Génants	do	1886—août.
Alert	Goélette	do	Poisson	Pte Ouest	do	1886—sept.
G. D. Z	Brick	do	Balast	Shallow Cr.	do	1886—oct.
Cart Norway.	Barque	do	Bois.	Anse aux Fraises	do	1887—juillet.
Suez	do	do	Balast	Pte Seamons.	do	1887—août.
Idahoe	Steamer	do	Charge génér.	Pointe Sud	do	1890—août.
Circe	do	Jennings	do	Cap Est.	6 perdues	1892—août.
Eleanor.	Goélette	Inconnu	Poisson	Baie Sainte-Claire	Sauvées	1892—déc.
James	Barque	do	Bois.	Riv. à la Loutre	do	1892—nov.
Alcides	Steamer	do	Charge génér.	Cap Est	do	1893—juillet.
Albion	Barque	do	Balast	Shallow Cr.	do	1895—sept.
Elsea (2)	do	do	do	Riv. Pavillon.	do	1895—nov.
Cerès	do	do	Bois	do	do	do
Parkmore	Steamer	do	Charge génér.	Pte Comoran.	do	1896—juillet.
Mebo	do	do	do	Baie Renards.	do	1897.
Merrimack	do	Ths Purcell	do	Cap Est	do	1899—juil. (3)

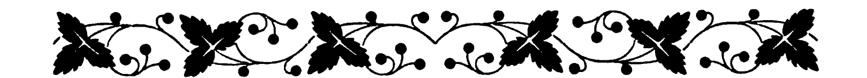
(1) Ce steamer a passé l'hiver de 1885 à 1886 sur les battures de la Pointe-aux-Bruyères, et fut renfloué au printemps de 1886 par M. George T. Davie, qui venait d'en faire l'achat. M. George T. Davie lui fit subir les réparations nécessaires dans ses chantiers, et le vendit ensuite à une compagnie d'Angleterre.

(2) Ce navire passa l'hiver à la côte, et son équipage, au nombre de 17, avait été forcé de l'abandonner au moment du naufrage. En mars suivant, un nommé Carberay, accompagné de Raymond Terrien et de Stephen Merona, allèrent à bord du vaisseau naufragé, et par accident le feu se déclara dans le navire pendant la nuit qu'ils passèrent à bord, et ce pauvre Carberay fut brûlé tout vivant. Les deux autres ne purent s'échapper qu'avec beaucoup de difficultés.

(3) Voir "La Construction des Navires à Québec et ses environs, Grèves et Naufrages," par Narcisse Rosa.



TOMBE DU CAPITAINE JENNINGS, DU SS. CIRCE, NAUFRAGÉ SUR LES RÉCIFS DU CAP EST, 19 AOUT 1892.



LETTRE XVE

Saint-Joseph de Lévis, 12 février 1900.

Mon cher et honorable Juge,

L'île d'Anticosti, sise dans le golfe St-Laurent, s'étend sur trois degrés de longitude, et comprend une superficie de 2,460,000 acres. Elle est à 360 milles marins de Québec; 89 milles marins des îles de la Madeleine; 108 milles marins du cap St-George, Terre-Neuve; 40 milles marins de la côte sud, au port de Gaspé; 20 milles marins de la côte nord, de Mingan.

Anticosti est située sur la même latitude que Rouen, le Havre, Cherbourg, et la distance de sa pointe orientale, pointe aux Bruyères, au port de Brest, en France, est de 2644 milles marins. Cette île occupe une position des plus avantageuses sous le rapport de la navigation et du commerce. Chaque steamer peut prendre le chenal du sud ou celui du nord de l'île à volonté, soit qu'il désire passer par le détroit de Belle-Isle, ou par le sud de Terre-Neuve, en venant de l'Atlantique ou en y retournant.

Sa population, qui est actuellement d'environ 800 habitants, augmentera rapidement dès que M. Menier y aura fait les défrichements projetés et autres améliorations en voie de progrès.

Cette île est beaucoup plus étendue que l'île du Prince-Edouard, et cependant, celle-ci compte déjà une population de 112,000 âmes, avec son gouvernement provincial, et un

réseau de chemin de fer qui la traverse dans toute sa longueur.

Je reviens à nouveau sur l'origine et l'étymologie du mot " Anticosti."

Certains étymologistes prétendent qu'Anticosti appartient à la langue des sauvages.

En parlant de l'île d'Anticosti, voici ce que nous dit Jacques Cartier dans son second voyage (1535) en la Nouvelle-France:

" Le lendemain, jour de Notre-Dame d'Août, quinzième du dit mois, nous passâmes le détroit: la nuit devant, et le lendemain eûmes cognoissance des terres qui nous demeuroient vers le Su, qui est une terre à hautes montagnes à merveilles, dont le Cap susdit de la dite Isle que nous avons nommée " L'Isle de l'Assomption " et un Cap des dites hautes terres gissant Est-Nord-Est, et Ouest-Su-Ouest: et y a entre eux, vingt-cinq lieues, et voit-on les terres du Nord encore plus hautes que celles du Su, à plus de trente lieues " (1).

Champlain, en mai 1603, écrit: " Le 20 du dit mois, nous eûmes connaissance d'une île qui a quelques vingt-cinq ou trente lieues de long, qui s'appelle Anticosty, qui est l'entrée de la rivière du Canada."

Ce nom d'Anticosti était déjà suffisamment connu à cette époque, puisque Champlain se dispense de faire aucune remarque. En effet, dès l'année 1586, Thévet, dans son " Grand Insulaire ", rapporte que les sauvages du pays l'appelaient " Naticousti." Ce nom est confirmé par Lescarbot, du temps même de Champlain. " Cette île est appelée," écrit-il, " par les sauvages du pays, Anticosti."

---

(1) Edition des *Voyages de Quartier*, imprimée sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec, en 1843.

Dans une note à la page 29, il est dit que l'île d'Anticosti est " appelée par les sauvages " Natiscotec," et depuis par les Européens Anticosti.

De son côté, Hakluyt, vers 1600, l'appelle " Natiscotec " (1), et Jean de Laët accepte cette orthographe. " Elle est nommée, dit-il, en langage des sauvages Natiscotec."

De Roberval et son pilote Jean Alphonse, la nomment, " L'Ile de l'Ascension " (2).

Champlain nous dit encore dans un de ses voyages: " Au Nord-Est de Gaspé, est l'île d'Enticosty sur la hauteur de cinquante degrés au bout de l'Ouest-Nord-Ouest de l'île, et celui de l'Est-Sud-Est, 49 degrés, elle gît Est-Sud-Est, et



CHALOUPES DES PÊCHEURS DE L'ILE D'ANTICOSTI

Ouest-Nord-Ouest, selon le vrai méridien de ce lieu, et au compas de la plus part des navigateurs, Sud-Est et Nord-Ouest, elle a quarante lieues de long, et large de quatre à cinq par endroits. La plus part des côtes sont hautes et blanchâtres comme les falaises de la côte de Dieppe, il y

---

(1) Hakluyt, vol. III, p. 241.

(2) Jean Alphonse, *Rapport de Voyages en 1542*

a un port au bout de l'Ouest Surouest de l'isle qui est du côté du Nord, il ne laisse d'y en avoir d'autres, qui ne sont pas connus, elle est fort redoutée de ceux qui naviguent, pour être baturière, et y sont quelques pointes qui avancent en la mer, toutefois nous l'avons rangée, n'en étant éloignés que d'une lieue et demie, et la trouvâmes fort saine de fon, bon à trente brasses; la côte du Nord est dangereuse y ayant entre la terre du Nord et cette île des batures et d'autres îles, bien qu'il y ait passage pour des vaisseaux, et dix à douze lieues jusqu'à la dite terre du Nord."

Dans une carte de Champlain, imprimée en 1632, il est écrit " Antis Coti."

Le docteur Peter Heyleyn, un célèbre royaliste, dans sa cosmographie (1660), dit " que le nom propre de l'île est Nasticotec." Il suppose que c'est une corruption des Espagnols qui venaient faire la pêche dans les eaux du Saint-Laurent.

Le Fr. Sagard, dans son histoire du Canada, nous dit que l'île d'Anticosti " est longue d'environ 35 ou 40 lieues, sous la hauteur de 50 degrés. Nous l'avions à main droite, qui est au Nord-Est de Gaspé, et en suite des terres plates couvertes de sapinières et autres petits bois, jusqu'à la rade de Tadoussac.

" Cette Isle avec le cap Gaspé, opposite, sont l'embouchure de cet admirable fleuve, que nous appelons St-Laurent, admirable en ce qu'il est l'un des plus beaux fleuves du monde "...

L'abbé Laverdière fait remarquer que ce dernier mot se rapproche davantage de " Natas couel " (où l'on prend) l'ours).

Charlevoix, cité par l'abbé Ferland, nous dit que l'ancien nom sauvage " Natiscotec " s'est changé en celui d' " Anticosti " dans la bouche des Européens.

Le nom donné par les sauvages Montagnais est celui-ci: " Natiskuan ", lieu où l'on va chasser l'ours.

J'ai toujours pensé avec beaucoup d'autres qu'Anticosti était un nom sauvage, mais lorsque dans les étés de 1881 et 1882, je fus envoyé sur les côtes lointaines et brumeuses du Labrador et des îles adjacentes, par Sa Sainteté Léon XIII, pour y administrer le sacrement de confirmation, j'eus occasion d'y rencontrer grand nombre de sauvages, et de me faire conduire par eux dans leurs frêles canots d'écorce; car sur cette côte nord, la seule voie de communication d'un lieu à un autre était celle de mer, les chemins publics étaient encore inconnus à cette époque.

Dans nos longs trajets sur l'onde amère, je demandai plusieurs fois à mes guides montagnais quelle était la signification des mots Labrador et Anticosti. Tous me répondirent que ces deux noms n'appartenaient point à leur langue et qu'ils l'ignoraient.

Depuis cette date déjà reculée, le doute est toujours resté dans mon esprit sur la vraie étymologie du mot Anticosti.

Dernièrement, je m'adressai au R. P. Charles Arnaud, de la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, missionnaire zélé et infatigable, depuis cinquante ans révolus, au milieu des Montagnais du Labrador. Ce vénérable père possède à fond la langue de ces enfants des bois, mieux j'oserais dire que les sauvages eux-mêmes.

Je me permettrai de citer sa réponse, datée du 15 décembre dernier, de Betshiamits (1), et qui pour moi fait autorité en pareille matière.

" Je regrette de ne pouvoir vous donner l'explication du mot Anticosti. La raison est bien simple: je l'ignore, et mes sauvages aussi.

" Les uns prétendent que ce sont les Espagnols ou Basques qui venaient chasser la baleine à l'entrée du golfe, bien avant l'arrivée de Jacques Cartier, qui donnèrent ce nom à cette longue île qui court presque parallèle à la terre ferme du nord.

---

(1) Telle est la vraie orthographe du mot *Betshiamits*.

" Nos Montagnais l'ont toujours appelée: " Notiskuan ", endroit, lieu où ils vont chasser l'ours.

" Natashkuan " (1), endroit où l'on voit l'ours nager, soit pour traverser la rivière ou se transporter sur les îles.

" Plusieurs de nos sauvages ignorent le nom d'Anticosti et connaissent très bien " Notiskuan " et " Natashkuan ", ainsi que la signification. Voilà, mon cher Monseigneur, tout ce que je connais."

Pour plus amples informations, je demandai à la Révérende Mère Provinciale, du couvent de Jésus-Marie, à Sillery, par la bienveillante entremise de la Révérende mère St-Augustin, de la même maison, si les mots Anticosti et Labrador étaient espagnols.

La Révérende Mère Provinciale est née en Espagne, et connaît parfaitement sa langue maternelle.

Sans vouloir blesser l'humilité de ces deux excellentes Dames religieuses, je citerai quelques extraits de la réponse qui me fut donnée, le 16 du mois dernier:

" Je suis heureuse de vous donner les explications demandées sur les mots Anticosti et Labrador, qui sont, dit Mère Provinciale, des mots espagnols; voici la signification de chacun d'eux:

" Anticosti est un mot composé espagnol, avec une petite altération à la finale; au lieu de costi, ce serait costa, côte, et anti, avant. Anticosti serait donc *avant la côte*.

" Le mot Labrador est espagnol et signifie cultivateur ou riche laboureur, lors même que ce laboureur ne laboure pas lui-même ses terres; il suffit que ses richesses consistent dans le produit de ses terres pour qu'il soit un labrador, cultivateur.'

" Il est évident que ce nom de Labrador a été donné par dérision à cette terre inculte, formée de rochers dénudés, riche très probablement en minéraux, mais tout à fait impropre à la culture."

---

(2) Rivière sur la côte nord.

Jacques Cartier, en parlant de la côte du Labrador, qu'il avait visitée dans son premier voyage, écrit:

" Je pense que cette terre est celle que Dieu donna à Caïn ", en effet, on n'y voit sur tout le long de cette côte que des rochers dépouillés de toute verdure, présentant un aspect des plus tristes et des plus désolants."

Après les explications précitées, il me paraît ne plus rester de doute sur l'origine véritable et l'étymologie du mot Anticosti.

On doit admettre qu'il est espagnol, et non sauvage. Il est très probable que cette île reçut ce nom longtemps avant la découverte du Canada par Jacques Cartier, car il est prouvé maintenant, par l'histoire, que les côtes du St-Laurent furent visitées par les Espagnols et les Basques, longtemps avant son arrivée dans ces parages.

Le capitaine malouin, dans son second voyage, le 15 août 1535, la nomme " L'Ile de l'Assomption ", en l'honneur de la fête de la Sainte Vierge qu'on célébrait ce jour-là.

Dans son premier voyage, Cartier quitte le bassin de Gaspé, le 25 juillet 1534, après avoir visité la crique St-Martin, aujourd'hui Port-Daniel, la baie de Tracadièche, — Carleton, dans la baie des Chaleurs, — pour faire voile vers la côte nord. Sur sa route, il passe à l'est de l'île d'Anticosti, et donne le nom de cap Saint-Louis, au cap de la pointe aux Bruyères; puis dirigeant sa course dans la direction du nord-nord-ouest, en longeant l'île, il dédouble un autre cap qu'il nomme " cap de Montmorency ", maintenant appelé " Cap-Est."

Les vents contraires l'obligent à louvoyer pendant cinq jours entre l'île et la terre du nord, et il appelle cette partie du golfe St-Laurent, " Le destroyt Saint-Pierre." Un jour, il faillit échouer son vaisseau sur les récifs de l'île, et fit débarquer une douzaine de ses marins sur la pointe nord. Ceux-ci se dirigèrent à pied jusqu'à la pointe ouest, et retournèrent ensuite sur leurs pas au lieu du départ.

Là ils trouvèrent leurs vaisseaux à quatre lieues en aval du point où ils les avaient laissés. De retour à bord des deux navires, Cartier mit le cap sur Natashkuan, où il arriva heureusement, favorisé d'un bon vent (1).

La caractéristique de l'île est d'être partout identiquement la même dans toute sa dimension. Ce caractère d'uniformité provient des causes qui ont présidé à sa formation (2).

Les terrains de surface comprennent un mélange d'argile, de tourbe, de grès, de détritus de matières organiques très propres à la végétation, et un tapis d'humus de trois pieds d'épaisseur environ forme le sol arable dans les lieux que j'ai visités; aussi ai-je admiré, l'automne dernier, la riche moisson qu'on a cueillie à la baie Ste-Claire, au lac Plantin, à la ferme Rentilly et à la baie Gamache, les seuls endroits de l'île où on a commencé des défrichements. Depuis que ces lignes sont écrites, je puis ajouter que plusieurs premiers prix d'agriculture ont été décernés à M. Menier, pendant l'exposition de Québec, en 1901.

M. Paul Combes, dans son intéressant "Rapport sur l'île d'Anticosti", publié à Paris, en 1896, nous dit:

" Les roches d'Anticosti sont, dans leur totalité, des calcaires plus ou moins intestratifiés de schistes ou d'argiles.

" D'après l'aspect général des fossiles, on peut admettre que le dépôt des roches siluriennes de l'île d'Anticosti a coïncidé avec celui du conglomérat d'Onéida, du grès de Médina et du groupe de Clinton (Etat de New-York). En Europe, il serait simultané avec la formation Caradoc (Angleterre).

" En aucun des points de l'île d'Anticosti que j'ai pu observer, je n'ai trouvé la trace de terrains plus récents que le silurien.

---

(1) Voir *Jacques Cartier*, traduit de l'anglais par L.-Philippe Sylvain.

(2) Voir le Rapport de M. Paul Combes.

"Cela est facile à comprendre, étant donnés les puissants phénomènes de dénudation que la surface de l'île a éprouvés; je le démontrerai, à l'époque quaternaire.

" Quoi qu'il en soit, pendant les temps qui se sont écoulés entre le dépôt du silurien supérieur et le début du quaternaire, les couches siluriennes qui constituent actuellement l'ossature d'Anticosti, ont participé à un mouvement général de bascule qui, sans altérer leur parfait parallélisme, leur a donné un prolongement dirigé dans le sens de l'axe transversal de l'île, axe orienté, du nord 26° E., au sud 26° O.

" La pente générale de ce plongement ne dépasse pas 2 millimètres et demi par mètre (1), telle est également, abstraction faite des inégalités de relief, la pente générale de l'île, du nord 26° E., au sud 26° O. C'est ce qui fait que la côte nord d'Anticosti est une succession de crêtes, élevées de 75 à 175 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que la côte sud est généralement basse.

" Quels qu'aient été les dépôts postérieurs ou siluriens inférieurs, tous ont disparu sous l'action des phénomènes glaciaires.

" *Courant glaciaire transversal.*— C'est l'ancien courant polaire, qui s'est depuis déplacé vers l'Est, et accumule encore ses efforts sur les bancs de Terre-Neuve, qui lui doivent leur formation.

" Mais, pendant le quaternaire, les glaces descendues du nord 26° O., suivant la pente générale du Labrador méridional, agissant durant des siècles comme d'énormes rabots, ont complètement dénudé la surface de l'île d'Anticosti, et y ont creusé des sillons parallèles à l'axe transversal, premiers linéaments des thalwegs des futurs cours d'eau, qui sont tous orientés dans la même direction.

---

(1) Le millimètre est la millième partie du mètre, et le mètre est d'environ trois pieds et trois pouces.

" La puissance de ces phénomènes est attestée non seulement par l'énergique dénudation des roches superficielles, mais par la quantité de blocs erratiques, quelques-uns de très fortes dimensions, éparpillés autour de l'île... Tous ces blocs proviennent de roches laurentiennes, dont le gisement originaire se trouve au nord 26° E. d'Anticosti.

" *Courant glaciaire longitudinal.*—Aux effets du courant glaciaire transversal ont succédé ceux du courant glaciaire longitudinal, celui qui, aux temps quaternaires, constituait le fleuve Saint-Laurent, comme l'atteste (entre autres preuves) l'entrée du Saguenay, un de ses affluents, véritable fiyord évadé par un glacier, exactement comme ceux de Norvège, et comme les firths d'Ecosse.

"Ce courant n'étant plus parallèle au sens du mouvement continu qui soulevait l'île, mais, au contraire, directement perpendiculaire, n'a pas pu agir par dénudation superficielle, mais par érosion latérale, et le rabotage continu des glaces s'est exercé le long des côtes nord et sud d'Anticosti, atténuant les saillies des caps et par suite la profondeur des anses, sauf à la baie Gamache, vaste dépression creusée dans une roche friable et qui s'étendait alors sur toute la vallée de la rivière Gamache et du lac qui l'alimente.

" Les roches dures du cap Henry ont protégé exceptionnellement cette baie contre l'érosion qui a détruit toutes les autres.

" L'importance de cette érosion est attestée par les bases rocheuses qui y ont résisté et qui constituent, au-dessus du niveau supérieur des marées, les *battures*, ces plateaux calcaires qui s'étendent presque sur tout le pourtour de l'île, depuis le littoral jusqu'à une distance au large qui varie généralement de 400 à 1500 mètres, mais qui sur deux ou trois points, atteint plus de 2000 mètres.

" C'est le pourtour extérieur des battures qui dessinait, avant l'apparition du phénomène glaciaire longitudinal, le

littoral de l'île d'Anticosti, et ce sont les courants anciens et modernes qui ont donné à cette dernière sa forme allongée.

" Comment les battures ont-elles pu résister à l'érosion, alors que les roches surincombantes, qui avaient exactement la même composition, ont disparu?

" La surface entière de l'île est tout inprégnée d'eau *saturée d'acide carbonique.* La roche calcaire constamment en contact avec cette eau, se transforme partiellement en *bicarbonate soluble.* Elle se dissout donc partiellement, devient poreuse, s'hydrate outre mesure, et les gelées de l'hiver la fragmentent aisément suivant les lignes de moindre résistance, d'autant plus qu'elle est presque toujours schisteuse.

" Il n'en est pas de même des battures, périodiquement lavées par les marées. C'est ce qui explique la résistance de ces plateaux rocheux.

" A la fin des temps quaternaires, la dimension d'Anticosti était réduite à peu près aux proportions actuelles, et présentait l'aspect d'un vaste plateau uniforme et rocheux, incliné vers le sud-ouest, sillonné d'une série de rainures creusées par les glaciers, et tous dans la même direction.

" Les pluies, les neiges, les gelées, les cours d'eau accentuèrent le relief de l'île avant que la végétation lui eût donné son aspect actuel, et soumises au régime torrentiel, les premières eaux entraînèrent des graviers, des boues glaciaires et des roches erratiques dont on constate les dépôts sur plusieurs points.

"Les plus grandes hauteurs d'Anticosti se trouvent dans sa partie nord; c'est une chaîne de montagnes, à peu près dans toute sa longueur, qui ne dépassent pas 700 pieds audessus des plus hautes eaux, et dont le versant nord forme des falaises abruptes coupées à pic le long de la mer.

" Le côté nord de l'île est exclusivement occupé par l'étage *rivière Hudson.* Les lits qui le composent sont remar-

quablement riches en calcaire; de fait, ils en sont presque exclusivement composés. Ce caractère lithologique les sépare nettement des étages géologiques du même horizon qu'on trouve dans le reste du Canada. De plus, ils contiennent des fossiles qui ne se rencontrent pas ailleurs dans les lits correspondants. De telle façon qu'ils ont un facies propre et qui ne se voit que sur l'île.

" On en a fait une section à la pointe ouest.

" Leur puissance totale y est d'environ 950 pieds. A 229 pieds au-dessus de la base, se rencontre une couche extrêmement intéressante, avec les empreintes qu'elle présente à sa surface et qu'on serait tenté de regarder comme des pistes d'animaux analogues à celles qu'on voit dans les grès de Postdam de Beauharnais.

" Ces assises rivière Hudson occupent toute cette partie de la surface de l'île qui se trouve placée au nord d'une ligne partant de la pointe ouest et allant à la baie aux Renards, environ 130 milles en ligne droite.

" Ils sont tous inclinés de la même manière, vers l'intérieur de l'île, sous un angle relativement faible. Voilà pourquoi leur tranche étant du côté nord, la falaise qu'ils y constituent est presque partout abrupte, et les sommets les plus élevés de l'île, lesquels d'ailleurs ne dépassent guère 500 pieds, sont tous le long de ce même rivage. Le rivage sud, au contraire, est partout plus bas et s'élève en pente beaucoup plus douce.

" La largeur de cet effleurement est presque partout de trois ou quatre milles, sauf à son extrémité est, où il se rétrécit graduellement en approchant de la baie aux Renards.

" Les étages géologiques qui se superposent à ces assises et qui recouvrent le reste de la surface de l'île, ne sont pas encore définitivement déterminés. Leur position provisoire dans la série géologique les mettrait au niveau des étages *Oneida*, *Médina*, *Clinton* et *Niagara* des géologues de New-

York, par conséquent dans le *silurien moyen*, l'étage *rivière Hudson* appartenant au *silurien inférieur*.

" On peut cependant partager dès maintenant l'ensemble du silurien moyen d'Anticosti en quatre séries, qui se superposent les unes aux autres en larges bandes assez régulières, depuis les limites du silurien inférieur, jusqu'à la pointe sud de l'île. Les lits qui les composent inclinent, comme ceux auxquels ils sont superposés, vers le sud-nord-ouest, cette inclinaison ne dépassant guère cent pieds par mille.

" Ces quatre bandes n'offrent rien de bien intéressant pour ceux qui ne s'occupent pas spécialement de géologie. Mais pour les paléontologistes de profession, l'étude des fossiles nombreux qu'elles renferment serait de la plus haute importance.

" En général, leur allure est très régulière. Aucune perturbation ne vient déranger leur parallélisme, sauf à deux milles et demi plus bas que la pointe Cormorant, où l'on rencontre une faille de quarante-cinq pieds et quelques plissements locaux. Leur épaisseur totale a été évaluée à environ 1400 pieds.

" Voilà les résultats auxquels on est arrivé par l'étude des rivages de l'île exclusivement. On ne connaît rien encore de la géologie de l'intérieur. En attendant, on a donné à l'ensemble des quatre séries qui sont superposées à rivière Hudson, le nom provisoire de *groupe d'Anticosti*. Une étude plus approfondie en fera connaître la valeur, ainsi que la place plus précise qu'il doit occuper dans la nomenclature géologique.

" La morue existe en abondance sur l'île. M. le docteur Schmidt vient de publier à ce sujet une étude fort intéressante dans le *Naturaliste Canadien*.

" Les tourbières y sont immenses, à vrai dire, inépuisables, surtout le long des rivages du sud. Une seule d'entre elles couvre une superficie de plus de 160 milles

carrés. La couche de tourbe a une épaisseur qui varie de trois à dix pieds, et le dépôt paraît être d'excellente qualité. Comme cette tourbière est à environ quinze pieds audessus de la mer, elle pourrait être desséchée et exploitée à fort peu de frais.

" La position géographique de ce riche gisement de combustible est entre Heath Point et la pointe sud-ouest. Entre cette dernière localité et l'extrémité occidentale de l'île, on en rencontre encore plusieurs autres plus petites; leurs surfaces varient de cent mille acres carrés.

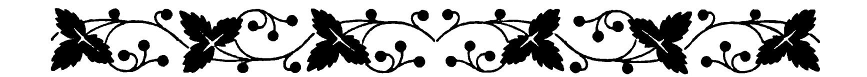
" A la pointe sud-ouest, on trouve un calcaire granuleux jaunâtre, rappelant tout à fait celui de Mingan et capable de fournir une excellente pierre de construction.

" Enfin l'île renferme encore de vastes dépôts d'argile plastique, entre autres, à la rivière à la Loutre et à la rivire Becsie. Des falaises d'argile bleue, hautes de plus de 60 pieds, se voient également sur les rivages de l'île, aux environs de la rivière Ste-Marie. Ces argiles sont souvent calcaires et toutes chargés de nombreux galets calcaires non décomposés."

(Rapport de la Commission géologique du Canada, 1863).

Veuillez me croire, mon cher Juge, avec la plus sincère amitié et la plus cordiale affection, votre très humble serviteur.





LETTRE XVI[e]

Saint-Joseph de Lévis, 19 février 1900.

Cher et honorable Juge,

Dans cette épître, je vous entretiendrai de la navigation dans le golfe et le fleuve St-Laurent, de la brume, le plus grand ennemi des marins, de la navigation autour de l'île d'Anticosti, de ses phares, des signaux, etc.

Les exigences du commerce, qui augmente tous les ans, et le nombre toujours croissant de steamers ont amené les différents gouvernements à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la navigation et faire disparaître de plus en plus, dans la mesure de leurs forces, les dangers qu'elle présente surtout en temps de brume.

De nos jours, le golfe et le fleuve St-Laurent sont, pour ainsi parler, balisés de phares, de lumières flottantes, de bouées, etc., depuis Belle-Isle jusqu'à sa source, et qui sont de la plus grande utilité aux marins.

Toutes les parties du golfe et du fleuve St-Laurent, à plusieurs milles des côtes, ont été examinées, sondées avec le plus grand soin, et des cartes ont été préparées avec intelligence pour indiquer aux nautonniers la profondeur d'eau qu'il y a à tel et tel endroit, ainsi que tous les lieux dangereux. Aujourd'hui la navigation dans le golfe et le fleuve St-Laurent est des plus faciles comparée à ce qu'elle était autrefois.

En temps clair, le marinier voit facilement les phares lumineux échelonnés le long de sa route des deux côtés de la rive, depuis Belle-Isle jusqu'à Montréal. Avant même de perdre de vue une lumière qu'il laisse en aval, il en voit tout de suite une autre en amont, et ainsi de suite, tout le long de son trajet.

Les deux premières lumières qui se présentent aux regards du navigateur et qui sont visibles de 15 à 20 milles en la haute mer, en temps clair, sont Belle-Isle, à tribord, et le cap Bould à bâbord, sur Terre-Neuve. La largeur du détroit entre les deux lumières est de 15 milles marins.

Malgré toutes ces améliorations modernes, la navigation devient toujours dangereuse dans les nuits noires, de tempête et en temps de brume, parce que les plus puissantes lumières sont invisibles et inutiles en ces jours et ces nuits de noirceur.

Il y a bien certains signaux naturels qui annoncent aux navigateurs l'approche des terres et des rochers dangereux, tels que ces milliers d'oiseaux aquatiques qui se voient encore sur quelques îles du golfe St-Laurent, et qui par leurs cris répétés et aigus indiquent la présence d'endroits dangereux. Il y a bien aussi le bruit de la vague qui va se briser avec fracas sur les rochers ou sur la plage, mais cela ne suffit pas toujours, et le plus grand nombre de désastres maritimes arrivent presque toujours en temps de brume.

Ordinairement, la brume de mer est le plus grand ennemi du navigateur, et se produit par la condensation de la vapeur aqueuse dans l'atmosphère. En tout temps, l'air est plus ou moins chargé de vapeur d'eau, résultat de l'évaporation qui a constamment lieu; ainsi un courant d'air chargé de vapeur, réchauffé par les rayons du soleil, vient de la surface de la mer ou de la terre, et s'élève dans les airs. Cette vapeur d'eau tant qu'elle reste à l'état de vapeur, est invisible, mais en venant au contact d'une couche

d'air froid, elle se condense en fines gouttelettes, et produit la brume. De même que dans une bouilloire la vapeur est à l'état invisible, mais si elle vient au contact de l'air extérieur, elle devient visible. La condensation de la vapeur a lieu lorsque l'atmosphère est suffisamment refroidie. Ainsi se forment les nuages, la brume, la pluie, la neige.

Ces fines gouttelettes, cette vapeur visible, si l'on veut, constituent la brume, lorsqu'elle rase la surface de la mer ou de la terre; mais si elle s'élève dans des régions supérieures, si les particules d'eau s'unissent ensemble, elles forment entre elles des gouttes d'eau qui tombent ensuite et qui nous donnent de la pluie.

Une des principales causes de la brume à la surface de la terre et de la mer consiste dans le fait qu'une étendue de terrain ou d'eau est plus chaude que l'air immédiatement au-dessus. La vapeur ascendante est alors immédiatement condensée en brume. C'est ce que l'on voit dans nos journées froides de l'hiver sur notre beau Saint-Laurent.

Une autre cause aussi de brume est lorsque un air chaud et humide passe sur une étendue de terre ou d'eau d'une température plus basse. L'air au contact d'une surface plus froide se refroidit, et si la température baisse suffisamment, il se produit de la brume. Un courant d'air froid qui vient au contact d'un courant chaud et humide donne aussi de la brume par l'effet de la condensation. Il y a encore plusieurs autres causes qui produisent la brume. J'ai voulu seulement en énumérer quelques-unes.

Il y a une gradation presque infinie entre les différentes espèces de brumes et leur densité. Elle est cependant bien connue de tous les marins, quelle que soit sa densité, et porte toujours le même nom. Sa densité est probablement due au grand nombre de particules condensées dans un espace donné et quelquefois à la présence de matières étrangères, comme la fumée des grandes villes, telle que la brume jaune et noire de Londres. On a cherché à con-

naître par des études spéciales quels étaient les points de la terre et de la mer les plus fréquentés par la brume.

Malgré les observations météorologiques, on en est venu à la conclusion qu'il était impossible de fixer des règles régulières à ce sujet.

La vérité est que la brume est beaucoup plus fréquente sous les latitudes tempérées que sous les tropiques, où la température est toujours chaude, ainsi que sous la zone arctique où la température est toujours froide.

Ainsi dans l'hiver lorsque le thermomètre est au-dessous de zéro, il n'y a jamais de brume; mais au contraire, l'été, lorsque la température atteint 32° F., la brume se prduit généralement. Dans certaines parties du globe, la brume est plus fréquente, mais encore d'une manière irrégulière et d'après certaines conditions spéciales. Ainsi sur les côtes du Labrador et sur les bancs de Terre-Neuve, durant la belle saison, les brumes sont fréquentes et rendent la navigation dangereuse.

La raison en est que le Gulf-Stream, dans l'Atlantique, court vers le nord-est, et que le courant arctique va vers le sud. Lorsque le vent souffle de l'est, l'air chaud est chargé d'humidité en venant en contact avec le Gulf-Stream, et lorque cet air traverse le courant arctique, il devient plus froid, et alors les vapeurs se condensent et produisent la brume.

Il est impossible, cependant, d'indiquer une règle ou un système quelconque, par lequel on puisse caractériser la durée de la brume et son étendue. Le docteur J.-H. Gladstone, en 1861, a étudié cette question, et à présenté le résultat de ses recherches à la " British Association for the advancement of science," et en est venu à la même conclusion.

Les principaux signaux employés en temps de brume sont la cloche, la sirène, la trompette, le sifflet, le canon, la cartouche explosible, etc.

Il n'y a pas de doute que la navigation autour de l'île présente certains dangers réels au marin inexpérimenté, par suite des courants qui sont très changeants et incertains, des brumes assez fréquentes qui l'entourent ou qui s'élèvent de sa surface même, à cause de l'humidité de son sol, ou encore celles qui sont retenues au passage de ses forêts. Lorsque la brume est épaisse, et qu'elle intercepte entièrement les rayons du soleil ou la clarté des astres, le navire doit rester au mouillage; c'est le parti le plus sûr à prendre. Si elle est épaisse, le pilote ne doit s'en approcher qu'avec les plus grandes précautions, même en entrevoyant la côte, par suite du caractère de similitude que présentent les anses, les caps et le littoral d'Anticosti.

Si le navigateur n'y a point d'affaires, il doit s'en éloigner promptement, et en gros temps, il doit chercher un abri sûr ou prendre la haute mer.

Ce qui en rend les abords dangereux, ce sont ses longues battures qui courent au large à un mille et en certains endroits, jusqu'à deux milles, et se terminent par des falaises sous-marines inclinées de vingt-cinq à cinquante pieds, et même quelquefois de cent pieds, si on en croit les instructions nautiques de l'amiral H.-W. Bayfield.

Le nautonnier fera bien les sondages nécessaires pour éviter les récifs, sans cependant, dans bien des cas, pouvoir découvrir ces battures toujours couvertes à marée haute, et le vaisseau peut s'échouer quelques minutes après que la sonde lui aura indiqué cinq, huit et dix brasses d'eau.

Le pourtour de l'île offre certains lieux sûrs au mouillage pour les navires d'un tirant moyen d'eau, et surtout si le pilote connaît bien la navigation de ces parages.

La baie Gamache dont l'entrée, large de 600 brasses, d'une superficie de 10,000 arpents, protégée du côté de l'est par le cap à l'Aigle, et à son extrémité ouest par le cap Henri, donne un bon ancrage, dans les 18 à 20 pieds, à marée basse.

En 1853, un membre du bureau de la Marine d'Angleterre, vint sur l'île pour faire l'examen d'un vaisseau naufragé, et considère que la baie Gamache " est un des plus excellents havres."

M. Menier y a commencé, l'été dernier, les travaux d'une jetée de 3,500 pieds de longueur, pour faire de la baie Gamache un havre des plus sûrs contre tous les vents, et en toute saison de l'année. Les travaux ont été suspendus



PÊCHE AUX HOMARDS DANS LA BAIE GAMACHE

pendant les rigueurs de l'hiver, mais ils se continueront au printemps avec une grande activité, pour être terminés à l'automne.

Une fois ce brise-lame terminé, et avec quelques dragages, la baie Gamache sera un excellent port, même pour les gros vaisseaux.

Comme le fond de la baie est de terrain vaseux, on prête à M. Menier l'intention d'y faire l'élevage des huîtres qui, à dire d'experts, réussira à merveille.

Le gouverneur Prevost écrivait, le 17 mars 1812, à lord Liverpool, Secrétaire des Colonies, au sujet d'un établissement commencé par son prédécesseur, sir James Craig, sur l'île d'Anticosti, en lui disant: "Que l'importance de cet établissement dépend surtout de Québec, et que la facilité de le supporter dépend beaucoup plus de ce dernier endroit, et qu'il serait opportun de le laisser sous la protection du gouvernement du Bas-Canada.

On sait qu'à cette époque, l'île d'Anticosti appartenait à Terre-Neuve, et fut annexée au Bas-Canada, par un acte du Parlement Impérial, en 1825.

Quelques jours avant, le 13 mars 1821, M. John Young, M. I. H., adressait la supplique suivante à lord Prevost: "Quoique l'île ne soit pas sous la charge de cette commission (Trinity House), et que les fonds de cette dernière soient très restreints, elle croit néanmoins qu'il serait d'une urgente nécessité, dans son opinion, pour l'avantage de la navigation du St-Laurent, et pour la préservation des naufrages, d'aider et de supporter des établissements sur l'île d'Anticosti."

L'attention du gouvernement a été appelée bien des fois sur le grand nombre de naufrages qui ont eu lieu sur cette île, et plus particulièrement en 1796. Une frégate au service de Sa Majesté alla se briser à la pointe sud de l'île et fut entièrement perdue, dans laquelle se trouvait lord Dorchester. Ils eurent beaucoup à souffrir du manque de provisions qu'ils ne purent se procurer que de vaisseaux venant de Gaspé, où ils se rendirent ensuite.

En outre d'établissements sur cette île, le petit nombre de vaisseaux qui fréquentent ces parages, et le vol des provisions par les gens de la terre ferme, rendent ces établissements nécesaires (1)."

En 1801, deux familles furent établies sur l'île par ses

(1) Archives nationales d'Ottawa.

propriétaires, qui étaient alors MM. Grant, Dunn et Stuart, et y demeurèrent jusqu'en 1805, mais elles n'avaient aucune provision à leur disposition, pour secourir les naufragés. Elles furent remplacées, comme nous l'avons vu plus haut, par MM. Duchesneau et Beaudoin.

Le gouvernement canadien se décida, après bien des malheurs répétés, d'ordonner au maître du havre de Québec d'envoyer sur l'île, 16 barils de farine, 8 de lard et 8 de pois, à chaque établissement. Ces approvisionnements furent continués et multipliés, sur plusieurs autres points de l'île, jusqu'à ces années dernières, et rendirent d'immenses services en maintes et maintes occasions, en sauvant la vie à plusieurs malheureux naufragés. Ainsi, M. Duchesneau sauva un jour la vie à tous les marins d'un brigantin naufragé au cap Henri et à un autre venant de Terre-Neuve, qui alla se perdre sur la pointe sud de l'île. Ces deux équipages furent préservés d'une mort certaine, par les provisions qu'ils trouvèrent à leur disposition chez M. Duchesneau.

Dans leurs naufrages, ils n'avaient pu sauver des vivres que pour quelques semaines, et ils se préparaient à passer un long hiver près de l'endroit où ils avaient perdu leur navire. M. Duchesneau ayant appris leurs malheurs, alla les chercher, les conduisit dans sa maison, où ils passèrent l'hiver, et arrivèrent à Québec le printemps suivant. Alors l'île d'Anticosti appartenait à Terre-Neuve, mais comme ce dernier endroit n'en retirait aucun bénéfice, il fut recommandé que le gouvernement du Bas-Canada devait supporter cette dépense.

La Commission du Havre fit remarquer " que si les fonds mis à sa disposition le permettaient, elle recommanderait la construction de phares et l'établissement d'autres dépôts de provision sur l'île, pour l'avantage de la navigation et du commerce " (1).

---

(1) Archives nationales d'Ottawa.

Le gouvernement canadien, dans le but de protéger la navigation et de prévenir les désastres maritimes sur les côtes d'Anticosti, se décida à construire quatre phares.

Le premier, en 1831, à l'extrémité de la pointe sud-ouest, d'une hauteur de 94 pieds; le second, en 1835, à la pointe de l'est (pointe aux Bruyères), d'une altitude de 99 pieds; le troisième à l'extrémité de la pointe ouest, en 1858, dont la lumière est à 112 pieds au-dessus du niveau des plus



PHARE DE LA POINTE AUX BRUYERES

hautes marées Ces trois phares sont de solides constructions en pierre, et leurs lumières, en temps clair, sont visibles à 15 et 16 milles en mer.

M. Alfred Malouin est le fidèle gardien du phare de la pointe ouest, depuis près de 20 ans, après avoir été 4 ans assistant de feu M. Ls Malouin, son père, décédé en 1877, qui lui-même en avait eu la garde pendant 14 ans.

Tout près du phare se trouve un petit cimetière, bien clôturé et propre, dans lequel dorment, de leur dernier

sommeil, une trentaine de morts, en attendant le grand jour de la résurrection générale.

Ce phare est tenu dans un ordre parfait, avec ses alentours, et est contourné du côté du large d'un quai en bois, qui est lui-même protégé de sept brise-lames courant vers la mer, ce qui lui donne un aspect tout à fait agréable et procure une belle promenade aux piétons, lorsque les flots du golfe ne sont pas trop agités par les vents.



PHARE DE LA POINTE OUEST

En temps de brume, ces phares sont pourvus de cartouches à dynamite, et leurs détonations se font entendre par intervalles réguliers, pour prévenir les marins du danger qu'ils courent en approchant de trop près le littoral d'Anticosti.

Le quatrième phare de l'île fut érigé en 1871, sur la pointe sud; sa construction est en bois, et sa lumière haute

de 75 pieds est vue à 15 milles par un beau temps. En temps de brume un sifflet à vapeur résonne d'un cri strident, toutes les dix minutes.

Le phare de la pointe sud-ouest, construit en 1831, a coûté y compris la lanterne $33,819.80, et les gardiens ont été les suivants:

1° MM. Hammond, de 1831 à 1840;
2° " Ed. Pope, de 1840 à 1857, mort à l'âge de 82 ans, en juillet 1873;
3° " Ed. Pope, fils, de 1857 à 1895;
4° " Herbert Pope, fils, de 1895 à 1899, mort l'été dernier;
5° " Zéphirin Lemieux, gardien actuel, nommé en juillet 1900.

Phare de la pointe aux Bruyères, Lat. N. 49.53', Long. O. 61. 1.8, bâti en 1835, dont la construction a été évaluée à $25,135.27, avec l'appareil de ses feux. Les gardiens ont été:

1° MM. Barney Bradley, de 1835 à 1849 (1).

Pendant cette période, il n'y eut aucun feu allumé au sommet du phare, qui avait été construit par le gouvernement impérial. M. Bradley était gardien du dépôt aux provisions pour les naufragés et habitait le phare. Quelques années auparavant, deux frégates anglaises étaient venues se perdre sur les récifs de la pointe aux Bruyères.

2° MM. Roche, de 1849 à 1852;
3° " Julien, de 1852 à 1863;
4° " Zéphirin Duhamel, de 1863 à 1868;
5° " Thomas Gagné, de 1868 à 1889;

---

(1) M. Barney Bradley fut transféré en 1849 au ruisseau à la Chaloupe en qualité de gardien du dépôt aux provisions. Il y passa de longues années, et fut remplacé par son fils Barney Bradley qui est encore au même endroit, bien qu'il n'y ait plus de dépôt pour les naufragés depuis bien des années.

Avant M. Bradley, un M. Hamel fut gardien de ce dépôt pendant plusieurs années.

6° MM. J.-Z. Gagné, fils, de 1890 à 1900;
7° " A. Tremblay, gardien actuel, nommé le 25 juillet 1900.

Le phare de la pointe ouest, Lat. N. 49, 52.5, Long. O. 64 32, érigé en 1858, au prix de $50,000 environ, avec ses améliorations modernes, est le plus beau de l'île, et je pourrais dire du golfe St-Laurent. Les gardiens ont été les suivants:



M. ALFRED MALOUIN

1° MM. David Ballantyn, de 1858 à 1863, inhumé à la baie Gamache;
2° " Louis Malouin, de 1863 à 1877, mort en cette dernière année, et inhumé dans le cimetière près du phare;
3° " Alfred Malouin, gardien actuel, succède à son père, le 25 juin 1877.

Le phare de la pointe sud, Lat. N. 49.4, Long. O. 62.15, élevé en 1870, est estimé à $15,000 environ, et ses gardiens furent:

1° MM. David Têtu, de 1870 à 1880;
2° " William Carter, de 1880 à 1888;
3° " Jean Nadeau, de 1888 à 1893, décédé le 6 septembre et inhumé au même lieu;
4° " Alphonse Nadeau, gardien actuel, nommé le 18 juin 1894.

Les quatre phares de l'île d'Anticosti sont autant de stations de signaux qui rendent tous les jours de réels services à la navigation.



PHARE DE LA POINTE SUD

Pendant longtemps, les navigateurs ont attiré l'attention des différents gouvernements dans chaque pays sur la nécessité d'adopter un système uniforme de signaux, afin de correspondre en pleine mer d'un navire à un autre, pour faire connaître leurs besoins, ou avertir de certains dangers, par certains signes particuliers ayant une signification universelle.

Une commission spéciale composée de neuf membres fut

nommée, le 2 juillet 1855, par la Chambre de Commerce d'Angleterre, et le 24 septembre 1856, la dite commission fit son rapport, après avoir adopté 18 pavillons qui, d'après certaines combinaisons et règles fixes, peuvent donner 70,000 signaux différents.

On a adopté les lettres de l'alphabet en mettant de côté les voyelles, et chaque lettre est représentée par un drapeau.

La plupart des nations ont adopté ce système auquel on a donné le nom de "Code international de signaux", et plusieurs l'ont fait traduire dans leur langue.

Pour correspondre, les marins emploient deux, trois et quatre drapeaux, mais jamais plus de quatre ensemble. Quelquefois, ils ne se servent que d'un seul.

Ainsi pour dire *oui* ou *non*, un seul drapeau sera hissé au mât, de même forme, mais de couleur différente.

Pour demander le nom d'un navire, deux drapeaux sont employés, correspondant aux lettres B. D.

Voulez-vous vous charger d'une lettre pour moi? On se servira de trois pavillons représentant les lettres B. R. S.

Avez-vous des ordres à me donner? On usera de quatre drapeaux signifiant C. P. Q. W.

Ce code rend des services signalés à la navigation, et est d'un usage de tous les jours. Les marins ont aussi un code pour les glaces au moyen de certains signaux qui annoncent leur présence à telle longitude et à telle latitude.

Le gouvernement canadien a fait de fortes dépenses pour encourager la navigation dans le fleuve et le golfe St-Laurent. On peut en avoir une idée en constatant qu'un des phares sur Belle-Isle a coûté la jolie somme de $90,000; celui de Forteau, sur la côte du Labrador, $90,000; le phare du cap Rosier, sur la péninsule de la Gaspésie, $34,000.

La lanterne seule, à Belle-Isle, a été payée $20,000, et celle du cap Rosier, un prix encore plus élevé. On reste

vraiment étonné du prix énorme de ces instruments optiques.

Ces lanternes sont faites d'un verre très pur, le plus pur que l'on puisse trouver, taillé en prisme, de trois pouces d'épaisseur, et fabriqué en deux endroits seulement: à Paris, par la maison Sautter, Lemonnier et Cie, et en Angleterre.

Ce sont des blocs de verre de dix pieds de hauteur sur trois pieds de largeur, et unis ensemble par de solides barres de cuivre, formant un tout de forme circulaire de six pieds de diamètre (1).

Ces instruments optiques projettent une lumière très puissante, et qui ne peut être surpassée que par la lumière électrique qui, espérons-le, sera bientôt mise en usage dans plusieurs de nos phares.

Je vous dirai quelques mots de l'origine des phares, qui peut-être vous intéressera.

On appelle phare un édifice au sommet duquel une lumière est entretenue pendant la nuit pour guider les marins.

Les phares les plus remarquables sont bâtis en pierre, et leurs formes se rapprochent plus ou moins du tronc d'un cône ou d'une pyramide. Ils sont construits quelquefois de manière à y ménager le logement des gardiens, et contiennent dans leurs parties supérieures les chambres de nettoyage, avec des endroits pour mettre les tonneaux d'huile. Les premiers signaux de nuit pour avertir les navigateurs qu'ils approchaient d'un atterrage ou de quelque danger furent des feux allumés sur la pointe des rochers ou au sommet des montagnes. Puis on entretint des feux sur des tours abandonnées ou à la cime d'édifices construits particulièrement pour cet usage.

Pharos, ancien nom d'une petite île, était réunie à la terre

(1) Voir J.-U. Gregory, " Anticosti, its ship wrecks."

ferme par un môle, et fut célèbre par son fanal, qui était compté parmi les sept merveilles du monde et qui a fait donner le nom de phare à toutes les constructions de ce genre.

Le phare le plus fameux de l'antiquité fut celui de *Pharos*, que Ptolémée-Philadelphe fit construire, en pierres blanches, près de la rive d'Alexandrie (Egypte), en 283 avant J.-C. Il fut élevé par Sostrate, en forme de pyramide, à une hauteur de 550 pieds, et était visible à 44 milles. Un tremblement de terre le détruisit presque complètement en 1304.

Les Romains ont élevé un grand nombre de phares, quelques-uns à l'imitation du phare d'Alexandrie. On citait les phares d'Ostie, de l'île de Capré, de Ravenne, de Pouzzoles; et, dans les Gaules, celui qu'ils élevèrent à Boulogne-sur-Mer, bel édifice qui subsistait encore en 1543. Vis-à-vis de Calais, à Douvres, il y en avait un autre dont on voit encore les ruines.

Dans les temps modernes, les plus beaux phares ont été construits par les Anglais, les Français et les Américains. L'Angleterre est fière de son beau phare d'Eddystone, construit sur des rochers dangereux qui se trouvent à quelques milles de la côte de Cornouailles, et de ses phares de *Bell Rock*, de *Sherryvore Rock*, de *Bishop Rock*, etc.

Le premier phare d'Eddystone fut construit en bois, de 1696 à 1698, d'une altitude de 80 pieds, d'après les plans de M. Winstanley.

Ses feux furent allumés pour la première fois en novembre 1698, mais ayant été trouvé trop bas, sa lanterne fut élevée à cent pieds au-dessus des plus hautes marées.

En novembre 1703, certaines réparations furent jugées nécessaires, et pendant que les travaux s'exécutaient sous la surveillance de M. Winstanley, une tempête, le 26 novembre de la même année, renversa le phare et tous les ouvriers se noyèrent dans la tourmente.

Quelque temps après avait lieu au même endroit le naufrage d'un navire de guerre, le *Winchilsea.*

Ce nouveau désastre démontra aux autorités impériales le besoin absolu de l'érection d'un phare au même lieu. Une nouvelle tour de 92 pieds d'élévation fut érigée en 1706, par M. John Rudyerd, et fut détruite par le feu, en 1755.

Un troisième phare fut élevé par l'ingénieur Smeaton, de 1756 à 1757, en pierre solide, de 76½ pieds de haut. Cette construction fut considérée une des plus solides du genre, mais dans la suite on s'aperçut que le roc sur lequel reposait cette masse de pierre était miné par les flots et que le phare menaçait ruine. Il fut alors décidé de rebâtir un nouveau phare dans un lieu voisin sur des fondations plus solides.

Sir J.-N. Douglass commença l'érection du nouveau phare, à 120 pieds de l'ancien en 1878, et il fut terminé en 1882.

Cette nouvelle tour fut construite en granit d'Ecosse, à une hauteur de 170 pieds, et le coût a été de $295,200.

On a creusé le roc même pour y poser les assises de l'édifice.

La violence des tempêtes est telle, que les eaux se précipitent quelquefois jusqu'à la hauteur de la lanterne.

On conçoit la solidité que doit avoir cet édifice pour résister à des chocs semblables.

Le phare de *Bell Rock*, sur les côtes est d'Ecosse, a coûté la jolie somme de $292,800.

La construction du phare de *Sherryvore Rock*, sur la côte ouest d'Ecosse, s'est élevée à la *bagatelle* de $432,000.

Bishop Rock, sur la partie sud-ouest d'Angleterre, a atteint la somme de $537,600. C'est une tour en pierre, d'une hauteur de 185 pieds (1).

La France possède des phares plus surprenants encore.

---

(1) Lighthouses of the world, by Alexander George Findlay.

Je citerai celui de Barfleur, construit en 1829-35, sur la pointe de Gatteville: il mesure 225 pieds d'élévation; et celui de Bréhat, élevé en 1836-39, près de Tréguier, qui n'a son égal en aucun lieu du monde. Il se compose d'une tour de maçonnerie pleine, enchâssée dans des roches de porphyre, et qui supporte une autre tour plus légère, avec une lanterne à une altitude de 155 pieds.

Une autre merveille est le phare d'Ar-Men, sur la chaussée de Sein, longue ligne de récifs signalée par tant de naufrages. L'édifice se compose de huit étages, ayant ensemble près de 100 pieds de hauteur et portant un feu de premier ordre. Pour asseoir la maçonnerie, il a fallu sceller dans le rocher une série de barres de fer s'élevant verticalement à trois pieds environ. A l'un des étages, se trouve une trompette que l'air comprimé fait résonner et qui tourne de manière à se diriger successivement vers tous les points de l'horizon.

En 1825, les côtes de France n'étaient éclairées que par une quinzaine de phares et quelques tours-balises; elles le sont aujourd'hui par 367 phares, dont 22 s'élèvent sur des rochers isolés, en pleine mer; 230 phares sont allumés au sommet de tours en maçonnerie ou en tôle.

Les phares les plus puissants de la côte de France étaient autrefois ceux du cap d'Ailly, de Cordouan, du mont d'Agde, etc., et aujourd'hui, ce sont ceux de La Hève, de Cherbourg, etc.

Alexandre Gordon, ingénieur civil anglais, fut le premier qui construisit des phares en fonte.

Les matières que l'on a employées à différentes époques pour l'éclairage des phares, furent le bois, le charbon de terre, les torches, les chandelles, et, de nos jours, l'huile, le gaz et l'électricité.

Les autres moyens auxiliaires de donner de la sécurité à la navigation sont les bateaux-phares, les signaux à feu, les signaux de brouillard et les bouées au gaz ou à l'électricité.

L'appareil lumineux d'un bateau-phare est contenu dans une lanterne qu'on hisse au grand mât pour la nuit. Il consiste en lampes et réflecteurs semblables à ceux des phares, si ce n'est qu'ils sont plus petits. On place généralement un signal de brouillard à bord d'un bateau-phare ou près d'un phare pour avertir les navires par les temps de brume épaisse et de tempête noire. Ces signaux sont de la plus grand importance, à peine inférieure à celle des phares.

Dans le brouillard, aucune lumière ne se voit d'assez loin pour être utile, et un signal bruyant est le seul qui puisse avertir du danger.

Les cloches étaient autrefois le signal le plus commun, et, placées sur des bateaux-phares, elles sont très utiles; mais lorsqu'elles sont sur terre, près des phares, comme il y a généralement le rivage entre la cloche et le navire à avertir, le bruit des cloches peut se perdre dans le mugissement du ressac.

On se sert aussi comme signaux de brouillard, de sifflets, de cornes, de sirènes, de canons, et aujourd'hui surtout, de cartouches de dynamite, moyens plus efficaces que les cloches, parce que le bruit s'en fait entendre plus loin.

Les sifflets, les cornes et sirènes, sont mis en action par des machines à air ou à vapeur, et leur position est déterminée par la longueur et les intervalles des sons.

Le Canada possède aussi ses phares dans le fleuve et golfe St-Laurent, et dans toutes les autres parties du Dominion qui offrent des dangers réels à la navigation.

Comme on le sait, nos gouvernants n'épargnent rien pour rendre la navigation sûre, et prévenir autant que possible les naufrages. On reste cependant stupéfait en constatant que 143 naufrages connus, sans compter ceux que nous ne connaîtrons probablement jamais, aient eu lieu sur l'île seule d'Anticosti. Comment expliquer cela?

Voici: il paraît que des armateurs d'une conscience peu

scrupuleuse, et même très relâchée, après avoir pris de fortes assurances sur de mauvais navires, et profitant de la mauvaise réputation de l'île et de son isolement, y faisaient échouer volontairement leurs vaisseaux pour toucher ensuite leurs assurances.

Il n'est pas étonnant que l'île d'Anticosti ait acquis une si mauvaise réputation par la fréquence des naufrages, les uns voulus et les autres inévitables par les difficultés de la navigation. Toujours est-il que depuis quelques années, les naufrages sont bien moins nombreux, surtout depuis l'érection de phares sur les points les plus dangereux de l'île, et depuis qu'elle est reliée au continent par deux lignes télégraphiques.

Il y a déjà quelques années que notre gouvernement fédéral a construit une voie télégraphique le long de la côte sud de l'île, se prolongeant sur le versant nord, à l'est, jusqu'à la baie aux Renards, et à l'ouest, jusqu'à la pointe nord.

Deux câbles sous-marins relient cette ligne, l'un de la pointe nord à Mingan, et l'autre de la pointe sud-ouest à la Gaspésie.

Neuf stations télégraphiques sont installées le long de la côte d'Anticosti, et sont les suivantes: Baie-aux-Renards, pointe aux Bruyères, Pointe-Sud, Rivière Chaloupe, Grand-Lac-Salé, Pointe-du-Sud-Ouest, rivière Becsie, Pointe-Ouest, baie Ste-Claire.

Ces phares et ces postes télégraphiques rendent tous les jours de précieux services à la navigation et aux quelques familles échelonnées le long de la côte.

Si un naufrage arrive, après quelques heures, il est connu à Québec, et de suite le département de la Marine envoie des secours.

Les habitants d'Anticosti en bénéficient aussi largement, surtout durant la saison de la pêche, en leur indiquant les endroits où le poisson est plus abondant.

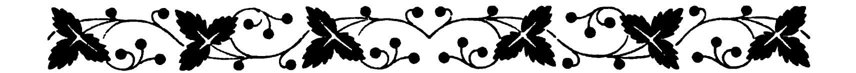
Ces années dernières, il y avait sur le littoral de l'île plusieurs dépôts de provisions, établis par le gouvernement, pour secourir les malheureux naufragés. Des planches clouées aux arbres leur indiquaient la route à suivre, et le nombre de milles à parcourir pour atteindre ces réserves.

Vu maintenant la facilité des communications, le gouvernement à discontinué l'envoi de ces escours qui, autrefois, ne profitaient pas toujours aux marins malheureux.

Il paraît que ces dépôts de vivres ont été visités plus d'une fois par certains habitants d'Anticosti, qui, tous les ans à peu d'exceptions près, se laissaient surprendre sans approvisionnement nécessaire pour l'hiver. Ils aimaient à mettre en pratique, et régulièrement durant la froide saison, cette maxime d'aillleurs fort satisfaisante pour eux: dans un cas de nécessité absolue, tous les biens deviennent communs, même ceux du gouvernement.

Je vous salue bien cordialement, mon cher Juge, et demeure votre tout dévoué serviteur.





LETTRE XVIIE

Saint-Joseph de Lévis, 28 février 1900.

Cher et honorable Juge,

Dans la présente lettre, je vous parlerai de la flore d'Anticosti, de ses rivières, de ses lacs, de son climat, de sa météorologie, de sa faune, de ses riches pêcheries, etc.

La forêt vierge couvre les trois quarts de la surface d'Anticosti, et la croissance rapide des arbres témoigne de la fertilité de son sol, qui surprend sous cette latitude.

Il existe, il est vrai, à quelques rares endroits de l'île, le long du littoral, des arbres rabougris dont les branches s'entrelacent les unes aux autres, comme à la pointe ouest, mais cela est dû à la proximité de la mer et à la fréquence des vents, et aussi au manque de terre végétale, parce que la racine de ces arbres ne puise pas une nourriture suffisante dans les fissures de ces rochers. Partout ailleurs la forêt est belle et contient une quantité considérable de bois de construction propre à l'exportation.

Voici ce que Mgr Laflamme publiait dans le journal *la Vérité*, sous le titre ANTISCOSTI. *La légende de ses forêts rabougries.*

" J'ai eu la bonne fortune de passer plusieurs semaines, l'été dernier, sur les rivages d'Anticosti. C'est un pays extrêmement intéressant, et l'on pourrait gloser sur son compte à perte de vue, pour ainsi dire, si l'on voulait en

faire l'étude dans tout ce qu'il a de spécial et de caractéristique.

" Aussi, n'ai-je pas l'intention, dans ces quelques lignes, d'entretenir les lecteurs de la *Vérité* du passé, du présent ou de l'avenir de cette reine du golfe St-Laurent, pas plus que de dire la charmante et cordiale bienvenue qui attend, dans ce pays hospitalier, les invités du propriétaire actuel, le richissime M. Menier, ou des administrateurs de son domaine. Tout ceci dépasserait de beaucoup les limites du cadre que je me suis tracé; je n'ai pas le temps d'écrire un article de revue. Tout ce que je voudrais faire, serait de noter quelques-uns des traits particuliers que présente la végétation des rivages de la grande île, ainsi que les contrastes qui existent entre cette végétation et celle de l'intérieur.

" M.Gregory, cité par M. l'abbé Huard, dans *Labrador et Anticosti*, dit que les forêts qui recouvrent une grande partie de la côte sud de l'île, se composent de sapins rabougris. "Ces arbres, ajoute-t-il, ont environ douze pieds de hauteur, et leurs branches se tressent et s'entremêlent à tel point que l'on dit qu'un homme peut marcher sur leurs sommets ". Faucher de St-Maurice, dans *De tribord à bâbord*, est encore plus catégorique. " Ces représentants du règne végétal, dit-il, sont en certains endroits tellement rabougris et tellement enchevêtrés les uns dans les autres, qu'on peut marcher des arpents sur leurs cimes métamorphosées en ressorts élastiques."

" Se promener sur la tête des arbres, voilà qui est loin d'être banal. Eh bien! ce fait est réel; cette remarquable expérience peut être répétée par quiconque met le pied sur certains points du rivage d'Anticosti. A plusieurs reprises, lors de mon dernier voyage, je me suis donné le luxe de marcher ainsi sur le sommet d'une forêt, sans courir le moindre risque de me rompre le cou. D'autant que la chute, se fût-elle produite, n'aurait eu rien de dangereux, le faîte

des épinettes au-dessus desquelles je planais ne s'élevant pas à plus d'une couple de pieds. Cependant, il faut bien s'entendre. Ces forêts lilliputiennes en hauteur, le sont également en largeur, et les arpents de promenade dont parle Faucher se réduisent à une perche ou deux; après cela, les " ressorts élastiques " disparaissent et force nous est de remettre pied à terre.

" Les épinettes qui constituent ainsi comme un tapis épais tendu sur le sol sont toutes très courtes. Leur accroissement en hauteur est nul ou à peu près, pendant tout le temps qu'elles vivent; les efforts de croissance se concentrent exclusivement dans les rameaux. Il en résulte que ces derniers sont très longs, au ras du sol surtout, très nombreux, très fournis. Les rameaux de deux arbres voisins se croisent, s'enchevêtrent les uns avec les autres, de manière à former un feutrage assez compact pour porter sans céder tout à fait, le poids du promeneur. Voilà tout le mystère.

" Ce phénomène ne se constate, bien entendu, que sur le bord des rivages, et, encore une fois, sur des espaces très restreints et en de rares endroits. Dès qu'on pénètre dans l'intérieur, les essences forestières changent d'allure. Les arbres poussent régulièrement en hauteur, comme partout ailleurs, et ils forment des forêts absolument analogues aux nôtres. Ce serait donc se tromper grandement que de généraliser trop vite et, en se basant sur de rares exceptions, de croire qu'à Anticosti, on peut marcher presque partout sur la tête des arbres, tant ceux-ci sont courts et serrés.

" D'ailleurs, cette particularité exceptionnelle de croissance s'explique le plus naturellement du monde. Les vents de mer sont fréquents tout autour de l'île; leur violence est souvent très grande. Ils frappent les rivages après avoir arraché aux crêtes des brisants une poussière d'eau salée qu'ils éparpillent un peu partout. C'est un ar-

rosage d'eau salée se faisant sur une grande échelle. Pour se protéger contre ces attaques qui leur seraient mortelles, les plantes se font toutes petites; elles poussent littéralement au niveau du sol: elles dissimulent autant qu'elles peuvent leurs rameaux dans le lit de mousse d'où elles sortent; ces rameaux s'allongent alors démesurément en se divisant à l'infini; ceux qui ne touchent pas tout à fait le sol se pressent, pour ainsi dire, les uns contre les autres, afin d'avoir plus de chance de résister, en s'unissant, à un ennemi qui les ferait certainement périr s'il les rencontrait isolés.

" Que ces arbres se dessèchent un jour, et l'explorateur se trouve en présence d'anomalies de croissance fort étranges. Il voit avec étonnement par exemple des épinettes qui ont douze ou quinze pouces de diamètre et dont la hauteur ne dépasse pas quatre pieds. Ce sont des squelettes affreusement irréguliers et tourmentés, qui font peine à voir, et qui se dressent çà et là, comme des témoins de la lutte qui se continue tous les jours et sans trêve entre l'énergie de la vie végétale et les rigueurs climatériques des rivages.

" Sur le penchant des falaises, les épinettes, plus longues, sont toutes penchées vers l'intérieur. Leurs têtes ne sont qu'à moitié développées; tout le côté tourné vers la mer est disparu; les branches ne se voient que du côté de l'île. Toujours la lutte entre les arbres et les vents du large. Ceux-ci ne remportent alors qu'une demi-victoire, et chez ceux-là, la partie la plus protégée, celle qui se développe du côté de l'île, échappe à la destruction et à la mort. Toujours courbés vers l'intérieur, ébranchés comme ils le seraient par une violente bourrasque, les arbres de ces forêts riveraines, observés par un temps de calme plat, constituent un des spectacles les plus pittoresques que l'on puisse voir sur les rivages d'Anticosti.

" Naturellement, au fond des baies, à l'embouchure des

rivières, partout en un mot où les terribles rafales du large ne peuvent pas atteindre, la croissance des forêts est absolument normale. Là où le sol est plus profond, où la couche d'humus, point de départ de toute végétation anticostienne, repose sur de l'argile et non pas sur des bancs de calcaire ou de cailloutis, les arbres atteignent de fort belles dimensions. Les forêts d'Anticosti peuvent se comparer à celles que l'on rencontre dans plusieurs parties de la province. Pour s'en convaincre, il suffit de visiter les exploitations forestières que poursuit M. Menier sur différents points de sa propriété. Les travaux s'y font déjà sur une grande échelle, et la matière première paraît inépuisable. Sans doute plusieurs de nos espèces ligneuses ne sauraient vivre à Anticosti; quelques-unes de celles qui y sont acclimatées n'atteignent pas les dimensions qu'elles ont ailleurs; mais, prises dans leur ensemble, les forêts de l'île constituent certainement une de ses grandes richesses pour le présent et pour l'avenir.

"Ne craignons donc pas de rejeter, une fois pour toutes, dans le domaine de la légende, ces forêts étranges, sur le sommet desquelles le voyageur peut marcher à son aise. Si de semblables promenades sont possibles, ce n'est qu'à titre d'exceptions tellement rares, tellement restreintes, qu'il devient ridicule d'en tenir compte. Cela n'empêche pas de voir cette absurdité répétée encore de temps en temps. Elle a même traversé les mers, et nous la trouvons de nos jours dans quelques journaux de France et d'Angleterre.

"Il est grand temps, croyons-nous, de réduire à sa juste valeur une assertion à peu près complètement fausse et qui, malgré tout, trouve encore créance chez quelques naïfs."

"C. LAFLAMME."

C'est sans doute par exagération qu'on a jugé trop hâtivement l'intérieur de l'île, par l'aspect qu'elle présente

sur quelques points de sa côte, comme couverte de conifères nains. La vérité est qu'elle n'avait jamais été explorée à l'intérieur avant qu'elle fût en la possession de M. Menier.

" La flore actuelle d'Anticosti ", écrit M. Paul Combes, a dû être constituée de toutes pièces à la fin du quaternaire, alors que l'île présentait une surface absolument aride, par les voies ordinaires: les vents, les oiseaux, les courants marins, les apports du Saint-Laurent, tout ce qui vole, tout ce qui flotte.

" On connaît l'importance des flores insulaires au point de vue de la solution d'une foule de problèmes de botanique. Or la flore d'Anticosti est, sous ce rapport, une des plus remarquables que je connaisse, soit par mes études directes, soit par celles de mes confrères en géographie botanique. Elle est d'une richesse extraordinaire...

" Partout la flore," ajoute-t-il plus loin, " présente le même aspect: un fouillis d'arbres et d'arbustes vivants, plongeant leurs racines dans une couche irrégulière d'arbres morts.

" Et ce sont partout les mêmes essences, dans les mêmes proportions, avec à peu près la même taille, 40 p. 100 d'épicéa blanc, 30 p. 100 d'épicéa noir, 10 p. 100 de mélèze, 10 p. 100 de bouleau, 10 p. 100 de moindres essences: sorbier, if, prunier, hêtre, etc.

En parlant de la forêt d'Anticosti, M. Jules Despecher, dans sa " Notice sur l'Ile ", écrit ce qui suit:

" Les principales essences sont le pin blanc, noir et rouge, le sapin, le frêne, l'aune, le tremble, le hêtre, le charme, l'érable, le peuplier et le bouleau jaune et blanc (betula papyracea) souvent de grande dimension."

A cette nomenclature de M. Despecher, je puis ajouter que l'épinette blanche, rouge et noire y croît en abondance; le cèdre, le merisier, le sorbier des oiseaux (cormier), différentes variétés de saules et la plaine bâtarde s'y voient, mais en quantité moindre.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

CASCADE DE LA RIVIÈRE VAURÉAL

Ces différentes variétés d'arbres atteignent les mêmes proportions tant à la hauteur qu'à la grosseur de nos arbres ordinaires en forêt, dans les autres parties du Canada, comme je l'ai constaté moi-même l'automne dernier, durant mon voyage sur l'île, en visitant les échantillons qu'on était à préparer pour l'exposition de Paris. Ils étaient pour le moins aussi beaux et d'un volume aussi développé que nos échantillons canadiens que j'ai examinés à Paris, à l'exposition de 1878.

L'autre quart de l'île appartient aux lacs, rivières, prairies, marais, tourbières et quelques rares terrains incultes.

Les tourbières sont assez restreintes contrairement à l'opinion qu'on s'était formée, et s'étendent de la pointe sud-ouest à la pointe aux Bruyères, sur une profondeur de quelques milles en bordure de la côte.

Plusieurs beaux lacs très poissonneux alimentent les rivières à la Loutre, à la Chaloupe, au Pavillon, Jupiter, aux Becsies, Dauphin, aux Anglais, sur le côté sud. Les rivières à l'Huile, aux Saumons, à la Patate, Observation, Mozeral, à l'Ours et aux Renards coulent sur le versant nord de l'île.

Les rivières Jupiter, Observation et Mozeral sont, avec quelques autres, les plus considérables.

Cette dernière a changé de nom, M. Menier l'a nommée "rivière Vauréal." Elle a deux cascades, l'une de 25 pieds et l'autre de 200. Ces chutes peuvent facilement être utilisées comme forces hydrauliques pour la production de l'électricité et autres industries.

Les principaux lacs sont le Grand et Petit Lac Salé, le lac de la Chaloupe, de Lacroix, aux Renards, Plantin, à la Marne et Gagnon.

Le climat d'Anticosti est très salubre, l'air y est toujours pur et les épidémies y sont inconnues jusqu'à ce jour. Les pluies ne sont pas plus abondantes que dans les autres parties de la Puissance, sous la même latitude, et quant à la neige, en raison de son régime maritime, l'île d'Anticosti

en souffre beaucoup moins que le continent en général. L'été y est moins chaud et l'hiver moins froid; ces deux saisons sont tempérées par les eaux du golfe St-Laurent et la proximité de l'Océan.

Le service météorologique nous a donné les observations suivantes: par année de 192 jours de temps clair et beau; 78 couverts; 11 brumeux; 28 jours de pluie; 27 de brouillards; 23 de neige et 6 de verglas.



OBSERVATOIRE D'ANTICOSTI

M. Menier a placé un observatoire à la baie Sainte-Caire, et ses relevés nous ont indiqué une température moyenne de 10 degrés centigrades au-dessous de zéro, pour les trois mois de décembre, janvier et février, et de 3°.3 pour le printemps, 11°.5 pour l'été et 5°.1 pour l'automne, au-dessus de zéro.

La température est donc plus uniforme qu'à Québec et

à Montréal; mais le printemps y est de deux semaines plus tardif et en revanche l'automne de trois à quatre semaines plus tard; les gelées hâtives du mois d'août y sont inconnues.

M. Paul Combes nous dit dans son rapport:

"Pour juger avec une précision absolue de la température d'un pays il n'y a qu'un réactif infaillible: c'est la végétation.

En effet, *le végétal ne s'acclimate jamais:* les siècles n'y font rien: dès que la température s'abaisse de la plus minime fraction de degré au-dessous du point fixe où s'arrête la vie de chaque espèce, celle-ci meurt fatalement.

Ce fait universel, incontestable, permet d'établir le principe suivant:

La flore d'un pays indique, avec la plus exquise sensibilité, le degré extrême de froid qu'il a éprouvé depuis l'origine de cette flore.

Or l'examen de la flore d'Anticosti permet d'affirmer immédiatement que cette île appartient (suivant la classification de Unger) non à la zone subarctique, comme la plus grande partie du Dominion, mais *à la zone tempérée* froide, dont la limite méridionale se trouve vers les 45e degré de latitude, et qui est la zone par *excellence* pour les prairies, ce qui explique l'abondance et la prospérité des "bonnes" graminées dans l'île.

On peut affirmer, d'après l'examen général de la flore, que l'île d'Anticosti est le pays le moins froid du Canada.

On peut affirmer, en outre, que depuis l'origine de cette flore, jamais le froid n'a atteint à Anticosti la rigueur de notre hiver de 1879 à 1880, puisque celui-ci a détruit en France des végétaux qui prospèrent dans l'île d'Anticosti.

Les forêts d'Anticosti renferment plusieurs espèces d'animaux à fourrure, tels que la martre, le vison, la loutre, le renard rouge, croisé et argenté, l'ours noir, remarquable par la richesse de sa fourrure, de taille assez grosse, et gé-

néralement inoffensif, s'il n'est pas surpris ou attaqué. Au printemps, à la fonte des neiges, l'ours abandonne la tanière qu'il s'était choisie aux premières gelées de l'automne, afin d'y passer les rigueurs de la froide saison, dans un demi-sommeil, sans prendre aucune nourriture,



M. JOHN O'FARRELL, SURINTENDANT DES PHARES

pour descendre le long des rivages de l'île, et y vivre de poissons morts qu'il trouve sur les grèves.

Durant l'été, il retourne dans la profondeur de la forêt pour se nourrir de fruits et de baies sauvages qui s'y trouvent en grande quantité.

Aujourd'hui il semble se rapprocher davantage des endroits cultivés pour trouver dans les champs en culture une nourriture encore plus abondante.

L'automne dernier, la veille de mon départ d'Anticosti, M. le gouverneur de l'île tua un de ces quadrupèdes carnassiers du poids de 225 livres. Cet animal s'était mis en tête de s'introduire furtivement dans le parc aux renards argentés. On lui tendit d'abord un lacs, de manière qu'il pût facilement s'échapper, comme premier avertissement, mais la leçon ne lui servit d'aucune expérience. A une deuxième visite, il tomba à nouveau dans le piège et fut exécuté sommairement, séance tenante, par une balle au front.

La richesse de sa fourrure, d'un noir d'ébène, était de toute beauté, et fut préparée par M. le docteur Schmitt, médecin et naturaliste distingué, dont je vous parlerai plus tard, pour être expédiée à l'exposition de Paris.

L'automne dernier, deux ours d'assez forte taille rendaient des visites régulières aux chantiers du lac Plantin, et tout ce qui était laissé à la porte de l'habitation leur tombait indistinctement sous la dent, et disparaissait comme par enchantement.

M. le gouverneur de l'île imagina un excellent moyen de se débarrasser de ces importuns visiteurs.

Une cage bien solide en madriers et en fer fut préparée par ses ouvriers, avec porte tombante en coulisse; et une bonne nuit, attirés, sans doute, par l'odeur d'un morceau de viande fraîche qu'on y avait placée, ils devinrent involontairement prisonniers, en prodiguant force grincements et hurlements à tous ceux qui tentaient de s'en approcher. Quelques jours plus tard, ces deux belles bêtes furent envoyées à M. Menier pour l'exposition de 1900, et j'ai appris qu'elles avaient été gracieusement offertes par leur propriétaire, au Jardin des Plantes, de Paris.

C'est ainsi que ces deux Anticostiens vont mériter les

honneurs d'un séjour prolongé dans la plus belle ville de l'univers, de contempler à loisir les nombreux visiteurs qui iront les voir, et de vivre au milieu d'un monde peut-être trop civilisé pour eux.

M. Menier a importé sur son île quelques couples de castors qui se sont parfaitement acclimatés, si on en juge par les tronçons d'arbres qu'on a trouvés, l'été dernier, coupés par ce mammifère rongeur.

Il a aussi importé à grands frais des orignaux (élans du Canada), des caribous et des chevreuils. Les deux premières espèces de ces ruminants sont morts quelques jours après leur débarquement sur l'île, par suite, croit-on, de la violence qu'on a dû leur faire subir pour s'en saisir, et les transporter. Les chevreuils seuls prospèrent à merveille, et sont déjà au nombre de cent cinquante, en pleine liberté à travers la forêt.

L'un de ces gentils quadrupèdes est si bien familiarisé dans sa nouvelle demeure, que tous les matins, à l'aurore, il laisse sur la lisière des bois, les alertes compagnons de son exil, pour venir au milieu des ouvriers de la ferme, et de là visiter le village de la baie Sainte-Claire, afin d'y trouver une succulente nourriture que chacun se fait un plaisir de lui donner.

Il est certain qu'il y avait autrefois de ces ruminants sur l'île, mais qu'ils sont tous disparus, soit par la chasse, soit d'une autre manière.

Le R. P. Crespel ne nous dit-il pas dans une de ses lettres: "La viande d'ours et de caribou ne nous manqua point, pendant ces deux jours," après qu'il eut trouvé la cabane de l'Ancien.

On n'y trouve ni lièvres, ni reptiles.

Champlain nous dit dans un de ses voyages: "Cette île," en parlant d'Anticosti, "n'est point habitée par les sauvages; ils disent y avoir nombre d'ours blancs fort dangereux; icelle est couverte de bois de pins, sapins et bouleaux.

Il fait grand froid, et s'y voit quantité de neige en hiver: les sauvages de Gaspé y vont quelquefois, allant à la guerre contre ceux qui se tiennent au nord."

Le Frère Sagard, dans son histoire du Canada, écrit: "L'Isle d'Anticosty, où l'on tient qu'il y a des ours blancs monstrueusement grands et qui dévorent des hommes, comme en Norvège."

Si autrefois il y avait sur l'île des ours blancs, ils sont tous disparus aujourd'hui, parce que de mémoire d'homme, personne ne se rappelle en avoir vu.

Ces ours blancs ont pu facilement arriver sur l'île, transportés sur des banquises de glace, venant du nord, comme il en a été tué ces années dernières sur les glaces vis-à-vis la Longue-Pointe, près du Blanc-Sablon, et à la Tabatière.

Pour se nourrir de loups marins, ces ours montent sur les glaces qui sont entraînées par les courants et poussées par les vents.

Il y a sur l'île et ses alentours, une quantité prodigieuse d'oiseaux aquatiques, depuis les premiers jours du printemps jusqu'à l'automne très tard.

Quelques variétés de canards y passent même l'hiver, se nourrissant de coquillages qu'ils trouvent en assez grande quantité sur les rivages et le long des falaises sous-marines.

On y voit l'oie sauvage (outarde), la bernache, le canard sauvage, de plus de vingt-cinq dénominations, l'eider (moignaque), le goéland, la mouette, l'aigle, le hibou blanc et gris, la perdrix blanche, l'alouette, la bécassine, le pluvier et le courbien de différentes espèces.

Les pêcheries d'Anticosti sont d'une grande richesse et réputées égales à celles de Terre-Neuve. Le ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada, dans un rapport officiel, n'hésite pas de dire qu'elles sont "inappréciables et inépuisables."

Le commandant Lavoie, de la "Canadienne" (steamer

du gouvernement canadien pour la protection des pêcheries), dans son rapport de 1870, dit " que cette île a été dès le commencement fréquentée par de hardis pêcheurs, désirant obtenir une large part des riches pêcheries de l'île."

Le même dans son rapport au gouvernement en 1872, écrit " qu'une goélette de l'île du Prince-Edouard a capturé dans une seule journée 1100 barils de harengs," puis il ajoute: " toute la côte d'Anticosti abonde en poissons de toutes espèces, mais les havres sont rares, même pour les berges des pêcheurs."

La pêche à la morue y a une grande importance, et les habitants de l'île ne vivaient en grande partie, avant l'arrivée de M. Ménier, que du produit de cette pêche.

Autrefois on y chassait la baleine, le marsouin et le loup marin avec des profits considérables. Ces mammifères marins sont encore en troupeaux nombreux dans les mers autour de l'île.

Linné a placé le veau marin (Phoca vitulina) parmi les *Mammaux*, parce qu'il engendre et allaite ses petits à la manière des quadrupèdes.

Aubury en remontant le St-Laurent, en 1776, nous dit: " En entrant dans la rivière St-Laurent, nous vîmes, près de l'île d'Anticosti, un grand nombre de veaux marins; nous en prîmes un: cet animal peut être rangé dans la classe des poissons, quoiqu'il soit engendré sur la terre, et qu'il vive plus que dans l'eau; la tête de cet animal ressemble à celle d'un chien; il a quatre pattes très courtes, surtout celles de derrière, qui lui servent plutôt pour nager que pour marcher, et ressemblent à des nageoires; mais les pattes de devant sont armées de griffes; la peau est dure et couverte de poils courts, qui sont d'abord blancs, mais qui, en croissant, deviennent bruns ou noirs; quelques-uns sont des trois couleurs " (1).

---

(1) Journal d'un voyage dans la partie intérieure de l'Amérique Septentrionale, par F. Aubury.

Aujourd'hui, on y pêche encore la morue, le hareng, le capelan, le maquereau, la sardine, le flétan, le homard, l'encornet, la raie, la plie et l'anguille.

Les habitants d'Anticosti se contentent de la petite pêche aux alentours de l'île, tandis que la grande pêche se pratique à plusieurs milles au large par des goélettes américaines et de la Nouvelle-Ecosse, et rapportent de grands bénéfices.

Le flétan est encore abondant, puisque ces années dernières, un pêcheur en prenait 199 barils dans un seul jour.

La pêche ou la chasse au loup marin peut être faite aussi bien en hiver qu'en été, mais avec plus de di'ficultés durant la froide saison à cause des glaces, et aussi avec plus de profits. Beaucoup de ces amphibies se voient en quantité prodigieuse sur de grandes glaces, dès les premiers jours du printemps. L'été et l'automne, on les rencontre par centaines à l'embouchure des rivières.

M. P.-L. Simmons nous dit dans son intéressant ouvrage: *The commercial products of the sea:*

" Les produits que la mer fournit au commerce sont plus nombreux et plus importants que le croient généralement ceux qui n'ont pas fait une étude spéciale de cette question.

" La capture de la morue, du hareng, du maquereau, du saumon, de la sardine, du loup marin, et autres poissons, est d'une immense valeur pour une grande partie du monde civilisé et emploie plusieurs centaines de mille personnes. L'huile que l'on obtient de la graisse de la baleine, du loup marin, du marsouin, du requin, etc., et du foie de la morue, sert à l'éclairage, à la médecine et à l'industrie. Les arts et les manufactures tirent dans plusieurs des parties du poisson leur matière première. Les peaux de loup marin, de marsouin et de requin, font de bon et excellent cuir. Nous obtenons une très bonne colle de la vessie natatoire de plusieurs des poissons. Les rognes de morues et autres sont non seulement un mets délicat et recherché, mais

offrent aussi un excellent appât pour certaines pêches. Un guano très apprécié est fait avec les entrailles et les débris de poissons de toutes espèces.

" La mer est plus abondamment pourvue d'êtres animés que la terre. Dans toutes les parties du monde entier, une côte aride et inhabitée contient souvent et nourrit, dans un espace donné, plus de poissons et d'animaux aquatiques qu'aucun autre endroit.

" La mer est remplie d'animaux de toutes sortes et chaque couche d'eau semble, pour ainsi dire, posséder une espèce qui lui est particulière, depuis les plus grands jusqu'aux infiniment petits, depuis l'immense baleine, la morue, le requin, jusqu'aux mollusques crustacés et insectes microscopiques. La mer, les lacs, les rivières ont chacun leurs espèces différentes.

" L'Océan a aussi les plantes marines, les unes naissant et vivant au fond de la mer, les autres flottant à sa surface, jetées au rivage par les vagues, et toutes jouant un rôle particulier dans l'économie générale.

" Jusqu'ici les diverses populations du globe ont donné plus d'attention à l'agriculture, aux industries minières, forestières et autres qu'à l'exploitation de leurs richesses maritimes. Quelques nations, la Chine par exemple, s'occupent depuis longtemps de retirer le plus de profits possibles de la mer; plusieurs contrées de l'Europe exploitent aussi certaines pêches sur une grande échelle, mais ce n'est que depuis peu de temps que l'on a adopté un système régulier d'exploitation et que l'on a appelé la science en aide à la pratique.

" La pisciculture, l'*aquiculture*, l'*ostréiculture*, le transport des petits poissons d'une localité à une autre, ne comptent encore, pour ainsi dire, que quelques années d'existence.

" Toutes les nations à la tête du progrès de la civilisation et du commerce, et en particulier les Anglais, les Français, les Hollandais et les Américains, tiennent les produits de la mer pour aussi importants que ceux de la terre.

"Cette question de pêche et de pêcheries est donc pleine d'actualité, et tout travail, toute étude, tout renseignement de nature à faire connaître davantage leur valeur et leur étendue, devrait être favorablement accueilli du public; car leur importance n'est pas seulement en raison des richesses immenses qui peuvent être tirées du fond de la mer, sans, apparemment, en épuiser la source, mais parce qu'elles sont une école à nulle autre pareille pour un grand nombre d'hommes solides, aguerris contre les dangers, habiles au commerce en temps de paix et parmi lesquels la patrie trouvera de vaillants défenseurs en temps de danger national."

Les lacs et les nombreux cours d'eau à l'intérieur de l'île sont très poissonneux en saumons et truites.

La pêche à la ligne y est des plus agréables et des plus abondantes.

On trouve de belles carrières de pierres qui se taillent parfaitement, et d'un blanc couleur crème, près de la pointe sud-ouest de l'île.

Le phare de cette pointe, qui a 68 ans d'existence, et celui de la pointe est 65 ans, ont été bâtis avec cette pierre, et le phare de la pointe ouest avec la pierre du reef lui-même.

On y trouve encore en grande abondance, des lits d'un calcaire compact, excellent pour construction, à la rivière aux Becsies, à la baie Gamache et sur plusieurs autres points de l'île.

La pierre à chaux, le grès d'un grain très fin, couleur marron clair, l'argile à briques, des dépôts de gypse, de marne et de phosphate, sont en grande quantité, en plusieurs endroits.

On a fait dans le cours de l'été dernier, à la baie Gamache, les premiers essais de tuiles et de briques avec grand succès. Des échantillons ont été soumis à l'analyse à Québec et on a trouvé cette terre argileuse de qualité supérieure.

Près de la baie Sainte-Claire, se voit un lac d'une superficie de 190 arpents qu'on appelle le lac à la Marne. Le fond de ce lac est couvert sur toute son étendue d'une épaisse couche de marne de 15 pieds environ. Ce dépôt de pierre calcaire mêlée d'argile est d'une grande richesse pour amender le sol une fois épuisé par la culture. Il y a encore sur l'île plusieurs autres dépôts de cet engrais fertilisant.



M. LE DOCTEUR SCHMITT

M. le docteur Schmitt publiait dans le *Naturaliste Canadien*, l'intéressante étude, dont je citerai une partie, sur le mode de formation de la marne dans les lacs d'Anticosti (15 décembre 1900).

Les acides que renferme l'humus ont sur les roches une action décomposante très remarquable.

Mgr J.-C.-K. Laflamme.

" Le voyageur qui se rend à l'île d'Anticosti et qui dé-

barque à la baie Sainte-Claire (1), le centre le plus important de la colonisation sur l'île, ne tarde pas à être conduit jusqu'au lac le plus proche, le *lac à la Marne*, qui est situé à un demi-mille de la côte. Les eaux de ce lac, qui se déversent à la mer, y sont conduites, depuis 1897, par un large canal, qui l'a en grande partie desséché, ainsi que les environs, auparavant submergés et maintenant propres à la culture, tandis que, avant ce temps, elles venaient se mêler aux eaux du golfe par une petite rivière aujourd'hui à sec. Quand on remonte le lit de cette rivière, on constate qu'il s'est creusé dans un dépôt de marne, de 2, 3, 4 et 5 pieds d'épaisseur et davantage, surtout dans le voisinage du lac. Cette marne blanche est formée d'un carbonate de chaux entièrement soluble dans l'acide chlorhydrique. Elle contient quelques coquilles d'eau douce, des lymnées et des planorbes de petite espèce.

" Avant le percement du canal, le lac à la Marne avait deux aspects bien différents. Dès que le vent soufflait avec violence, l'eau du lac ne tardait pas à devenir blanchâtre et tout à fait trouble; l'atmosphère se faisait-elle calme, au contraire, l'eau devenait parfaitement limpide et transparente. L'impression reçue était celle d'un vaste précipité chimique, tantôt agité, tantôt au repos. C'était bien, en effet, ce qui avait lieu, et comme il est facile de le réaliser dans un cristallisoir ou laboratoire.

" Restait à savoir quel était ce précipité et comment il s'était formé. C'est le but de la présente étude.

" L'île d'Anticosti est constituée par du terrain silurien, composé en grande partie de lits de calcaire, grès entremêlés de lits argilo-calcaires et schisteux. A la baie Sainte-

(1) Cette baie, désignée sous le nom d'Anse à la Loutre (otter) ou Gudienne dans le rapport géologique de M. James Richardson en 1856, puis appelée baie des Anglais (English Bay), est figurée à l'ouest, dans la carte publiée par le gouvernement de Québec, pour les écoles de la province, en 1900, sous le nom de baie Sainte-Claire, qu'elle porte actuellement.

Claire, en particulier, au *lac à la Marne* et à plusieurs milles de là, le sous-sol est d'ordinaire formé de cailloux roulés ou de sable, amas qui affectent souvent la forme de dunes et épousent les contours de la côte. En d'autres endroits de l'île, cette disposition se rencontre également, et de préférence sur la côte sud qui est inclinée en pente douce vers la mer, tandis que la côte nord est, au contraire, taillée à pic. Derrière ces anciennes dunes, recouvertes de forêts aujourd'hui, les eaux fluviales ont été retenues, ce qui a constitué en bordure de l'île, principalement au sud, toute une série de lacs qui se déversent directement à la mer par une rivière et peuvent être assez loin dans l'intérieur, tels que le *lac à la Marne*, le lac André-Ganon, etc.: tantôt plus en bordure de la mer, ils communiquent directement avec elle par une échancrure, si bien que l'eau salée y entre par les grandes marées ou les tempêtes; tels sont les deux lacs Salé, de la Crique, de la Chaloupe, le lac de la baie aux Renards, etc.; tantôt enfin, sans communication apparente avec la mer, ils s'y écoulent toutefois par filtration à travers une dune de sable ou de graviers. Ce dernier mode se présente également pour certaines rivières, comme celle de l'Anse-aux-Fraises, par exemple, dont la petite dune qui en ferme l'embouchure ne date que de quelques années. Au moment des grandes eaux à la fonte des neiges, la rivière peut se frayer un passage dans ce banc de graviers, parfois loin de son embouchure primitive, comme à la rivière aux Saumons et à la rivière à la Loutre. Dans d'autres cas, ses efforts, joints à ceux de la mer, bouchent de plus en plus son embouchure; la végétation qui pousse à la surface les consolide, et voilà en arrière, sans communication directe apparente avec la mer, une rivière ou un lac, souvent les deux. Quoi qu'il en soit du mode de formation de ces lacs fermés ou non, les eaux fluviales y arrivent par des infiltrations, par des ruisseaux, par des rivières, peu importe, et y déposent leurs sédiments, dont ici le plus important, vu la nature calcaire des roches d'Anticosti, est la marne

qui n'est en grande partie, comme le démontre l'analyse chimique, qu'un carbonate de chaux insoluble.

" Comment cette marne s'est-elle formée?

" Le facteur le plus important de cette formation est la végétation, à mon avis.

" En ce qui concerne Anticosti en particulier, il ne faut pas oublier d'abord que l'île est presque entièrement couverte de forêts. Or nous savons, en physiologie végétale, que la marne dégage incessamment de l'acide carbonique; nous savons d'autre part, en chimie, que l'acide carbonique transforme les carbonates terreux et insolubles en bicarbonates solubles, autrement dit, qu'il dissout le calcaire. Voilà donc les eaux des pluies qui, par leur passage à travers le sol et venant en contact du sous-sol calcaire, se chargent de bicarbonate calcique. De là, elles arrivent par suintement, ruisseaux ou rivières, jusqu'au lac où elles stagnent et rencontrent, comme déjà, du reste, sur leur parcours, les végétaux inférieurs qui ont une grande avidité pour l'acide carbonique et contribuent, en l'enlevant au bicarbonate de chaux, à la formation du carbonate, c'est-à-dire, à la précipitation du calcaire. Ajoutons que, pour aider à ce phénomène, le bicarbonate de chaux possède, même à la température ordinaire, une tension de dissociation qui lui suffit pour dégager de l'acide carbonique et précipiter du carbonate. En se déposant donc dans l'eau tranquille du lac, ce calcaire formera une couche de marne, qui ira en augmentant dans la série des siècles et constituera ces importants dépôts d'une marne blanche, semblable une fois sèche, à de la craie, et que l'on trouve en si grande abondance à Anticosti..."

On prétend qu'il y a même des traces évidentes de l'existence du pétrole, tant à la Tête-des-Anglais qu'à la rivière à l'Huile, et dans la profondeur de l'île.

Avec les hommages respectueux et les meilleurs saluts, mon cher Juge, de votre tout dévoué serviteur.



LETTRE XVIIIE

Saint-Joseph de Lévis, 1er mars 1900.

Cher et honorable Juge,

Il est temps que je vous parle de Louis-Olivier Gamache, qui a passé plus de 45 ans sur l'île d'Anticosti; le sorcier et le croque-mitaine du golfe St-Laurent, que les récits populaires ont représenté " moitié ogre, moitié loup-garou ", jouissant de la protection spéciale d'un démon quelconque.

Le héros y coule en paix ses jours mystérieux,
Mais pour tromper l'œil aussi bien que les yeux.

Louis-Olivier Gamache est né à l'Islet, vers 1784, et encore jeune, il s'engagea à bord d'une frégate anglaise, et navigua quelques années à travers toutes les parties du globe. A son retour, il vint visiter sa paroisse natale où ses proches parents étaient morts. Se voyant sans amis, il essaya un petit commerce à Rimouski, mais fut malheureux. Son magasin devint la proie des flammes. Il résolut alors d'aller s'établir sur l'île d'Anticosti vers 1810, pour y mener une vie plus conforme à ses goûts, préférant la solitude, la chasse, la pêche et la mer avec toutes ses aventures, à la vie paisible et monotone de nos campagnes.

Il alla se fixer au fond d'une profonde et vaste baie qui depuis a porté son nom, la " baie Gamache ", et qui jadis était nommée " Havre aux navires ", au même lieu où Louis Jolliet avait établi son fort. Le site en était admirablement choisi.

S'ouvre un port naturel, sur la verdoyante île,
Dont les bras étendus brisent l'onde indocile ;
Au fond de ce bassin, par deux accès divers,
Ouvrent un long passage aux flots bruyants des mers
Des deux cô.és du port, un vaste roc s'avance,
Qui menace les cieux de son sommet immense ;
Balancés par les vents, des bois ceignent son front ;
A ses pieds le flot dort dans un calme profond ;
Et des arbres touffus l'amphithéâtre sombre
Prolonge sur les flots la noirceur de son ombre.
En face, un autre bois, sous des rochers pendants,
Fait jaillir une eau douce en ruisseaux abondants.
Autour règnent des bancs taillés par la nature,
La Naïade se plaît sous cette grotte obscure,
Qui présente à la fois un antre aux matelots,
Une eau pure à la soif, un asile au repos ;
Et, sans qu'un fer mordant par son poids les arrête,
Les vaisseaux protégés y bravent la tempête.
Et le nocher étend, au bord des flots amers,
Ses membres pénétrés du sel piquant des mers.

C'est sur les bords de cette baie charmante que Gamache passa quarante-cinq années de sa vie. Il y construisit une bonne maison, de 35 pieds sur 25, des granges, des hangars pour les besoins de sa ferme et de ses pêcheries.

La villa de M. Menier s'élève sur les mêmes fondations où se voyait autrefois la maison du sieur Gamache. Il existe encore quelques-unes de ses anciennes constructions en bois qui demandent à être remplacées bientôt. C'est ce que fera M. Menier dans un avenir tout prochain.

Louis Gamache se maria en premières noces à la Rivière-Ouelle, le 11 janvier 1808, à Françoise Bacelet (Casista).

Dans son acte de mariage, il ne porte que le nom de Louis, fils mineur de Michel Gamache et de Marie-Reine Desprès dit Disseré.

De ce mariage, il eut neuf enfants, trois garçons et six filles dont l'une, la seule survivante, âgée de 84 ans, mariée à M. Fabien Bernier, est encore pleine de santé et demeure, avec son mari, âgé de 87 ans, sur la belle paroisse de l'Islet.

Madame Bernier quitta l'île d'Anticosti à l'âge de 14 ans, pour venir faire sa première communion à l'Ile-Verte, et n'est jamais depuis retournée sur l'île.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS



LES DÉFRICHEMENTS SUR L'ILE

Françoise Bacelet, dans un voyage qu'elle fit à Québec, contracta la petite vérole avec sa fille Christina, âgée de 10 ans, et toutes deux allèrent mourir à l'Ile-Verte vers 1830, et y furent inhumées.

Le sieur Louis Gamache convola en secondes noces avec Catherine Lots, à Québec, vers 1837. De cette union, naquirent un garçon et deux filles. Une d'elles, âgée de 60 ans et veuve du sieur Isaac Boilly, demeure actuellement au saut Montmorency, près de Québec. Elle quitta l'île d'Anticosti à l'âge de 11 ans.

Madame veuve Boilly m'a raconté elle-même la mort de sa pauvre mère, arrivée sur l'île, en 1845, dans les termes suivants:

"Nous étions", me dit-elle, "vers la mi-novembre; mon père était parti depuis deux jours, pour aller visiter ses pièges et ses trappes dans les bois. Mon père était un bon chasseur et ne faisait jamais un voyage inutile. Il rapportait toujours plusieurs pièces de pelleterie et une bonne provision de viandes fraîches.

"Le troisième jour, de grand matin, ma mère se leva et m'appela. Je la trouvai assise devant la porte du poêle et elle me dit: "Je suis bien mal." Je lui donnai un peu d'eau froide qu'elle but, et quelques instants après, elle me dit: "Mes enfants, restez ici, ne faites pas de feu et attendez le retour de votre père." Elle avait à peine prononcé ces paroles qu'elle tomba de sa chaise sur le plancher. Je m'empressai de lui frotter le visage avec de l'eau froide: tout fut inutile, elle était morte. Je restai seule dans la maison avec une sœur de deux ans, un frère de quatre ans, et moi-même j'avais alors six ans. Malgré tous mes efforts il me fut impossible de remuer ma mère qui était un femme très grasse et très pesante. Mon père n'arriva de la forêt qu'au bout de huit jours, trouvant ma pauvre mère morte sur le plancher, et nous, nous étions mourants de faim et de froid. Nous n'avions pas osé allumer le feu dans le

poêle, dans la crainte de faire brûler la maison, et aussi pour obéir aux dernières paroles de notre mère. Pour nourriture, nous n'avions que quelques biscuits avec de l'eau froide. Il y avait bien des provisions en quantité, mais elles étaient placées dans un hangar, et je n'étais pas assez forte pour ouvrir la porte, qui était fermée à clef. Mon père, continua-t-elle, était obligé de mettre ses provisions sous clef, pour les soustraire aux mains des voleurs qui parfois débarquaient sur l'île.

" Mon père, après avoir enseveli ma mère, alla creuser une fosse sur une petite élévation, à l'est de la maison, où ses restes furent déposés à côté d'une petite sœur morte à l'âge d'un an.

" Le printemps suivant (1846), je plantai deux petites épinettes sur la tombe de ma mère, et on me dit qu'elles existent encore.

" Le R. P. Binette, en mission sur l'île, bénit la tombe de ma pauvre mère et de ma petite sœur, dans l'été de 1848."

Je demandai à Madame Boilly, si pendant son séjour sur l'île, elle avait vu des voleurs dans la maison de son père, et si elle n'avait pas quelques traits à me raconter.

" Oui, me dit-elle, j'ai été témoin du fait suivant. Je n'avais que sept ans.

" L'été qui a suivi la mort de ma mère, un sauvage bâti comme un géant est entré dans notre maison et voulait avoir de la boisson. Mon père était seul avec ses trois enfants. Comme le sauvage était à demi-ivre, mon père lui dit qu'il n'aurait pas ce qu'il demandait. Alors le sauvage, dans un accès de rage, tira un grand couteau et s'élança sur mon père. J'eus le temps de jeter dans les jambes du sauvage une chaise qui le fit tomber. Mon père saisit alors son fusil et lui logea une balle dans la cuisse. Mon père était un excellent tireur, il ne manquait jamais son coup. Il ne voulut pas le tuer, mais seulement le blesser

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS



ROUTE QUI CONDUIT DE LA BAIE STE-CLAIRE A LA BAIE GAMACHE

pour en devenir maître. Mon sauvage étendu sur le plancher, se tordait en tous sens et criait à tue-tête. "Tu n'es pas mort, lui dit mon père, tant mieux, donne-moi ton couteau." Mon père, qui était fort comme deux hommes, le déposa sur son lit, pansa sa plaie et le soigna pendant six semaines. Une fois le sauvage guéri, il lui donna des vivres pour continuer sa route, en l'avertissant bien que s'il revenait jamais chez lui avec les mêmes intentions, il lui logerait, cette fois, une balle dans la tête. Trois ans après, un matin, mon père, en sortant de la maison, trouva notre sauvage noyé avec deux autres de sa tribu. Nous avons toujours cru qu'ils étaient venus pour se venger, et qu'ils se sont noyés tous les trois, étant sous l'influence de la boisson. Mon père creusa une fosse commune où il les déposa, un peu à l'est de l'endroit où ma mère avait été enterrée."

Je vous citerai textuellement ce que feu l'abbé Ferland écrivait si bien de Louis-Olivier Gamache, en 1855, après l'avoir visité, au mois de septembre 1852, sur son île d'Anticosti.

I

" Dans les premiers jours de septembre 1852, je m'embarquais sur la *Doris*, afin de visiter, pour la première fois, les côtes désertes et inhospitalières de l'île d'Anticosti. Peu élevée, bordée de récifs et souvent couverte de brumes épaisses, cette terre est fort dangereuse pour les bâtiments qui entrent dans le fleuve Saint-Laurent ou qui en sortent. L'automne et le printemps, les vents soufflent avec une extrême violence sur la mer voisine; aussi de nombreux naufrages ont rendu tristement célèbre le nom de l'île d'Anticosti.

" Autrefois, quand un vaisseau venait se briser à la côte, les hommes de l'équipage qui n'étaient pas engloutis par les flots ou broyés par les rochers, étaient condamnés à pé-

rir de faim et de froid, sans pouvoir espérer de secours. Les sinistres de ce genre devenaient si fréquents et si désastreux, à mesure que le commerce du pays s'étendait au dehors, que la législature du Bas-Canada dut s'occuper de les prévenir, ou du moins de venir en aide aux matelots naufragés. Depuis quinze à vingt ans, deux phares ont été bâtis sur la côte méridionale d'Anticosti, par les soins du gouvernement provincial. Ils sont à trente lieues l'un de l'autre; le premier s'élève sur la pointe est de l'île et le second sur la pointe du sud-ouest. Ce sont des tours de soixante-dix à quatre-vingts pieds de hauteur, couronnées par un fanal monstre, dont la lumière sert à signaler aux navigateurs deux des points les plus dangereux de l'île. Chacun de ces phares est à cinq ou six étages; l'appartement le plus rapproché du fanal renferme l'huile et une partie des appareils qui font tourner les réverbères. Dans les étages inférieurs sont déposés des vivres, réservés pour les besoins des matelots et des voyageurs que quelque accident jetterait sur l'île. Deux autres dépôts ont été établis pour la même fin, l'un à la rivière Jupiter ou rivière aux Chaloupes, à mi-chemin entre les deux phares, et l'autre à dix lieues au-dessus de la pointe du sud-ouest, vers le fond de la baie de Gamache.

" Le vapeur à hélice, la *Doris*, allait distribuer les provisions d'huile, de lard et de farine, avant les gros temps de l'équinoxe; il portait quelques membres du bureau de la Trinité, chargés de visiter les établissements confiés à leur surveillance. Quoique ma mission fût d'un ordre tout différent, j'avais obtenu la permission de prendre passage à bord du même bâtiment, sur lequel messieurs les commissaires me témoignaient la plus franche amitié.

" Nous n'avions plus qu'une étape à visiter dans l'île, celle de la baie de Gamache. J'avais hâte d'y arriver, car depuis nombre d'années le nom du sieur Gamache retentissait à mes oreilles, sans que j'eusse trouvé l'occasion de voir le

personnage lui-même. Il n'est pas un pilote du Saint-Laurent, pas un matelot canadien, qui ne connaisse Gamache de réputation; de Québec à Gaspé, il n'est pas une paroisse où l'on ne répète de merveilleuses histoires sur son compte. Dans les récits populaires, il est représenté comme le beau idéal d'un forban, moitié ogre et moitié loup-garou, qui jouit de l'amitié et de la protection spéciale d'un démon familier. "On l'a vu debout sur un banc de sa chaloupe, commander au diable d'apporter un plein bonnet de bon vent; un instant après, la chaloupe de Gamache faisait vent arrière, les voiles pleines, sur une mer unie comme une glace, tandis que, tout autour, les autres embarcations dormaient sur l'eau, sur un calme plat. Pendant un voyage qu'il fit à Rimouski, il donna un grand souper au démon, non pas à un diablotin de seconde classe, mais au bourgeois lui-même. Seul avec ses compagnons invisibles, il a massacré des équipages entiers et s'est ainsi emparé de riches cargaisons. Vivement poursuivi par un bâtiment de la compagnie des postes du Roi, il a disparu avec sa goélette, au moment où il allait être saisi, et l'on n'a plus aperçu qu'une flamme bleuâtre dansant sur les eaux." Voilà la substance de bien des légendes que, le soir à la lumière des étoiles, les matelots débitent sur le gaillard d'avant, et qui se répètent, au coin du feu, dans les réunions du village.

"Sur ces récits merveilleux s'était élevée et avait grandi la réputation du redoutable sorcier; aussi la plupart des voyageurs auraient-ils mieux aimé escalader la citadelle de Québec que d'approcher, pendant la nuit, de la maison de Gamache.

"Ces contes avaient été accueillis même sur les navires anglais, qui, dans la traversée entre la Grande-Bretagne et le Canada, sont forcés de côtoyer l'île d'Anticosti. Un de mes compagnons de voyage, ancien officier de la marine royale, en arrivant dans ce pays, il y a environ quinze

ans, fut tout étonné lorsqu'il passa vis-à-vis de l'île d'Anticosti, d'entendre les récits des matelots anglais sur le compte du terrible Gamache. Les fables les plus merveilleuses étaient débitées par un marchand juif de Montréal, qui, pendant deux jours, fut dans des transes continuelles, tant il craignait d'être mis à la broche et dévoré à belles dents dans l'antre du polyphème d'Anticosti.

II

" La *Doris*, arrêtée par une brume épaisse, avait mouillé au large de la baie de Gamache. Vers huit heures du matin, les bancs de brume se dispersent sous le souffle d'un vent frais, et un soleil brillant nous laisse apercevoir à une lieue de distance, les deux caps qui marquent l'entrée de la baie. Nous doublons la pointe à l'Aigle, et devant nous se déroule, sur une longueur de cinq milles, une belle nappe d'eau, abritée contre tous les vents, à l'exception de ceux qui viennent du sud. Nous entrons dans la baie de Gamache, seul port de l'île d'Anticosti. Sur un coteau, qui s'étend au fond de la baie, brillent, par leur blancheur, des édifices groupés en forme de village; il n'y a là cependant que la maison, les granges et les hangars du maître du lieu. Ils sont sur les bords d'une petite rivière qui serpente au milieu de belles prairies, et se décharge à la mer, tout près de la maison.

" Dans les eaux de la baie il y a chasse et pêche en abondance; à notre passage se lèvent canards, sarcelles, huards, outardes. Dès que nous avons jeté l'ancre, des loups marins s'approchent; se tenant à une distance respectueuse, ils examinent attentivement, et avec un certain air d'intelligence, la masse noire qui, au milieu de flots d'écume, lance le feu et la fumée. Ils la prennent sans doute pour quelque baleine extraordinaire, qui vient envahir leur paisible domaine; aussi ont-ils la prudence de se

tenir hors de la portée de sa queue et de ses lourdes mâchoires.

" A peine avons-nous mis pied à terre qu'un homme, en cheveux blancs, mais encore vert et vigoureux, s'avance vers nous et vient me saisir la main avec une énergique cordialité. " C'est à vous le premier que je dois donner la main, monsieur le curé; soyez le bienvenu. Excusez, messieurs, mais je dois commencer par mon prêtre." C'était Louis-Olivier Gamache, maître du lieu. A son compte, notre hôte avait alors soixante-huit ans; il était plein de feu et d'activité, parlait fort et ferme, et s'occupait de ses affaires avec tout l'entrain d'une jeune homme. " Voyez-vous, messieurs, on est porté à vivre vieux ici," nous répondit-il, lorsque nous le complimentions de sa vigueur; " l'air de la mer entretient la santé. Regardez mon poulain, là-bas: il ne songe pas encore à mourir. Ce n'est pourtant plus une *jeunesse*, car il avait six ans quand il arriva ici, il y a bientôt vingt-neuf ans."

" La maison, consistant en un rez-de-chaussée surmonté d'un étage et d'une mansarde, était un véritable arsenal. Dans la chambre voisine de la porte d'entrée, je comptai douze fusils, dont plusieurs étaient à deux coups. Chargés et amorcés, ils étaient suspendus aux poutres et aux cloisons, au milieu d'épées, de sabres, de piques, de baïonnettes, de pistolets. Chaque appartement, même dans les mansardes, renfermait au moins deux ou trois fusils. De plus, toutes les précautions avaient été prises pour empêcher les étrangers d'entrer sans la permission du maître; toutes les portes et les fenêtres se fermaient de manière à pouvoir être solidement barricadées et à résister aux efforts d'un ennemi placé à l'extérieur. Au moyen de ces arrangements, deux ou trois hommes, retirés dans la maison, auraient pu soutenir un siège régulier contre une douzaine d'assaillants. Près du perron, un canon était monté sur un affût de mauvaise mine; mais il n'était plus guère en état que de faire du bruit.

" Tenus avec un soin et une propreté remarquables, les hangars contenaient de longues rangées de barils, de seaux, de barriques et d'épaves de tout genre. " Mes étables ne renferment plus d'animaux," nous dit Gamache, en nous les indiquant de la main; " avant la mort de la bonne femme, j'avais ordinairement quatorze ou quinze vaches; par dé aut de soins tout à fondu, depuis qu'elle n'y est plus pour veiller sur le *train*. Je vois bien que je



UN DINER CHAMPÊTRE SUR L'ILE

serai forcé de me marier une troisième fois. Je pense, monsieur le curé, que si vous pouviez me trouver, à Québec, une femme qui voudrait devenir madame Gamache, vous me rendriez service et à elle aussi, peut-être." Je n'osai promettre que je m'occuperais de l'affaire; je n'en avais point le temps et d'ailleurs je n'avais aucun espoir de trouver une personne qui voulût consentir à être maîtresse de ce manoir, à condition d'y passer presque toute l'année dans un complet isolement. Les absences du bourgeois

étaient fréquentes: durant l'été, il naviguait; en hiver, il courait les bois pour faire la chasse.

" Sa seconde femme est morte pendant qu'il était dans la forêt, occupé à tendre et à visiter des pièges. Quand il rentra à la maison, après une absence de deux semaines, il ne trouva plus qu'un cadavre glacé et raidi, auprès duquel se pressaient, exténués de faim et transis de froid, ses deux petits enfants, âgés l'un de cinq et l'autre de six ans. " Voilà comme on me trouvera quelque bon jour; chacun aura son tour. Eh bien! puisqu'elle est morte, il faut l'enterrer." Ce fut la seule remarque qu'il fit au chasseur qui l'accompagnait: il avait cependant toujours témoigné à sa femme de la bonté et de l'affection.

" Pendant les quelques heures que nous passâmes en ce lieu, nos préjugés contre Gamache se dissipèrent. Dans sa personne, les dehors étaient rudes, mais le fond du cœur était bon. Il était le premier à rire des moyens qu'il avait employés pour acquérir sa terrible renommée, et il se félicitait de la sécurité qu'elle lui procurait dans son poste périlleux. Nous pûmes recueillir de sa bouche quelques détails sur sa vie et, en particulier, sur les espiègleries qui avaient rendu son nom célèbre dans les quartiers d'alentour."

III

" Louis-Olivier Gamache naquit à l'Islet, vers 1784, d'une famille originaire de Saint-Illier-la-Ville, dans le diocèse de Chartres. Ses ancêtres s'établirent, il y a près de deux cents ans, dans la côte de Beaupré, d'où ils passèrent sur la rive méridionale du Saint-Laurent. C'est d'un membre de cette famille que le fief Gamache a reçu son nom.

" D'un caractère ardent et aventureux, le jeune Olivier quitta ses parents à l'âge de onze ans, pour s'engager comme mousse à bord d'une frégate anglaise; son éducation se fit dans les haubans et sous la direction de la gar-

cette. Aussi, quand il revint au pays, après avoir servi pendant de longues années dans la marine royale, il rapporta toute l'intrépidité et en même temps toute la rudesse d'un vieux matelot anglais. N'ayant point réussi dans le négoce qu'il entreprit d'abord à Rimouski, il alla se fixer dans l'île d'Anticosti, au fond de la baie qui porte aujourd'hui son nom; il acheta cet établissement d'un sieur Hamel, qui y avait résidé assez longtemps.

" Cette situation était conforme aux goûts de Gamache, car il aimait l'indépendance; il pouvait, en ce lieu, se livrer à ses occupations favorites, la pêche, la chasse, la navigation. Seul avec sa femme, ses enfants et un ou deux serviteurs, il passait six mois d'un long hiver sans avoir de rapports avec le reste du monde. Ses plus proches voisins, placés à dix lieues de lui, vivaient dans un semblable isolement.

" En été sa baie était visitée par des navires cherchant un havre, et quelquefois par des coureurs d'aventures. Par suite de l'éloignement de tout secours, sa maison était exposée à des attaques de la part de ces derniers; il songea donc à la mettre à l'abri d'un coup de main, en multipliant les moyens de défense et en attachant à son nom le prestige d'une terreur superstitieuse.

" Une veine de plaisanterie se cachait souvent au fond des mesures qu'employait Gamache pour se faire craindre. Arrivant un jour à Rimouski après un jeûne forcé, il s'arrête à une auberge et demande qu'on prépare à souper pour deux personnes, dans une chambre séparée. Le souper est servi; selon ses ordres, deux couverts sont placés sur la table. " Mais, qui attendez-vous pour souper? " demande l'hôtelière. — Estce que cela vous regarde? vous serez payée comme il faut; c'est assez. Retirez-vous, et ne rentrez point sans que je vous appelle."

" Le prétendu sorcier ferme soigneusement la porte. Après s'être acquitté noblement de la tâche de deux bons

mangeurs, il appelle l'hôtesse, qui faillit perdre connaissance en entrant dans la chambre. La porte est bien jusque-là restée fermée; et cependant voilà deux chaises auprès de la table, les deux couverts ont servi, et, qui plus est, un seul homme n'aurait jamais eu le courage de manger tout ce qui avait été mis sur la nappe.

" Le lendemain matin, tout le canton était informé que Gamache avait passé la veillée avec le diable. On les avait entendus parler tout bas, et bien des circonstances mystérieuses avaient été remarquées; mais on n'osait pas les répéter. Gamache riait sous cape et se disait tout bas: " Eh bien! mes b...s, puisque vous êtes si bêtes, on va mettre une double charge à la peur. " Madame, ce soir, je veux encore un souper pour deux, entendez-vous? Je ne dînerai pas ici, mais j'y souperai." A six heures, le souper était servi. En entrant dans la maison, Gamache aperçoit un groupe d'hommes et de femmes qui s'éloignent de lui à son passage. — " Est-il venu un monsieur habillé tout en noir? " demanda-t-il à l'hôtesse. — Pas vu, répond celle-ci en tremblant. — N'importe, je vais l'attendre; tenez ma porte fermée." Depuis quelques minutes les curieux chuchotaient dans la cuisine, lorsque tout à coup la porte s'ouvrit, sans que personne se montrât. Gamache, au moyen d'un bâton armé d'une longue ficelle, avait fait l'opération, tout en restant à l'autre extrémité de la salle à manger. Pâles de frayeur, hommes, femmes, enfants s'enfuient par les portes et par les fenêtres; Gamache est resté maître du champ de bataille; il se présente devant l'hôtesse, toute tremblante, après la fuite précipitée des compères et des commères. — " Eh bien! madame, vous n'avez pas encore vu venir le monsieur en noir? — Non; personne ne l'a vu. — N'importe, il paiera toujours son écot, et je souperai pour lui et pour moi."

" Après ce fait, passé devant beaucoup de témoins, personne dans la paroisse de Rimouski n'aurait osé soutenir

que le sorcier d'Anticosti n'avait pas des rapports intimes avec sa majesté satanique.

" De temps à autre, Gamache visitait les Montagnais de la côte du Nord, pour traiter avec eux, quoique ces voyages ne fussent pas sans danger pour lui. Voici pourquoi: la compagnie des postes du Roi prétendait avoir le privilège exclusif de faire le commerce des pelleteries au nord du Saint-Laurent, et menait assez durement les caboteurs qui s'aventuraient sur ses prétendus domaines. Elevé à l'école des Anglais, Gamache s'était déclaré l'ennemi des monopoles; dans les courses qu'il entreprenait avec sa goélette, légère et fine voilière, il usait, à l'exemple de ses modèles, du droit de trafiquer avec le monde entier. Comme il aimait à faire les choses franchement, il allait étaler ses marchandises à la barbe des employés de la compagnie, dont il méprisait les menaces, quand leurs forces n'étaient pas doubles des siennes. Il était d'ailleurs assuré de trouver, dans l'occasion, des défenseurs parmi les sauvages, qui favorisaient souvent les traiteurs.



FANFARE D'ANTICOSTI SUR LA PLACE PUBLIQUE

"Un jour que sa goélette était mouillée dans le port de Mingan, au milieu d'un cercle de canots montagnais, et que le trafic allait rondement, une voile apparaît au loin et semble se rapprocher assez vite. L'œil exercé du vieux loup de mer a reconnu un bâtiment armé, dont il a déjà plusieurs fois éludé la poursuite. — "A demain, de bonne heure, mes amis, crie-t-il aux sauvages: ne vous éloignez pas trop; nous reprendrons nos affaires quand j'aurai donné l'air d'aller à ces messieurs."

"L'ancre est levée, et pendant que l'ennemi court une bordée pour venir tomber sur sa proie, la flotte de canots a disparu, et la goélette glisse rapidement hors du port, toutes les voiles déployées. Le croiseur se met à sa poursuite, espérant bientôt la rejoindre; mais il avait compté sans Gamache, habile pilote, qui réussit à conserver l'avance prise au départ. Cependant la nuit se fait, et bientôt les deux bâtiments ne sont plus que deux ombres perdues sur la surface des eaux. — "Voilà le bon temps, observe Gamache, en s'adressant à son compagnon; attise le feu dans la cambuse pour que ces gredins-là voient la flamme tout à clair. — Bien. — A présent, il faut les faire courir après un feu-follet." Il lie ensemble quelques bouts de planches pour en former un radeau; les tisons enflammés de la cambuse sont enfoncés dans un baril de goudron, qu'il cloue solidement au radeau, et le phare flottant est descendu avec précaution à la mer.

"Bon! là, mon garçon; largue l'amarre qui tient le radeau. Pendant qu'ils vont s'amuser à le rejoindre, nous allons courir quelques bordées pour aller reprendre notre place dans le port de Mingan. Ils ne sont pas assez futés pour venir nous chercher là."

"Grande fut la déconvenue des officiers du croiseur, quand, après une chasse prolongée, ils arrivèrent à un petit feu qui semblait se nourrir des eaux de la mer. La poursuite fut continuée au hasard vers le sud, avec le seul

résultat de persuader aux matelots que Gamache s'était échappé sous la forme d'un feu follet. Grande aussi fut la surprise des commis de Mingan, lorsque, le matin du jour suivant, ils aperçurent la goélette chassée la veille, tranquillement mouillée à la place qu'elle avait occupée, quelques heures auparavant, et environnée d'un triple rang de canots montagnais.

" Quoique Gamache se confiât à la générosité de la tribu montagnaise en général, il y avait cependant des circonstances où il se mettait en garde contre les individus.

" Un jour, il était seul, tout à fait seul, dans son établissement, quand un canot sauvage, jusque-là caché par les rochers, aborda à la grève voisine. Un énorme Montagnais en débarque, et, armé jusqu'aux dents, s'avance d'un pas ferme vers la maison. Comme il était déjà sous l'influence de l'eau-de-vie, il était à craindre qu'il ne voulût user de sa force pour remplir la bouteille vide qu'il portait. Gamache n'était plus d'âge à lutter corps à corps contre un si vigoureux gaillard. Son parti est tout de suite pris; il ne faut pas que l'ennemi entre en maître dans sa forteresse. Il se pose sur le seuil de la porte, une carabine au bras et deux ou trois fusils à ses côtés. " Arrête! Je te défends d'avancer! " Il lance ces mots avec sa plus grosse voix, sans troubler aucunement l'étranger, qui continue sa marche. " Si tu fais un pas de plus, je te tue! " Le pas est fait; mais avant que le sauvage ait pu en faire un second, il tombe frappé d'une balle à la cuisse. Gamache est déjà à ses côtés; après avoir désarmé le blessé, il le charge sur ses épaules, le porte à la maison, lave et bande sa plaie, puis l'étend sur une paillasse. Les serviteurs furent tout surpris, en entrant au logis, d'y trouver un malade servi avec le plus grand soin par leur bourgeois.

" Quand la blessure du Montagnais fut guérie, son hôte l'avertit qu'il était temps de partir, et le conduisit à la grève. " Tiens," lui dit-il, voilà ton canot et des provisions

que je te donne; mais écoute bien, sac à rhum que tu es; si tu entends jamais dire que Gamache est seul à sa maison, ne te montre pas ici; car cette fois-là, je te mettrai une balle dans la tête, aussi sûr que j'en ai mis une dans ta cuisse d'ours." La leçon eut son effet, et sur le blessé et sur les rôdeurs de sa tribu.

" La rude réception faite au sauvage montagnais était un cas exceptionnel; car Gamache accueillait ordinairement les étrangers avec hospitalité quand il ne se défiait point de leurs intentions. — " Quelquefois, cependant, disait-il, il m'est arrivé de f...r une bonne peur à ceux qui paraissaient me craindre."

IV

" Pendant une tempête qui avait rendu la mer furieuse, une jeune pilote, ne pouvant plus tenir au large dans sa chaloupe, se jeta, de désespoir, dans la baie de Gamache. Il avait entendu les mille et un rapports qui circulaient sur ce redoutable individu; aussi ne fallait-il rien moins que la crainte d'une mort certaine en pleine mer, pour l'engager à se hasarder dans le repaire du tigre. Il aurait bien voulu rester sur sa chaloupe; mais ce dessein lui paraissait plein de dangers. Gamache était sur la grève et l'invitait à descendre; il était moins périlleux de lui témoigner un peu de confiance que de paraître s'en défier. Après avoir mis sa chaloupe en lieu de sûreté, le pilote s'avance en tremblant vers la maison, où il a été devancé par le maître du lieu.

" Soyez le bienvenu, dit celui-ci, en serrant la main de l'étranger, je suis bien aise de vous voir. Il y a quelque temps que je n'ai point reçu de nouvelles du monde: vous allez m'en donner. Entrez; nous jaserons un peu pendant que la bonne femme nous préparera à souper."

" Les premiers regards du jeune homme tombent sur un pan de cloison garni d'armes, depuis le haut jusqu'au bas.

Cette vue le glace; il aurait préféré être couché au fond de sa chaloupe, quand même il eût fallu être ballotté par la mer la plus furieuse; mais il avait donné dans le piège, il n'y avait plus moyen de reculer. Le souper et la veillée se passent assez gaiement; le pilote contait de son mieux ses meilleures histoires. Après avoir remercié son hôte, il veut retourner à sa chaloupe pour y coucher. " Non, mon ami, tu ne partiras pas; la mer est trop grosse au large, la nuit est froide et humide; puisque tu ne peux pas sortir de la baie, tu n'iras pas coucher dans ta chaloupe. J'ai en



FANFARE D'ANTICOSTI SUR LE QUAI DU SS. SAVOY

haut un bon coin pour toi. Demain tu partiras, si tu es encore en vie." Impossible à l'étranger de rejeter cette invitation pressante, sans offenser celui qui l'a si bien accueilli; il faut s'exécuter. Un escalier étroit et rapide conduit, par dehors, à la mansarde. " Tiens, dors aussi fort et aussi longtemps que tu pourras. Le lit est mou; il y a dans ce lit de plume le duvet de bien du gibier: car, vois-tu, j'ai la main sûre; je ne manque jamais mon coup quand je tire un fusil."

" En se retirant, Gamache ferme la porte à l'extérieur; il n'y a plus moyen d'échapper à cette main ferme et sûre.

Aussi, la prière du voyageur se fait plus longue qu'à l'ordinaire; il veut se tenir éveillé pour le moment où arrivera le danger. Hélas! il est bien jeune encore pour mourir sitôt. Et sa pauvre mère! qui en prendra soin dans sa vieillesse? Il se jette tout habillé sur son lit, se promettant bien de ne pas clore l'œil; mais bientôt il succombe sous la fatigue et les émotions de la journée, et il dort profondément.

"Jusque dans son sommeil, la terreur le suit. Il rêve: à travers mille périls, il s'est échappé de la caverne d'un géant; vivement poursuivi, il a devancé son bourreau, il s'est jeté dans sa chaloupe, la voile est hissée; un moment encore, et il est sauvé, quand un coup vigoureux, appliqué contre la cloison, le rappelle à la réalité de sa position. C'est bien Gamache lui-même qui se penche vers lui, et qui tient une lanterne d'une main et un fusil de l'autre.
C'est donc bien vrai, tout ce qu'on a dit de cet homme!
"Ah! te voilà déjà réveillé! Mais comme tu es blême! Je gage qu'on t'a dit que Gamache tuait les gens. Eh bien! lâche, je viens te donner le dernier coup!..." Il lève le fusil, et le suspend à deux clous enfoncés dans la cloison; puis tirant de sa poche un verre et un flacon d'eau-de-vie, il remplit le verre, boit à la santé de l'étranger, et l'invite à rendre le compliment: "Tiens, prends un bon coup, tu dormiras ensuite; et si Gamache vient t'attaquer cette nuit, tu te défendras; voilà, au-dessus de ta tête, un fusil chargé que je t'ai apporté exprès."

"Eh bien! camarade, dit le maître de la maison à son hôte, en le voyant descendre tout joyeux, le lendemain matin, tu avais peur, hier au soir; je m'en suis bien aperçu: j'ai voulu te la donner bonne quand j'ai été te voir. Tu me connais à présent; et si jamais des peureux te disent que Gamache tue les voyageurs, tu leur répondras qu'ils en ont menti!... Tu vois bien que le diable n'est pas aussi noir qu'on le dépeint!"

" Nous étions arrivés à la même conclusion, lorsque nous laissâmes le sieur Gamache pour retourner à notre bâtiment. Je n'ai point revu depuis le sorcier d'Anticosti."

On rapporte qu'un jour le sieur Gamache était monté à Québec, tard dans l'automne, pour y vendre ses produits de chasse et de pêche, et en même temps pour y faire ses achats d'hiver. Au moment du départ, dans la rade de Québec où le bâtiment était à l'ancre, il aperçoit une légère embarcation se diriger vers lui, montée d'un seul homme, qui lui paraît suspect. L'individu embarque lestement à bord de la goélette et demande à voir le propriétaire. Gamache comprend tout de suite ce dont il s'agit. Il s'empresse de se rendre auprès de l'étranger, le reçoit poliment, le conduit avec beaucoup de civilité à la chambre, et là une conversation des plus gaies s'engage entre l'officier de Dame Justice et le maître de céans. On prend un verre et même deux, on fume la pipe et on parle de choses et d'autres, lorsqu'au bout d'une heure, l'officier ministériel lui annonce, avec beaucoup de ménagement, le but de sa visite.

" Ah! très bien ", lui réplique Gamache, " vous êtes venu pour saisir; alors montons, suivez-moi et saisissez tout ce que vous voudrez."

Quelle ne fut pas la profonde stupéfaction de l'huissier en constatant, à son arrivée sur le pont, que la goélette, toutes voiles dehors, favorisée par un bon vent, longeait déjà les rives de l'île d'Orléans. Notre pauvre homme eut beau se lamenter, se récriminer, s'excuser de la mission qu'il était venu pour remplir, de parler de sa femme et de ses enfants, de son départ si précipité qui allait jeter tous les siens dans des transes mortelles, tout fut inutile, et il lui fallut faire le voyage à Anticosti, y passer un long et ennuyeux hiver, pour ne revenir dans sa famille éplorée qu'au printemps suivant.

Louis-Olivier Gamache est décédé au mois de septembre 1854. Il fut trouvé mort dans son lit par son compagnon, du nom de Goudreau.

Goudreau qui demeurait avec lui depuis quelques années, avait pour habitude de sortir tous les jours de grand matin pour aller visiter ses pièges et ses trappes dans les bois, et ne rentrait au logis que sur les 10 à 11 heures de la matinée (1).

Avant le départ, le trappeur faisait un bon feu dans la maison et déposait un verre de rhum et d'eau, sur une petite table, près du lit de Gamache, pour qu'il pût se servir lui-même au besoin.

" Un jour du mois de septembre (1854)," dit Goudreau, je fis comme d'habitude, mais par distraction j'oubliai de mettre le verre d'eau à côté du verre de rhum, et quand je rentrai, vers les 10 heures du matin, je trouvai ce pauvre Gamache mort dans son lit, et le verre de rhum avait été bu. J'ai toujours cru que cette boisson pure était trop forte pour ce vieillard de 70 ans, et lui avait causé la mort."

Les cendres de Gamache reposent à la *baie Gamache*, à côté de celles de son épouse, morte quelques années avant, sur un tertre où la mer vient expirer à ses pieds, près de son ancienne demeure.

Deux épinettes d'une altitude de 30 pieds environ, plantées au printemps de 1846, par dame veuve Boilly qui avait alors 7 ans, se dressent fièrement sur ces deux tombes solitaires. Elles sont là seules, isolées de la forêt, comme monument qui indique avec une vieille croix de bois, le lieu précis de la sépulture de Louis-Olivier Gamache, de son épouse, Catherine Lots, et d'une petite fille, âgée d'un an.

Que de fois, pendant les longues années de son séjour sur l'île, n'a-t-il pas foulé de ses pieds ces rivages déserts! Que de fois n'a-t-il pas parcouru, silencieux, ces forêts vierges!

---

(1) Vivent actuellement à la baie Ste-Claire le fils et le petit-fils de celui dont nous parlons.

Quel ne serait pas son étonnement, si aujourd'hui, il lui était donné de contempler toute l'activité qui s'y déploie, toutes les améliorations déjà faites et toutes celles qui sont en voie de s'opérer!

Le 24 septembre dernier, un jour de dimanche, après avoir donné une instruction aux ouvriers de la baie Gamarche, sur la bienveillante invitation de M. le curé Boilly, j'allais m'agenouiller avec M. le gouverneur d'Anticosti et M. l'abbé Am. Maltais, sur la tombe de ce pauvre Gamache, et y réciter un *De profundis*.

Depuis, M. Comettant a fait élever un enclos autour de ces trois tombes, et ériger une pierre sépulcrale, sur laquelle on lit:

"Ici reposent Louis-Olivier Gamache, né à l'Islet, vers 1784, mort en septembre 1854, après avoir passé 45 ans sur cette île, et le corps de sa seconde épouse, Catherine Lots, morte subitement en 1845, et leur petite fille, âgée d'un an. — R. I. P."

Nicolas Gamache, fils de Nicolas et de Jacqueline Cadot, de St-Illiers, évêché de Chartres, s'est marié, le 9 novembre 1676, au Château-Richer, à Elisabeth-Ursule Cloutier.

Il devint plus tard seigneur de l'Islet, et donna le terrain de l'église et du presbytère du Cap-St-Ignace.

Il fut inhumé dans l'église du Cap-St-Ignace, le 30 octobre 1699, et son épouse fut inhumée dans le même lieu, morte subitement, le 24 octobre 1699.

Leurs corps furent exhumés, le 29 octobre 1728, de la vieille église et déposés dans la nouvelle.

C'est l'ancêtre de Louis-Olivier Gamache, mort en 1854, à l'île d'Anticosti. Celui-ci était à la 6e génération.

Je demeure bien respectueusement, mon cher Juge, votre très humble et tout dévoué serviteur.



LETTRE XIXE

Saint-Joseph de Lévis, 10 mars 1900.

Mon cher et honorable Juge,

Je vous dirai tout l'ennui qu'un petit groupe d'habitants d'Anticosti causent à M. Menier; tout le tapage que certains fanatiques méthodistes font à son sujet, et je reproduirai les deux jugements de nos cours supérieures.

Pour bien saisir la question, il faut remonter à 1872.

A cette époque, une compagnie anglaise à fonds social demanda au Parlement du Canada, un acte d'incorporation, le 24 juillet 1872, dans le but de coloniser l'île, de poser un câble sous-marin de la pointe sud-ouest du phare, au cap Rosier, sur la côte de Gaspé; d'établir une ligne de steamers entre l'île et un port quelconque du Dominion, et aux ports étrangers, etc.

La nouvelle compagnie fut incorporée en 1873, sous le nom d' " Anticosti Island Company ". Son capital était de $2,500.000, réparti en 25,000 parts, de $100 chacune.

L'île devait être divisée en vingt-cinq comtés de 120,000 acres chacun, et ces comtés devaient être subdivisés en cinq cantons, et les cantons en paroisses.

On avait projeté d'y faire des défrichements très étendus, d'y attirer une population nombreuse, de bâtir des scieries, des moulins à farine, établir une banque, construire un hôpital général, des églises, des écoles, des magasins de toutes sortes, élever des stations considérables de pêche sur différents points de l'île, etc., etc.

La compagnie avait choisi trois sites enchanteurs pour y jeter les fondements de villes opulentes: l'une à la baie Gamache, l'autre à la baie aux Renards, et la troisième à la pointe sud-ouest.

Ces trois orgueilleuses cités devaient être reliées, sous bref délai, par une voie ferrée; un chemin macadamisé ferait le pourtour du nouveau domaine soumis à la civilisation, et la métropole commerciale s'élèverait pompeusement, avec ses mille et une flèches, à la baie Gamache.



RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR

Tous ces beaux rêves, tous ces jolis projets se sont plus promptement évanouis qu'ils n'ont été conçus; très probablement parce que le capital souscrit n'a jamais été payé, où s'il l'a été, l'argent est resté dans la caisse qui l'a reçu.

Quelques familles terre-neuviennes, leurrées par l'agent de la compagnie, vinrent se fixer sur l'île, à la baie aux Renards, au mois d'août 1873.

Soit pour une raison, soit pour une autre, la dite com-

pagnie anglaise n'était plus, dès le même automne, en état de remplir ses obligations envers ses tenanciers, et la conséquence fut que le gouvernement canadien se trouva obligé de venir au secours de ces malheureux pour les empêcher de mourir de faim. Il leur fut distribué par le *Napoléon III*, steamer du gouvernement canadien, cent quarts de farine et autres provisions de bouche, à ces quelques familles de la baie aux Renards, et autres sur l'île, qui se trouvaient dans le même état.

Une dizaine de ces familles ont persisté à rester à la baie aux Renards; jamais elles n'ont été propriétaires du plus petit lopin de terre, mais ont toujours payé une rente annuelle de $5.00 aux différents propriétaires de l'île, pour occupation d'un terrain quelconque, sur lequel elles ont élevé, à peu de frais, leurs cabanes de pêcheurs.

La susdite compagnie fut aussi connue et appelée "Compagnie Forsyth."

En 1884, le 10 septembre, l'île d'Anticosti fut vendue par licitation, en vertu d'un jugement de la Cour supérieure du Saguenay, en date du 22 septembre 1882, dans l'affaire de Bury Leslie, et fut adjugée à M. F.-W. Stockwell, pour la somme de $101,000, par M. Charles Duberger, alors protonotaire.

Voilà une vente qui met fin à toutes les prétentions des différents propriétaires antérieurs, et qui assure au nouvel acquéreur un droit incontestable à sa propriété.

Quelque temps après, M. Francis William Stockwell vendit un tiers indivis de son île au baron Headley. Celui-ci revendit ses droits au nouveau domaine, à M. Thomas J. Stockwell, lorsqu'en 1888, le 3 juillet, les deux Stockwell, l'oncle et le neveu, vendent leur propriété à une compagnie anglaise connue sous le nom "The Governor and Company of the Island of Anticosti," par acte passé devant M. le notaire Meredith, de Québec.

Cette nouvelle compagnie avait un bureau d'affaires à

Londres, et dans son acte d'achat, elle fut représentée par M. Robert Peel, William Campbell, avocat, de Québec, et mandataire de la dite compagnie, en vertu d'une résolution votée, le 10 mai de la même année, par ses directeurs.

La compagnie, devenue insolvable, fut forcée de vendre, et M. Henry Kendrick en fut nommé le liquidateur. Celui-ci donna à cet effet, le 30 novembre 1895, une procuration à M. William Cuppage Gibsone, avocat, de Québec, et la dite procuration fut déposée aux minutes de M. le notaire J. Auger, de Québec, le 16 décembre 1895.

En vertu d'une procuration donnée par M. Henri Menier, datée de Paris, le 29 novembre 1895, à l'honorable George Irvine, et déposée aux minutes de M. le notaire William Noble Campbell, de Québec, l'île d'Anticosti fut vendue devant le même notaire, le 16 décembre 1895, pour le prix de $125,000, à M. Henri Menier, et le dit acte de vente fut enregistré à Tadoussac, le 21 décembre de la même année.

M. Henri Menier devient donc, de plein droit, l'acquéreur légitime et incommutable, avec les mêmes privilèges et au même titre que MM. Stockwell et les deux susdites compagnies.

M. Menier étant, de par la loi civile qui nous régit, devenu le légitime et unique propriétaire d'Anticosti, l'argent payé rubis sur l'ongle, a le droit incontestable de passer les règlements qu'il désire, pourvu qu'ils ne soient pas en contravention avec les lois du Canada. M. Menier achète tous les ans à grands frais, des castors, des caribous, orignaux pour peupler les lacs, les rivières et les forêts de son île; il en défend naturellement la chasse. C'est un droit incontestable pour tout homme sensé, et c'est d'ailleurs ce même droit que soutiennent, tous les ans, nos législateurs, en passant des lois pour la protection du poisson, des animaux à fourrure et du gibier.

Les quelques familles de la baie aux Renards refusent de se soumettre à ces règlements, et veulent comme ci-

devant, continuer la pêche et la chasse à leur gré, prétendant jouir d'une pleine et entière liberté; alors de graves difficultés se sont élevées entre elles et le propriétaire de l'île.

M. Menier leur dit: Puisque vous ne voulez pas vous soumettre aux règlements que j'ai faits, quittez l'île, et je suis prêt à vous indemniser généreusement. Je vous transporterai à mes frais, soit à Terre-Neuve, d'où vous venez, soit sur un point quelconque du Labrador ou de la province de Québec, que vous choisirez.

Les habitants de la baie aux Renards répondent: Nous sommes prêts à partir, à la condition que vous nous payiez $15,000.

M. Menier, en homme d'affaire, ne voulant point frustrer les droits de ses tenanciers, est disposé à leur accorder une indemnité généreuse et raisonnable, mais, comme tout homme sensé, il n'aime pas à être volé. Alors, il a chargé un homme intelligent, tout à fait désintéressé et compétent, de se rendre sur les lieux et de lui faire un rapport d'expertise. M. Alfred Malouin, demeurant sur l'île depuis plus de 25 ans, fit sa visite, et son rapport conclut, qu'après examen, chaque méchante cahutte de la baie aux Renards vaut au plus de $30 à $35; qu'il n'y a aucun terrain de défriché, si ce n'est un seul, dans lequel on peut planter trois minots de germes de pommes de terre. MM. Georges Cabot et John Ellison, furent aussi choisis par M. Menier comme experts, et leurs rapports ne diffèrent point de celui de M. Malouin.

Sur ces données, M. Menier fit offrir $130 pour chaque cabane, et de transporter gratuitement les familles où elles désireraient se fixer.

L'indemnité offerte est plus que raisonnable, puisqu'elle est quadruple de la valeur réelle.

En présence de ces faits véridiques, on reste stupéfait de tout le tapage de certains journaux anglais, au sujet de

l'acquisition d'Anticosti par M. Menier, et pour se donner un semblant de raison, on a crié bien haut contre le gouvernement et à la persécution religieuse. Est-ce par ignorance des faits? Je ne le crois pas. Est-ce par fanatisme religieux et hypocrisie? Est-ce par jalousie et par haine contre un nom français?

Il est peut-être plus difficile de répondre publiquement à ces deux questions que de le penser secrètement.



PÊCHE AU LAC PLANTIN

On a voulu dans ertains centres protestants faire du zèle religieux, et certains journaux anglais se sont mis de la partie. Cependant ces journaux se prétendent bien informés et se donnent la mission de bien renseigner leurs concitoyens.

N'a-t-on pas vu de ces feuilles publiques écrire des turpitudes comme les suivantes:

" La question de l'île d'Anticosti va bientôt devenir une question d'intérêt public pour le Canada. La question est de savoir: 1° Si le gouvernement pouvait vendre cette propriété; 2° si en la vendant il a protégé les intérêts des sujets britanniques qui y étaient établis avant la vente; 3° si le nouveau propriétaire peut traiter les habitants de l'île de la même manière que les Arabes d'Algérie furent traités pendant un certain temps; 4° si M. Menier considère qu'il ne relève pas des lois du Canada, mais plutôt du gouvernement de la république française.

" Le moins que puissent faire les autorités de la province serait de nommer une commission d'enquête pour savoir si M. Menier exerce ses droits dans la limite légitime.

" A tout événement, cette vente de l'île d'Anticosti fut une faute administrative très grave de la part de ceux qui l'ont préparée et opérée. On a créé un Etat dans l'Etat avec toutes les conséquences matérielles qui en découlent. Une colonie française à Anticosti ne sera jamais une colonie canadienne."

Les différents gouvernements du Canada n'ont eu absolument rien à faire, ni de près ni de loin, avec la vente d'Anticosti. Cette propriété appartenait à de simples particuliers, comme je vous l'ai dit plus haut, par conséquent ils en étaient les maîtres absolus et jouissaient du privilège exclusif d'en disposer à leur gré. C'est ce qui a été fait légalement, mais pour donner un prétexte au fanatisme religieux et national, certains protestants ont crié à la persécution religieuse, que M. Menier voulait chasser de ses domaines ces quelques familles parce qu'elles sont méthodistes.

La vérité est celle-ci. M. Menier ne désire nullement les chasser de son île, seulement il prétend et avec raison, qu'elles doivent se soumettre à ses règlements. La preuve de ce que j'avance, consiste dans le fait même qu'il y a dans ses domaines anticostiens d'autres familles protes-

tantes qui ne pensent aucunement à partir, et qui n'ont nullement à se plaindre de M. Menier ou des membres de son administration; qu'elles sont même employées à son service et vivent en parfaite harmonie avec leurs concitoyens catholiques.

La vérité est aussi que ces quelques familles de la baie aux Renards appartiennent, pour la plupart, à la secte protestante du ministre qui les visite, et surtout qui leur fournit le plus de secours matériels. Elles-mêmes seraient bien en peine de dire à quelle secte elles appartiennent. Elles sont tantôt Luthériennes, Calvinistes, Baptistes, Anabaptistes, tantôt Universalistes, Ritualistes, Méthodistes, etc., et dans un moment donné, elles peuvent tout aussi bien faire partie de la secte des Quakers et même des Mormons.

Voici l'historique vrai de cette brûlante question des habitants de la baie aux Renards, non pas comme certains protestants veulent l'inventer, mais telle qu'elle existe réellement, après examen sérieux fait sur les lieux mêmes.

Que fait M. Menier en constatant qu'on ne veut pas respecter ses droits? Il n'emploie ni la violence, ni la force, mais il s'adresse aux tribunaux civils du pays, comme tout honnête citoyen doit faire.

Est-ce que les landlords d'Irlande ont recours aux mêmes procédés pour évincer leurs tenanciers, les pauvres Irlandais catholiques, de leurs puissants domaines?

Montrez-nous donc M. Menier ne respectant pas les lois du Canada, outrepassant ses droits, et ensuite vous pourrez crier, MM. les fanatiques, à la persécution religieuse; mais en attendant, sectaires, amis de la discorde, rengainez vos jérémiades.

Le jugement suivant a été rendu en faveur de M. Henri Menier, le 31 octobre 1899, à la Malbaie.

" Menier vs Osborne. — La Cour ayant entendu les parties par leurs procureurs, sur le mérite de l'action en cette cause, examiné les dossiers et délibéré.

" Attendu que le demandeur revendique, par son action, la propiété d'un lopin de terre occupé et possédé par le défendeur, à Fox Bay, sur l'île d'Anticosti, district de Saguenay, alléguant qu'il est le seul propriétaire de la dite île d'Anticosti, en vertu de bons et valables titres qui sont produits dans la cause Menier vs George Whiting, n° 1267 C. S., et qui du consentement des parties sont déclarés communs à cette cause, et que le défendeur possède le dit lopin de terre de mauvaise foi, sans aucun droit ou titre quelconque.

" Attendu que le défendeur admet les titres du demandeur, et plaide qu'il occupe depuis le mois d'août 1873 le lot sur lequel il réside, publiquement, paisiblement et de bonne foi, l'ayant reçu du capitaine Forsyth, alors propriétaire de la dite île, et qui lui en avait consenti verbalement "a free grant". Qu'il y a fait des améliorations nécessaires et utiles au montant de $600, et qu'il est prêt à en livrer la possession au demandeur pourvu que ce dernier lui paie au préalable la dite somme.

" Attendu que le demandeur, par sa réponse, nie les allégations du dit plaidoyer, allègue que les constructions faites par le défendeur n'ont aucune valeur, et déclare de plus, que tout en soutenant que le défendeur n'a aucun droit de réclamer des impenses, cependant, pour acheter la paix, et mettre fin au litige, il lui offre et dépose en cour $130, montant plus que suffisant pour payer ses prétendues impenses et ses frais de contestation, à la condition que le défendeur n'en pourrait toucher le montant qu'en règlement final de sa réclamation.

" Considérant que les allégations de l'action sont prouvées.

" Considérant que le défendeur occupe sans droit et sans titre un lopin de terre, comprenant une maison avec terrain qui l'entoure, lequel lopin n'est pas délimité par des clôtures ou lignes de division, à Fox Bay, île d'Anticosti.

" Considérant que le défendeur n'a fait aucune preuve des allégations de son plaidoyer.

" Considérant qu'à l'audition du mérite, le demandeur a déclaré que, sans admettre les prétentions du défendeur, il réitérait ses offres et lui abandonnait la dite somme de $130, et qu'il ne réclamait pas de frais sur la présente action.

" Maintient l'action en cette cause, sans frais, déclare le demandeur seul propriétaire du terrain occupé par le défendeur à Fox Bay et ci-dessus désigné, donne acte au demandeur des offres ci-dessus mentionnées, les déclare suffisantes, autorise le protonotaire à remettre la dite somme au défendeur, et condamne ce dernier à livrer au dit demandeur la possession du terrain qu'il occupe comme susdit, dans un délai de quinze jours à compter de la date du présent jugement.

" Ce 31 octobre 1899."

Voici ce qu'en disait le *Soleil* quelques jours après le jugement:

" On a prétendu, en certains quartiers, que les squatters de la baie aux Renards, dans l'île d'Anticosti, avaient été traités d'une manière très injuste, par le tribunal, à la Malbaie, parce que le juge s'était permis de les condamner ou de se prononcer contre eux par défaut. On avait cru comprendre ici, chez les amis de ces squatters, qu'on ne procéderait pas contre eux en leur absence, et on se plaisait à répéter ici et là que le premier ministre, l'hon. M. Marchand, en avait même donné l'assurance à une certaine députation de personnes sympathiques à ces prétendus colons de la baie aux Renards. M. Charles Angers, député du comté de Charlevoix, a agi dans cette fameuse cause, comme avocat du propriétaire de l'île.

" L'avocat de la défense a prétendu, à l'ouverture du procès, qu'à une époque aussi avancée de la saison, les défendeurs et leurs témoins n'avaient pas osé s'aventurer

jusqu'à la Malbaie, parce qu'ils avaient eu peur de ne pouvoir retourner chez eux avant la clôture définitive de la navigation.

“ Malheureusement pour l'avocat de la défense, il se trouvait sur les lieux des témoins venant de l'île et dont la preuve attestait la puérilité des prétendues craintes des parties en cause.

“ Le conseil de M. Menier a maintenu de son côté et avec raison que les communications entre l'île et la terre ferme étaient encore ouvertes, puisqu'un steamer qui fait le commerce de cabotage dans les parages de la côte nord, devait partir de la Pointe-aux-Esquimaux pour la baie aux Renards, le 5 novembre courant.

“ Il eût donc été très facile pour les défendeurs et leurs témoins d'assister au procès, de rendre leur témoignage et de retourner à leur domicile avant la clôture définitive de la navigation.

“ D'un autre côté, M. Menier avait encouru de très fortes dépenses pour avoir tous ses témoins sur les lieux à l'ouverture même du procès.

“ Quant au gouvernement provincial, si le tribunal a cru devoir et avec raison décider comme il l'a fait, on aurait certainement grand tort de l'en blâmer, parce qu'il n'a rien eu à faire avec le procès, encore moins avec la décision du tribunal, et il n'aurait certainement pas pu intervenir, parce qu'il n'avait absolument rien à voir dans le litige.

“ M. Menier, ou plutôt son représentant n'a pas voulu consentir à un nouvel ajournement de la cause.

“ Il a insisté à ce que l'on procédât. Il avait eu le soin de déposer auparavant entre les mains des autorités judiciaires une somme de $130, en règlement de chacune des réclamations des squatters et cependant il lui eût été très facile de démontrer à l'évidence que la plupart des maisonnettes de ces colons ne valaient guère plus de $40 chacune.

"On a demandé à M. Angers si le jugement de la Cour supérieure de la Malbaie allait être immédiatement exécuté et si les colons allaient être forcés de déguerpir cet hiver. Le député de Charlevoix s'est empressé de répondre que non, et qu'il serait certainement impossible de prendre à cette saison-ci les mesures légales de rigueur pour évincer ces squatters. D'ailleurs, dit-il, l'un d'eux a déjà porté en appel le jugement du tribunal de première instance et il s'agit pour le moment d'attendre que la Cour d'appel ait décidé de la question."

"La Cour de Revision déclare que l'île d'Anticosti appartient à M. Henri Menier — Québec, 27 mars 1900. — La Cour de revision à l'unanimité aujourd'hui, a confirmé le jugement de la Cour supérieure siégeant à la Malbaie, dans la cause de M. Menier, le propriétaire de l'île d'Anticosti, contre Whiting (test case relatif aux colons de la baie du Renard). Elle condamne le défendeur à quitter l'île qu'elle déclare propriété de M. Menier. M. le juge Andrews a profité de l'occasion pour attirer officiellement l'attention du gouvernement et du public sur ce qui lui semble être pour les défendeurs une très malheureuse situation."

Si la cour s'apitoie maintenant sur le sort qui est fait aux pêcheurs de la baie aux Renards, qui les a poussés dans cette malheureuse voie? Sur qui retombe la faute et toute la responsabilité de cette affaire? Sur ces fanatiques qui les ont portés à la révolte, et qui ont fourni même les fonds nécessaires pour aller devant les tribunaux, leur faisant entendre que M. Menier aimerait mieux payer les $15,000 réclamées, plutôt que de s'adresser à nos cours de justice.

Après ces deux jugements, va-t-on enfin se soumettre ou interjeter appel à une cour supérieure? Les sectaires, quels qu'ils soient, sont toujours amis de la chicane, toujours prêts à exciter les flammes de la discorde et pourraient encore porter leur cause à un autre tribunal. Ce

qu'ils veulent, c'est de causer le plus d'ennui possible à M. Menier, espérant le décourager et obtenir la somme demandée, car ce qui leur fait le plus de mal au cœur, c'est qu'ils craignent de ne pouvoir se rembourser de leurs frais devant les tribunaux. Heureusement que M. Menier est homme à leur tenir tête, à faire prévaloir ses droits légitimes jusqu'au bout, et à ne pas fléchir un seul instant.

C'est son droit, il fait bien, et tout homme qui n'est pas aveuglé par le fanatisme doit l'en féliciter sincèrement.

" Doctrine regrettable. — La *Montreal Gazette* a tort de publier que M. Menier, propriétaire de l'île d'Anticosti, en cherchant la protection de la loi, perd son procès devant l'opinion publique.

" Est-ce que par hasard il est impossible à un Français d'obtenir justice en Canada, même après que le tribunal lui a donné gain de cause?

" Que signifie cette opinion publique dont le verdict, au dire de la *Gazette*, vaut celui de nos cours de justice? Est-ce l'opinion du *Witness*; est-ce l'opinion des intéressés; est-ce l'opinion impartiale et honnête de tout le monde? Car enfin il faut s'entendre sur la définition des mots.

" Dans un pays civilisé l'opinion est et doit toujours être d'accord avec l'interprétation donnée à la loi par les tribunaux, hormis le cas où ceux-ci sont notoirement corrompus et indignes du respect et de la confiance de tous. Est-ce que la *Gazette* oserait soutenir que nos cours de justice en sont rendues là?

" Ou M. Menier a raison dans ses prétentions, ou il a tort; est-ce qu'en s'adressant aux tribunaux pour en décider il n'a pas fait l'acte d'un homme honorable, respectueux de l'autorité et confiant dans l'impartialité des juges du pays?

" En vérité, le langage de la *Gazette* étonne et surprend tout le monde."

Dans certain milieu, on est ni plus ni moins furieux que

cette propriété de l'île d'Anticosti soit passée aux mains d'un millionnaire français. On ne veut pas le dire tout haut, car on craint de se rendre ridicule, on crie plutôt à la persécution religieuse, pour soulever le fanatisme protestant, et se créer des sympathies désirées et demandées, mais nos frères séparés dans la foi, bien pensants et connaissant les faits, sont en dehors de cette agitation intempestive et déplorent les écarts de quelques-uns d'entre eux.



MAGASINS DE LA BAIE STE-CLAIRE

Un député quelconque, d'un comté quelconque, un nommé Taylor, ramène à nouveau, le 16 mars 1900, devant les chambres d'Ottawa, les protestations des Méthodistes contre l'expulsion des pêcheurs de la baie aux Renards.

Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, le tança vertement de sa persistance à ramener cette affaire devant le Parlement, et l'incident fut clos.

Dites-nous donc, MM. les fanatiques, pourquoi MM. les Anglais, lorsqu'ils en ont été, pendant tout un siècle, les

paisibles propiétaires, ne l'ont-ils pas défrichée, labourée et fécondée cette terre de promission? Pourquoi donc, lorsque nos compatriotes anglais en étaient les riches et opulents seigneurs ne l'ont-ils pas peuplée de cent mille habitants, et couverte de cent villes superbes, cette île verdoyante, sise au sein des flots? Vous ne l'avez pas voulu ou plutôt vous ne l'avez pas pu, malgré tous vos efforts réitérés qui, chaque fois, ont abouti à un *fiasco* complet. Dans votre délire, vous constatez avec chagrin qu'un seul homme a fait plus en trois ans que les vôtres, malgré leurs efforts réitérés, pendant tout un long siècle.

Ne pourrait-on pas dire avec le poète:

Nourrissant en secret dans leur coeur déchiré,
Les cuisantes douleurs de l'orgueil ulcéré ?

Que votre dépit et votre haine se changent en pleurs, en gémissements et en torrents de larmes si vous le voulez, que votre arrogance et votre outrecuidance en soient profondément humiliées, cela se comprend; mais restez convaincus que M. Menier est maître chez lui, comme M. le député Taylor dans sa propre maison, que M. Menier en est le seul acquéreur, l'unique propriétaire devant Dieu, devant les hommes et le pays, et que toutes vos jérémiades ne l'empêcheront pas de continuer son œuvre généreuse, patriotique et civilisatrice.

Je termine cette lettre par une correspondance parue dans la *Semaine Commerciale*, du 9 mars 1900, pour prouver que je n'exagère rien de l'agitation protestante dans certaines régions connues.

" Anticosti et Transvaal. — Il y a des gens qui sont bien près de se scandaliser du jugement de nos cours de justice reconnaissant à M. Menier le moyen de faire respecter son droit de propriété, même par les intéressants *settlers* de Fox Bay.

" Ils appellent cela, de la part de M. Menier, " *prendre la livre de chair que lui accorde la cour.*"

" Par contre, ces mêmes gens-là ne trouvent pas mauvais que M. Cecil Rhodes, pour prendre aussi sa livre de chair dans le Transvaal, invoque, non plus les tribunaux, mais le démon de la guerre qui en consomme énormément, lui, des livres de chair à canon.

" M. Menier est un millionnaire. Il ne doit pas y avoir de mal en cela, puisque M. Cecil Rhodes l'est davantage. Mais M. Menier est Français, ce qui fait la différence.

" M. Menier est propriétaire de l'île d'Anticosti, parce qu'il l'a achetée de ses deniers. Il a des droits reconnus qu'il veut faire respecter, comme, par exemple, celui de défendre à qui que ce soit de tuer le gibier qu'il fait apporter dans l'île à grands frais.

" M. Menier ne cherche pas à imposer aux Canadiens (d'autres diraient peut-être aux écumeurs de mer) de Fox Bay ni les opinions ni le système politique de son choix.

" Eh non! Il dépense de l'argent pour l'embellissement et l'exploitation du pays, et, à part cela, il a le mauvais goût de ne pas vouloir trop se laisser voler.

" Et pour appuyer cette prétention, il ne demande pas à la République française, comme l'auraient fait à sa place les capitalistes de la *Chartered* sud-africaine, de lui envoyer son armée et ses canons. Il s'adresse tout simplement aux tribunaux du Canada, qui lui ont dit jusqu'à présent: soit, vous avez raison.

" On parle ensuite d'aspect moral de la question:

" There is, however," dit le *Chronicle*, " the moral aspect " which Mr. Justice Andrews has brought prominently " before the public. To take the pound of flesh which the " court awards means to reduce to abject poverty many " families which have by industrious application placed " themselves in reasonably comfortable circumstances. " Motives of compassion, and indeed, of public policy, " should move the Government at the proper time to take " such action as will minimize the hardship which the " courts are reluctantly, no doubt, compelled to sanction."

" C'est cela! Quand le gouvernement Laurier sera bien certain que M. Cecil Rhodes n'aura plus besoin de son aide pour s'assurer sa livre de chair en Afrique, il devra s'occuper de l'aspect moral de la question d'Anticosti.

" Vouloir s'emparer des mines et du gouvernement du Sud Africain, c'est juste, puisque c'est la civilisation qui marche.



LES ÉCURIES DE LA BAIE STE-CLAIRE

" Mais demander aux tribunaux le moyen de mettre à la raison des gens qui pourraient bien se faire braconniers ou flibustiers sur les propriétés qu'on a légitimement acquises, c'est de la barbarie, c'est prendre sa livre de chair.

" Nous sommes bien curieux de savoir si nos juges n'ont pas vu quelquefois des Anglais qui avaient acheté des pro-

priétés, et qui voulaient en traiter les occupants retors par cette aimable procédure qu'on appelle *ejectment?*

" En a-t-on toujours appelé alors au public sur *l'aspect moral de la question?* (1)

Agréez mes sentiments de haute considération avec lesquels je me souscris, mon cher Juge, votre tout dévoué serviteur.

---

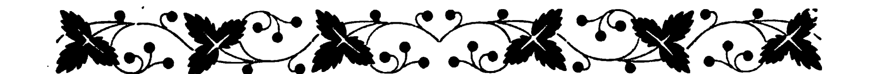
(1) Au moment où je livre ce travail à l'impression, M. Henri Menier en a fini avec toutes ces difficultés, les habitants de la baie aux Renards ont abandonné l'île pour porter leurs pénates ailleurs.



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

VUE DE LA BAIE STE-CLAIRE



LETTRE XXE

Saint-Joseph de Lévis, 20 mars 1900.

Mon cher et honorable Juge,

Je vous raconterai dans la présente lettre les travaux entrepris et exécutés à l'île d'Anticosti, depuis que M. Menier en est devenu le riche propriétaire, qui sont ni plus ni moins merveilleux, et il n'y a qu'un millionnaire qui puisse faire toutes ces dépenses.

Comme je vous l'ai déjà écrit, M. Henri Menier en est devenu l'acquéreur, le 16 décembre 1895, pour la somme de $125,000, après avoir chargé M. George-Martin Zédé, dans l'été de 1895, d'en faire l'exploration, avec M. Dujardin-Beaumetz, ingénieur civil.

L'expédition s'embarqua à Rimouski sur l'*Euréka*, qui avait été affrété pour le voyage à Anticosti et la circumnavigation de l'île.

M. Auguste Girardin, ancien armateur de pêche, des îles Saint-Pierre et Miquelon, M. Bureau, arpenteur du gouvernement de Québec, et quelques-autres amis se joignirent aux expéditionnaires.

L'*Euréka* quitta la baie Sainte-Claire, le 15 juillet, et visita successivement la baie Gamache, la rivière aux Becsies, la rivière à la Loutre, la rivière Jupiter, la pointe sud-ouest, la rivière du Lac-Salé, la rivière Chaloupe, la pointe aux Bruyères, la baie aux Renards, la baie de l'Ours, la rivière Vauréal, la baie MacDonald, et rentrait à la baie Sainte-Claire huit jours après le départ.

M. Paul Combes nous dit dans son rapport de cette expédition: " D'après l'impression générale, l'île d'Anticosti était si peu connue que l'on peut faire table rase des documents rares, incomplets et fautifs que l'on possédait à ce sujet."

En effet, le public était sous la fâcheuse impression qu'Anticosti était une terre inhospitalière, fort redoutée des navigateurs, fréquente en nombreux désastres maritimes, tout à fait impropre à la culture, couverte de rochers et d'arbres rabougris, bonne tout au plus pour les amateurs de chasse et de pêche.

Voilà la triste idée qu'on avait de cette île d'Anticosti, que tout le monde s'en était formée, par suite de ce qu'on avait lu et de ce qu'en disaient les navigateurs. Elle était le cimetière du golfe St-Laurent, pour les marins, comme l'île au Sable est la nécropole de l'Atlantique pour les navires.

M. Menier a commencé l'exploitation de son immense domaine dès le printemps de 1896.

Avant cette date, il n'y avait pour ainsi dire aucun défrichement sur l'île, si ce n'est quelques arpents en culture.

M. Pope, gardien du phare sud-ouest, et M. Alfred Malouin, gardien du phare de la pointe ouest, cultivaient une certaine étendue de terrain aux alentours de leurs résidences.

J'ai mémoire qu'en 1882, lors de ma mission sur l'île, M. Malouin me montra de l'avoine, des pois et autres céréales qu'il avait cultivés lui-même, et qui étaient parvenus à parfaite maturité.

Il en concluait donc avec raison qu'on pouvait cultiver dans l'île toutes les plantes farineuses et les légumes de toutes sortes, avec le même succès que dans les autres parties du Canada, sous la même latitude.

Je me rappelle que dans le rapport que je fis à l'autorité sur ma mission, je mentionnai le fait. en insistant un peu

. W YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS



VUE DE LA BAIE STE-CLAIRE, DE LA HAUTE MER

sur la possibilité d'une culture payante, et j'eus pour toute réponse que cela n'était pas possible dans cette région lointaine.

Depuis que M. Menier a commencé l'exploitation de son île, tout se fait avec une méthode raisonnée et intelligente. On fait des expérimentations sur différents points de l'île, on étudie et vérifie la nature et la qualité du sol, et lorsqu'on a constaté que la terre pourra produire d'excellents résultats, on commence les défrichements. C'est ainsi qu'on a fait des défrichements considérables à la baie Ste-Claire, puis tracé des rues droites et larges qui ont été depuis macadamisées et bordées d'élégantes maisons, au nombre d'une soixantaine environ, toutes peintes de couleur vert olive et portant toit rouge à demi-croupe, édifiées à une certaine distance de la voie publique, avec un espace de cent pieds entre elles, afin d'évier une conflagration générale en cas d'incendie.

Ce village qui ne fait que de commencer présente un très joli coup d'œil et un aspect des plus riants.

Plusieurs de nos conseillers municipaux devraient faire le voyage à Anticosti. Ils apprendraient là comment se construit un village, et passeraient ensuite dans leurs municipalités respectives des règlements pour obliger les gens à bâtir avec plus de goût et de symétrie. Cela ne coûte pas plus cher d'élever une maison à 20 pieds de la rue, que de la construire pour que le trottoir serve de perron. Je comprends que dans les villes où les terrains sont très dispendieux, il faille construire sur la rue, mais dans nos campagnes où ils sont d'un prix modique, on pourrait bâtir avec plus de goût et ne pas laisser la construction aux caprices de chaque individu.

Quel triste aspect présentent la plupart de nos villages de campagne. Des rues étroites et tortueuses, quand il y en a, des maisons les unes sur les autres, édifiées sans goût et sans intelligence, aussi les conflagrations sont-elles nom-

breuses dans notre pays. Allez chez nos voisins de l'Union Américaine, voyez leurs vilages en formation, étudiez leurs règlements et vous constaterez à votre surprise peut-être que celui qui veut élever une maison doit se soumettre aux décisions des conseils municipaux. Personne n'en est plus pauvre, tout le monde est content et le village présente un bel aspect

C'est ce qu'a fait M. Menier, et on admire dans ce village naissant de la baie Ste-Claire la résidence princière du gouverneur de l'île, M. Comettant, avec ses larges vérandas d'un style moderne et sa serre aux fleurs variées, la chapelle temporaire, l'hôpital dont je vous parlerai plus longuement dans quelques instants; le magasin général dans lequel tous les objets de luxe sont strictement prohibés; les deux maisons de pension, occupées par les ouvriers célibataires travaillant dans les différents départements de l'administration; la salle de réunion, d'une longüeur de 80 pieds sur 40 de largeur; les différentes villas habitées par M. Landrieu, chef de comptabilité et des magasins, par M. le docteur Schmitt; M. Adolphe Jacquemart, ingénieur; M. Picard, chef de culture, etc., etc.

M. Raoul Landrieu, chef de comptabilité, est né en 1860, au Crotoy, département de la Somme, et fit ses études au Lycée d'Amiens et à l'Ecole supérieure de Commerce, du Havre; encore jeune, il entra au service de la maison H. Tassel, à Paris, et ensuite au Havre, chez son oncle, M. Ch. Landrieu, marchand général de nouveautés. C'est de là que M. Henri Menier s'assura ses services pour son île d'Anticosti, en le nommant chef de comptabilité et des magasins.

C'est M. Landrieu qui fait lui-même, à Québec, tous les achats nécessaires pour l'approvisionnement d'Anticosti. Ces achats se chiffrent tous les ans dans les cent mille piastres.

On remarque encore les différents ateliers, de menui-

serie, de forge, de plomberie, de peinture, de serrurerie, de sellerie, de mécanique, de scierie, qui sont tous en pleine activité.

La boulangerie, les abattoirs, la beurrerie méritent une visite spéciale. Celle-ci est organisée sur le même pied que nos beurreries canadiennes, où le séparateur de Laval est en usage. Sa salle, tenue dans la plus grande propreté, communique à une glacière qui conserve le lait et le beurre dans un état parfait de fraîcheur. Aussi le beurre qui sort de cet établissement est vendu à haut prix au château Frontenac.

A l'extrémité du village se trouve la ferme, qui comprend plusieurs constructions importantes, telles que les écuries, les granges, la porcherie, le poulailler et une petite bâtisse pour l'ensilage, qui a un parfait succès.

Une voie téléphonique relie entre eux les principaux établissements, ainsi que le phare de la pointe ouest, l'anse aux Fraises, la baie Gamache et la scierie du MacCarthy.

M. Jean-Léon-Marie Picard, élève gradué de l'Ecole d'Agriculture de Grignon, département de Seine-et-Oise, en France, est chef de culture.

Un mot de ces écoles d'agriculture de France.

Le temps réglementaire de cette école Grignon est de deux ans et demi pour l'obtention de ses diplômes du ministre de l'Agriculture.

En France, il y a trois écoles d'agriculture régionales, savoir: Grignon, Montpellier et Grand-Jouan.

Au-dessus de ces trois écoles, et surtout au point de vue de l'enseignement, il y a l'Institut Agronomique, à Paris, rue Claude-Bernard.

M. Picard est arrivé en Canada en 1897, et les travaux opérés sous sa direction, sont déjà considérables.

Les expériences ont commencé par l'élevage des animaux. On était convaincu qu'ils ne pouvaient vivre plus de 18 mois sur l'île, par suite d'une certaine herbe empoisonnée dont ils se nourrissaient.

L'expérience a prouvé tout le contraire, et 23 belles vaches laitières se portent à merveille; 11 bœufs de travail sont forts et vigoureux; 10 jeunes génisses d'un an et 11 veaux de 5 mois donnent les plus belles espérances; 17 chevaux sont employés aux services de la ferme et à d'autres travaux.

La porcherie mérite une mention spéciale, surtout au moment où le gardien donne à manger à 92 pensionnaires.



CHANTIER DU LAC PLANTIN

Leurs cris aigus et stridents, mille fois répétés sur tous les tons, attestent hautement leur voracité. Ils sont repus trois fois par jour, à des heures régulières, au moyen d'un chemin de fer Decauville, et une demi-heure suffit à un seul homme pour satisfaire l'appétit vorace de ces quadrupèdes criards.

Les moutons, au nombre de 70, fournissent une laine soyeuse et, au besoin, une chair succulente; 300 volailles donnent à l'année des œufs toujours frais, sans compter

les canards, les oies, les outardes, les pigeons, etc., qui font l'ornement de la basse-cour.

La ferme de la baie Ste-Claire comprend actuellement 80 arpents en culture, et à proximité se trouve le lac à la Marne qui fournit un engrais des plus précieux.

De la baie Ste-Claire, un bon et beau chemin carrossable nous conduit à travers la forêt, à la baie Gamache, à 8¼ milles. Sur la route se trouvent deux embranchements dont le premier à droite est indiqué par une grande croix qu'on appelle " Carrefour de la Croix rouge ", et qui nous mène à l'Anse-aux-Fraises, où se trouvent dix-sept familles acadiennes, avec leur chapelle, leur école, établies là depuis plusieurs années, venant des îles des la Madeleine et de la baie des Chaleurs, et ne vivant que du produit de leur pêche avant l'arrivée de M. Menier.

Les premières familles qui arrivèrent à l'Anse-aux-Fraises, en 1874, furent MM. Pierre Doucet et François Bezeau, venant de la baie des Chaleurs. Dans le printemps suivant plusieurs autres familles vinrent les rejoindre, et elles augmentèrent ainsi d'année en année jusqu'au nombre de 25. Aujourd'hui, elles ne sont plus que 17.

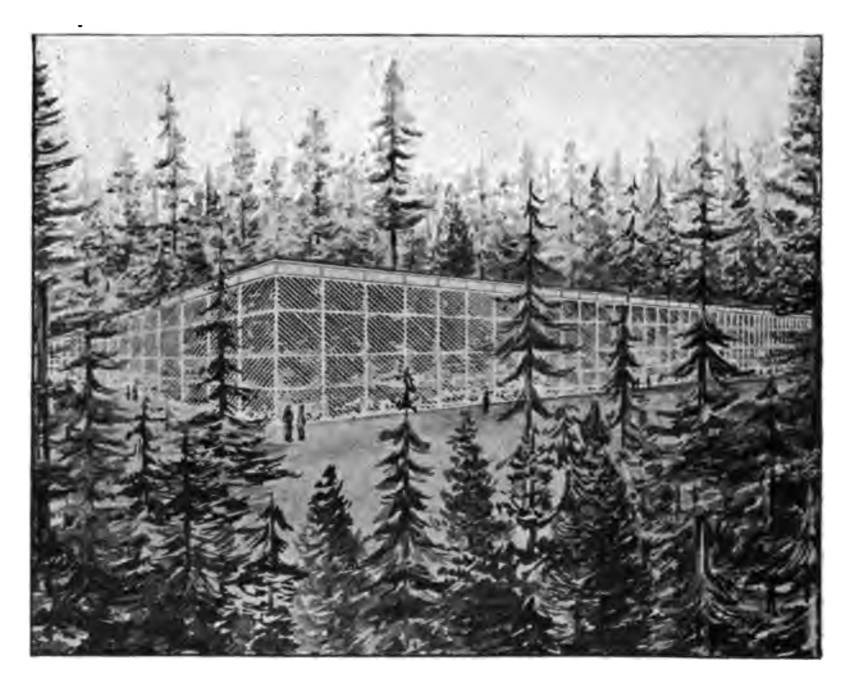
Ces braves familles ont conservé cette exquise courtoisie de nos ancêtres et une foi encore bien vive.

M. Aubert de Gaspé a écrit avec beaucoup de raison: " Conservons toujours ces vieilles et touchantes traditions, cette belle politesse française, que nous ont léguées nos pères, les plus polis des hommes."

La première chapelle à l'Anse-aux-Fraises fut construite en 1876, et mesurait 36 pieds par 25. Elle fut accidentellement incendiée en mars 1880, et a été remplacée par une autre encore inachevée, de 55 pieds par 30. M. Menier doit la faire achever au printemps prochain.

La brave famille Pierre Doucet a eu à pleurer ces années dernières la perte d'un fils âgé de 21 ans, qui, étant à la chasse, s'était égaré près de la rivière Jupiter, et fut trouvé gelé à mort sur les rivages de l'île.

Vers 1879, une chaloupe montée de trois hommes, Jacques Boudreau, John Wright et son neveu John Wright, partis de la baie des Anglais pour la baie Gamache, se noyèrent. Un coup de vent fit chavirer l'embarcation au large du cap à l'Aigle. Les corps des deux Wright furent retrouvés quelques jours après, mais celui de Boudreau fut enseveli pour jamais dans l'onde perfide.



PARCS AUX RENARDS

Le second embranchement arrive au lac Plantin, à $2\frac{3}{4}$ milles, où de grands défrichements ont été faits.

Le lac Plantin, très poissonneux, a une superficie d'environ trois milles, et est entouré d'une belle et sombre forêt.

Toujours en allant vers la baie Gamache, on laisse à notre gauche, la ferme Rentilly, appelée ainsi du nom d'une

propriété d'un frère de M. Menier, en France, et on passe en face de deux parcs aux renards; l'un pour la gent argentée et l'autre pour la gent croisée. Le premier, de 12 arpents carrés, en renferme 10; le second, de 10 arpents en superficie, en contient 30; tous pris au piège sur l'île.

Près de la baie Gamache, se voit une autre ferme du nom de Maynardière, en l'honneur de M. Maynard, ami de M. Henri Menier, qui visita l'île dans l'été de 1898.

Ces différentes routes macadamisées ont coûté, m'a-t-on dit, $2,600 par mille.

Il y a sur ces différentes fermes 200 arpents en culture, et on a ensemencé l'an dernier, 182 minots d'avoine, 91 minots d'orge, 196 minots de germes de pommes de terre, 30 minots de maïs, 27 minots de pois, 500 livres de mil, 300 livres de trèfle rouge et blanc.

Tout a poussé très bien et la récolte a été des plus satisfaisantes.

M. le gouverneur de l'île me disait lui-même que l'avoine avait donné dans certains endroits, un rendement de 40 minots à l'arpent. C'est fort joli, n'est-ce pas, pour une terre que l'on disait ne produire que ronces et épines!

De plus, on a semé comme expérimentation ½ minot de blé rouge du Manitoba; ½ minot de blé rouge d'Ontario; ½ minot de blé blanc du Colorado; ½ minot de blé de France.

Les variétés qui ont le mieux réussi, sont le blé blanc du Colorado, le blé rouge du Manitoba et le blé de France.

Le blé d'hiver venant de France, semé le 15 septembre et le 25 novembre 1898, a très bien réussi; mais celui semé le 25 novembre a mieux fait.

J'ai assisté moi-même l'automne dernier pendant mon voyage à Anticosti, aux premiers essais de labour avec la charrue Brabant. Cette charrue a été importée de France, elle pèse mille livres, et peut labourer à 20 pouces de profondeur.

L'une était tirée par six forts chevaux, et l'autre par huit

vigoureux bœufs, et est employée spécialement dans les terres neuves pour les bien défoncer et enlever les racines.

Les légumes de toutes les espèces croissent très bien, tels que choux, asperges, salsifis, choux-fleurs, navets, melons, épinards, concombres, carottes, betteraves, tomates, etc.

J'ai vu là, dans les jardins potagers, des choux aussi beaux que ceux de nos marchés de Québec, venant de Beauport, et au printemps de 1899, on en a planté 2,400.

On a fait aussi avec succès, le printemps dernier, la première expérience de la culture du tabac.

Plus de 400 arbres fruitiers, d'espèces variées, ont été plantés au printemps de 1899, sur quelques points de l'île; 70 à la baie Ste-Claire, avec peu de succès à cause des vents fréquents du nord-ouest; 100 environ le long de la route qui mène de la baie Ste-Claire à la baie Gamache; 70 sur les bords de la baie Gamache et le reste à la ferme Rentilly. Ils ont parfaitement réussi dans ces derniers endroits, parce qu'ils étaient abrités contre les vents.

Quoique la colonisation de l'île ne soit encore qu'à sa première période, les progrès accomplis sont vraiment étonnants, et tous ces différents établissements sont traversés par un chemin de fer Decauville.

M. Jacquemart, ingénieur, chef du service des travaux, est chargé de la direction des différents ateliers où l'on exécute les travaux de menuiserie, de plomberie, peinture, forge, sellerie, scierie, etc., etc.

M. Adolphe Jacquemart, sortant du corps des ponts et chaussées, est venu sur l'île en juin 1897, chargé par M. Henri Menier de l'étude et de la direction de tous les travaux, ports, canaux, routes, maisons, ainsi que des sciences topographiques et hydrographiques.

Tous ces genres d'industrie sont en pleine activité dans l'île, et 250 hommes y sont employés à l'année.

Il y a trois scieries en marche, l'une à la baie Ste-Claire, et les deux autres portatives, à la baie Gamache et au MacCarthy.

Dans l'hiver de 1898 à 1899, M. Arthur Bélanger, du Cap-St-Ignace, a coupé 50,000 billots dans les environs de la rivière du Petit MacCarthy, et cet hiver, il est occupé avec une centaine d'hommes à son service, à en préparer 60,000 et à scié ceux faits l'hiver précédent, pour les besoins de l'exploitation de l'île.

C'est sous l'habile direction de M. Jacquemart qu'on a enlevé les eaux du lac Gagnon, à la baie Gamache, par le moyen d'un canal d'égout d'une longueur de 4300 pieds.

Il a fallu creuser à certains endroits jusqu'à 30 pieds pour l'écoulement des eaux qui allèrent se jeter dans la baie Gamache. Maintenant que le lac est égoutté, ces marais qui l'entouraient sont propres à la culture et donnent une étendue de terrain cultivable de 400 arpents, et déjà 75 arpents ont été labourés l'automne dernier.

Le lac seul donne 150 arpents de terre de première qualité.

Le lac à la Marne qui se trouve à un demi-mille de la baie Ste-Claire, a été asséché, il y a trois ans, au moyen d'un canal qui tombe dans la baie, et qui a une longueur de 2,000 pieds. L'asséchement de ce lac a donné 190 arpents de terre cultivable.

La construction d'un quai à la baie Gamache est commencée de l'été dernier; 900 pieds sont déjà terminés, et une fois fini, il aura une longueur de 3,500 pieds. Ce quai sera le plus long de tout le Dominion. Un chemin de fer Decauville sert au transport de la pierre affectée à son remplissage; celle-ci est extraite par une vingtaine d'hommes, d'une belle carrière qui se trouve à proximité.

La meilleure pierre est mise de côté pour la construction prochaine de la résidence de M. Menier, et autres constructions projetées à la baie Gamache.

M. Menier avait d'abord eu l'idée de faire de la baie Ste-Claire l'entrepôt principal d'Anticosti, et pour cette fin, il y a édifié plusieurs constructions importantes, comme nous

l'avons vu, construit un quai de 300 pieds, traversé dans sa longueur par un Decauville, et beaucoup d'autres améliorations considérables; mais aujourd'hui, on prête à M. Menier l'intention d'établir la ville principale de l'île à la baie Gamache. Le site est admirablement bien choisi, au fond d'une vaste baie, entourée de collines verdoyantes, et en face d'un havre grand et sûr en toutes saisons de l'année.



M. L'ABBÉ LOUIS BOILY

Il y a aussi à la baie Ste-Claire, un curé résidant, aux frais de M. Menier, M. l'abbé Louis Boily, très aimé de tous ses paroissiens. Il est en même temps chargé de la desserte de l'Anse-aux-Fraises et des autres catholiques de l'île. Il fait ses missions deux fois l'an, en faisant le tour d'Anticosti, au printemps et à l'automne.

M. l'abbé Louis-Emilien Boily est né à Ste-Agnès, comté de Charlevoix, le 18 juillet 1866, fils de Flavien Boily, cul-

tivateur, et de Rose-Lucia Potvin, et fit avec succès ses études classiques au séminaire de Chicoutimi.

Ses études terminées, il embrassa l'état ecclésiastique à l'âge de 20 ans, et enseigna successivement les Humanités, les Belles-Lettres et les Sciences dans la même institution. Il fut ordonné prêtre le 1er mars 1890, et continua à enseigner les sciences encore deux ans, mais sa santé épuisée le força à quitter l'enseignement pour se livrer à une vie plus active.

M. l'abbé Boily fut nommé vicaire à la Baie-St-Paul, à Notre-Dame d'Hébertville, et aux Eboulements. En 1894, il devint curé de St-Placide, et en 1898, premier curé de l'île d'Anticosti, ayant sa résidence à la baie Ste-Claire.

Missionnaires résidant sur l'île d'Anticosti:

1er	Rév. J.-L. Rioux.............	de l'automne de	1883	à l'automne	1886
2e	Rév. Alphonse Pouliot.........	"	1886	"	1887
3e	Rév. J.-B. Thiboutot..........	"	1887	"	1891
4e	Rév. C.-L. Simard............	"	1891	"	1892

Ces quatre premiers missionnaires avaient leur résidence chez M. Alfred Malouin, gardien du phare de la pointe ouest.

5e	Rév. J.-F.-R. Gauthier........	de l'automne de	1892	à l'automne	1894
6e	Rév. A. Villeneuve	"	1894	"	1895
7e	Rév. P. Bouchard............	"	1895	"	1898

8e Rév. L.-E Boily, premier curé, arrivé sur l'île dans l'automne de 1898, ayant eu successivement pour assistants, le Rév. S. Rossignol et le Rév. A. Maltais.

Ces quatre derniers prêtres ont eu pour lieu de leur séjour la baie Ste-Claire, en faisant deux fois l'an les missions sur le pourtour de l'île.

M. Menier doit construire prochainement, de ses deniers, une église à la baie Ste-Claire, en face d'un grand square, sur une éminence, et qui, une fois édifiée, dominera tout le village et le hâvre.

La baie Ste-Claire jouit d'une école gratuite et obligatoire. Les livres et autres articles de classe sont fournis gratuitement aux élèves, et l'institutrice est logée, chauf-

fée, éclairée et reçoit un salaire de $125 de l'administration.

M. le docteur Schmitt, après de brillantes études, fut choisi par M. Henri Menier, et envoyé en qualité de médecin et chirurgien d'Anticosti.

M. le docteur Marie-Jean-Baptiste-Joseph Schmitt, né à Avallon, département de l'Yonne, France, le 10 janvier 1862, fit de fortes études classiques au collège d'Autun (Saône-et-Loire), tenu par son père, Stanislas Schmitt, officier de l'Instruction publique, principal de cette institution.

Après ses études classiques, il entra à l'Université, au Muséum d'histoire naturelle à Paris, au laboratoire d'anatomie comparée; passa ensuite à la Faculté de Médecine de Paris où il fut assistant du professeur d'histologie, M. Mathias Duval.

M. Schmitt obtint son diplôme de docteur en médecine *cum summa laudc*, et ses services furent de suite requis comme médecin des paquebots français faisant le trajet entre le Brésil, la république Argentine et le Havre.

Il était alors dans l'exercice de ses fonctions, à bord de ces steamers, lorsque M. Henri Menier le choisit spécialement pour médecin et chirurgien de son île d'Anticosti, et pour s'occuper, en même temps, du service vétérinaire, météorologique et de l'histoire naturelle de l'île.

Les soins du médecin sur l'île sont gratuits ainsi que tous les médicaments, et le docteur se rend auprès des malades chaque fois que ses services sont requis. Il se plaît à dire que dans les premiers temps de son arrivée, bon nombre de voyages inutiles lui furent imposés, parce que ses visites et ses remèdes ne coûtaient pas cher aux patients.

Un hôpital construit et entretenu par M. Menier est à la disposition de tous les habitants de l'île, où les soins les plus assidus sont donnés *gratis pro Dco* à tous les malades.

Tout dans cet hôpital a été distribué suivant les règles de l'art, et deux salles de bains sont ouvertes au public a certaines heures du jour.

Cet hôpital possède un musée du règne végétal, animal et minéral de l'île. Il contient également une belle collection de peaux de renards argentés, croisés et rouges, d'ours, de martres, de loutres, etc., dont la beauté et la richesse excitent les convoitises des naturalistes et des chasseurs.



BÉNEDICTION D'UNE CROIX

La minéralogie a aussi ses échantillons; la pierre bleue avec filet blanc, pour les décorations; le calcaire en cristallin, pour construction; pierre à meule ou grès, etc.

On y voit aussi une jolie collection de poissons: la marèche, espèce de requin, jeunes saumons, anguilles, truites, homards, poules d'eau, etc.

Cette salle de l'hôpital se signale encore par une belle collection d'oiseaux pris sur l'île et ses alentours; tels que l'aigle, le warnicouty, la barnèche, l'outarde, la moniac, le

plongeur, le bec-scie, le pigeon, la marmotte, le goad, la mouette, le margot, le huard, le hibou, le siffleur, le chevalier, le cadras, le goéland, le corbigeau, le pluvier, l'alouette, le canard de différentes variétés, le perroquet, le cormoran, le pêcheur, la bécassine, le butor, le héron, le corbeau, l'oie sauvage, la cane de roche, etc., etc.

M. le docteur Schmitt passe une grande partie de ses journées à l'hôpital, et lorsque ses services ne sont pas requis auprès des malades, il se livre à l'étude, à des expériences de toutes sortes, dans son laboratoire de chimie, ou encore à augmenter ses différentes collections.

Un parc d'une douzaine d'arpents carrés, appelé "sanatorium", situé entre deux collines, à un mille de la baie Ste-Claire, est réservé à tous les animaux importés dans l'île.

Ces animaux, jeunes et vieux, sont mis en quarantaine et soumis à l'inspection pour subir l'épreuve de la tuberculose.

C'est la maladie la plus redoutable dans notre pays, et qui cause le 5e des décès connus sous le nom de consomption.

Les médecins prétendent que les vaches atteintes de cette maladie, par leur lait cru, peuvent facilement la donner à ceux qui boivent de ce lait, surtout chez les enfants.

L'île d'Anticosti, depuis 1896, c'est-à-dire, depuis que le capital français et l'énergie française y ont pénétré, est transformée comme par enchantement; on y trouve de superbes forêts, des rivières poissonneuses, des pouvoirs d'eau considérables et une terre des plus fertiles.

L'intérieur de l'île étant encore complètement inconnu, un chemin d'exploration a été entrepris pendant l'hiver 1899-1900, traversant l'île dans sa longueur.

Ce chemin, simple portage, permettant aux chiens de passer avec un léger traîneau pour le ravitaillement de l'équipe, part, au milieu de l'île, de la route qui relie la

baie Gamache au MacCarthy. Il devra aboutir à la pointe est et à la baie aux Renards; il a déjà 35 milles de longueur et a permis de reconnaître et relever plusieurs lacs insoupçonnés, dont l'un de 310 hectares (2 milles de longueur sur près d'un mille de largeur). Toutes les rivières traversées ont été relevées sur la ligne et suivies de leur source à leur embouchure. Ce chemin sera d'abord élargi en portage dessouché, puis plus tard, transformé en route empierrée comme celle qui relie la baie Ste-Claire à la baie Gamache. Toute la région parcourue est bonne pour la culture et renferme de beaux bois d'épinette, sapin, bouleau, peuplier et pin.

La *Patrie*, du 15 juillet dernier, disait avec vérité: "La baie Ste-Claire, par ses mœurs, a l'air d'un coin détaché de la vieille et classique Arcadie; on y vit doucement, dans l'intimité, dans le calme, dans le bonheur. Le petit village a l'air d'une grande famille où tout le monde s'aime et se respecte. Ainsi, le jour, M. Comettant dirige tous les employés et est leur supérieur; le soir, il devient chef de fanfare et chef d'orphéon."

" M. Comettant fait fleurir la véritable démocratie à la baie Ste-Claire, il s'applique à rapprocher les grands et les petits, les supérieurs et les inférieurs, à faire qu'il n'y ait pas de caste, et cette vie en commun, enjolivée par une fraternité charmante et par la vieille politesse française, offre un sujet de réflexion profonde à ceux qui s'intéressent à l'amélioration du sort des foules.

" En face d'une aussi belle œuvre, la presse anglaise, qui a témoigné tant d'hostilité à M. Menier, doit aujourd'hui regretter ses injustifiables attitudes. Elle s'est imaginé un moment que ce grand industriel français s'était établi à l'île d'Anticosti pour y créer une forteresse à la France, tandis que les travaux qu'il y fait consistent en du défrichement, de l'exploitation agricole, de la civilisation.

" Nous prétendons avec bien d'autres que l'Anticosti est

aujourd'hui le plus intéressant domaine de toute l'Amérique du Nord, au point de vue économique, religieux et social, et que c'est là qu'on pratique le mieux la vie simple, frugale et saine des champs.

"Notre province doit s'estimer heureuse que M. Menier avec ses millions, son génie des affaires et son grand esprit d'entreprise, soit à ouvrir à l'agriculture, à l'industrie, au commerce et à la civilisation cet immense domaine abandonné de tout temps et qui pourra donner aisément la vie et le confort à plus de cent mille habitants."

J'ai commencé cette série de lettres par une citation due à la plume finement taillée de M. Arthur Buies, et je désire terminer par quelques extraits du même auteur tirés de sa correspondance qui parut dans le *Soleil* du 23 septembre dernier:

"La transformation d'une île comme celle-là, regardée aveuglément et de tout temps comme absolument inculte et inhabitable, en un établissement français, qui prend tous les jours des proportions de plus en plus vastes et variées, est un événement tellement surprenant et inattendu que le visiteur, lorsqu'il se trouve en présence des constructions déjà élevées, des travaux déjà accomplis et de ceux d'une importance incalculable qui sont en voie de préparation et, jusqu'à un certain point d'exécution, est convaincu de faire un rêve et se refuse obstinément de croire à la réalité qui est là pourtant devant lui, saisissante, indéniable, éclatante dans la forme, dans le bruit, dans le mouvement, dans l'harmonie qui préside à toutes les opérations, de même que dans l'organisation parfaite dont il voit resplendir les admirables résultats.

"Heureuse, trois fois heureuse Anticosti, peut-on dire aujourd'hui, d'avoir eu si mauvaise réputation! Toutes tes vertus et tout ton prix n'en éclatent que davantage aux yeux étonnés. On te disait inculte, et voilà qu'on découvre que des productions, même recherchées, croissent à l'état

sauvage sur ton sol, et que tous les grains, toutes les plantes fourragères, tous les végétaux y viennent abondamment, comme dans les meilleures parties du bassin méridional du Saint-Laurent. On te disait inhabitable, et voilà qu'on découvre que ton climat, grâce au régime maritime qui t'entoure, est le plus uniforme et le plus tempéré de toute la région bas-laurentienne. On te disait inhospitalière, et voilà qu'il se forme et s'implante sur tes bords un embryon de colonie solide et fécond à la fois, qui étend déjà des rameaux dans tous les sens et prend sur tous les points de nouvelles et vigoureuses racines. Heureuse surtout de ne pas être tombée en des mains étrangères et d'être revenue à un fils de la vieille France, notre mère, comme tu étais échue dès l'origine. Nous sommes sûrs, désormais, que tu resteras française, et que tu seras un boulevard de plus pour notre nationalité, qui a tant de soin de s'étayer et de grossir le nombre de ses points d'appui, même sur son propre sol."

J'ai l'honneur de me souscrire, mon cher Juge, votre très humble et tout dévoué serviteur.





RÈGLEMENT DE L'ILE D'ANTICOSTI

(PROPRIÉTÉ PRIVÉE)

L'île d'Anticosti est une propriété privée dépendant de la province de Québec et régie par les lois du Canada et de cette province.

Les habitants, — qui ne peuvent résider dans l'Ile qu'en vertu de baux ou de permissions régulières, — doivent se soumettre au présent règlement et à tous autres règlements d'administration ou de police qui seront édictés par la suite.

RÈGLEMENT.

Article 1. — Il est défendu de débarquer dans l'Ile, d'y séjourner, résider, exercer un commerce, une industrie ou une profession quelconque sans avoir obtenu une autorisation spéciale et nominative signée par l'Administration.

Art. 2. — Toute permission d'habiter l'Ile, d'y exercer une profession ou une industrie quelconque est toujours révocable.

Art. 3. — Nul ne peut loger, abriter sous son toit ou prendre à son service une personne qui ne soit porteur d'un permis de séjour régulier.

Art. 4. — Nul ne pourra importer dans l'Ile, ni en exporter des marchandises comestibles, boissons, céréales, semences, plantes, chiens, bestiaux ou animaux et, en général, des objets, choses ou animaux quelconques, autrement que par l'entremise du service commercial et au

moyen des bateaux de ce service, avec l'autorisation de l'Administration.

Art. 5. — L'usage de l'alcool, des spiritueux et boissons fermentées est prohibé.

Art. 6. — Il est défendu de posséder et de détenir des armes à feu. A titre exceptionnel et dans des cas particuliers, des permis nominatifs, temporaires et toujours révocables, signés du Gouverneur, pourront être accordés. Ces permis porteront la désignation de l'arme, qui sera poinçonnée et numérotée.

Art. 7. — La chasse, de quelque animal que ce soit, et de quelque façon qu'elle soit pratiquée, est prohibée. Il en est de même de la capture, du recel, de la destruction de tout animal, de ses petits, de ses gîtes, de ses nids, de ses œufs.

Art. 8. — Est égalment prohibée la pêche dans les rivières, estuaires, lacs et étangs.

Art. 9. — Nul ne pourra posséder d'embarcation sans une permission nominative mentionnant la nature de cette embarcation, ses dimensions, son tonnage et son inventaire, ainsi que l'emploi auquel elle est destinée.

Ces permissions sont toujours révocables.

Chaque embarcation devra porter sur la coque et la voilure un numéro apparent et d'un modèle déterminé, ainsi qu'un poinçonnage sur l'étrave.

Art. 10. — Nul ne peut s'approprier les épaves et, en général, aucun objet ou animal échoué sur les côtes de l'Ile. Toute personne ayant connaissance d'épaves devra en faire une déclaration immédiate à l'Administration.

Art. 11. — Toutes les naissances, tous les mariages, tous les décès qui auront lieu dans l'Ile devront être déclarés à

l'Administration et à ses représentants dans chaque district, sans préjudice des formalités d'état civil édictées par les lois canadiennes.

Art. 12. — Il est interdit aux habitants d'arracher ou de lacérer les affiches et placards apposés par l'Administration.

Art. 13. — Toute découverte de mines, minières, carrières, sources, devra être immédiatement déclarée à l'Administration, non seulement par l'auteur de cette découverte, mais encore par toute personne qui en aurait connaissance.

Art. 14. — Aucune inhumation ne pourra être faite en dehors des lieux affectés aux cimetières et consacrés à cet effet.

Art. 15. — L'abord et le pourtour des habitations devra toujours se trouver dans un état de propreté absolue.

En conséquence il est défendu:

1° De faire ou de déposer des ordures le long des murs, palissades, chemins publics ou privés;

2° D'accumuler les ordures ménagères à proximité des habitations;

3° D'établir des fosses à fumier ou d'aisance à moins de cinquante mètres d'un puits ou d'une source servant à la consommation d'eau potable.

Art. 16. — Les détritus provenant des industries de la pêche devront être déposés dans un endroit affecté à cet usage et qui sera désigné par l'Administration, en tenant compte des prescriptions d'hygiène publique.

Art. 17. — Toutes les fois qu'un cas de maladie réputée contagieuse se présentera, déclaration de ce cas, avec désignation de la personne atteinte et du lieu où cette personne se trouve, devra être faite sans retard à l'Administration.

Art. 18. — Tout habitant en entrant dans l'Ile doit être vacciné et sera revacciné par période au moins décennale.

Art. 19. — Tout habitant de l'Ile doit se soumettre aux mesures sanitaires ordonnées par le Gouverneur, sur l'avis du service médical ou vétérinaire, telles que désinfection d'habitation, de bâtiments d'exploitation, isolement des personnes ou des animaux atteints de maladies réputées contagieuses, etc., etc.

Art. 20. — Les ports et mouillages de l'Ile sont régis par les règlements de la police de santé internationale en ce qui concerne la patente de santé et les quarantaines.

Art. 21. — La pêche maritime (poissons, homards, boëtte) par les habitants ainsi que la chasse des loups marins, baleines, souffleurs, etc., est réservée. Elle sera organisée et régie par un règlement spécial, de manière à en assurer la conservation tout en donnant aux habitants du littoral de l'Ile une source de profits.

Art. 22. — Sauf le cas de naufrage ou d'avarie, nul ne peut débarquer, aucun navire ne peut charger ou décharger des marchandises sans autorisation préalable, comme il est dit à l'article 1er.

Art. 23. — Tout animal, quelle que soit son espèce, ne pourra être importé dans l'Ile qu'en vertu d'une permission spéciale et après visite et avis favorable du service vétérinaire.

Spécialement pour les espèces bovine, ovine, porcine et chevaline, les animaux devront séjourner un certain temps dans un sanatorium, pour y être en observation et y subir certaines expériences, entre autres la vaccine de la tuberculose.

Art. 24. — Toute personne possédant, à quelque titre que ce soit, un animal atteint ou soupçonné d'être atteint de

maladie contagieuse, devra en faire la déclaration immédiate à l'Administration.

Art. 25. — Il est interdit d'une manière absolue d'allumer des feux, de faire brûler les herbes, broussailles, arbres, sur les territoires boisés de l'Ile, et en général dans tous endroits où ces feux pourraient être une cause d'incendie. S'il y a lieu, les défrichements par le feu feront l'objet d'un règlement spécial.

Art. 26. — Aucun défrichement ne pourra être fait sans avoir été préalablement consenti et délimité par le Gouverneur.

Art. 27. — Le père, la mère, le tuteur, les maîtres et patrons sont responsables des délits commis par leurs enfants mineurs non mariés, pupilles demeurant avec eux, domestiques, employés ou préposés.

Art. 28. — Toute infraction au règlement sera un cas de résiliation de bail ou de contrat et de retrait de permission de séjour, sans préjudice de toutes actions légales et en dommages et intérêts.

HENRI MENIER.

Anticosti, 1er mai 1896.

RESIDANTS

SUR

L'ILE D'ANTICOSTI

Propriété Privée de

Mons. HENRI MENIER

DEMEURANT A

PARIS, FRANCE.

BAIE STE-CLAIRE

	NOMS.	Qualité.	Age.	Religion.
1	Comettant, Louis-O.	Gouverneur	47	C. R.
	do Madame	Epouse	41	
	do Thérèse		21	
	do Renée		20	
	do Jeanne		2	
	Métivier, Joseph	Domestique	26	
	Girard, Elmira	Servante	18	
2	Tremblay, Rév	Curé	28	C. R.
	Simard, Emilie	Servante	34	
3	Schmitt, Joseph	Docteur	39	C. R.
	do Madame	Epouse	45	
	Landry, Dame Vve	Servante	39	
	Chériot, Philomène	Orpheline	7	
4	Landrieux, Raoul	Chef de Comp	40	C. R.
	do Madame	Epouse	33	
	do Pierre		3	
	Bourget, Annie	Servante	15	
5	Jacquemart, Adolphe	Ingénieur	48	C. R.
	Montreuil, J.-O.	Assistant-Ingénieur	26	
6	Picard, Jean-Marie	Chef d'agric	36	C. R.
	do Madame	Epouse	37	
	do Jean		12	
	do Espérance		6	
	do Jeanne		9	
	Isambert, Paul	Serviteur	24	C. R.
	Gingras, Elisa	Servante	51	
7	Gosselin, Xavier	Chef	50	C. R.
	do Madame	Epouse	30	
	do Blanche		15	
	do Xavier		2	
	Larouche, Joseph	Serviteur	21	
	Bouchard, Philippe	Employé	23	
	do Arthur	do	17	
	Héron, Charles	do	22	
	do Philippe	do	18	
	Huot, Réal	do	22	
	Trudelle, Wilfrid	do	19	
	Simard, Guillaume	do	24	
	Bruière, Jean	do	30	
8	Sarvette, Eugène	Commis	28	
	do Madame	Epouse	25	
	do Lucien		1	
	do Ernest	Employé	24	
	Lebaihy, Fernando	do	20	
	Julien, Arthur	do	24	
9	Rodgers, William	Pêcheur	49	C. R.
	do Madame	Epouse	46	
	do Louis		22	

BAIE STE-CLAIRE (*Suite*)

NOMS.	Qualités.	Age.	Religion.
9 Rodgers, John	Pêcheur	20	C. R.
do Abraham		18	
do Isaac		16	
do William		14	
do Walter		12	
do Francis		9	
do Peter		7	
do Joseph		5	
10 Plourde, Joseph	Pêcheur	44	C. R.
do Madame	Epouse	33	
do Alfred		11	
11 Dresdell, James	Pêcheur	47	
do Madame		37	
do James		18	
do Adeline		15	
do Alphonsine		14	
12 Lelièvre, Louis	Pêcheur	32	C. R.
do Madame		22	
do Alexina		6	
do Joséphine		3	
13 Leblanc, Philippe	Pêcheur	38	C. R.
do Pierre		11	
Roy, Hélène	Servante	57	
14 Plondre, Joseph	Pêcheur	69	
do Madame		69	
do Israël-J	Beau-frère	30	
15 Lessard, Thomas	Forgeron	26	C. R.
do Madame		24	
16 Goudreault, Xavier	Employé	44	C. R.
do Madame		46	
do Joseph		22	
do François		21	
17 Perrault, Joseph	Employé	52	C. R.
do Madame		50	
18 Duguay, Dame Vve	Mère	65	
do Placide	Fils	31	
do Vve Marie	Fille	28	
19 Lapointe, Joseph	Employé	34	C. R.
do Madame		26	
do Marie		5	
do Joseph		3	
20 Cabot, François	Employé	55	
do Madame		55	
do Tancrède		23	
do Hubert		16	
do Anne		19	
Fournier, Jeanne	Orpheline	12	
do Adora-Agnès	do	4	

BAIE STE-CLAIRE (*Suite*)

NOMS.	Qualité.	Age.	Religion.
20 Cabot, Philippe	Opérateur	24	C. R.
do Madame		18	
21 Lapierre, Joseph	Employé	54	C. R.
do Madame		55	
do Ernest		23	
do Daniel		21	
do Alphonsine		18	
22 Roy, Eudore-Louis	Boulanger	42	C. R.
do Madame		38	
do Hermosa		16	
do Eugène		15	
do Corinne		11	
do Louis		7	
do Henri		4	
do Simon		2	
23 Arseneault, Xavier	Employé	25	C. R.
do Madame		18	
24 Arseneault, Nazaire	Employé	22	C. R.
do Madame		18	
do Dme Vve	Belle-Mère	56	
do Edgard	Fils	18	
do Joseph	Fils	16	
25 Girard, Tancrède	Employé	33	C. R.
do Madame		25	
do Albina		3	
do Hilda		1	
Landry, Rosalie	Belle-Sœur	13	
26 Girard, Alphonse	Employé	34	C. R.
do Madame		34	
do Ivonne		5	
do Guillaume		3	
do Lydia		1	
Boivin, Lucienne	Belle-Sœur	14	
27 Lelièvre, Alphonse	Employé	37	
do Madame		23	
do Léda		4	
do Joseph		2	
28 Ploudre, George	Pêcheur	27	
do Madame		20	
do Jean		1	
29 Martin, David	Pêcheur	77	
do Madame		67	
do Napoléon		26	
do Césarée		33	
do Amanda		17	
do Alfred		18	
Bourget, Marie	Fille adoptive	11	
30 Martin, Richard	Pêcheur	29	

BAIE STE-CLAIRE (*Suite*)

NOMS.	Qualité.	Age.	Religion.
30 Martin, Madame		21	
do Joseph		2	
do Clara		1	
31 Landry, Isidore	Employé	21	C. R.
do Madame		19	
do Bella			
32 Martin, David-F.	Pêcheur	32	C. R.
do Madame		30	
33 Richard, Grégoire	Pêcheur	32	
do Madame		30	
do Joseph		5	
do Horatio		3	
do John		1	
34 Poirier, Stanislas	Employé	39	C. R.
do Madame		35	
do Edmond		13	
do Emile		12	
do Imalda		3	
35 Dugay, Lange	Pêcheur	48	C. R.
do Madame		40	
do Marie		15	
do Albert		11	
do Isabelle		8	
do René		5	
do Josaphat		3	
36 Lelièvre, Sylvain	Employé	47	C. R.
do Madame		36	
do Joseph		15	
do François		14	
do Israël		12	
do Olivier		3	
do Eugène		1	
37 Arseneault, Jacques	Employé	38	C. R.
do Madame		33	
do Délia		13	
do Cléophas		11	
do Edmond		9	
do Gilbert		7	
do Wilfrid		5	
do Albina		3	
38 Wright, William	Employé	77	Prot.
do Madame		51	
do Edmond		17	
do Thomas		15	
do Bella		13	
do Walter		10	
39 Poirier, Antil	Pêcheur	31	C. R.
do Madame		28	

BAIE STE-CLAIRE (*Suite*)

NOMS.	Qualité.	Age.	Religion.
39 Poirier, Wilfrid		7	
do George		6	
do Charles		3	
do Zélia		5	
do Isidore			
40 Lebrasseur, John	Pêcheur	28	C. R.
do Madame		28	
do Philippe		3	
do Hélène			
41 Lebel, Ferdinand	Cuisinier	34	C. R.
do Madame		31	
do Emilia		8	
do Ferdinand		7	
do Rose		6	
42 Richard, Césaire	Employé	37	
do Madame		41	
do Laura		13	
do Elisa		10	
do Odina		7	
do Alfred		5	
do Ernestine		3	
do Mathilda			
Dumont, Louis	Employé	21	
Landry, William	do	13	
Trépanier, Joseph	do	25	
do Madame	Epouse	22	
43 Francis, John	Employé	71	C. R.
do Madame		67	
do Richard		34	
do Moïse		28	
do William		22	
Ouellette, Maurice	Employé	54	
Barbette, Etienne	do	22	
Hiptson, Albert	do	23	Prot.
Simard, Arthur	do	28	C. R.
Coulombe, Joseph	do	32	C. R.
Nadeau, Emile	Sellier	2[illegible]	
Terrien, Raymond	Chasseur	82	C. R.

42 familles catholiques, 223 âmes, 166 communiants.
1 famille protestante, 7 âmes.

ANSE-AUX-FRAISES

NOMS.	Qualité.	Age.	Religion.
1 Poulin, Gustave	Pêcheur	29	C. R
do Madame		30	
do Eléonore		10	
do Jean		6	
do Ernest		4	
do Rosanna		3	
do Odina		1	
2 Bezeau, François	Pêcheur	36	C. R.
do Madame		36	
do Marie		12	
do Arcade		11	
do Elia		9	
do Mathilde		7	
do Emma		6	
do Napoléon		5	
do Philéas		3	
do Joseph		2	
do Espérance			
3 Poulin, Joseph	Pêcheur	25	C. R.
do Madame		21	
do Délia			
4 Noël, Fabien	Pêcheur.	41	C. R.
do Madame		39	
do Marie		17	
do Célina		15	
do Régina		13	
do Louise		12	
do Avilla		10	
do Elisa		9	
do Fabien		8	
do Henri		4	
do Isabelle		3	
5 Noël, Louis-Joseph	Pêcheur	52	C. R.
do Madame		48	
do Ferdinand		23	
do Isaïe		21	
do Marie		19	
do Philomène		17	
do Marie-Anne		15	
do Annie		13	
do Léon		10	
do Flavien		8	
do Alexandre		5	
6 Poulin, Gervais	Pêcheur	69	C. R.
do Madame		67	
7 Poulin, Richard	Pêcheur	27	C. R.
do Madame		24	
do Anselme		2	

ANSE-AUX-FRAISES (*Suite*)

NOMS.	Qualité.	Age.	Religion.
7 Poulin, Vézina			
Guignard, Amédée	Serviteur	15	
8 Poulin, Canut	Pêcheur	44	
do Madame		34	
do Joseph		13	
do Marie		9	
do Anna		4	
do Ambroise			
9 Dugay, George	Pêcheur	45	C. R.
do Madame		46	
do Odina	Fille	17	
do Laurenzo		15	
do Wilfrid		12	
do Ludger		10	
do Horatio		8	
do Léda		5	
do Bella		3	
10 Doucet, Pierre	Pêcheur	51	
do Madame		52	
do Florida		16	
do Joseph		18	
do Emilia		14	
do Alexina		11	
do André		21	
11 Doucet, Pierre	Pêcheur	26	
do Madame		31	
12 Dugay, Joseph	Pêcheur	43	
do Madame		42	
do Louise		12	
do Amanda		10	
do Joseph		7	
do Arthémise		5	
do Angèle		3	
do Rose-Delima		1	
13 Dugay, Arthur	Pêcheur	24	C. R.
do Madame		18	
14 Bezeau, François	Pêcheur	58	
do Madame		52	
do Octave		25	
do Anthime		23	
do Cébastien		19	
do Angèle		16	
do Anne		14	
do Alfred		13	
do Adélard		10	
do Robin		8	
15 Bezeau, François	Pêcheur	27	
do Madame		20	

ANSE-AUX-FRAISES (*Suite*)

NOMS.	Qualité.	Age.	Religion.
15 Bezeau, Lucia			C. R.
16 Noël, Anthime	Pêcheur	44	
do Madame		32	
do Henri		23	
do Fabien		20	
do Marthe		18	
do Joseph		16	
do Angélina		11	
do Albina		9	
do André		7	
do Anna		5	
do Roméo		2	
17 Bezeau, Philéas	Pêcheur	63	C. R.
do Madame		63	
do Philéas		26	
do André		17	
18 Boudreault, Joseph	Pêcheur	24	
do Madame		22	
19 Boudreault, François	Pêcheur	26	
do Madame		21	
do Rosalie			
20 Dugay, François	Pêcheur	26	
do Madame		21	
21 Dugay, Adolphe	Pêcheur	44	
do Madame		51	
do Henri		8	
22 Bezeau, Honoré	Pêcheur	30	
do Madame		19	
do Odélie		2	
do Aurélie			
Simard, Henriette	Belle-sœur	19	

22 familles, 127 âmes, 87 communiants.

BAIE GAMACHE

NOMS.	Qualité.	Age.	Religion.
1 Lejeune, Dame Vve	Mère	50	C. R.
do Elisa	Fille	23	....
2 Lejeune, Bernard	Employé	25	C. R.
do Madame		19	....
3 Tremblay, Louis	Employé	46	C. R.
do Madame		34	....
do Martial		3	....
do Flavie		......	....
Lapointe, Adrien	Employé	54	....
Couturier, Gonzague	do	50	....
Lamontagne, Ernest	do	20	....
Perron, Joseph	do	19	....
Tremblay, Ernest	do	20	....
Paradis, Joseph	do	28	....
Vallet, Joseph	do	25	....
Méthot, Etienne	do	21	....

3 famillles, 16 âmes, 14 communiants.

POINTE DE L'OUEST

NOMS.	Qualité.	Age.	Religion.
1 Maloin, Alfred	Gardien du phare	49	C. R.
do Madame		44	....
do Laurenzo		21	....
do Horatio		19	....
do Laura		17	....
do Rosario		15	....
do Robert		13	....
Dion, Mademoiselle	Institutrice	22	....
Boulé, Cyriaque	Serviteur	17	....

1 famille, 9 âmes, 9 communiants.

POINTE DU SUD-OUEST

NOMS.	Qualité.	Age.	Religion.
1 Lemieux, Zéphirin	Gardien du phare	41	C. R.
do Madame		42	
do Flora		17	
do Blanche		15	
do Zéphirin		13	
do Léopold		12	
do Angéline		10	
do Berthe		3	
2 Bertrand, Antonio	Employé	24	
do Madame		21	
Thibeault, Thomas	Serviteur	41	

2 familles, 11 âmes, 10 communiants.

LAC SALÉ

NOMS.	Qualité.	Age.	Religion.
1 Beaudoin, Zéphirin	Pêcheur	44	C. R.
do Madame		43	
Allard, Alphonse	Serviteur	20	

1 famille, 3 âmes, 3 communiants.

CRIQUE DE LA CHALOUPE

NOMS.	Qualité.	Age.	Religion.
1 Lejeune, Joseph	Pêcheur	28	C. R.
do Madame	....	22	....
Mercier, Olivier	Serviteur	58	....
Bradley, Bernard	Pêcheur	50	....

1 famille, 4 âmes, 4 communiants.

POINTE DU SUD

NOMS.	Qualité.	Age.	Religion.
1 Nadeau, Alphonse	Gardien du phare	26	C. R.
do Madame	....	22	....
do Corinne	....	4	....
do Raoul	....	3	....
do Berthe	....	2	....
Lacombe, Albert	Serviteur	22	....
Rooney, Eugène	do	22	....

famille, 7 âmes, 4 communiants.

POINTE DE L'EST

NOMS.	Qualité.	Age.	Religion.
1 Tremblay, Alexis	Gardien du phare	55	C. R.
do Madame		45	
do Charles		18	
do Ernestine		16	
do Romain		9	
do Anna		5	
do Antonio		3	
do Elisabeth		1	

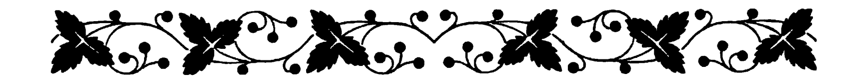
1 famille, 8 âmes, 4 communiants.

BAIE-AUX-RENARDS ou BELLE-BAIE

NOMS.	Qualité.	Age.	Religion.
1 Cabot, George	Pêcheur	32	C. R.
do Madame		30	
do Ilda		3	
do Albert		1	
2 Francis, Pierre	Pêcheur	29	
do Madame		24	
do Ernest		5	
do Eugène		3	
do Aurilla		1	
3 Girard, Dame Vve	Mère	56	
do Ogoïde	Fils	13	
Bolard, Joseph	Employé	33	
Girard, Adélard	do	22	
Ellison, John	do	81	

3 familles, 14 âmes, 9 communiants.

Recensement de 1901.



A LA MEMOIRE

DE

L'Honorable MARC-AURELE PLAMONDON

En son vivant Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec.

L'honorable juge Marc-Aurèle Plamondon est décédé le 4 du mois d'août 1900, dans sa 78e année, à sa résidence d'Arthabaskaville, muni des sacrements de notre mère la sainte Eglise, entouré de ses enfants chéris et de nombreux amis qui lui étaient dévoués.

La mort ne l'a point surpris; il s'y préparait depuis longtemps, et désirait ardemment le moment heureux d'être uni pour toujours à sa chère épouse qui, pendant près de cinquante ans, avait partagé ses joies comme ses peines, et avait abordé depuis quelque temps au port tranquille de la bienheureuse éternité.

Parents et amis: " Ne vous affligez pas comme ceux qui n'ont pas l'espérance des biens futurs." — (Thes. I, 4.)

Les funérailles du regretté défunt ont eu lieu au milieu d'une foule considérable de parents et d'amis, et les dépouilles mortelles de ce grand chrétien, de cet homme de cœur, d'esprit et de charité reposent dans le cimetière d'Arthabaskaville au côté de sa digne épouse.

" J'implore les prières de tous ceux qui m'ont connu, qui m'ont aimé." (Saint Ephrem.)

Voici ce que le *Soleil* publiait à la mort de l'honorable et regretté juge:

C'était le 1er décembre 1842, sur les cinq heures du soir. On entendit tout à coup des clameurs bruyantes s'élevant de la rue St-Paul et qui parvenaient jusqu'à la rue St-Jean.

Une élection municipale venait d'avoir lieu. Les Irlandais avaient remporté la victoire au scrutin; leur candidat M. Connoily sortait victorieux de sa lutte contre M. P. Lachance, un marchand dont la résidence se trouvait au point d'intersection de la côte du Palais et de la rue St-Charles.

Les triomphateurs, à moitié ivres, remplissant une soixantaine de carrioles, passaient justement en vociférant en face de la demeure du candidat battu· Ils hurlaient et se répandaient en invectives contre tout ce qui était canadien-français. Dominant ces clameurs, l'on entendait les jurons les plus provocants: *Damned Canadians! Damned French-Canadians!* Enfin toute la kyrielle.

Attiré par ces vociférations, un jeune homme accourut voir défiler cette tourbe ignoble, insultante; il entendit ces injures à sa race et ces insolentes provocations. Il perdit la tête, puis, entraîné, plutôt par sa bravoure, son courage, que guidé par la prudence, il se jeta sur une *carriolée* de ces gens et se mit à jouer des poings et du bâton. Il ne mit pas de temps à leur fermer la bouche. Mais, gare aux conséquences! Leurs cris attirèrent l'attention des autres et tous se ruèrent sur le jeune assaillant. Dix secondes après, il gisait sur le sol, inanimé, presque mort, terrassé par les coups de bâtons. Il était là, sur le trottoir, sans connaissance, tout couvert de sang; pendant dix ou vingt minutes, ces forcénés piétinèrent sur son corps, presque sur son cadavre.

On le transporta chez son père, tout meurtri de coups, la tête ensanglantée Il ne recouvra la connaissance que le lendemain midi. Moins d'un mois après, il recevait les derniers sacrements, les médecins,—toujours si justes dans leurs prévisions,—ayant déclaré qu'il ne survivrait pas à ses blessures. Sa forte constitution seule le sauva.

Ce jeune homme si brave, si courageux, n'était autre que Marc-Aurèle Plamondon, celui qui va faire le sujet de cette petite esquisse.

M. Marc-Aurèle Plamondon naquit à Québec le 16 octobre 1823. C'est donc un Québecquois, et disons-le avec orgueil, cet homme si français par l'esprit et par le cœur, est resté profondement attaché à notre vieille ville où, malgré ses défauts, il fait si bon de vivre.

M. le juge Plamondon fit au Séminaire de Québec un cours complet d'études. De bonne heure il se signala par ses talents et par toutes les brillantes qualités dont il était doué. Il occupa toujours la première place dans ses classes; il remportait tous les premiers prix. Comme il le disait plus tard en plaisansant, "il tenait les bleus et les aristocrates de son temps en arrière, au bout d'en bas de sa lunette!"

Une aventure arrivée à M. Plamondon mérite d'être relatée ici. En 1838, on vivait sous le règne de la terreur. Il était défendu d'avoir en sa possession une arme à feu quelconque, sous des peines sévères. Solby Symes, un tory de la plus belle eau, était magistrat spécial, avec Thomas Young comme chef de police. Les maisons de plusieurs citoyens soupçonnés de cacher des armes à feu furent visitées par la police. Dans ces jours sans pétards, trois gamins âgés de 15 ans, faisaient des niches aux policiers en tirant de petits canons de cuivre chargés à poudre, en pleine rue St-Olivier au faubourg St-Jean.



L'HONORABLE JUGE MARC-AURÈLE PLAMONDON

Juge de la Cour Supérieure.

C'étaient M. Philippe Huot, aujourd'hui un grave notaire, ami de l'ordre et de la paix, M. Eugène L'Ecuyer et M. Plamondon. Ce divertissement tourna tout à coup au tragique. Au moment où trois pièces de cette artillerie *légère* allaient être déchargées, crac ! un policier à cheval s'empare de l'un des artilleurs et l'amène au violon *torto collo*. C'était M. Plamondon, un futur juge ! Les autres se sauvèrent à toutes jambes.

A dix heures du soir, après avoir médité sur les dangers de la poudre, le jeune canonnier était rendu à la liberté.

Après avoir fait un brillant cours d'études, il lui fallait se choisir une carrière. Son choix ne fut pas lent. Son esprit si vif, si alerte, sa chaude éloquence le désignaient d'avance pour la noble profession d'avocat. En septembre 1842, il commençait ses études de droit sous feu J.-G. Baird, dont le bureau se trouvait où est maintenant la boutique de barbier des MM. Williams, vis-à-vis l'hôtel St-Louis. Il eut pour compagnons d'étude, d'abord feu Joseph Cauchon, qui a joué un si grand rôle dans notre monde politique, puis feu John O'Farrell, qui fut un brillant avocat, et le vénérable Jacques Malouin, C.R., le Mentor de notre Barreau.

Sans doute, l'étude du droit absorba une grande partie du temps de M. Plamondon, mais nous pouvons assurer qu'il déroba à cette étude bien des heures pour les consacrer à lire les grands poètes et les grands écrivains français. Il occupa ses loisirs dans le commerce des Muses. Nous retrouvons de lui dans les journaux de ce temps-là des odes et des chansons d'une tournure absolument élégante. L'un de ses chants, publié en 1848, et que l'on trouve dans le *Répertoire National*, a été dernièrement mis en musique, avec chœur, par un artiste canadien-français, M. Leclerc, de Manville, Rhode-Island. Ce chant a été adopté comme chant national par nos compatriotes de l'Etat du Connecticut. C'est en cultivant les grands maîtres qu'il a appris à manier sa langue avec tant d'élégance, à donner à son esprit déjà si bien préparé à recevoir cette riche semence, ce brio que tout le monde admire chez lui et qui, à part d'en avoir fait l'un des causeurs les plus charmants, le fit aussi l'un des orateurs les plus entraînants de son époque. La Fontaine, Racine, Corneille,—peut-être Boccace,—ces charmeurs de tant de générations, furent la cause qu'il commit bien des infidélités à Cujas et Pothier! O ironie du sort! Il lui fallut renouer ses relations avec ceux-là mêmes qu'il avait négligés jadis, il est condamné à mourir en s'entretenant avec eux des droits des plaideurs!

Les talents et les goûts de M. Plamondon devaient le porter vers la carrière du journalisme et vers la politique, ce champ de bataille si fascinateur, tour à tour rempli de gloire et de déconvenues, cette arène où bien souvent l'on dépense son talent à faire arriver des hommes qui une fois au pinacle, oublient trop vite ceux qui les y ont poussés si souvent. Aussi, dès 1843 M. Plamondon débutait-il au *Canadien*,—ce journal dont le fauteuil éditorial fut occupé à diverses époques par les plus brillantes plumes canadiennes,—comme correcteur d'épreuves! Le *Canadien* était alors rédigé par Donald McDonald, un excellent écrivain et un bon ami de notre race. Sa promotion fut rapide. En effet, quelques mois après, M. Plamondiondon était chargé de la rédaction de la partie religieuse de cette feuille! Rendons-lui cette justice qu'il ne compromit jamais l'Eglise par ses exagérations de doctrine et qu'il ne chercha jamais à se montrer plus catholique que le Pape.

Ce travail ne suffisait point à absorber un esprit aussi ardent, aussi actif. Il se mit en rapport avec des amis à Montréal et il fut l'un des fondateurs de l'Institut Canadien, si célèbre plus tard et il en devint le correspondant à Québec. C'est dans ce milieu qu'il se lia d'amitié avec les Dorion, avec Papin, Charles Laberge, Labrèche-Viger, Huston, P. Blanchet, Pierre Lafrenaye,

Joseph Doutre, Euclide Roy, Roner Roy et bien d'autres qui à cette époque constituaient une génération d'élite.

Vers la fin de 1843 M. Plamondon acheta l'*Artisan*, journal politique, fondé par James Huston en 1842 et cédé par lui à J.-N. Hudon, devenu plus tard l'associé du juge. Il en continua la publication jusqu'au printemps de 1844. Cette feuille eut le malheur de déplaire à une partie du clergé ; cela causa sa mort. En effet, elle fut dénoncée au prône de certaines églises et les abonnés disparurent comme par enchantement C'était le commencement de cet ostracisme dont le parti libéral eut si longtemps à souffrir. Cet échec ne découragea pas le jeune journaliste, qui avait la passion d'écrire.

La même année il publia le *Courrier commercial*, et le *Ménestrel*, journal littéraire et commercial. Il fut le premier qui ait imprimé et publié de la musique dans cette province.

Ces deux publications étaient prospères lorsque l'atelier fut détruit par un incendie en 1847.

C'est encore à M. le juge Plamondon que revient l'honneur d'avoir fondé l'Institut Canadien de Québec, cette belle institution qui sert de point de ralliement à la jeunesse instruite de notre ville et qui a vu éclore dans son sein tant de beaux talents littéraires. Avec l'aide de sept ou huit amis, le projet fut mûri et l'Institut organisé. M. Plamondon en fut le premier président en 1846-47.

D'une activité merveilleuse, M. Plamondon trouvait, au milieu de tant d'occupations, le temps de fournir une collaboration suivie aux journaux de Montréal jusqu'à 1854. C'est à cette date qu'il fonda à Québec le *National*, avec le concours du juge Fournier et de M. P.-G. Huot. Ce journal a joué alors un rôle considérable dans tout notre district politique, il a exercé une influence énorme dans les intérêts du parti libéral. Rédigée par un groupe de jeunes gens d'un talent hors ligne, cette feuille servit de pied-à-terre à tous les libéraux, qui venaient y chercher des encouragements, y puiser des informations. Bref, c'était l'arsenal où l'on fourbissait les armes pour la lutte.

MM. Fournier et Plamondon, qui y tenaient la plume, s'efforçaient toujours de développer quelque vérité utile à la démocratie, de faire comprendre à leurs lecteurs les règles et les principes dont l'application est essentielle au bon gouvernement et à la grandeur de leur pays. Le journalisme était pour eux comme une haute école de politique ; ils le considéraient comme une sorte de professorat qui a pour objet l'éducation politique des masses. Le journalisme ainsi compris n'est pas l'art de mettre en œuvre des paradoxes, d'affiler des pointes et d'assembler des jeux de mots ; ni de combattre sans trêve le gouvernement quel qu'il soit de son pays et les hommes publics de son temps, avec une fécondité d'injures et une abondance de fiel dont la source coule également en toutes saisons. Le journaliste digne de ce nom est celui qui se donne pour but d'agir sur l'éducation politique de son pays et de le mener au bien et au mieux. Il doit faire sa principale étude de démontrer chaque jour quelles sont les conditions de la force, de l'honneur et de la liberté de son pays.

Une élection avait lieu dans le comté de Québec en 1843. Les candidats étaient feu M. P.-J.-O. Chauveau et l'honorable John Neilson. Cette élection fournit à M. Plamondon l'occasion de faire ses débuts comme orateur populaire. Il donna son appui à M. Chauveau, qui était le candidat libéral. Toute la jeunesse se leva et commença à regarder pour elle-même par-dessus les épaules des vieux, qu'elle trouvait un peu lents à se mouvoir.

Ceux qui connaissent le juge Plamondon, qui ont eu l'avantage de voir de près cette nature exubérante, ce cœur généreux, cet esprit aussi délicat que mordant, peuvent aisément se former une idée des qualités qu'il déployait comme orateur devant les masses. Il n'était pas facile à rencontrer, tant s'en faut : plus d'une fois il désarma son adversaire par un mot d'esprit ou par son brûlant sarcasme. Il était renommé pour ses brillantes reparties, pour ses ripostes spirituelles. Depuis cette élection jusqu'à 1858, il prit part à toutes les luttes politiques avec son ami Fournier qu'il considérait comme son chef et dont il fut toujours le fidèle compagnon d'armes. Il n'eut jamais d'autre ambition que celle d'être le premier soldat de son parti : il ne céda à personne l'honneur de se trouver au premier rang dans les jours de bataille.

Il y a quelque chose de beau et de touchant dans cette amitié qui a toujours existé entre MM. Fournier et Plamondon. Tous deux d'un désintéressement admirable, dépensant leur santé, leur argent dans les luttes qu'ils faisaient pour le triomphe de leur parti, vécurent pauvres. Bien des fois, dans ces jours d'épreuves, la misère leur apparut-elle sous ses formes les plus repoussantes. Rien ne put abattre ces deux grands caractères : leurs bourses comme leurs cœurs étaient en commun et l'avenir seul, cet avenir qui ne les a pas trompés, cet avenir dans lequel ils avaient foi, réconfortait leurs âmes.

Cette amitié inaltérable d'au delà de quarante ans, qui a uni Plamondon à Fournier, cette intimité sans nuage d'une si longue durée dans un temps si orageux, à travers tant d'évolutions de toutes sortes, parmi tant de ruptures entre les hommes et les partis, est un des problèmes de l'histoire politique de notre pays. Il serait difficile de dire si elle a fait plus d'honneur à M. Fournier ou à M. Plamondon, si le second, à ne regarder que le train ordinaire des ambitions de ce monde, et suivant le sens banal des mots, y a plus gagné ou plus perdu. Le gain pour M. Plamondon, et dont il est seul à connaître le prix véritable, fut la possession et la culture de cette amitié qu'il n'eût sacrifiée à aucune autre jouissance, où il s'est plu à mettre le charme et l'honneur de sa vie. Un peu plus éloigné de M. Fournier, il eût pu peut-être être ministre, mais toute sa vie M. Plamondon a montré qu'il préférait cette situation à toute autre, qu'il mettait sa principale ambition à la conserver intacte, qu'il s'estimait plus heureux d'être, comme il était fier de le dire, l'ami de Fournier, que de voir inscrire son non sur une liste de ministres. Une amitié aussi haute et aussi constante, dans une liberté entière, avec un désintéressement sans mélange, paraîtra l'une des originalités de cette période politique. Aussi, dès que M. Fournier en eut l'occasion, s'empressa-t-il de récompenser un si noble dévouement en nommant M. Plamondon juge de la Cour supérieure à Arthabaska, en septembre 1874, position qu'il occupe encore aujourd'hui. (1).

(1) L'honorable juge Plamondon a donné sa résignation, il y a quelques mois, à cause de son grand âge.

Tout le parti libéral applaudit alors à deux mains à cette nomination qui honorait à la fois celui qui la donnait comme celui qui la recevait. M. Plamondon fut le premier juge nommé dans notre province par le gouvernement Mackenzie.

Le siège pour la ville devint vacant en 1857, par la mort du docteur Pierre Blanchet. Tous les amis de la cause insistèrent pour que M. Plamondon posât sa candidature contre feu M. O'Kill Stuart, le candidat du gouvernement. Il consentit à être dans cette lutte mémorable le porte-drapeau du parti libéral. A cette époque il y avait deux jours de votation et la ville ne formait qu'un seul collège électoral. Il fallait du courage pour entreprendre une pareille lutte. Du côté libéral, il n'y avait qu'une poignée de jeunes gens, pauvres, sans autres ressources que celles que fournissent le patriotisme, le travail et le talent; de l'autre côté, tout le monde, tous les repus, tous les craintifs, tous les bigots,—et ils étaient légion,—puis l'argent à flots. C'est pendant cette lutte que M. Plamondon lança ce manifeste, cet appel si éloquent qui souleva le peuple, du moins il lui fut attribué dans le temps. Ceci se passait au commencement d'avril 1857. Citons-en quelques passages :

" La lutte est engagée. Le moment est venu où il faut sauver les débris de notre glorieuse nationalité ; le moment est venu où vous devez déclarer si, pour quelques piastres que l'on jette à vos pieds en vous insultant, vous allez déserter le drapeau de nos pères, abdiquer vos droits sacrés d'électeurs libres et indépendants, et celui de vous faire représenter en Chambre par un homme de votre race !

" Des traîtres sont dans nos rangs : ils s'est trouvé des Canadiens-Français assez vils pour vous défranchiser en préférant un Anglais à un homme dans les veines duquel coule le même sang qui circule dans les vôtres. Ces traîtres se sont dit que l'opinion publique était pour nous, mais qu'avec de l'argent ils sauraient bien emporter l'élection.

" ...... La corruption des consciences et des votes par l'argent est un meurtre moral, lâche et sournois : la main du meurtrier glisse dans l'ombre son arme empoisonnée. Canadiens-Français, êtes-vous des hommes de cœur ? Le moment est venu de le montrer."

Ce vigoureux appel produisit son effet. La population française se porta en masse aux polls ; St-Roch surtout,—ce boulevard toujours fidèle du parti libéral,—donna une immense majorité à M. Plamondon. Mais pendant la dernière demi-heure les valets des hôtels de la haute ville, enrégimentés par les torys, à moitié ivres, firent le tour des polls de la haute ville, votant partout des dizaines de fois chacun. Pendant ce temps-là, croyant la victoire assurée, une douzaine de mille hommes portaient en triomphe sur leurs épaules, M. Plamondon, du fond de St-Roch jusqu'à sa résidence rue Haldimand.

Fidèles à leur pratique, les torys volèrent cette élection : la canaille officielle arrangea dans les bureaux du shérif une majorité d'une trentaine de voix pour M. Stuart, quand M. Plamondon avait réellement obtenu au moins 500 voix de plus que son adversaire. Cette fraude priva M. Plamondon de l'honneur de représenter la ville de Québec.

Quelques mois plus tard, dans la même année, une autre élection eut lieu. Les candidats étaient MM. Plamondon, Evanturel et Huot contre MM. Alleyn, Simard et Dubord. On fit du côté tory la même organisation pour cette lutte. La boisson et les billets de banque furent répandus à foison. Ce fut une orgie en règle, une débauche électorale des plus scandaleuses. On enregistra 45,000 voteurs, c'est-à-dire, plus qu'il n'y avait à Québec d'hommes, de femmes et d'enfants.

Cette élection fut signalée par de regrettables scènes de violence. Les Irlandais, au nombre de plus de mille, s'emparèrent d'un poll dans le faubourg St-Jean. Les partisans de M. Plamondon,—environ trois cents,—informés de la chose, se portèrent à cet endroit et les en chassèrent en peu de temps. Malheureusement, à part beaucoup de blessés, deux Irlandais furent tués dans la bagarre. Ce regrettable incident excita les passions à un degré qu'il est facile d'imaginer.

La nouvelle de ces meurtres se répandit comme une traînée de poudre. Partout les contrevents furent posés aux fenêtres; les rues étaient désertes. On aurait dit que la ville était assiégée, tant la frayeur régnait de toutes parts. Les esprits étaient montés à un diapason incroyable : les Irlandais avaient juré de venger la mort de leurs conationaux.

M. Plamondon, qui ignorait ces violences, retournait chez lui, sur les cinq heures et demie du soir. Il demeurait alors dans la maison actuellement occupée par le Dr Vallée. Il marchait à une mort certaine quand on vint lui apprendre, sur la rue de la Fabrique, que sa demeure était cernée par 5 à 600 Irlandais qui voulaient le tuer et qui avaient mis sa maison en état de siège.

Force lui fut de rebrousser chemin, et de retourner, par les rue St-Jean et Ste-Ursule, jusque chez M. Fournier qui résidait alors à l'endroit où demeure aujourd'hui le Dr Couture, sur la rue Desjardins.

On comprend qu'il ne pouvait pas être question pour lui d'aller forcer le blocus, sans s'exposer à être assassiné. Pendant tout ce temps-là, madame Plamondon, toute jeune femme, seule avec une servante et des petits enfants, s'était barricadée de son mieux dans la maison. Les contrevents étaient fermés et les portes verrouillées. Les coups de bâtons et de cannes pleuvaient drus dans les fenêtres pendant que les détonations de carabines éclataient de tous côtés et que les balles trouaient les contrevents et allaient émietter le plâtre du plafond. Les vociférations qui accompagnaient cette scène rappelaient les plus mauvais jours du régime de la terreur. Fort heureusement madame Plamondon s'était refugiée au second étage occupé par la famille Colfer. Au bout d'environ une demi-heure, le Révd M. George Drolet se présenta à la fenêtre et grâce à son intervention et à l'assurance qu'il donna aux assaillants que M. Plamondon n'était pas là, ils se dispersèrent.

Voilà de quelle manière, dès ce temps-là, les torys, ces gens à bons principes, remportaient les élections. Ils sont moins violents aujourd'hui, mais guère plus honnêtes. Ce n'est plus aux maisons qu'ils s'attaquent, ils se contentent de jongler avec les boîtes de scrutin, comme la chose s'est vue tout récemment encore dans la dernière élection fédérale à Chicoutimi et Saguenay.

Telles sont les luttes que M. Plamondon eut à subir, tel est le rôle politique qu'il a joué.

De 1846 à 1874 il s'est aussi distingué dans la carrière professionnelle. Il a occupé dans toutes les grandes causes criminelles, dans celle du jeune Chaloner surtout, ce jeune homme qui avait assassiné un officier anglais dans les circonstances que l'on connaît. Il s'était adjoint dans ce procès feu M. Parkin, une des illustrations de notre barreau, et tous deux firent des plaidoiries de la plus grande éloquence. Leur client fut acquitté d'emblée et la foule fit à ses défenseurs une ovation immense lorsqu'ils sortirent du Palais de Justice. M. Plamondon avait aussi une grande clientèle dans la Cour d'amirauté.

Le juge Plamondon épousa le 27 novembre 1849 mademoiselle Mathilde L'Ecuyer, la sœur du littérateur bien connu, M. Eugène L'Ecuyer, dont il eut six enfants: mesdames F.-X. Lemieux, Achille Gagnon, Ph. Côté et A. Quesnel, et deux fils, MM. Marc-Aurèle et Raoul Plamondon.

Pour bien connaître le juge Plamondon, il faut l'avoir vu chez lui, avoir reçu sa chaude hospitalité. C'est l'un des hommes les plus charmants que l'on puisse rencontrer. Causeur intarissable, spirituel comme Alphonse Karr, avec cela, un cœur d'or, une gaieté inépuisable, ses hôtes sont sûrs de ne pas s'ennuyer en sa compagnie. Il est surtout heureux lorsque tous ses enfants se réunissent autour de lui, quand la maison est remplie de monde, la table bien entourée et bien garnie, ce qui ne manque jamais.

Il exerce depuis 1874 les fonctions de juge à Arthabaska, et il a su par son impartialité, son travail et ses talents se conquérir l'estime et la confiance du barreau de son district. Qui sait, si, entre ses *délibérés* il ne cultive pas encore les muses avec lesquelles il était si familier dans ses blondes années.

Le juge Plamondon jouit d'une excellente santé: il est encore jeune, vif, alerte comme il y a vingt ans. Il fait le désespoir de ceux qui auraient le patriotisme de prendre sa place s'il l'abandonnait!

(*Extraits d'une notice biographique de l'honorable Juge Plamondon, par l'hon. Chs Langelier.*)

Voici ce que disait M. L. Fréchette:

" Marc-Aurèle Plamondon, dont l'éloquence et l'esprit sont restés légendaires dans les tribunaux criminels de Québec, vient de laisser tomber son manteau d'hermine sur les épaules de François-Xavier Lemieux, son gendre, son rival dans les luttes du " forum " et l'héritier de sa réputation dans les annales de nos cours d'assises.

L'un descend du banc judiciaire d'Arthabaska, pour y laisser monter l'autre; et, bien qu'une différence d'âge de vingt-cinq années au moins eût dû les séparer sur le chemin de la vie, leur carrière finira, comme elle s'est déroulée depuis trente ans passés, à la manière d'un chaînon de même aloi, de même métal, de même forme et de même puissance.

Rien de touchant et de charmant comme cette alliance dans le talent, dans la parenté, dans la destinée et dans l'affection.

J'eus cette bonne fortune d'être jeté entre les deux: entre les deux par l'âge, par les circonstances de la vie, — ce dont je ne saurais trop me féliciter,

tenant à l'un et à l'autre par les liens d'une amitié qui ne s'est jamais démentie.

Leur intelligence si vive et si prime-sautière, leur tempérament tout de vaillance et d'activité, l'exubérance de leur nature pleine de fougue, tout cela me captivait singulièrement. J'ajouterai que nulle poignée de main plus loyale et plus chaleureuse que la leur ne m'a remué l'âme, et que les plus francs éclats de rire peut-être qui se soient échappés de mes lèvres, je les dois à leur spirituelle et intarissable gaieté.

Qu'on me laisse feuilleter un peu les pages des vieux souvenirs!

J'ai connu Marc-Aurèle Plamondon, en sortant du collège, le jour où j'allai subir mon examen pour être admis à l'étude du droit; il était l'un des examinateurs devant lesquels il me fallait exhiber mon léger bagage de connaissances scientifiques et littéraires.

Mon nom ne lui était pas tout à fait inconnu; j'avais déjà publié quelques bluettes poétiques dans les journaux, et, en fidèle amateur des lettres qu'il a toujours été, il avait, par hasard, honoré de quelque attention mes humbles efforts de collégien en rupture de consigne.

Quand il eut entendu prononcer mon nom:

—Pour la forme! dit-il à ses collègues, avec cet air d'autorité joviale et bon enfant que je retrouve encore sur sa sympathique figure où l'âge a mis son auréole argentée; je réponds de celui-là!

C'était la première fois que je me trouvais en présence de Plamondon, mais il était alors à l'apogée de la gloire, comme avocat, et comme orateur populaire; nul autre — si ce n'est peut-être son grand ami Fournier — ne commandait autant de prestige dans le district de Québec; un tel certificat de sa part me valait plus qu'une médaille, et cette bonne parole me conquit pour la vie.

Je fis mes études légales sous la direction de l'honorable Frs Lemieux, député de Lévis, l'oncle du nouveau juge. Presque tous les soirs, les chefs libéraux se réunissaient dans son salon de célibataire. Plamondon y était l'un des plus assidus ; et, je ne sais trop comment cela se fit—une conséquence sans doute de son extrême affabilité envers tous les jeunes gens qui faisaient preuve d'un certain talent, quelques semaines après notre première rencontre nous étions à "tu" et à "toi," comme de vieux camarades.

Jusque-là, le parti libéral de Québec s'était personnifié dans trois hommes: Fournier, Plamondon, et enfin Pierre Huot, qui depuis... mais alors...

Ils étaient de l'école de Papineau. On les appelait les trois patriotes, et durant bien des années, sur tous les hustings du district et dans les colonnes de leur journal *le National*, ils combattirent comme Roland à Roncevaux, tenant tête à tout le parti tory du pays, jusqu'à ce que l'un d'eux, dans un moment de faiblesse, passa à l'ennemi et frappa ses anciens compagnons d'armes dans le dos.

Dans ce trio célèbre, si Plamondon n'était pas le plus fort, c'était certainement le plus brillant.

Quel prestigieux tribun! On ne savait ce qu'il fallait le plus admirer chez lui, la grâce de ~~sa diction~~, le feu de sa parole ou l'éclat spirituel de ses foudroyantes reparties. Il avait dans la voix, dans le geste, dans l'attitude, une émo-

tion communicative qui empoignait les assemblées. Nul ne pouvait l'entendre et rester froid; il fallait s'attendrir, se fâcher ou rire aux larmes. Au *National*, c'était lui qui portait le drapeau des grands jours. Quand il fallait un article flamboyant, à l'emporte-pièce, une charge à fond de train sous les boulets rouges, une sortie humoristique à décrocher la mâchoire des lecteurs, c'était Plamondon qui prenait la plume; et les vieux en parlent encore!

Plamondon — tout le monde ne le sait peut-être pas — était un écrivain de race. S'il se fût livré aux lettres, personne n'eût été son supérieur dans le pays.

Les quelques odes patriotiques que lui inspirèrent les premières célébrations de la St-Jean-Baptiste à Québec, et que nous a transmises le *Répertoire National* de Huston, sont là pour attester son puissant tempérament poétique. Ce ne sont encore, il est vrai, que des coups d'ailes, mais ce sont des coups d'ailes d'une envergure superbe et du plus vivant lyrisme.

Au barreau était-il un grand avocat dans l'acception la plus complète du mot ? Je ne sais, il tenait toujours tant d'autres fers au feu ! mais c'était certainement un grand criminaliste.

En a-t-il rendu des chenapans à la société!

En revanche, il a sauvé bien des innocents que les circonstances, les préjugés ou les haines poussent vers le bagne où l'échafaud. J'en sais qu'il a arrachés au bourreau pour ainsi dire par les cheveux, malgré la preuve, malgré les juges et j'oserais dire — dans une circonstance au moins — malgré le jury.

Je l'ai entendu plaider plusieurs causes capitales — il a eu entre les mains la vie de vingt et un malheureux prévenus de meurtre au premier chef — et ceux qui l'ont vu à l'œuvre le disent, comme moi — il était irrésistible.

D'un côté, s'il faisait pleurer les jurés, il faisait bien rire les juges quelquefois; et quand les juges riaient — les juges toujours si sévères d'ordinaire — il ne faut pas se demander si la galerie se tordait.

Plamondon plaidait souvent à la Cour de Circuit. Si tôt qu'il entamait une cause, n'importe laquelle, chacun se tenait les côtes. Oh ! les pauvres témoins récalcitrants !....

Il n'était jamais blessant ni discourtois, cependant ; son satirisme badin n'allait pas jusqu'à la causticité maligne, et s'alliait chez lui a une bienveillance de cœur trop profonde pour qu'il pût faire de la peine à quelqu'un volontairement.

Son cœur, parlons-en.

Plamondon n'a jamais été riche — on pourrait même dire : au contraire — et bien, je ne crois pas qu'il ait existé dans tout Québec un homme qui ait mis plus souvent que lui la main dans sa poche pour aider un confrère dans le besoin, ou un ami décavé, ou un jeune homme sans fortune. Et puis, quelle bonne et large hospitalité chez lui !

Et dans sa famille, au foyer domestique, quel père ! quel mari !

On respirait là comme une atmosphère d'affection débordante, de cordiale sincérité.

Marc-Aurèle Plamondon s'était marié jeune. Il avait rencontré une femme belle, spirituelle et douce, qui fut une épouse incomparable et une mère sublime, une de ces femmes d'élite qui font plus que le bonheur d'une famille, qui

font l'honneur d'un pays. Tous deux s'aimèrent comme des cœurs de vingt ans, jusqu'au jour, encore récent, où la plus cruelle des épreuves est venue les séparer, après un demi-siècle de félicité sur laquelle le plus léger nuage n'avait pas jeté l'ombre d'une ombre.

La maison de Plamondon avait été jusque-là patriarcale, l'intérieur d'un sage, d'un citoyen modèle, d'un travailleur consciencieux, et d'un homme heureux.

Hélas! le foyer était devenu désert pour lui, il a dit à sa fille, Mme Lemieux: "Je suis vieux, je suis seul, que ton mari devienne le chef de la famille, et je coulerai les jours qui me restent à vivre entre l'amour de mes petits-enfants et le souvenir de celle qui me les a donnés."

Voici l'une des figures les plus sympathiques qui vient de disparaître. Quel est celui qui a vécu à Québec depuis quarante ans, qui n'a pas connu Plamondon, comme on l'appelait familièrement? Mêlé aux luttes gigantesques que fit alors le parti libéral, le collaborateur de Fournier, M. Plamondon, était universellement connu dans tout notre district. Sa chaude et belle éloquence qui soulevait les masses, ses plaidoiries si brillantes devant les assises criminelles en avaient fait un homme très populaire. Si on ne lui avait pas volé ses élections, il est certain que M. Plamondon aurait joué un rôle considérable en chambre. Eloquent, instruit sur toutes les questions sociales, écrivain remarquable, il possédait tout ce qu'il fallait pour briller dans l'arène parlementaire. Malheureusement, le sort ne lui a pas fourni l'occasion de donner la mesure de son talent dans cette sphère qu'il a tant convoitée.

M. le juge Plamondon vient de s'éteindre doucement à Arthabaskaville, entouré de tous ses enfants, à l'âge de 78 ans.

"REQUIESCAT IN PACE."



TABLE DES MATIÈRES

LETTRE Ire

LETTRE II

LETTRE III

LETTRE IV

LETTRE X

LETTRE XI

LETTRE XII

LETTRE XIII

LETTRE XIV

LETTRE XV

LETTRE XVI

LETTRE XVII

LETTRE XVIII

LETTRE XIX

LETTRE XX

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN

(à responsabilité limitée)

256, RUE ST-PAUL, MONTREAL.

Québec et Lévis à l'aurore du vingtième siècle, par A. B. ROUTHIER. Superbe volume in-4°, impression de luxe, avec de très nombreuses gravures, vues, reproductions, culs-de-lampe, etc. Demi-reliure, dos en chagrin.....6 00

Les Etats-Unis. Origine, institutions, développement, par A. D. DECELLES, membre de la Société royale du Canada. 1 vol. in-8, avec gravures..... ....1 50

Vie de la vénérable mère d'Youville, fondatrice des Sœurs de la charité de Montréal, suivie d'un historique de son institut, par Madame JETTÉ. 1 vol. in-12 ....1 00

Histoire du Canada, par F.-X. GARNEAU. 4e édition. 4 vol. in-8 . ...6 00

Le Répertoire National ou Recueil de littérature canadienne. 2e édition, précédée d'une introduction par M. A. B. ROUTHIER et illustrée de 50 portraits. 4 vol. in-8...... ....6 00

L'Oublié, roman historique canadien, par LAURE CONAN. Illustrations de M. ANTIGNA. 1 beau volume in-12....0 75

L'Union des deux Canadas, 1841-1867, par L.-O. DAVID. 1 vol. gr. in-8...................... ....1 50

Le Journal des Jésuites, publié d'après le manuscrit original conservé aux archives du Séminaire de Québec, par les abbés LAVERDIÈRE et CASGRAIN. 2e édition. 1 beau volume in-4°.................. .... 1 50

Mélanges poétiques et littéraires, par M. F. G. MARCHAND. 1 beau volume in-8 avec gravures......... .... 1 50

Originaux et Détraqués, par M. LOUIS FRÉCHETTE. 1 vol. in-12 ....0 50

AN1 HM1

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

NOV 1 2 1919		

form 419

